


EX-LIBRIS
Annibal Fernandes Thomaz
NOBILITAS MEA NOMEN
PASTOR



PERKINS LIBRARY

Duke University

Rare Books

LAS CASAS (Bartholome de). Relation des Voyages et des decouvertes Que les Espagnols ont fait dans les Indes Occidentales; Ecrite par Dom B. de Las-Casas, Eveque de Chiapa. Avec la Relation curieuse des Voyages du Sieur de Montauban, Capitaine des Filbustiers, en Guinee l'an 1695. Amsterdam, 1698. Frontispiece, advert leaf, contemporary calf, little rubbed, top and bottom of spine chipped, 8vo.

Nuggets, page 456; Sabin 11274:




B. Picart jn. et fe.

RELATION DES VOYAGES ET DES DE'COUVERTES

Que les Espagnols ont fait dans les

INDES OCCIDENTALES ;

Ecrite par Dom B. de Las-Casas, Evê-
que de Chiapa.

Avec la Relation curieuse des Voyages du Sieur de Montauban, Capitaine des Filbustiers, en Guinée l'an 1695.

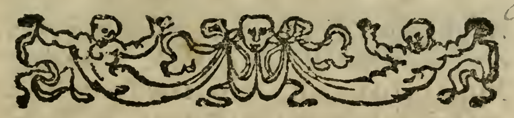


A AMSTERDAM,

Chez J. LOUIS DE LORME Libraire sur le Rockin, à l'enseigne de la LIBERTE'.

M. DC XCVIII.

E
RBR
C335R



A SON ALTESSE SERENISSIME MONSEIGNEUR LE COMTE DE TOULOUSE GRAND AMIRAL DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

On m'a fait esperer que Vôtre Altesse Serenissime souffriroit que je lui offrisse ce petit Ouvrage des Découvertes & des Voyages des Espagnols dans les Indes Occidentales: Et j'ose me flater, MONSEIGNEUR, *que vous y trouverez des choses dignes de vôtre attention & de vôtre curiosité. Vous y verrez la description du plus beau, du plus riche, du plus fertile, & du plus heureux Païs du monde, où Dieu a ramassé toutes les choses necessaires pour la conservation & pour les plaisirs de la vie; où il a prodigué l'or, l'argent, les perles, les emeraudes, & une infinité d'autres richesses tres-precieuses, à des Peuples qui ne s'en mettoient gue-*

res en peine; & que les Européans vont chercher au-travers de tant de perils. Peut-être, MONSEIGNEUR, *aurez-vous l'envie quelque jour de voir ces belles Regions, & d'y conduire en Personne les Armées Navales du Roi. Que ne doit-on point attendre d'un jeune Prince plein de feu & de courage, & qui sacrifie tout pour la gloire? Mais ce n'est pas à moi,* MONSEIGNEUR, *à parler de tant de rares qualitez, qui vous font admirer: C'est assez de vous presenter mon Ouvrage, & de vous prier d'agréer cette legere marque du profond respect avec lequel je suis,*

MONSEIGNEUR,

De Vôtre Altesse Serenissime,

Le tres-humble & tres affectionné Serviteur,

PRALARD.

Libraire

AVER-



AVERTISSEMENT.

LE nouveau Monde, dont il eſt parlé dans ces Relations, n'a été découvert que depuis cent quatre-vingt ans. Chriſtofle Colomb natif de Genes, fut le premier qui y paſſa l'an 1492. Americ Veſpuce Florentin, decouvrit le Brezil cinq années aprés; & donna ſon nom à cette partie du Monde qu'on appelle auſſi les Indes Occidentales, à la difference des Orientales qui ſont en Aſie. L'Amérique eſt diviſée en Septentrionale & Meridionale. Dans la Septentrionale ſont, la Virginie, la Floride, la nouvelle Eſpagne, le Yucatan, Honduras, Nicaraqua, Coſtarica & Veragua, dont il eſt ſouvent parlé dans ces Memoires. Dans l'Amérique Meridionale ſont, la Caſtille d'Or, la Quiona, le Brezil, la Plata, & la Terre Majellanique, qui ſont la Mer du Nord; car le Chili, le Perou & le Tucaman ſont la Mer du Sud. La nouvelle Eſpagne eſt l'une des plus belles Provinces de ce nouveau Monde: c'eſt-là qu'eſt la Ville de Mexique, qui donnoit le nom à un grand Empire. dont Montezume fut le dernier Roi. Fernand Cortez y entrà l'an 1519. prit ce

Prince, & conquit tout ſon Païs. Le Perou s'étend plus de mille lieuës du Midi au Nord. Pizarre & Almagre Eſpagnols, y aborderent l'an 1524. ils s'en rendirent les maîtres, aprés avoir pris & étranglé Atabalippa, qui en étoit le Roi. On auroit de la peine à croire toutes les cruautez que les Eſpagnols ont exercées dans le nouveau Monde, ſi elles n'étoient rapportées par les Eſpagnols mêmes, par pluſieurs témoins dignes de foi, & entr'autres, par le Reverendiſſime Dom Barthelemi de Las-Caſas, Evêque de Chiapa, qui en a ſouvent fait des plaintes au Conſeil Royal des Indes, pour arrêter les perſecutions des Eſpagnols, qui deſoloient les Indes, & qui empêchoient qu'on ne prêchât l'Evangile dans le nouveau Monde. Cet Evêque a composé ſur cette Matiere un volume en Eſpagnol, dont on donne la Traduction. On a adouci en quelques endroits des choſes qui paroiſſoient trop cruelles, & qui auroient pû faire de la peine aux perſonnes delicates.

LE



LE LIBRAIRE DE HOLLANDE AUX LECTEURS.

QUoi que ce livre ne ſoit pas nouveau, & qu'il ait été composé en Eſpagnol dés le commencement du régne de Charles-quint, on peut dire néanmoins qu'il meritoit d'être renouvellé, ſoit à cauſe de la matiére dont il traite, ſoit à cauſe de la qualité de ſon Auteur.

Il y a ſoixante dix-huit ans qu'il parut en ces provinces. Il s'en trouve même encore quelques exemplaires; mais le langage en eſt ſi mechant, qu'il n'eſt preſque pas intelligible. On vient de lui donner un habit neuf à Paris. Il paroit avec tous les ornemens de la nouveauté, & on l'a trouvé aſſés propre pour être preſenté à Monſieur le Comte de Thoulouſe. Les pays connus de l'Amerique y ſont ſi bien décrits, qu'on ne doute pas qu'il ne ſe faſſe lire avec plaiſir. Il

Il paroîtra assés singulier, qu'en France où l'on persecute depuis si long-tems, on ait imprimé avec privilege un livre qui condamne si hautement la violence en matiere de Religion, & qui prouve aussi fortement qu'on le puisse, que la maniere de convertir les gens *doit être conforme à celle dont Jesus-Christ s'est servi pour établir sa Religion dans le monde; c'est-à-dire qu'elle doit être douce*, *pacifique*, *pleine de charité*, &c.

On verra un Docteur Espagnol animé de l'esprit de persecution, & gagné par les persecuteurs des Indiens, faire valoir contr'eux les mêmes raisons à peu-prez dont on s'est servi dans ces derniers tems contre les Protestans en France. Il met tout en œuvre pour prouver ce qu'il avance, l'Ecriture, la raison, la politique. Le fameux passage de Saint Luc, *contrains-les d'entrer*, que le Clergé de France a tant fait valoir depuis quinze à seise ans, & qui a été le pretexte du *Commentaire Philosophique*, n'y est pas oublié.

Mais on verra d'un autre côté Dom Barthelemy de Las-Casas Evéque de Chiapa, alléguant pour les Indiens les mêmes raisons que les Protestans ont allegué & alleguent encore aujourd'hui contre l'esprit de persecution. Il reduit à leur veritable sens les passages de l'Ecriture produits par le Docteur, & montre qu'on doit conver-

tir

tir par les bons exemples, & non par la violence. Il ameine ſur cela une autorité de Saint Auguſtin, qui dit. *Qu'il n'appartient qu'à des furieurs & à des Aſſaſins d'employer la force contre des gens plus foïbles qu'eux.* Il ſoutient aprés le même Pere, qu'il faut arracher les erreurs du cœur, par la perſuaſion, & non par la force.

Les Loix divines & humaines, dit-il ailleurs, *n'ont jamais permis de faire* violence *aux nations ſous pretexte de les amener à la foi, à moins qu'on ne veille ſoutenir que la Loi Evangelique pleine de charité, & de douceur, doive être introduite par la force comme celle de Mahomet.* Il ne ſeroit pas difficile de tirer de ces princîpes & de pluſieurs autres de la même force les conſequences qui en reſultent naturellement: Mais les Lecteurs qui n'aiment pas qu'on les previenne, & qui veulent juger en liberté des Ouvrages qu'on leur donne, feront bien cela ſans moi.

Au reſte on a ajouté à cette Relation, celle du Voyage de Monſieur de Montauban, tant à cauſe qu'elle regarde les pays de l'Amerique, qu'à cauſe que ce Capitaine des Filbuſtiers a fait du bruit dans les Nouvelles publiques, & que pluſieurs perſonnes de bon goût ont demandé cette Relation avec empreſſement. On la donne telle qu'on la reçuë de Bordeaux

deaux à quelques petites negligences prés qu'on a cru devoir corriger. On n'y verra pas une grande politeſſe pour le langage, ni pour la beauté de la narration; mais on y verra en recompenſe de grands airs de verité, des remarques d'un homme de bon ſens, & une aventure des plus extraordinaires.

RELA-



RELATION DES DE'COUVERTES, ET DES VOYAGES

Que les Espagnols ont fait dans les Indes.



L'Inde fut découverte l'an 1492. Les Espagnols s'y établirent & l'habiterent l'année d'aprés : Depuis quarante-neuf ans une multitude infinie de personnes ont abandonné l'Espagne pour aller faire leur demeure dans ce nouveau Monde. Ils abordent à l'Isle d'Espagne, qui est trés-fertile, tres-vaste, & qui s'est renduë fort celebre. Son étenduë est de plus de six cens lieuës : elle est entourée d'une infinité de petites Isles, & si remplie d'habitans, qu'il n'y a point de Païs dans tout le

monde aussi peuplé que celui-là. La terre ferme qui est éloignée de cette Isle de plus de deux cens cinquante lieuës, est d'une vaste étenduë, & borde les rivages de la Mer. On a déja découvert une grande partie de cette terre, & l'on en découvre encore tous les jours. Toutes ces contrées sont habitées par une si grande multitude de gens, qu'il semble que la Providence ait ramassé dans ces lieux-là la plus grande partie du genre humain.

Tous ces Peuples sont naturellement simples : ils ne sçavent ce que c'est que finesse, ni détours, ni artifice, ni tromperies : ils obéissent avec une extrême fidelité à leurs Maistres legitimes. Ils sont humbles, patiens & soûmis à l'égard des Espagnols, qui les ont vaincus & domptez. Ils vivent tranquilles, ennemis des Procez & des contestations, ne sçachant ce que c'est que la haine, & ne songeant jamais à se vanger.

Ce Peuple est foible & delicat, incapable de supporter de grandes fatigues, ennemi de la peine & du travail, leur vie n'est pas d'une longue durée ; la moindre maladie suffit pour les faire mourir. Les enfans des Princes & des grands Seigneurs sont en toutes choses semblables aux enfans du moindre de leurs sujets : bien dissemblables en cela des Européans, dont les enfans des Princes sont nourris dans la mollesse & dans l'abondance de toutes choses. Cette Nation est tres-pauvre,

vre, & vit dans une extrême indigence de toutes choses. Elle n'a nulle ardeur, ni nul empressement pour les biens temporels : elle n'est ni orgueilleuse, ni ambitieuse. La vie qu'elle meine est si frugale, que les Hermites ne vivoient pas dans le desert avec plus de sobrieté. Tous les Habitans des Indes sont nuds, à la réserve des parties que la pudeur ne permet pas de montrer. Ils se servent quelquefois d'une espece de couverture à longs poils, ou d'une toile d'une aune ou deux de long. Les mieux accommodés & les plus riches se couchent sur un lit de sangles resserré par des nœuds aux quatre coins : ils ont l'esprit vif & subtil ; cependant ils sont dociles & capables de discipline, & des impressions de la saine doctrine, & tres-disposés à recevoir les dogmes de la Religion Catholique : ils ne sont nullement ennemis des bonnes mœurs ; ils y ont même plus de disposition que les autres Peuples, parce qu'ils vivent sans aucun soin, & qu'ils ne sont détournés par aucun embarras. Les premieres idées & les premieres lumieres qu'on leur donne de nôtre Religion, allument dans leurs cœurs un si grand desir des Sacremens de l'Eglise & du Service Divin, que les Religieux qui les instruisent, ont besoin d'une extrême patience pour moderer leur impetuosité, & pour répondre à toutes les questions qu'ils leur viennent faire. On peut dire en

verité que ces Nations ſeroient les plus heureuſes du monde, ſi elles avoient la connoiſſance du vrai Dieu : les Eſpagnols même qui les ont ſi mal-traitées, ſont obligés de convenir de la bonté de leur naturel, & des grandes diſpoſitions qu'elles ont à toutes ſortes de vertus.

Il ſemble que Dieu ait inſpiré à ces Peuples une douceur ſemblable à celle des agneaux; & que les Eſpagnols qui ſont venus troubler leur repos reſſembloient à des tigres feroces, à des loups, à des lions preſſés d'une longue faim, qui les rendoit comme furieux. Pendant quarante ans ils ne ſe ſont appliqués à autre choſe qu'à maſſacrer ces pauvres inſulaires, en leur faiſant ſouffrir toutes ſortes de tourmens & de ſupplices inconnus juſqu'alors parmi eux, & dont ils n'avoient jamais entendu parler. Nous décrirons dans la ſuite de cet Ouvrage une partie des cruautez que les Eſpagnols ont exercées envers ces malheureux Indiens; en telle ſorte que cette Iſle qui contenoit environ trois millions de perſonnes, avant l'arrivée des Européans, n'en contient pas maintenant trois cens. L'Iſle du Cuba, dont la longueur eſt égale à la diſtance qui eſt depuis Valladolid juſqu'à Rome, eſt entierement deſerte & abandonnée; on n'en voit plus maintenant que les ruïnes. Les Iſles de S. Jean & de la Jamaïque n'ont pas été mieux traitées : elles

étoient

étoient tres-fertiles & tres-abondantes; elles ſont aujourd'hui abſolument deſertes & deſolées. Les Iſles voiſines du Cuba, & de la petite Eſpagne du côté qui regarde le Septentrion, ſont au nombre de ſoixante; on les appelle d'ordinaire les Iſles de Geants. La moins fertile de toutes ces Iſles eſt plus fertile & plus abondante que le Jardin Royal de Seville; mais elles ſont vuides d'habitans, quoique l'air y ſoit le plus ſain que l'on puiſſe reſpirer. Il y avoit dans ces Iſles, quand les Eſpagnols y aborderent plus de cinq cens mille ames; mais ils en ont égorgé une grande partie, & ils ont enlevé le reſte par force, pour les faire travailler dans les Mines de la petite Eſpagne. Quelques gens de bien s'étant embarquez pour aller viſiter ces Iſles aprés les ravages que les Eſpagnols y avoient faits, n'y rencontrerent qu'onze perſonnes. Ils avoient entrepris un ſi penible & ſi perilleux voyage par des motifs de charité & de compaſſion, pour faire connoître J. C. à ces pauvres Inſulaires. Plus de 30. Iſles contiguës à celle de S. Jean, ont été entierement dépeuplées: quoiqu'elles ſoient d'une tres-vaſte étenduë, à peine y peut-on trouver un ſeul habitant.

Pour ce qui regarde la terre ferme, nous ſommes certains, & nous le ſçavons par experience, que les Eſpagnols y ont ruïné dix Roïaume plus grands que toute l'Eſpagne, aprés y avoir commis toutes ſortes

d'excés & de cruautés inouïs. Ils en ont chaſſé & tué tous les Habitans : tous ces Roïaumes ſont encore deſerts aujourd'hui, & réduits dans un état déplorable, quoi-que ce Païs eut été autrefois le plus peuplé de tout le monde. Nous pouvons aſſurer ſans craindre qu'on nous puiſſe reprocher d'exagerer, que durant les quarante années que les Eſpagnols ont exercé leur inſupportable tyrannie dans ce nouveau Monde, ils y ont fait perir injuſtement plus de douze millions de perſonnes en comptant les hommes, les femmes & les enfans, & l'on peut dire ſans faire tort à la verité, aprés l'avoir ſupputé, que durant cet eſpace de temps, il eſt mort dans ces Contrées plus de cinquante millions de perſonnes.

Les Eſpagnols qui ont abordé dans ces Iſles, & qui ſe vantoient d'être Chrétiens, ſe ſont principalement ſervi de deux moïens pour exterminer ces Inſulaires: le premier eſt la guerre injuſte, cruelle, barbare & ſanguinaire qu'ils leur ont faite; l'autre eſt la deteſtable politique, qui leur a inſpiré de maſſacrer tous ceux qui avoient encore quelque reſte de liberté, ou qui ſe mettoient en devoir de ſecoüer une ſi injuſte tyrannie, & de s'affranchir d'une ſi dure ſervitude: c'eſt ce que tâchoient de faire les plus braves, les plus puiſſans & les plus belliqueux de ces Peuples. Aprés que les Eſpagnols eurent égorgé

tous

tous les hommes dans la guerre qu'ils leur firent, ils laissérent aux femmes & aux enfans la liberté de vivre; mais ils leur imposoient un joug si rude & si insupportable, que la condition des bêtes n'est pas plus malheureuse. Les Espagnols se sont encore servi d'une infinité d'autres moïens pour détruire les Nations qui habitoient le nouveau Monde; mais on peut les rapporter aux deux premiers.

L'or & l'argent que ces peuples possèdoient étoit le motif qui poussoit les Européans à les persécuter, & à les détruire: le desir qu'ils avoient de s'enrichir en peu de temps, pour parvenir à des honneurs & à des dignitez qui étoient fort au-dessus de leur état, leur inspiroit toutes ces cruautés. Enfin leur avarice & leur ambition, qui étoient montées à un excés qu'on ne sçauroit imaginer; les richesses immenses du nouveau Monde; la docilité, la douceur, la bonté de ses Habitans, qui rendoient l'entrée du Païs facile à tous ceux qui vouloient y aborder, ont été la cause des ravages, des horreurs, des massacres, des cruautez que les Espagnols y ont exercées. Ils avoient tant de mépris pour ces Insulaires; & je le puis dire sans craindre qu'on m'accuse d'imposture, ou de parler legerement, pusque je dis ce que j'ai vû; ils avoient, dis-je tant de mépris pour ces Insulaires qu'ils en faisoient moins de cas que des

bêtes, & qu'ils les traitoient avec plus d'inhumanité. Ils se soucioient si peu de leurs ames, & de leur salut, qu'ils n'ont pas pris seulement la peine de parler de la Foi, ou des Sacremens à cette multitude infinie d'hommes & de femmes qu'ils ont fait perir sous leur tyrannie. Ce qui augmente l'énormité de leurs crimes, est que les Indiens n'ont fait aucun tort aux Espagnols; au contraire, ils les honoroient & les respectoient, comme s'ils eussent été envoïez du Ciel, jusqu'à-ce que lassés par tant d'outrages, & par les massacres qu'ils en faisoient, ils se virent contraints malgré eux de recourir aux armes pour repousser la force par la force, & pour se mettre à couvert de leurs insultes, & des horribles suplices qu'ils inventoient pour les tourmenter, avec une barbarie qu'on ne peut décrire.

Relation de ce que les Espagnols ont fait dans l'Isle de la petite Espagne.

C'EST dans cette Isle que les Espagnols aborderent à leurs premiers Voïages, & où ils commencerent leurs persecutions, & les massacres qu'ils firent de ces Insulaires: ils leur enlevoient leurs femmes & leurs enfans, & ils s'en servoient comme de leur pro-

pre

pre bien, ou pour mieux dire ils en abusoient: ils devoroient tout ce que ces pauvres gens avoient amassé pour leur subsistance avec beaucoup de soins & de fatigues, sans se contenter de ce qu'ils leur offroient gratuitement chacun selon ses moïens, & autant que leur pauvreté le leur pouvoit permettre; car ils se contentent purement du necessaire, sans se soucier du superflu, ou de faire de grand amas pour l'avenir. Un seul Espagnol consumoit dans un jour, ce qui auroit été suffisant pour entretenir trois familles de dix personnes pendant un mois. Ces outrages, ces violences & ces mauvais traitemens, desabuserent ces Insulaires, & leur firent perdre l'estime qu'ils avoient des Espagnols, qu'ils regarderent d'abord comme des gens que le Ciel leur avoit envoyez: de sorte qu'ils commencerent à cacher leurs femmes & leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient pour leur subsistance: les uns se retiroient dans des cavernes, les autres s'enfuïoient sur les montagnes, pour éviter la rencontre des Espagnols, qui leur paroissoient si terribles & si cruels. Les Espagnols ne se contentoient pas de les charger de coups de bâtons, & de leur faire toutes sortes d'outrages, ils les massacroient même de sang-froid; & ne respectant ni âge ni condition, ils faisoient mourir les principaux & les Gouverneurs des Villes. Ils alloient même jusqu'à ce point d'impudence & d'effron-

fronterie, qu'un Capitaine Eſpagnol fut aſſez inſolent pour abuſer de la femme du plus puiſſant Roi de toute l'Iſle. Cet outrage les mit au deſeſpoir; & depuis ce temps-là ils chercherent les moïens de chaſſer les Eſpagnols de leur Païs; ils prirent les armes & ſe mirent en devoir de ſe défendre contre leurs tyrans; Mais les armes dont ils ſe ſervoient n'étoient capables ni de les défendre ni de faire peur à leurs ennemis: elles reſſembloient plûtôt à celles dont les enfans ſe ſervent dans leurs jeux, qu'aux armes dont les ſoldats ont accoûtumé de ſe ſervir pour faire la guerre.

Les Eſpagnols montez ſur de beaux chevaux, armez de lances & d'épées, n'avoient que du mépris pour des ennemis ſi mal équipez; ils en faiſoient impunément d'horribles boucheries, parcourant les Villes & les Bourgs, ils n'épargnoient ni âge, ni ſexe, ni femmes, ni enfans; ils ouvroient le ventre aux femmes enceintes pour faire perir leur fruit avec elles. Ils faiſoient entr'eux des gageures à qui fendroit un homme avec plus d'adreſſe d'un ſeul coup d'épée, ou qui lui enleveroit de meilleure grace la teſte de deſſus les épaules, ou qui luy enfonceroit l'épée dans le corps avec plus d'induſtrie; ils arrachoient les enfans des bras de leurs meres, & leur briſoient la tête, en les lançant de furie contre des rochers; ils jettoient les autres dans la ri-

vie-

viere pour se divertir à un jeu si brutal, & faisoient de grandes huées en les voïant dans cette peine. Pour joindre l'outrage à la cruauté, ils les exhortoient à se débattre dans l'eau, & à tâcher de ne se noïer pas: ils exposoient sur leurs lances le corps des meres & des enfans: ils dressoient des potences, & ils y attachoient treize de ces malheureux en l'honneur, disoient-ils, de Jesus-Christ & de ses Apôtres: ils allumoient un grand feu dessous pour brûler ceux qu'ils avoient pendus à ces potences: ils coupoient les mains à ceux qu'ils laissoient en vie, & les renvoïoient en ce pitoïable état porter, disoient-ils, de leurs nouvelles à ceux qui s'étoient retirez sur les montagnes pour éviter les Espagnols.

Pour faire mourir les principaux & les personnes les plus remarquables d'entre ces Nations, ils élevoient un petit échaffaut soûtenu de fourches & de perches; aprés les y avoir étendus, ils y allumoient un petit feu pour faire mourir peu-à-peu ces malheureux, qui rendoient l'ame avec d'horribles hurlemens, pleins de rage & de desespoir. Je vis un jour quatre ou cinq des plus illustres de ces Insulaires qu'on brûloit de la sorte: mais comme les cris effroïables qu'ils jettoient dans ce tourment étoient incommodes à un Capitaine Espagnol, & l'empêchoient de dormir, il commanda qu'on les étranglât promptement. Un Officier dont je connois

le nom, & dont on connoît les parens à Seville, leur mit un bâillon à la bouche pour les empêcher de crier, & pour avoir le brutal plaisir de les faire griller à son aise, jusqu'à-ce qu'ils eussent rendu l'ame dans ce tourment. J'ai été témoin oculaire de toutes ces cruautez, & d'une infinité d'autres que je passe sous silence.

Ces pauvres Insulaires évitoient avec grand soin une Nation aussi barbare & aussi impie qu'étoient les Espagnols, qui n'avoient aucun sentiment d'humanité, d'honneur ni de religion, & qui sembloient n'être faits que pour détruire le genre humain; & pour pousser leur cruauté à bout, ils dresserent des chiens pour aller à la chasse de ces malheureux, & pour les dévorer comme des bêtes; parce que les Indiens aigris par tant de maux qu'on leur faisoit souffrir avec tant d'injustice, massacroient quelquefois quelque Européan, quand ils le trouvoient à l'écart; les Espagnols firent entr'eux une loy de massacrer cent Indiens pour un seul Espagnol.

Des Royaumes que contient l'Isle de la petite Espagne.

LA petite Espagne comprend cinq grands Royaumes dont les Rois sont tres-

tres-puiſſans ; & auxquels tous les autres Seigneurs ſont ſoûmis. Le nombre en eſt preſque infini : il y a cependant quelques Païs ſéparez qui ont leurs Seigneurs particuliers, & qui n'obéïſſent à aucun de ces Rois. L'un de ces Princes s'appelloit *Magua*, c'eſt-à-dire, Plaine. Ce nom ſe tire de la ſituation de ſon Royaume, qui eſt la plus belle du monde : Cette plaine s'étend juſqu'à quatre-vingt lieuës depuis le Midi juſqu'au Septemtrion : elle n'eſt large que de cinq, de huit & quelquefois de dix lieuës : elle eſt environnée de tous côtez par de hautes montagnes : elle eſt arroſée par une infinité de ruiſſeaux & de fleuves, dont il y en a douze qui ne cedent point en grandeur à l'Ebre, à la Duere, & au Guadalquivir, qui ſont des fleuves fort celebres. Les fleuves, qui arroſent cette Plaine, principalement ceux qui deſcendent d'une montagne qui regarde l'Occident, ſont tres-abondants en or. Cette montagne borde la Province de Cibao, où ſont les Mines qui portent ce nom : C'eſt où l'on tire cet or ſi pur & ſi exquis de vingt-quatre Carrats, qui eſt ſi vanté dans l'Europe. Le Roi, ou le Seigneur de ce Royaume s'appelloit *Guarionex*; il avoit ſous lui des vaiſſeaux & des ſujets ſi puiſſans, que l'un d'eux pouvoit mener au ſervice du Roi 16000. hommes. J'ai connu quelques-uns de ces Seigneurs. Ce Roi étoit tres-ſoûmis & tres-affectionné aux Rois de Caſ-

Castille : Son humeur étoit douce & pacifique : il avoit une ame capable de toutes les vertus. Il avoit ordonné à tous ses sujets de lui apporter chacun une grande bourse pleine d'or : Mais comme ils étoient dans l'impuissance d'y satisfaire, il leur remit la moitié de cet impôt. Les Habitans de cette Isle ignorent l'art de tirer l'or des Mines. Ce Cacique s'offrit volontairement au service du Roi d'Espagne, à condition qu'Isabelle auroit soin de faire cultiver les terres que les Espagnols habiterent d'abord en arrivant aux Indes, & qui s'étendent vers Saint-Dominique durant l'espace de cinquante lieuës : car il disoit que ses sujets n'avoient nul usage ni nulle experience de tirer l'or des Mines. Si l'on eut accepté la condition, il auroit accompli sa promesse fidellement & avec joie ; ce qui eût été tres-avantageux au Roi d'Espagne, qui auroit retiré de ces Mines plus de trois millions d'or par chaque année ; & l'on verroit maintenant dans cette Province, plus de cinquante Villes aussi belles que Seville.

Qu'elle reconnoissance ont eu les Espagnols de la bonté & des offres de ce Prince, qui leur témoignoit tant de bienveillance, & un desir sincere de leur rendre service ; Ils l'ont couvert de honte & d'infamie, en deshonorant son Epouse qui fut violée par un Capitaine Espagnol, indigne de porter le nom de Chrétien : Il auroit pû attendre l'oc-

ca-

casion de se vanger de cet outrage; mais il aima mieux se cacher, & vivre inconnu & banni dans la Province de l'un de ses sujets, & renoncer volontairement à son Royaume & à ses Etats. Les Espagnols ayant été informez du lieu de sa retraite, le poursuivirent à toute outrance, sans lui donner le temps de se cacher: ils déclarerent une cruelle guerre à celui qui lui avoit donné un azile, & qui l'avoit receu avec tant d'humanité: ils ravagerent tout son Pays, & ne mirent point de fin à leurs cruautez, jusqu'à-ce qu'ils eussent trouvé & pris ce Prince fugitif: ils le chargerent de chaînes, & le mirent dans un Navire pour le conduire dans la Castille en qualité de prisonnier: le Vaisseau perit durant le voyage; plusieurs Espagnols furent submergez; on perdit une somme incroiable d'or & d'argent, & entr'autres choses un prodigieux grain d'or aussi gros qu'un grand pain, qui pesoit trois mille six cens écus. C'est ainsi que Dieu les punissoit des crimes énormes qu'ils avoient commis dans les Indes.

Le second Royaume est appellé *Marien*: On y voit un beau Port à l'extrémité de l'autre Royaume, du côté qui regarde le Septentrion. Ce Royaume est plus grand & plus fertile que le Portugal; il est rempli d'une infinité d'habitans: On y voit plusieurs montagnes, & plusieurs Mines abondantes en or, & en cuivre. Le Roi du

Païs

Païs se nommoit *Guacanagari ;* il avoit sous sa domination plusieurs Seigneurs. C'est dans ce Païs qu'aborda ce fameux Pilote qui découvrit le premier l'Amerique. Guacanagari le receut avec toute sorte d'humanité & de courtoisie, & il fit le meilleur accueil dont il se put aviser à tous les Espagnols qui l'accompagnoient : leur Navire avoit été englouti par les ondes : ils furent reçûs à la Cour de ce Prince, comme ils l'auroient été chez leurs parens ; ils y trouverent toutes sortes de secours & de rafraîchissemens, qu'on leur donna avec beaucoup d'humanité & de compassion de leurs malheurs. Ce Roi pour se mettre à couvert dans la suite de la barbarie, des cruautez & des massacres que les Espagnols faisoient dans son Païs, abandonna ses Etats, & fut contraint de se retirer sur des montagnes écartées, où il mourut de fatigues & de mésaises. Les autres Seigneurs ses sujets eurent le même sort, & perirent dans un horrible esclavage, où les Espagnols les avoient réduits.

Maguana est le troisiéme Royaume de cette Isle : Ce Païs est admirable, sain, fertile : c'est-là que se fabrique le meilleur sucre de toute l'Inde : Caonabo y regnoit alors ; il surpassoit tous les autres Rois par sa puissance, par la richesse de ses Etats, par le respect, & par les ceremonies avec lesquelles on

on le traitoit. Ce Prince qui ne ſe tenoit point ſur ſes gardes, & qui ne ſe défioit nullement de la ſupercherie que les Eſpagnols lui vouloient faire, fut pris dans ſa propre maiſon, par les artifices dont les Eſpagnols ſe ſervirent pour le faire tomber dans leurs pieges. Ils le jetterent dans un Navire pour le conduire en Eſpagne : il y avoit dans le Port ſix Vaiſſeaux prêts à faire voile ; la Mer fut tout à coup agitée d'une ſi horrible tempête, que tous ces ſix Vaiſſeaux furent briſez & abîmez ſous les flots avec tous les Eſpagnols qui étoient dedans : Caonabo chargé de chaînes perit avec le Vaiſſeau où il étoit. Dieu fit voir par ce naufrage ineſperé combien ſes jugemens ſont juſtes & redoutables : il puniſſoit en faiſant perir tant d'Eſpagnols, les crimes qu'ils avoient commis, en maltraitant les Indiens. Ce Roi avoit trois ou quatre freres, tous vaillans & courageux ; leſquels irritez de l'injuſte captivité où l'on retenoit le Roi leur frere & leur Seigneur, ayant appris les ravages & les maſſacres que les Eſpagnols avoient faits dans les autres Royaumes; ayant eu auſſi la nouvelle de la funeſte mort de leur frere, prirent les armes, & ſe mirent en devoir de ſe vanger de leurs ennemis : les Eſpagnols les attaquerent avec leur Cavalerie, qui eſt ſur tout redoutable aux Indiens, ils les vainquirent, & ils en firent un ſi grand carnage, que la moitié du Royaume demeu-

meura deſerte & déſolée aprés cette défaite.

Xavagua eſt le quatriéme Roïaume de la petite Eſpagne; il eſt comme le milieu & le centre de toute cette Iſle: le langage y eſt plus pur & plus poli: les Peuples de ce Royaume ſont plus façonnez; leurs mœurs ſont plus cultivées que celles des autres Peuples: il y a auſſi un plus grand nombre de perſonnes diſtinguées & de grands Seigneurs; le Peuple y eſt mieux fait & de meilleure mine que dans les autres Païs. Le Roi s'appelloit *Behechio*; il avoit une ſœur nommée *Anacaona*: le frere & la ſœur comblerent de bienfaits & de bons offices les Eſpagnols qui aborderent en leur Roïaume, & les délivrerent avec beaucoup de generoſité d'une mort qu'ils ne pouvoient éviter: ils n'épargnerent rien pour rendre toutes ſortes de ſervices aux Rois de Caſtille. Aprés la mort de Behechio, ſa ſœur Anacaona demeura Maîtreſſe abſoluë de tout le Royaume. Il arriva un jour que le Gouverneur de l'Iſle accompagné de ſoixante Cavaliers & de trois cens Fantaſſins, appella auprés de ſa perſonne environ trois cens des plus grands Seigneurs du Païs. Les ſeuls Cavaliers euſſent pû ſuffire pour déſoler & pour ravager non-ſeulement toute l'Iſle, mais auſſi tout le Continent. Ce Gouverneur aïant fait entrer ces Inſulaires, qui ne ſe défioient point de ſa perfidie, dans une maiſon couverte de chaume, y fit mettre le feu, & ils

y

y perirent miſerablement : Ceux qui tâchoient d'échaper, furent pourſuivis par la Cavalerie, & ils en furent maſſacrez ſans miſericorde. On égorgea auſſi à coups d'épées & de lances une multitude infinie de Peuple. Ce même Gouverneur fit pendre la Reine Anacaona, pour deshonorer davantage la memoire de cette Princeſſe, qui étoit Maîtreſſe abſoluë de l'Iſle depuis la mort de ſon frere, comme je l'ai déja dit. Si quelque Eſpagnol touché de compaſſion, ou pouſſé par des ſentimens d'avarice, vouloit faire grace à quelqu'un de ces malheureux pour s'en ſervir; un autre ſurvenoit tranſporté de fureur qui les maſſacroit en ſa preſence, & leur paſſoit l'épée au-travers du corps; ou il leur coupoit les jambes pour les rendre inutiles. Quelques Indiens qui ſe ſauverent de ce maſſacre, ſe retirerent dans une Iſle qui n'eſt éloignée de ce Roïaume que de huit lieuës, pour ſe mettre à couvert de la fureur des Eſpagnols; mais le Gouverneur les condamna à un perpetuel éſclavage.

Hiquey eſt le nom du cinquiéme Royaume; la Reine Hiquanama, quoiqu'elle fût dans un âge fort avancé & décrepite, fut penduë par les ordres des Eſpagnols : ils tourmenterent par divers genres de cruels ſupplices un nombre infini des Habitans de ce Roïaume; ils en brûlerent tout vifs une partie; ils couperent les bras & les jambes des autres : le reſte

reſte fut réduit en ſervitude. Il y a tant de choſes à dire des mauvais traitemens & des cruautez que les Eſpagnols firent à ces Inſulaires, qu'il eſt impoſſible de les raconter, & que même le recit en paroîtroit incroïable;& cependant les Indiens ne donnerent aucun ſujet aux Eſpagnols de leur faire une guerre ſi cruelle, & de les tourmenter comme ils firent: car l'on peut dire en verité que ces pauvres gens vivoient à leur égard comme des Religieux les plus ſoûmis & les plus obéiſſans, dans le Monaſtere le plus regulier & le plus réformé. Ainſi ils n'avoient aucun ſujet legitime de leur ravir leurs biens, ni de condamner à une dure ſervitude ceux qui pouvoient échapper à leur cruauté. On peut encore ajoûter que les Indiens n'avoient commis aucune offenſe à l'égard des Eſpagnols, quand ils aborderent dans ce nouveau Monde: ainſi ils n'avoient aucun droit de les punir de la ſorte, & d'en prendre une vengeance ſi cruelle. Pour ce qui regarde les pêchez dont la punition eſt réſervée à Dieu ſeul, comme ſont les haines, les inimitiez, les deſirs immoderez de vengeance, les Eſpagnols n'avoient rien à leur reprocher de ce côté-là, puiſque ces Peuples ont moins de force & de courage, que des enfans de dix ans: au contraire les Indiens avoient mille raiſons legitimes de faire la guerre aux Eſpagnols, qui n'avoient aucun pretexte raiſonnable

nable de traiter les Indiens avec tant de barbarie, puisque les plus cruels tyrans n'en ont pas usé avec plus de ferocité envers ceux qu'ils tourmentoient.

Aprés qu'ils eurent terminé cette guerre si injuste par la destruction, & par le massacre de tous les Habitans de ce nouveau Monde, n'aïant conservé que les femmes & les enfans, qu'ils partagerent entr'eux; les uns en garderent trente; les autres quarante; les autres cent; quelques-uns deux cens, selon qu'on étoit plus ou moins agreable au Tyran de toute l'Isle, qu'ils honoroient du titre de Gouverneur qui leur donnoit ces Insulaires, à condition de les faire instruire dans les maximes de la Religion Catholique, quoique ceux à qui on les confioit fussent tres-ignorants, tres-cruels, tres-avares, & adonnez à toutes sortes de vices. Aussi ne prirent-ils aucun soin de les instruire: ils confinerent les hommes dans les Mines pour en tirer l'or avec des travaux & des fatigues incroyables; ils se servoient des femmes pour le labourage, & pour cultiver la terre, quoique ce travail soit assez rude pour fatiguer les hommes les plus robustes & les plus forts. Ils ne les nourrissoient que d'herbes, ou de choses semblables, qui n'avoient ni suc ni substance. De sorte que le lait tarissoit dans les mammelles des nourrices, & que leurs enfans mouroient en peu de temps de langueur & d'inanition.

Com-

Comme les hommes n'avoient nul commerce avec les femmes, & qu'ils vivoient dans des habitations séparées, ils ne pouvoient avoir d'enfans. Les hommes perissoient dans les Mines accablez de faim & de travail : les femmes mouroient de mésaise dans les champs, en succombant sous le travail. C'est ainsi que tous les Habitans de cette Isle si peuplée, furent exterminez en peu de temps: Si l'on se servoit des mêmes moiens, on pourroit dans l'espace de peu d'années faire perir tout le genre humain. Les Espagnols obligeoient ces malheureux de porter des fardeaux de quatre-vingt & de cent livres, pendant l'espace de cent & de deux cens lieües : ils se faisoient porter dans des brancarts & dans des litieres sur leurs épaules pour faire leurs voyages plus à l'aise; ils s'en servoient comme de bêtes de charge, pour porter leurs ustanciles, & toutes les choses dont ils avoient besoin pour leurs commoditez, & pour leurs plaisirs : de sorte que les dos & les épaules de ces Insulaires étoient tout livides des meurtrissieures que ces fardeaux trop pesans leur faisoient. Ces fatigues incroiables ne les garantissoient nullement des bastonades, des coups de foüets, des maledictions, & d'une infinité d'autres tourmens qu'on leur faisoit souffrir. Il faudroit employer un temps infini pour décrire toutes les peines de ces infortunez ; on en feroit des volumes entiers : & à moins

moins que d'être barbare, on ne pourroit lire sans gemir, & sans être attendri, une hiſtoire ſi pitoiable.

Il faut remarquer que la deſtruction & la deſolation de ces Provinces a commencé depuis la mort de la Sereniſſime Reine Iſabelle, qui ſortit du monde l'an 1504. Avant ce temps-là, les Eſpagnols n'avoient oſé exercer leurs cruautez envers ces Inſulaires, ni détruire leur Païs: s'ils leur faiſoient quelques violences, c'étoit pour ainſi dire à la dérobée: Mais depuis la mort de cette Princeſſe, la déſolation fut generale. Avant ce malheur on avoit grand ſoin de celer & de cacher les maux que l'on faiſoit à ces Inſulaires; La Reine avoit un zéle incroiable pour l'inſtruction & pour le ſalut des Habitans de ce nouveau Monde, & même pour leur procurer des commoditez temporelles: Nous avons pluſieurs exemples de ſa pieté & de ſon zéle.

Dans quelque endroit de l'Amerique que les Eſpagnols ayent mis le pied, ils y ont exercé les mêmes cruautez; ils y ont fait les mêmes abominations & les mêmes maſſacres, pour opprimer ces innocens Indiens, & pour les exterminer; il ſemble qu'ils prenoient plaiſir à inventer de nouveaux genres de ſuplices, & que leur fureur s'augmentoit de jour en jour. Mais le Dieu tout-puiſſant, irrité par tant de crimes, les a abandonné à

leur

leur ſens reprouvé; & a permis qu'ils tombaſſent d'abîmes en abîmes, & de précipices en précipices.

Des Iſles de Saint Jean & de la Jamaïque.

L'AN 1509. les Eſpagnols paſſerent dans les Iſles de Saint Jean & de la Jamaïque, qui reſſemblent à des jardins delicieux; avec les mêmes deſſeins & les mêmes intentions qui les avoient conduits dans l'Iſle de la petite Eſpagne. Ils y commirent une infinité de brigandages, & les mêmes cruautez que dans les autres endroits par où ils avoient paſſé. On voyoit par tout des marques de leurs incêndies & de leurs maſſacres; ils déſoloient tous les lieux où ils abordoient, ils expoſoient les hommes aux bêtes: Aprés leur avoir fait ſouffrir toutes ſortes de tourmens, ils les jettoient dans des Mines pour y travailler juſqu'à la mort comme des eſclaves. Ils dépeuplerent entierement ces Contrées d'Habitans, où l'on en comptoit plus de ſix cens mille avant leur arrivée: à peine pourroit-on aujourd'hui trouver deux cens perſonnes dans ces deux Iſles: tout le reſte y eſt mort de miſere & de méſaiſes, ſans qu'on ſe ſoit mis en peine de les inſtruire dans nôtre Religion, ou de leur adminiſtrer les Sacremens.

De

De l'Isle de Cuba.

Les Espagnols passèrent dans l'Isle de Cuba l'an 1511. Cette Isle contient en sa longueur autant de chemin qu'il y en a de Valladolid jusqu'à Rome. On y voioit autrefois de belles & florissantes Provinces, remplies d'une multitude infinie de Peuples, que les Espagnols n'ont pas traitez avec plus de douceur & plus d'humanité que les autres; au contraire, il semble qu'ils aient redoublé leur cruauté à leur égard: il est arrivé en cette Isle plusieurs choses qui meritent d'être remarquées. Un Cacyque riche & puissant, nommé Hathuey, s'étoit retiré dans l'Isle de Cuba pour éviter la mort & l'esclavage dont les Espagnols le menaçoient: Ayant appris que ses persecuteurs étoient sur le point d'aborder en cette Isle, il assembla tous ses sujets & tous ses domestiques, & leur parla de la sorte: Vous sçavez le bruit qui s'est répandu, que les Espagnols sont prêts d'aborder en cette Isle; vous n'ignorez pas les mauvais traitemens qu'ils ont faits à nos amis & à nos compatriotes, & les cruautez qu'ils ont exercées à Hayci (c'est ainsi qu'il nommoit la petite Espagne en sa langue naturelle:) ils viennent ici dans le dessein de nous

faire les mêmes outrages & les mêmes persecutions: Ignorez-vous, leur demanda-t-il, les mauvaises intentions de ceux dont je vous parle? Nous ne sçavons, répondirent-ils tout d'une voix, par quels motifs ils viennent ici; mais nous connoissons par experience qu'ils sont tres-méchans & tres-cruels. Sçachez donc, leur repliqua le Cacyque, que ces Européans adorent une certaine Divinité tres-avare, & qu'il est tres-dificile de contenter; & que pour satisfaire au culte qu'ils rendent à cette Idole, ils exigeront de nous des sommes immenses; qu'ils emploieront tous leurs efforts pour nous réduire à une triste servitude, ou même pour nous faire mourir. Il prit alors une cassette pleine d'or & de bijoux précieux qu'il avoit auprés de lui: Voilà, dit-il, en la montrant à ceux qui l'écoutoient, le Dieu des Espagnols; il faut que nous l'honorions par nos jeux & par nos dances, pour tâcher de l'appaiser & de nous le rendre propice, afin qu'il commande aux Espagnols de ne nous faire aucun mal. Il applaudirent tous à cette Harangue & se mirent à sauter & à dancer autour de la cassette; & ils ne cesserent de le faire jusqu'à-ce qu'ils furent épuisez de lassitude: Alors le Cacyque Hathuey reprenant son discours, continua de leur parler en ces termes: Si nous conservons ce Dieu jusqu'à-ce qu'on nous l'enleve, il sera la cause qu'on nous arrachera la vie;
voi-

voilà pourquoi je crois qu'il est à propos de le jetter dans la riviere. Tout le monde approuva ce conseil ; & de ce pas ils s'acheminerent tous ensemble vers le fleuve, pour y précipiter le Dieu prétendu.

Les Espagnols ne furent pas plû-tôt arrivez dans l'Isle de Cuba, que ce Cacyque qui les connoissoit parfaitement, songea à la retraire, pour se mettre à couvert de leurs fureurs ; il se mit même en devoir de se défendre par la force, quand il les rencontroit par hazard : mais le malheur voulut qu'il tomba entre leurs mains ; & parce qu'il n'avoit rien épargné pour se garantir des persecutions d'une Nation si cruelle & si impie, & qu'il avoit pris les armes pour défendre sa vie & celle de ses sujets, on lui en fit un crime capital, & on le brûla tout vif : tandis qu'il étoit au milieu des flammes attaché à un pieu, un Religieux de l'Ordre de saint François, tres-saint & tres-vertueux, se mit en devoir de lui parler de Dieu & de nôtre Religion, & de lui expliquer quelques articles de la Foi Catholique dont il n'avoit jamais entendu parler, lui promettant la vie éternelle, s'il vouloit croire, & le menaçant des supplices éternels, s'il s'opiniâtroit à demeurer dans son infidelité : Hathuey, aprés y avoir fait quelque reflexion, autant que le lieu & la situation où il se trouvoit le lui pouvoit permettre, demanda au Religieux qui l'ex-

hortoit, si la porte du Paradis étoit ouverte aux Espagnols; & comme il lui eut répondu, que les gens de bien pouvoient esperer d'y entrer; le Cacyque sans déliberer davantage, répondit qu'il ne vouloit point aller au Ciel, de peur de s'y trouver dans la compagnie de gens aussi méchans & aussi cruels qu'étoient les Espagnols, & qu'il aimoit beaucoup mieux aller en enfer, où il seroit délivré d'une vûe si importune. C'est ainsi que les mauvaises actions & les cruautez des Espagnols ont deshonoré Dieu & sa Religion dans l'esprit des Ameriquains.

Il arriva un jour qu'une grande quantité des Habitans d'une Ville celebre, qui étoit éloignée de plus de dix lieuës du séjour où nous étions, vinrent au-devans de nous, pour nous faire honneur, & pour nous porter des provisions & toutes sortes de rafraîchissemens, qu'ils nous offrirent avec des marques d'une grande joie, & nous faisant mille caresses: Mais le malin esprit dont les Espagnols étoient possedez, se mit à les agiter, & ils furent tout à coup saisis d'une si grande fureur, qu'ils massacrerent sur le champ plus de trois mille personnes hommes & femmes, sans qu'on leur eût donné la moindre occasion qui pût les chagriner. Je fus le témoin de cette inhumanité; quelques efforts qu'on fit pour les appaiser, il fut impossible de

les ramener à leur bon ſens ; & ils voulurent aſſouvir leur brutalité par une action ſi barbare.

Peu de temps aprés je députai des Envoyez aux perſonnes les plus remarquables de la Province de la Havane, pour les raſſurer, & pour les obliger à demeurer dans leur Pays, ſans ſe mettre en peine de chercher des lieux écartez pour ſe cacher ; je les exhortai même à venir au-devant de nous en toute confiance : ils ſçavoient aſſez l'autorité que j'avois ſur les Eſpagnols ; je leur engageay ma parole qu'on ne leur feroit aucun mal : les cruautez paſſées, & les maſſacres qu'on avoit fait de leurs compatriotes, avoient jetté l'épouvante & la terreur dans toutes ces Contrées : je leur avois donné cette aſſurance de l'aveu & par le conſeil des Capitaines & des Officiers. Quand nous fûmes entrez dans cette Province, vingt-deux des Chefs vinrent au-devant de nous ; mais dés le lendemain le Chef de nos troupes, ſans reſpecter la foy qu'on leur avoit donnée, voulut les condamner au feu ; diſant qu'il étoit à propos de faire mourir ces Inſulaires, qui pouvoient quelque jour uſer de ſtratageme pour nous ſurprendre & pour nous faire perir : j'eus toutes les peines du monde à les ſauver, & à empêcher qu'on ne les jettât dans le feu.

Les Indiens de la Havane ſe voyant réduits

à une dure ſervitude ; & voyant qu'il n'y avoit plus de remede à leurs maux, & qu'ils étoient perdus ſans reſſource, commencerent à chercher les deſerts & les montagnes pour ſe garantir de la mort. Quelques-uns emportez par leur deſeſpoir s'étranglerent ; les maris & les femmes ſe pendoient avec leurs enfans pour mettre fin à leurs miſeres par une mort plus prompte. Plus de deux cens Indiens perirent de la ſorte pour éviter la cruauté des Eſpagnols : une infinité de perſonnes ſe condamnerent volontairement à ce même genre de mort, pour finir dans un moment les maux que leur faiſoient leurs perſecuteurs.

Un Eſpagnol qui avoit le titre de Souverain dans cette Iſle, & qui avoit trois cens Indiens à ſon ſervice, en fit perir cent ſoixante en moins de trois mois, par l'excés du travail qu'il exigeoit d'eux chaque jour. Il faiſoit perir de la même ſorte les nouveaux venus qu'il reprenoit pour remplacer les autres : il auroit dépeuplé toute l'Iſle en peu de temps, ſi la mort qui le ſurprit fort à propos pour ces Inſulaires, ne les eût garantis de ſes cruautez. Je vis mourir à mes yeux durant l'eſpace de trois ou quatre mois, plus de ſix mille enfans, parce qu'ils étoient abandonnez de leurs parens, qu'on avoit condamnez aux Mines : les Eſpagnols prirent la réſolution de pourſuivre les Indiens qui s'étoient

toient retirez dans les montagnes; ils en firent des massacres incroyables : de sorte que toute l'Isle fut deserte & desolée en fort peu de temps. C'est une chose déplorable de voir qu'on ait ruiné & dépeuplé si impitoyablement un si beau Pays.

Du Continent.

L'AN 1514. un Gouverneur impitoyable, destitué de tout sentiment de misericorde & d'humanité, que l'on regardoit comme un cruel tyran, & comme l'instrument de la colere de Dieu, penetra dans la terre ferme, & y conduisit plusieurs Espagnols, qui étoient tous animez de son esprit, & qui avoient les mêmes desseins que leur conducteur. Quoy-que quelques-uns de son caractere fussent entrez dans l'Isle avant lui, & qu'ils y eussent fait mourir un grand nombre de personnes : au moins ils n'avoient exercé leurs brigandages & leurs cruautez que sur les Côtes, & dans les lieux maritimes. Celui dont je parle surpassoit en cruauté & en impieté tous ses Prédecesseurs. Il ne se contenta pas de ravager les bords de la Mer ; il désola de grands Royaumes & de vastes regions, où il fit perir dans les tenebres de l'Idolatrie un nombre infini d'In-

diens. Il parcourut plus de cinquante lieuës du plus beau Pays du monde ; il porta la désolation par-tout, & ruyna en peu de temps la plus belle terre, & la plus fertile de l'Inde: on y comptoit avant l'arrivée de ce tyran une infinité de Villages, de Bourgs, de Villes, plus belles que dans toutes les Contrées voisines. Ce Pays est plus abondant en or, que tous ceux qu'on a encore découverts jusqu'ici. Les richesses immenses dont l'Espagne a été remplie depuis le commerce qu'elle a fait aux Indes, ont été tirées des Mines du Pays dont je parle.

Le Gouverneur de ce nouveau Monde inventa divers genres de supplices, pour obliger les Habitans à lui donner tout l'or qu'ils avoient ramassé. Dans une course que quelquel-uns de ses Capitaines firent par son ordre pour piller & pour ravir les richesses de ces Peuples, ils en firent perir plus de 40000. a coups d'épées; ils firent mourir les autres dans le feu; ils en exposerent plusieurs aux chiens, pour être dévorez; le reste fut exterminé par divers genres de supplices.

L'aveuglement de ceux qu'on a envoyé pour gouverner les Indes, a causé beaucoup de désordres & de malheurs: c'est ce qui a retardé la conversion des Indiens: ils démentoient par leurs actions ce qu'ils vouloient leur persuader par leurs paroles: les sentimens de leur cœur n'étoient nullement conformes

à ce

à ce qu'ils leur disoient de bouche. Ils commandoient aux Indiens d'embrasser la Religion Chrétienne sous peine de mort; ils les menaçoient d'une cruelle servitude, ou des derniers supplices, pour les forcer à se faire Chrétiens, ou à voüer leur obéïssance au Roi de Castille: Comme si le Fils de Dieu, qui est mort pour la rédemption des hommes, eût ordonné à ceux qu'il envoyoit prescher la nouvelle Loi, & annoncer le Royaume de Dieu, de contraindre ceux qui vivoient tranquillement dans leur Pays, de faire profession de sa doctrine, sous peine d'être dépoüillez de leurs biens, d'être séparez de leurs femmes, de leurs enfans, de perdre leur liberté, d'être condamnez à une mort cruelle, sans avoir été instruits des maximes & des principes de nôtre Religion. On prétendoit les obliger de rendre une exacte obéïssance à un Roi qu'ils n'avoient jamais vû, & dont ils n'avoient jamais entendu parler: ils voyoient seulement que ceux qui venoient de sa part les traitoient avec tant d'inhumanité.

Ce Gouverneur cruel & impie, tourmenté d'un desir insatiable d'amasser des richesses, voloit impunément les Indiens qui demeuroient dans les Villages ou dans les Villes, & qui ne pensoient nullement à se précautionner contre ses brigandages; il ordonnoit à ses satellites d'aller furtivement dans

les lieux où il ſoupçonnoient qu'il y eût de l'or, & ils déclaroient de ſa part ſes ordres aux Habitans de ce nouveau Monde, à qui ils diſoient: Cacyques & Indiens de ce Continent, Nous vous declarons qu'il n'y a qu'un Dieu, un Pape, & un Roi de Caſtille, qui eſt le maître & le Seigneur du Pays que vous habitez; approchez-vous promptement pour prêter le ſerment de fidelité. Aprés tous ces préambules, ils choiſiſſoient le temps de la nuit pour ſe jetter inopinément ſur ces malheureux, accablez du ſommeil, & qui n'avoient pris nulles meſures pour ſe garantir des artifices de leurs ennemis, qui mettoient le feu à leurs maiſons couvertes de roſeaux & de chaume, qui étoient dans un moment réduites en cendre; les femmes & les enfans y étoient dévorez par les flammes avant que d'avoir le temps de ſe reconnoître; ils maſſacroient ceux qui avoient le bonheur de ſe ſauver de cet incendie; ils retenoient les autres, pour leur ſervir d'eſclaves; ils les forçoient par la rigueur des tourmens de déclarer où ils avoient caché leur or; ils leur imprimoient ſur le corps des marques & des ſtigmates avec des fers rougis dans le feu. Aprés toutes ces cruautez, ils appliquoient tous leurs ſoins à foüiller par tout pour trouver l'or de ces pauvres Indiens: ils en firent un amas prodigieux, ſans parler des perles & des diamans que les

In-

Indiens leur donnoient, pour ſe délivrer de leurs fureurs. Tous les Eſpagnols qui avoient quelque Charge ou quelque dignité, exerçoient les mêmes brigandages; chacun envoyoit autant qu'il pouvoit de ſatellites, pour faire des courſes, & pour ravager tout le pays. Le premier Evêque qu'on envoya dans ce nouveau Monde, imitant le procedé de ces avares Gouverneurs, ſe ſervoit auſſi du miniſtere de ſes domeſtiques pour avoir part à la proye. Les Eſpagnols enleverent en peu de temps de ce Royaume plus de trois millions. A peine le Roi de Caſtille eut-il trois mille écus pour ſa part de cette grande ſomme. On y égorgea plus de huit cens mille perſonnes. Les Gouverneurs qui ſuccederent acheverent de maſſacrer tout le reſte des Habitans.

Je ne dois point paſſer ſous ſilence un trait que fit en ce Pays le Gouverneur dont je parle: un Cacyque lui donna ou de bon gré ou par crainte le poids de neuf mille écus d'or. Cette grande ſomme ne contenta pas les Eſpagnols; ils attacherent ce malheureux à un pieu; & lui mettant les pieds dans le feu, ils vouloient l'obliger à leur donner une plus grande ſomme d'argent. Ne pouvant ſupporter la rigueur de ce tourment, il leur donna le poids de trois mille écus d'or, qu'il avoit encore dans ſa maiſon. Ils recommencerent à le tourmenter de nouveau,

pour en extorquer d'autres ſommes : mais ſoit qu'il fût dans l'impuiſſance de leur rien donner, ou qu'il n'en eut pas la volonté, il expira au milieu du ſupplice. Ils firent mourir par le même genre de tourment pluſieurs perſonnes des plus conſiderables de ce Royaume.

Une compagnie d'Eſpagnols tomba par hazard dans un gros d'Indiens, qui s'étoient refugiez ſur les montagnes, pour éviter la tyrannie de leurs perſecuteurs, qui ſe jetterent de furie ſur ces pauvres gens ; ils tuerent tous ceux qu'ils pûrent attrapper ; & emmenerent captives ſoixante ou quatre-vingt femmes ou filles. Les Indiens au deſeſpoir, vinrent en armes attaquer les Eſpagnols, pour les obliger à lâcher leur proye. Les Eſpagnols voïant les Indiens prés d'eux, & ne voulant point rendre le butin qu'ils avoient ravi, ils poignarderent ces femmes & ces filles en preſence de leurs époux & de leurs peres. Les Indiens témoins d'un ſi pitoyable ſpectacle, ſaiſis de douleur & de deſeſpoir ſe frapoient la poitrine, en s'écriant : O les méchans hommes ! ô cruels Eſpagnols, qui maſſacrez ſans pitié de pauvres femmes qui ne vous ont jamais offenſé ! il faut être plus barbare & plus feroce que les bêtes ſauvages pour commettre des actions ſi brutales.

L'un des plus puiſſans Seigneurs de cette Con-

Contrée nommé Paris, avoit une maiſon éloignée d'environ de dix ou de quinze lieuës de Panama : cet homme étoit fort riche, & poſſedoit une grande quantité d'or. Les Eſpagnols allerent le trouver dans ſa maiſon; il les receut avec autant de charité & de courtoiſie que s'ils euſſent été ſes freres. Il donna de ſon propre mouvement au Capitaine la valeur de quinze mille écus. Le Capitaine & les Eſpagnols de ſa ſuite crurent par cet échantillon que cet homme poſſedoit des tréſors immenſes; ils n'avoient entrepris ce voïage que pour le voler. Pour en venir à bout plus ſeûrement, ils firent ſemblant de partir, & ſe mirent en effet en chemin : mais vers le milieu de la nuit, ils retournerent ſur leurs pas; & rentrant bruſquement dans la Ville ſans qu'on les y attendît, ils y mirent le feu, & firent perir par les flammes un grand nombre de citoiens; ils enleverent cinquante ou ſoixante mille écus. Le plus conſiderable de tous ſe ſauva de l'incendie; il laiſſa paſſer trois ou quatre jours; & aiant ramaſſé le plus qu'il pût de gens, il vint fondre inopinément ſur les Eſpagnols; il en tua environ cinquante, & reprit tout le butin qu'ils avoient fait dans la Ville qu'ils venoient de brûler, & la valeur de quarante mille écus qu'ils lui avoient pris à lui-même; les autres Eſpagnols chargez

de

de playes se sauverent le mieux qu'ils pûrent. Peu de temps aprés ils vinrent avec de plus grandes forces attaquer ce Cacyque ; ils détruisirent la plus grande partie de ses troupes ; le reste fut réduit en servitude.

De la Province de Nicaraqua.

LE Gouverneur dont j'ai parlé se mit en devoir d'assujetir la Province de Nicaraqua l'an 1522. Il est impossible de bien exprimer la fertilité de cette Terre, la bonté de l'air qu'on y respire, & le nombre presque infini de ses Habitans. On voïoit dans cette Province des Villes longues de quatre lieuës : la quantité des fruits exquis qu'on y mange y attiroit cette grande multitude de Peuple. Comme les Villes sont situées dans de vastes Plaines, on n'a point de montagnes où l'on puisse se cacher ; outre que la douceur du climat est si grande, & le pays si agreable, que les Habitans ne peuvent se résoudre qu'avec beaucoup de peine à le quitter ; & par consequent ils étoient plus exposez aux outrages & aux persecutions des Espagnols ; mais ils les souffroient le plus patiemment qu'il leur étoit possible, pour n'être pas obligez à changer de demeure. Ce Peuple est naturellement doux

&

& pacifique. Le Gouverneur, ou plû-tôt le Tyran avec les miniſtres de ſa cruauté, prit le deſſein de faire les mêmes traitemens aux Habitans de cette Province qu'il avoit fait aux Peuples des autres Royaumes ; il y commit tant de crimes, tant de brigandages & tant de maſſacres, qu'il n'y a point de plume aſſez éloquente pour les bien décrire. Il envoya dans cette Province, qui eſt plus grande que le Comté de Rouſſillon, cinquante Cavaliers, qui maſſacrerent preſque tous les Habitants, ſans épargner ni âge, ni ſexe, ni condition. Si ces pauvres gens manquoient à leur apporter une certaine meſure de bled qu'ils exigeoient d'eux, ou s'ils ne leur envoyoient pas pour les ſervir le nombre d'eſclaves qu'ils leur demandoient, ils les faiſoient mourir ſans miſericorde. Comme ce Païs eſt plat, il étoit impoſſible de ſe garantir de cette Cavalerie, & de la fureur qui tranſportoit les Eſpagnols.

Le General permettoit à ces brigands de commettre tous les crimes & toutes les voleries qu'ils vouloient, d'emmener un auſſi grand nombre de captifs qu'ils le ſouhaitoient : ils les chargeoient de chaînes qui peſoient quelquefois ſoixante ou quatre-vingt livres: de ſorte que de quatre mille perſonnes, à peine ſix pouvoient reſiſter à cette fatigue ; tout le reſte mouroit en chemin, accablez ſous un trop grand poids:

Pour

Pour n'avoir pas la peine d'ouvrir la chaîne de ceux qui mouroient de faim, de soif, de lassitude, ou de travail, ils leur coupoient la tête. Quand les Indiens voyoient les Espagnols se préparer à ces sortes de voyages, sçachant bien qu'aucun de leurs amis ou compatriotes n'en reviendroit, ils poussoient de grands soupirs & de grands gémissemens; & versant des torrens de larmes, ils se disoient ces paroles: Nous avons fait autrefois les mêmes voyages pour rendre service aux Chrétiens; aprés un certain espace de temps nous revenions dans nos maisons retrouver nos enfans & nos femmes; mais maintenant il n'y a aucune esperance de retour, & cette separation est éternelle.

Il prit un jour fantaisie à ce Gouverneur de faire une nouvelle distribution des Indiens; il les ôtoit à ceux qu'il n'aimoit pas, & il en donnoit un plus grand nombre aux autres qui lui étoient agreables. Ce changement fut cause que pendant toute une année on ne fit point de recolte. Le Païs venant à manquer, les Espagnols enlevoient aux Indiens tout le bled, & toutes les autres provisions qu'ils avoient ramassées pour faire subsister leurs familles. Ce desordre fit perir plus de trente mille personnes. Une femme pressée d'une faim insupportable, tua son enfant pour le manger.

Toutes les Villes & les campagnes voi-
sines

ſines reſſemblent à des jardins délicieux ; les Eſpagnols les cultivoient ſelon que le ſort les leur avoit fait tomber en partage, & pour épargner leurs revenus, ils mangeoient ce qui appartenoit aux Indiens, & vivoient à leurs dépens ; ils dévoroient en peu de jours ce que ces malheureux avoient ramaſſé durant un long eſpace de temps avec de grandes fatigues. Chaque Eſpagnol avoit des heritages en propre, & une grande quantité d'Indiens dans ſa maiſon pour labourer ſes Terres, & pour faire les autres ſervices domeſtiques : perſonne n'en étoit exempt, les nobles, les femmes, les enfans travailloient jour & nuit pour le profit des Eſpagnols ; ils en exigeoient même des corvées au-deſſus de leurs forces, & ils les faiſoient miſerablement perir par un excés de travail : ils les chaſſoient de leurs maiſons pour s'en emparer ; ils s'approprioient leurs biens & leurs heritages ; ils conſumoient dans un moment ce que ces pauvres gens avoient amaſſé pour vivre, & les réduiſoient par ce moyen à une extrême neceſſité. Pluſieurs moururent ſous les fardeaux qu'ils les obligeoient de porter ſur les épaules juſqu'au Port, qui étoit éloigné de plus de trente lieuës, des planches & des ſolives pour la conſtruction des Vaiſſeaux ; ils les obligeoient d'aller leur chercher du miel & de la cire ſur les montagnes, où

ils

ils étoient dévorez par les tygres. Les femmes grosses n'étoient pas exemptes de ces travaux; elles perissoient souvent avec leur fruit, accablés de fatigues & de mésaises.

Ce qui a contribué davantage à dépeupler cette Province, c'est la licence que les Espagnols se donnoient, d'éxiger des Cacyques & des personnes les plus riches, un grand nombre d'esclaves; le Gouverneur autorisoit cette espece de tribut qu'ils levoient avec une grande rigueur, menaçant de les faire brûler tout vifs, s'ils manquoient à leur envoyer une cinquantaine d'esclaves de trois en trois mois, & toutes les fois que le Gouverneur le permettoit. Les Indiens pour l'ordinaire n'ont pas un grand nombre d'esclaves; c'est beaucoup si chaque Cacyque en a trois ou quatre, avec ses autres domestiques. Les Espagnols enlevoient à un pere l'un de ses enfans s'il en avoit deux, ou deux s'il en avoit trois: il falloit obëir, quelque répugnance qu'ils y eussent; cette separation ne se faisoit point sans répandre beaucoup de larmes, & sans faire de grandes plaintes. Les Indiens ont beaucoup de tendresse pour leurs enfans, & ils les élevent avec de grands soins. Comme on exigeoit souvent cette espece de tribut; tout le Royaume fut en peu d'années dépeuplé d'Habitants. Il y abordoit tous les ans cinq ou six Navires qu'on chargeoit d'esclaves,

pour

pour les tranſporter dans le Perou & à Panama, où on les vendoit : ils y periſſoient en peu de temps ; car c'eſt une choſe confirmée par pluſieurs experiences, que les Indiens qu'on tranſporte en d'autres climats n'y vivent pas long-temps ; ce qui contribuoit à les faire mourir ſi-tôt, eſt qu'on ne leur fourniſſoit pas ſuffiſamment dequoy vivre, & qu'on les ſurchargeoit de travail. On tira de cette Province durant un petit nombre d'années plus de cinq cens mille eſclaves, quoi-qu'ils ſoient nez libres : il en mourut auſſi durant la guerre qu'on leur fit, environ cinquante ou ſoixante mille ; on a condamné le reſte à une dure ſervitude, dont il en meurt chaque jour une grande quantité. On peut encore trouver dans cette Province environ quatre ou cinq mille perſonnes, quoiqu'elle eût été la plus peuplée & la plus abondante de tout ce nouveau Monde. On n'y trouvera bien-tôt plus perſonne, à cauſe des mauvais traitemens que l'on fait tous les jours à ce qui reſte.

De la Nouvelle-Eſpagne.

LA nouvelle Eſpagne fut découverte l'an 1517. Dés l'année ſuivante les Eſpagnols commencerent à la ravager, & à maſ-

maſſacrer ſes Habitans, quoi-qu'ils aſſurent qu'ils ſont partis de l'Europe pour aller peupler ce Païs. Leurs violences, leur tyrannie, leurs injuſtices ſont montées juſqu'au dernier degré: ils n'ont reſpecté en cela ni Dieu, ni le Roi; ils ont même oublié qu'ils étoient hommes & Chrétiens. Pendant le ſéjour qu'ils ont fait dans ce Païs, ce n'étoit que brigandages, que maſſacres, que ravages, que brûlemens de Villes, que violences, que tyrannie; ils ont dépeuplé & ruiné en peu de temps de fond en comble de vaſtes Royaumes. Le ſouvenir des maux qu'ils y ont commis a jetté tant de terreur dans les eſprits, que les Habitans ne peuvent penſer aux Eſpagnols ſans trembler. Ils n'ont point diſcontinué de les tourmenter; au contraire c'eſt toûjours de pis en pis, & leurs perſecutions augmentent chaque année. Depuis que les Eſpagnols ſont entrez la premiere fois dans la nouvelle Eſpagne; ils ont fait perir de mort violente quatre cens cinquante mille perſonnes dans le Mexique, & aux environs. Ce Païs comprend quatre ou cinq Royaumes qui ne le cedent point en grandeur, en fertilité, en abondance de toutes choſes au Royaume d'Eſpagne. On y voit des Villes plus peuplées que Tolede, que Seville, que Valladolid, que Sarragoce, que Barcelonne: quoi-que toutes ces Villes ſoient remplies d'Habitans, celles du

du nouveau Monde le ſont encore davantage; le Païs dont je parle a plus de dix-huit cens lieuës de tour; les Eſpagnols y ont fait mourir par le fer, par le feu, ou par d'autres ſortes de morts violentes plus de quatre millions de perſonnes, en comptant les femmes & les enfans, dans l'eſpace de quatre cens quatre-vingt lieuës. Ils appellent Conquêtes les guerres injuſtes & cruelles qu'ils ont faites dans ce nouveau Monde, quoi-qu'ils n'y ſoient entrez que pour en exterminer les Habitans, & qu'ils s'y ſoient comportez avec plus de fureur que ne font les Turcs, qui ont tant d'horreur pour le nom Chrétien. Je ne mets point au nombre de ceux qu'ils ont égorgé, les autres qui ont peri dans l'eſclavage, ou qui ſont morts de méſaiſe ſous la tyrannie qu'ils leur faiſoient ſouffrir. Ils n'y a point de langue aſſez diſerte qui pût raconter toutes les horreurs que ces ſcelerats ont commiſes dans le nouveau Monde: Il ſemble qu'ils ſoient les ennemis declarez du genre humain, & qu'ils aient été deſtinez pour le détruire. Quelque exactitude qu'on employe pour décrire les crimes, les cruautez, les ravages des Eſpagnols, on n'en ſçauroit exprimer la milliéme partie.

Suite des particularitez de la Nouvelle Espagne.

DANS la florissante & celebre Ville de Cholula, qui contenoit plus de trente mille familles, les principaux avec les Prêtres du lieu, précedez de celui qu'ils regardoient comme le Grand Pontife, vinrent avec beaucoup d'appareil, & de pompe au devant des Espagnols, pour les recevoir avec plus d'honneur, & plus de respect: ils avoient ordonné entre-eux, que les plus considerables de la Ville conduiroient les Espagnols dans leurs maisons, & qu'ils leur feroient toutes sortes de bons traitemens: mais les Espagnols prirent sur le champ la résolution d'en faire une horrible boucherie, afin de se faire redouter, & de jetter la terreur & l'épouvante par toute la Contrée. Ils ont observé cette coûtume dans tous les Païs par où ils ont passé, de faire quelque grand massacre en y arrivant, afin que ces Peuples qui sont doux comme des moutons, ne pûssent les envisager qu'avec effroy. Ils députerent vers les principaux de la Ville & des environs, pour les engager à les venir trouver, afin qu'ils pûssent parler ensemble. Ils ne furent pas plû-tôt arrivez,

vez, qu'on les enchaîna avant que les Habitans eussent des nouvelles de cette supercherie. On leur demanda six mille Indiens pour porter le bagage, les ustencilles & les provisions des Espagnols. Quand ils furent arrivez, on les enferma dans des basses-cours. C'étoit un spectacle pitoyable de voir ces malheureux se préparer à porter les fardeaux dont on vouloit les charger. Ils étoient nuds, à la réserve des parties que la bienséance veut que l'on couvre: ils se prosternoient à terre; & courbant le dos, ils se presentoient aux coups d'épées comme de pauvres agneaux. Tandis qu'ils étoient renfermez de la sorte dans les basses-cours, une partie des Espagnols armez de lances & de piques occupoient les avenuës, pour empêcher que les Indiens n'échapassent; ils les égorgeoient avec leurs épées: de sorte qu'aucun ne se sauva. Au bout de deux ou trois jours quelques-uns qui étoient demeurez couverts de playes & de sang entre les cadavres, & qu'on avoit laissez pour morts, imploroient leur misericorde, & les supplioient de les laisser vivre; mais ces cruels, sans être attendris de leur gemissemens, de leurs larmes, & de la maniere humiliante avec laquelle ils leur demandoient la vie, les mettoient en pieces sur le champ, avec une barbarie qui passe tout ce que l'on peut imaginer. On avoit mis dans les fers plus

de

de cent des plus notables que l'on gardoit encore; mais le Capitaine des Eſpagnols ordonna de planter des pieux en terre, d'y attacher ces malheureux Indiens, & d'y mettre le feu. Le Roi du Païs eut le bonheur de ſe ſauver: il ſe retira dans un Temple avec trente ou quarante perſonnes, croyant y trouver un azyle: il s'y défendit courageuſement durant un jour entier: Mais les Eſpagnols qui ne font jamais de quartier à aucun ſoldat, mirent le feu dans le Temple, & brûlerent tous ceux qui s'y étoient renfermez. Ils s'écrioient du milieu des flammes: O hommes cruels & méchans! quel mal vous avons-nous fait, pour nous faire mourir de la ſorte? Allez, allez au Mexique, où nôtre Maître Monteçuma vous punira comme vous le meritez. On dit que le Capitaine des Eſpagnols durant que cette tragedie ſe joüoit, & que les flammes achevoient de conſumer le reſte de ces miſerables, plein de joye, ou plûtôt tranſporté de fureur, répeta ces paroles: Neron conſiderant du Mont-Tarpeïen les flammes qui mirent Rome en cendre, entendit ſans en être touché les gemiſſemens de ſes Citoyens.

Les Eſpagnols firent encore un grand maſſacre dans la Ville de Tepeaca: elle eſt encore plus belle & plus ample que la precedente, & comprend dans ſon enceinte

un plus grand nombre de maiſons. Ils y égorgerent une finité d'Habitans à coups de lances & d'épées. En partant de Cholula ils allerent au Mexique : le Roi Monteçuma accompagné des grands & des perſonnes les plus remarquables de ſa Cour, donna toutes ſortes de divertiſſemens aux Eſpagnols, pour leur temoigner combien leur arrivée étoit agreable aux Indiens : ſon frere vint au-devant d'eux avec un beau cortege; il leur fit de grands preſens en or & en argent, & leur donna pluſieurs riches étoffes peintes de differentes couleurs : le Roi même les receut à l'entrée de la Ville avec toute ſa Cour; il étoit porté ſur un Brancard d'or; il les conduiſit juſqu'au Palais qu'on leur avoit préparé. Dés le même jour ils ſe ſaiſirent de ce pauvre Prince qui ne penſoit à rien moins, & poſterent quatre-vingt ſoldats pour le garder : ils le chargerent d'une rude chaine. Ce traitement conſterna tous les Indiens, & les remplit d'étonnement & d'épouvante. Pour redoubler encore la crainte qu'on avoit d'eux, il leur vint dans l'eſprit de ſignaler leur cruauté par quelque action memorable.

Toute la Nobleſſe de la Ville étoit attentive à repreſenter des jeux & des ſpectacles, & à faire des dances autour du logis où leur Roi étoit captif, pour tâcher d'adoucir par ce moyen les ennuis de ſa priſon : ils

 étal-

étalloient dans ces jeux tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus magnifique. C'est par-là qu'ils donnent des signes de joie, & de l'envie qu'ils ont de leur plaire. Les Nobles & les Princes issus du Sang Royal, selon leur degré, faisoient des jeux & des dances auprés de la prison de leur Prince: il y avoit auprés du Palais deux mille jeunes hommes, qui étoient comme l'élite & la fleur de tout le Royaume, & ce qu'il y avoit de plus brillant à la Cour de Monteçuma. Le Capitaine des Espagnols accompagné d'une troupe des siens vint les aborder: il envoya le reste de ses soldats dans les autres quartiers de la Ville, où l'on s'occupoit à de pareils divertissemens, faisant semblant d'y prendre part, & de trouver du plaisir à ces fêtes Indiennes: mais il leur avoit donné le mot pour se jetter dans un certain temps à main armée sur ces danseurs; ils les attaquerent en effet prononçant le nom de S. Jacques, qui étoit le signal pour massacrer ces pauvres Indiens qui étoient tout nuds, & nullement en état de se défendre contre des soldats armez de lances & d'épées, qui faisoient de larges blessures dans ces corps délicats: ils massacrerent toute cette jeune Noblesse, sans qu'il en échapât un seul. Les Indiens qui étoient dans les autres quartiers de la Ville furent saisis d'une telle épouvante, & d'une douleur si vive, qu'ils

qu'ils ne ſçavoient où ſe cacher pour ſe mettre à couvert de la furie de ces bourreaux, à qui ils donnoient mille malediĉtions. Depuis ce temps-là ils ne ceſſent point de gemir, pour celebrer la memoire d'une aĉtion ſi barbare: ils ont mis ce jour au rang de leurs jours malheureux, qui leur fit perdre dans un moment la plus illuſtre nobleſſe de tout le Royaume.

Les Indiens qui avoient ſouffert aſſez patiemment la captivité de leur Roi, aïant appris le maſſacre que les Eſpagnols avoient fait de tant de jeunes gens, déteſtant une aĉtion ſi cruelle & ſi impie, prirent les armes pour en tirer vengeance; quoi-que Monteçuma leur eut défendu de faire aucune violence aux Eſpagnols, ils les attaquerent vivement, ils en tuerent pluſieurs; les autres furent contraints de ſe ſauver; ils mirent un poignard contre l'eſtomac du Roi, qu'ils laiſſoient voir à ſes ſujets par une fenêtre, afin que ce ſpeĉtacle les obligeât à mettre bas les armes: le Prince même leur en fit un commandement exprés; mais pour le coup ils n'obéïrent point à ſes ordres: ils ſe choiſirent un Chef à qui ils donnerent le commandement de toutes leurs Troupes; ils ſe jetterent avec tant de furie ſur les Eſpagnols, & les combatirent avec tant d'opiniâtreté, que les autres deſperant de pouvoir leur réſiſter, prirent le parti de ſe

retirer au milieu de la nuit, & d'abandonner la Ville: ce que les Indiens ayant apperceu, ils les poursuivirent, & en massacrerent un grand nombre aux passages des rivieres: Mais les Espagnols retournerent bien-tôt avec de plus grandes forces, ils attaquerent & emporterent la Ville, où ils firent d'horribles massacres; ils brûlerent les plus illustres des Indiens.

Aprés qu'ils eurent commis tous ces desordres & tous ces ravages dans la Ville du Mexique, ils porterent la desolation dans la Province de Panuco, qui n'en est éloignée que de vingt lieuës: ils y exercerent leurs brigandages & leurs cruautez ordinaires. Cette Province étoit merveilleusement peuplée: mais depuis l'arrivée des Espagnols, la plus grande partie des Habitans furent exterminez. Ils ravagerent de la même sorte la Province de Tute-peca, & celle de Colima. Chacune de ces Provinces est aussi grande que les Royaumes de Leon & de Castille.

Il faut remarquer que les Espagnols entroient dans ces Provinces uniquement pour les ravager, & pour réduire les habitans à la servitude. Ils les obligeoient d'abord à prêter le serment de fidelité au Roy de Castille: S'ils refusoient de le faire, on les massacroit sur le champ, ou on les faisoit esclaves: on déclaroit rebelles ceux qui ne venoient pas trouver les Espagnols pour obéir à des

ordres si injustes & si cruels. On accusa de cet attentat les principaux d'entre les Indiens, & on leur en fit un crime auprés du Roi de Castille, sans qu'on fist reflexion à cette regle de Droit, qu'il n'y a que les sujets révoltez que l'on puisse appeller rebelles.

Les Chrétiens n'auront pas de peine à conclure que des Missionnaires tels que le sont les Espagnols, n'ont pas les dispositions necessaires pour insinuer les maximes de nôtre Religion à ces Peuples, qui sont naturellement libres, & qui ne peuvent supporter les hauteurs & l'insolence avec laquelle on les traite; car on leur dit fierement sans les ménager: Soûmettez-vous à l'obéïssance d'un Roi étranger que vous n'avez jamais vû, dont vous n'avez jamais entendu parler; & si vous refusez de le faire, nous vous mettrons en pieces, ils l'avoient plû-tôt fait que dit. Mais ce qui est incomprehensible, c'est qu'ils ne traitent pas mieux ceux qui obéïssent aveuglément à tout ce qu'ils leur commandent, ils les réduisent à un dur esclavage; ils en exigent des corvées insupportables, & les condamnent à toutes sortes de tourmens : de sorte que les Habitans des Provinces entieres, hommes, femmes, enfans perissent en tres-peu de temps: ceux à qui ils arrachent la vie pour mettre fin à leurs miseres dans un moment sont les plus heureux. Si les menaces qu'on leur fait les

obligent à promettre fidelité & obéïssance à un Roi étranger; prétend-on qu'ils y soient obligez en conscience? puisque ce devoir n'est fondé ni sur le droit Divin ni sur le droit humain ; & que les menaces qu'on leur fait, sont capables d'épouvanter les hommes les plus hardis & les plus courageux : ainsi toutes les promesses que l'on fait par de telles menaces, sont de nulle valeur, & n'obligent à rien. Je passe sous silence les affronts, les insultes & les dommages qu'ils ont faits au Roi du Mexique : ils ont violé tous les droits des gens, & causé des torts infinis aux Indiens. Voilà les services que les Espagnols ont rendus à ces Peuples.

Le Gouverneur de ce nouveau Monde, fondé sur des titres imaginaires, envoya deux Capitaines qui ne lui cedoient gueres en impieté, ou en cruauté, dans les Royaumes de Guatimala, qui sont situez vers le Midy : ils penetrérent jusques dans les Royaumes de Naco & de Gaymura, qui s'étendent vers le Septentrion, durant l'espace d'environ trois cens lieuës : ces Royaumes sont voisins de celui du Mexique. Ces Capitaines firent ces voyages par mer & par terre, accompagnez d'une bonne cavalerie, & d'une nombreuse infanterie.

Le Capitaine qui eut en partage Guatimala, y fit des maux incroïables ; l'autre mourut en peu de temps : il mit la desola-

tion par-tout, & remplit de carnages ce Royaume, pour y faire craindre les Eſpagnols juſques dans les races futures. Je crois que les maux que fit ce Capitaine, ſurpaſſent encore tout ce que les Europeans avoient fait juſqu'alors dans le nouveau Monde. Celui qui fit ſon voyage par mer, porta le fer & le feu ſur toute la Côte. Quelques Habitans du Royaume d'Yucatan, qui eſt ſur le chemin des Royaumes de Naco & de Gaymura, lui firent des preſens magnifiques. Quand ce Capitaine fut entré dans leur Païs, il envoïa ſes ſoldats par-tout: ils commirent des deſordres effroiables & maſſacrent une infinité de ces pauvres gens. Un Eſpagnol furieux, à la tête de trois cens hommes, entra dans le Païs voiſin de Guatimala; il mit le feu dans toutes les Villes; il fit égorger tous les Habitans, ſans faire grace à qui que ce ſoit: il emporta tout ce qu'il put, il continua ces brigandages durant l'eſpace de ſix vingt lieuës de Païs. Ce Capitaine étoit un rebelle qui s'étoit révolté contre ſon General: ſon deſſein étoit en ruïnant le Païs de la ſorte, de mettre les Eſpagnols hors d'état de le pourſuivre ne trouvant pas dequoi ſubſiſter dans un Païs ruïné, & de les expoſer à la fureur des Indiens, qui n'épargneroient rien pour ſe vanger ſur eux des dommages & des maux que leurs compagnons leur

avoient faits. Ce qui arriva effectivement : car comme le General des Eſpagnols ſe fut mis en devoir de pourſuivre ce rebelle, il fut tué par les Indiens. Ceux qui lui ſuccederent leur firent toutes ſortes de cruautez ; ils les réduiſirent preſque tous à la ſervitude, aprés leur avoir enlevé tous leurs biens & toutes leurs proviſions, leurs habits, leurs grains, leurs vins, & toutes les choſes neceſſaires à la vie. Les Provinces de Naco & d'Hendure, qui étoient comme des jardins délicieux, ils en firent d'affreuſes ſolitudes, quoi-que ce fût le Païs le plus peuplé de tout le monde ; il eſt impoſſible d'y penſer ſans en être attendri & ſans être touché de compaſſion, quelque feroce & quelque barbare que l'on puiſſe être. Ils firent mourir dans ce Païs plus de deux millions de perſonnes en moins de dix années : à peine en eſt-il reſté deux mille dans toute cette vaſte Contrée, encore gemiſſent-ils ſous une triſte ſervitude. Ils ne donnoient pas le temps de déliberer à ceux à qui ils propoſoient de faire le ferment de fidelité au Roi d'Eſpagne ; il falloit obéir ſur le champ, ou mourir par le fer ou par le feu.

Du

Du Royaume & de la Province de Guatimala.

ILs ſignalerent leur entrée en ce Royaume par pluſieurs maſſacres ; quoi-que le Seigneur de ce Royaume, porté ſur un Brancard par ſes eſclaves, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs qui le ſuivoient, précedé de trompettes & de tambours, pour faire éclatter davantage ſa joye, vînt au devant des Eſpagnols, à qui il fit toutes ſortes de civilitez & de bons traitemens; il leur donna de fort bonne grace beaucoup de rafraîchiſſemens, & toutes les choſes qu'ils pouvoient ſouhaiter. Les Eſpagnols paſſerent la premiere nuit hors la Ville, ne croyant pas être en ſeûreté dans un lieu ſi bien fortifié, & ſi bien muni. Le jour ſuivant ils engagerent le Seigneur de la Ville de les venir trouver avec la plûpart des perſonnes de remarque, & les obligerent de de leur apporter une certaine ſomme d'or. Ces Indiens répondirent qu'ils étoient dans l'impoſſibilité de donner tout ce qu'on leur demandoit; parce que ce Païs ne fournit point ce métal. Ce refus attira l'indignation des Eſpagnols, qui ſans aucune forme de procés, & ſans qu'on leur eût fait aucun

tort, les firent jetter tout vivans dans un grand feu. Les personnes les plus distinguées de ces Provinces, voyant qu'on avoit traité si cruellement leurs Maîtres, seulement parce qu'ils n'avoient pas donné aux Espagnols tout l'or qu'on leur avoit demandé, se retirent avec beaucoup de promptitude dans les montegnes; ordonnant à leurs sujets d'obéir aux Espagnols comme à leurs Maîtres, & leur défendant sur toutes choses, de leur donner aucune connoissance des lieux où ils s'étoient cachez. Une infinité de ces pauvres gens vinrent trouver les Espanols pour les prier de les récevoir au nombre de leurs sujets, promettant de leur rendre avec beaucoup de fidelité tous les services qui dépendroient d'eux. Le Capitaine leur répondit durement, qu'il ne vouloit point les recevoir en cette qualité, & qu'il les feroit massacrer tous sans misericorde, s'ils ne découvroient les retraites de leurs Maîtres. Les Indiens répondirent qu'elles leur étoient absolument inconnuës; mais qu'ils s'offroient de bon cœur, eux, leurs femmes & leurs enfans à les servir; qu'ils demeureroient dans leurs maisons en attendant leurs ordres, qu'ils pouvoient leur faire tous les traitemens qu'ils voudroient, qu'ils pouvoient les tuer ou leur donner la vie pour l'employer à leur service. Les Espagnols allerent en effet dans les Vil-

lages

lages & dans les Bourgs; ils trouverent ces pauvres Indiens avec leurs femmes & leurs enfans appliquez en toute aſſeurance à leurs travaux, croïant qu'ils n'avoient rien à craindre de la part des Eſpagnols; mais ces brutaux les maſſacrerent impitoiablement à coups de lances & d'epées. Ils allerent enſuite dans un autre grand Bourg, dont les Habitans ſe confiant en leur innocence, ſe croyoient hors de tout danger; mais ce Bourg fut tellement deſolé en moins de deux heures, & le maſſacre fut ſi general, ſans qu'on n'y épargnât ni âge, ni ſexe, ni condition, que tout fut mis au fil de l'épée, à la réſerve de ceux qui pûrent ſe ſauver avant l'approche des Eſpagnols.

Les Indiens voyant qu'ils ne pouvoient adoucir par leur patience, par leurs ſoûmiſſions, par leurs preſens des naturels ſi durs & ſi feroces, & qu'on les égorgeoit ſans raiſon & ſans miſericorde, ils prirent la réſolution de s'atroupper & de prendre les armes pour ſe défendre; puiſque la mort leur étoit inévitable, & que c'étoit pour-eux un mal neceſſaire, ils aimerent mieux mourir les armes à la main, & vendre cherement leurs vies, en ſe vengeant de leurs perſecuteurs, que de ſe laiſſer égorger comme des moutons ſans ſe défendre: ils manquoient d'armes, ils étoient tout nuds, ils voyoient aſſez qu'ils étoient fort inferieurs en forces

à leurs ennemis, & qu'ils n'avoient ni chevaux ni aucun usage de la Cavalerie; au contraire ils avoient affaire à un ennemi furieux & aguerri, qui ne leur faisoit aucun quartier; & qui ne pensoit qu'à les détruire. Il leur vint en pensée de semer les chemins de plusieurs fosses qu'ils couvrirent de paille & de feüilles, afin qu'elles ne fussent point apperceuës, & que les chevaux des Espagnols y donnant de furie se cassassent le cou ou les jambes. Les Espagnols donnerent deux ou trois fois dans ce piége, mais ils s'en garantirent dans la suite, & résolurent de jetter dans ces mêmes fosses tout ce qu'ils pourroient attraper d'Indiens, hommes, femmes, enfans de tout âge & de toute condition; ils y précipitoient les femmes grosses & les vieillards jusqu'à-ce qu'elles fussent toutes remplies. C'étoit un spectacle digne de compassion, de voir des femmes empalées avec leurs enfans; qu'on exposoit à des chiens furieux & enragez, on perçoit les autres avec des lances & des hallebardes. Ils brûlerent à petit feu l'un des plus grands Seigneurs de la Contrée, & disoient en lui insultant, que c'étoit pour lui faire plus d'honneur, qu'ils le faisoient perir par ce genre de mort. Cette boucherie & ces cruautez furent continuées durant l'espace de sept ans. Le Lecteur peut conjectureur combien de ces malheureux Indiens furent égorgez

pen-

pendant cette cruelle perſecution.

Il faut remarquer que les Eſpagnols furent reccus avec de grands applaudiſſemens & toutes les demonſtrations d'une joie ſincere dans la Province de Cuzcatan, ſituée ſur le bord de la Mer, & qui s'étend en longueur quarante ou cinquante lieuës: C'eſt dans cette Province qu'eſt la fameuſe Ville de Saint-Sauveur; Cuzcatan eſt la Metropole de toute la Province. On députa aux Eſpagnols environ trente mille Indiens chargez de poules-d'Indes, & de toutes les proviſions que ce Pays fournit en grande abondance. Aprés qu'ils eurent receu ces preſens, le Capitaine qui conduiſoit les Eſpagnols, leur ordonna de choiſir autant d'Indiens que chacun en voudroit, pour s'en ſervit pendant tout le temps qu'ils ſéjourneroient dans cette Province: les uns en prirent cent, les autres cinquante, ſelon les beſoins qu'ils en avoient pour porter leurs bagages & leurs uſtancilles. Ces malheureux rendoient aux Eſpagnols tous les ſervices qu'ils pouvoient avec tout l'empreſſement & tout le zéle dont ils étoient capables; il ne leur manquoit plus qu'à les adorer. Le Capitaine general demanda aux Indiens une grande ſomme d'or; car il n'étoit venu que pour cela: ils lui répondirent avec beaucoup d'humilité & de ſoûmiſſion qu'ils lui donneroient de bon

cœur

cœur tout l'or qu'ils avoient : ils ramassèrent toutes les lances qu'ils avoient de cuivre doré, & qu'ils prenoient pour de pur or, parce qu'elles en avoient l'apparence. Le Capitaine reconnut aisément aprés en avoir fait l'épreuve, que ce n'étoit que du cuivre, & parla aux Espagnols en ces termes : Il faut porter la désolation dans tout ce Pays, puisqu'on n'y trouve point d'or ; que chacun retienne pour lui servir d'esclaves tous les Indiens qu'il a choisis ; qu'on les charge de chaînes, & qu'on leur imprime les marques de leur esclavage ; ce qui fut accompli sur le champ : On imprima avec un fer chaud les Armes du Roi sur tous ceux qui ne se sauverent pas. Les Indiens qui étoient échappez, irritez des mauvais traitemens qu'on leur faisoit par-tout, assemblerent les Habitans de la Contrée, pour faire quelque effort, afin de se délivrer par les armes des persecutions de leurs ennemis ; mais ils ne réüssirent pas dans leur entreprise ; de sorte qu'on en êgorgea une infinité.

Aprés cette expedition les Espagnols retournerent à Guatimala, où ils bâtirent une Ville ; mais Dieu par une juste jugement la détruisit & la renversa de fond en comble : ils firent mourir sans misericorde tous ceux qui pouvoient les inquiéter par leurs armes ; les autres furent condamnez à l'esclavage : ils exigeoient des tributs de filles & de garçons,

çons, & les envoyoient dans le Perou pour y être vendus. Tout le reste des Habitans de ce Royaume, dont la longueur est de cent lieuës, fut égorgé. Ce Païs si beau & si abondant, qui ne cede en fertilité à aucun Païs du monde, fut réduit dans une affreuse solitude. Le Gouverneur même a avoüé de bonne foi, que ce Païs étoit le plus peuplé de toute l'Inde, & que le Mexique même ne l'est pas tant; ce qui est tres-veritable. On fit perir dans ce beau Païs, durant l'espace de quinze ou seize ans plus de quatre ou cinq millions d'hommes; & l'on continuë tous les jours à détruire ceux qui y restent.

Les Espagnols avoient de coûtume, quand ils déclaroient la guerre à quelque Ville, ou à quelque Province, de conduire avec eux le plus grand nombre qu'ils pouvoient des Indiens qu'ils avoient vaincus, afin qu'ils fissent eux-mêmes la guerre à leurs compatriotes: ils avoient quelquefois parmi eux quinze ou vingt mille de ces nouveaux sujets. Mais comme ils ne pouvoient pas leur fournir toutes les choses necessaires pour vivre; ils leur permettoient de manger la chair des autres Indiens qu'ils avoient pris en guerre: de sorte qu'ils avoient dans leur camp une boucherie ouverte de chair humaine. On égorgeoit en leur presence de petits enfans, on les faisoit griller pour

pour les manger : on tuoit les hommes comme des bêtes pour en manger les pieds & les mains ; car c'eſt à quoi les Indiens trouvoient plus de goût. Les Voiſins aïant appris ces affreuſes nouvelles étoient, frapez d'épouvante & d'horreur.

Pluſieurs periſſoient de fatigues pour tranſporter les agrés des Vaiſſeaux des Eſpagnols, qu'ils voulurent faire paſſer de la Mer Septentrionale dans celle du Midy, qui ſont éloignées l'une de l'autre de cent trente lieuës. Il falloit porter durant tout ce chemin des ancres qui peſoient beaucoup : on mettoit ſur le dos nud de ces malheureux des canons dont le poids les accabloit ; la plûpart mouroient au milieu du chemin ne pouvant réſiſter à tant de fatigues. Pour augmenter leur douleur, on diviſoit & on ſéparoit les familles ; on enlevoit un époux à ſa femme, & une femme à ſon époux : on leur ôtoit leurs filles, que l'on donnoit à des Matelots & à des ſoldats pour les contenter, & pour appaiſer leurs murmures. On rempliſſoit les vaiſſeaux d'Indiens, qu'on y laiſſoit perir de faim & de ſoif, parce qu'on n'avoit pas le ſoin de leur fournir les choſes neceſſaires. Si l'on vouloit décrire en détail toutes les cruautez des Eſpagnols, on en feroit de gros volumes qui ſeroient capables d'épouvanter tous ceux qui y jetteroient les yeux.

Les Eſpagnols avoient deux puiſſantes Armées navales deſtinées à la deſtruction des Indiens. Combien ont-ils ôté d'enfans à leurs peres & à leurs meres? Combien en ont-ils fait d'orphelins? De combien d'adulteres & d'infamies n'ont-ils point été la cauſe, les miniſtres & les complices? A combien de perſonnes n'ont-ils point ravi leur liberté? Que de malheurs & de calamitez n'ont-ils point cauſé dans ce nouveau Monde? Que de larmes n'ont-ils point fait répandre? A combien de gens n'ont-ils point arraché la vie, pour les rendre encore plus malheureux dans l'autre monde; ſoit que l'on conſidere les Indiens, qui ont ſouffert tous ces maux; ſoit que l'on enviſage les Eſpagnols, qui ont été les Auteurs de tant de calamitez.

De la Nouvelle-Eſpagne; de Panuco & de Xaliſco.

APRE'S que les Eſpagnols eurent commis tant de cruautez & tant de maſſacres dans la nouvelle Eſpagne; il vint à Panuco un autre Tyran auſſi cruel & auſſi impitoyable que le premier: il chargea ſes Vaiſſeaux d'une infinité de ces Barbares, pour les conduire à Cuba & à la petite Eſ-

Eſpagne, où on les vendoit pour étre eſclaves: de ſorte qu'en peu de temps il déſola & dépeupla tout le Païs. On donnoit quatre-vingt Indiens gour un cheval, quoi-qu'ils aient une ame raiſonnable comme les autres hommes. Le Preſident de la Ville de Mexique fut fait General de toute la nouvelle Eſpagne: On créa en même temps pluſieurs Aſſeſſeurs & pluſieurs Auditeurs, qui ſe gouvernoient tous comme autant de petits Tyrans: ils firent des cruautez & des crimes inoüis dans l'exercice de leurs Charges; ils commettoient de ſi horribles abominations, pour déſoler en pèu de temps tout ce Pays, que ſi les Religieux de ſaint François ne ſe fuſſent oppoſez à leurs deſordres avec beaucoup de courage & de fermeté; & ſi le Conſeil Royal par leurs avis n'eût donné des Reglemens pour la conſervation de cette Province, toute la nouvelle Eſpagne eût été ruïnée en moins de deux ans, & ils l'eûſſent deſolée & renduë deſerte comme ils avoient fait la petite Eſpagne. Un aſſocié de ce Preſident, pour fermer ſon jardin d'une muraille, employa huit mille Indiens; mois comme il ne leur donnoit ni ſalaire ni dequoi vivre, ils perirent preſque tous avant que l'ouvrage fût achevé; ni les travaux qu'ils enduroient, ni leur mort ne furent pas capables de l'attendrir.

Aprés que ce premier Capitaine dont

nous

nous avons parlé eut achevé de détruire & de désoler la Province de Panuco, & qu'on l'eut averti que le Conseil Royal arrivoit, il s'avança plus avant dans le Pays, afin de chercher quelque nouvelle Province, pour y exercer ses brigandages accoûtumez. Il se servit de la force pour obliger quinze ou vingt mille hommes à le suivre, pour porter le bagage & les provisions des Espagnols: tous ces pauvres Indiens, à la réserve de deux cens, perirent dans le chemin: il arriva enfin dans la Province de Mechuaca, éloignée du Mexique d'environ quarante lieuës. Le Roi de cette Province vint au-devant de lui, par civilité; il lui rendit toutes sortes de bons offices; mais pour récompense on le chargea de fers, parce qu'on crut qu'il avoit des tresors immenses: on lui fit souffrir mille tourmens pour en extorquer de grandes sommes. On lui attacha les mains à un pieu: on lui étendit les jambes sur lesquelles on faisoit distiller goutte à goutte de la poix fonduë, on lui arrosoit de temps en temps tout le corps d'huile boüillante, afin que sa peau rotît plus aisément: vis-à-vis de lui un soldat furieux, lui décochoit avec un arc des fléches dans l'estomac; un autre lâchoit des chiens affâmez qui le mordoient par tout, & qui le mettoient en pieces: on le tourmentoit de la sorte, afin qu'il déclarât les endroits

où

où il avoit caché ſon or. On n'auroit point ceſſé ces cruautez, ſi un Religieux de ſaint François ne fût ſurvenu pour l'arracher des mains de ces furieux; mais il ne lui ſauva pas pour cela la vie, car il expira peu de temps aprés, On fit mourir de la ſorte pluſieurs Cacyques & pluſieurs grands de cette Province, pour en avoir de l'or & de l'argent.

Vers ce même temps il arriva dans ces Contrées un homme plus avide d'argent, que ſoigneux du ſalut de ces pauvres Indiens: il trouva par hazard quelques-unes de leurs Idoles qu'ils avoient cachées; car les Eſpagnols ne s'étoient gueres mis en peine de faire connoître le vrai Dieu à ces Idolâtres. Il retint captifs les plus illuſtres & les plus puiſſans de la Nation, juſqu'à ce qu'ils lui eûſſent decouvert l'endroit où étoient leurs Idoles; parce qu'il croïoit qu'elles étoient d'or ou d'argent. Son eſperance le trompa. Voilà pourquoi il taxa ces Indiens à de grandes ſommes pour racheter leurs Idoles, afin qu'ils pûſſent les adorer ſelon leur coûtume. Voilà les fruits que les Eſpagnols ont faits dans les Indes, & le zéle qu'ils ont eu pour la gloire de Dieu.

Ce Tyran aprés avoir parcouru & pillé toute la Province de Mechuaca, alla juſqu'à Xaliſque: cette Region eſt tres-abondante en hommes & en fruits. C'eſt le païs le plus

fa-

fameux de toute l'Inde. On y voit des Bourgs longs de ſept lieuës. Les Indiens ſelon leur coûtume vinrent au devant de lui, temoignant beaucoup de joye; mais il leur fit ſentir en peu de temps des marques de ſa cruauté, dont il avoit une longue experience. Les grands preſens qu'ils lui firent, ne pûrent adoucir ce tygre: ſon but étoit d'amaſſer beaucoup d'or; c'eſt l'unique Idole qu'il adoroit; tous les moyens lui étoient indifferens, pourvû qu'il en vint à-bout: il mettoit le feu dans toutes les Villes par où il paſſoit, & les renverſoit de fonds en comble. Aprés avoir tourmenté les perſonnes les plus conſiderables, en divers genres de ſupplices, il les retenoit priſonniers: les Eſpagnols chargeoient de chaînes tous les Indiens qu'ils pouvoient attraper, dont le nombre étoit infini. Les ſoldats chargeoient leurs bagages ſur le dos des femmes enceintes, leſquelles accablées de la faim & du travail, ſuccomboient ſous le faix: ne pouvant porter les charges peſantes qu'on leur donnoit avec leurs enfans, elles étoient contraintes de les abandonner par les chemins: il en perit de la ſorte un nombre preſque infini.

Un Chrétien impie ſe mit en devoir de faire violence à une vierge en la preſence de ſa mere, qui fit tous ſes efforts pour l'en empêcher. L'Eſpagnol pour la mettre hors

d'état

d'état de s'oppoſer à ſon brutal deſſein, tira ſon épée & lui coupa les bras; il tua auſſi la fille qui ne voulut jamais conſentir à ſes deſirs impudiques, & qui lui reſiſta toûjours avec un grand courage, juſqu'au dernier ſoupir.

Les Eſpagnols, pour flétrir ces pauvres Indiens, en marquerent avec un fer chaud quatre mille cinq cens, quoi-qu'ils fuſſent nez libres, & qu'ils ne dépendiſſent de perſonne: les enfans auſſi-bien que les autres, étoient expoſez à ce ſupplice, & à cette infamie: ils en firent un nombre innombrable de captifs. Les Eſpagnols croyoient être en droit de les faire eſclaves, pour ſe dédommager des peines d'un ſi long voyage: ils croyoient auſſi pouvoir faire ſouffrir à ces malheureux toutes ſortes de tourmens, pour les obliger à déclarer où ils avoient caché leur or: ils en brûloient quelques-uns; ils faiſoient déchirer les autres par des chiens affamez; ils coupoient aux autres les pieds, les mains, les bras, la langue, la tête, afin de les intimider par ces horreurs, & pour obliger ceux qui aſſiſtoient à ces triſtes ſpectacles à ſervir les Eſpagnols, ou à leur manifeſter les lieux où ils avoient caché leur or. Toutes ces choſes ſe paſſoient de preſence & du conſentement du Gouverneur, qui faiſoit encore ajoûter des coups de bâtons & de fouet,

pour

pour achever d'opprimer ces pauvres Indiens.

On brûla dans ce Royaume de Xaliſco plus de quatre-vingt Bours ou Villages. Voilà pourquoi les Indiens irritez par un ſi triſte ſpectacle, & par toutes les cruautez qu'on leur faiſoit tous les jours en tant de manieres, ſe jetterent à main armée ſur les Eſpagnols; ils en maſſacrerent quelques-uns, & s'enfuïrent aprés cette expedition ſur les montagnes: mais dans la ſuite des temps, ils furent maſſacrez dans cet azyle par d'autres Eſpagnols qui parcouroient ces Provinces pour les déſoler: ils firent main-baſſe ſur tous ceux qui ſe mirent en devoir de ſe défendre; c'étoit par-tout une horrible boucherie. A peine voit-on maintenant quelques reſtes de ce Peuple qui étoit ſi nombreux. Les Eſpagnols aveuglez, endurcis & abandonnez de Dieu, ne faiſoient pas reflexion que le Droit humain & divin leur défendoit de faire tant d'outrages aux Habitans du nouveau Monde; qu'ils n'avoient aucun ſujet legitime de les chaſſer de leur Païs par la force des armes, de les maſſacrer comme ils faiſoient, avec tant de barbarie: ils ne faiſoient pas reflexion combien toutes ces violences étoient injuſtes & criminelles, & que c'étoit bleſſer toutes les Loix de l'humanité, de traiter ſi cruellement des gens qui ne leur avoient

ja-

jamais fait aucun mal. Les Eſpagnols prétendent que les Guerres qu'ils ont faites à ces Peuples ſont juſtes & legitimes; que Dieu les leur a abandonnez, & qu'ils ont eu droit de faire toutes ces Conquétes, en détruiſant tant de Nations: Il ſemble qu'ils veillent rendre Dieu complice de leur tyrannie & de leurs cruautez; on peut leur appliquer ces paroles du Prophete Zacharie, qui faiſoit parler en ces termes les voleurs & les tyrans: Paiſſez des troupeaux que nous puiſſions égorger. Ceux qui les tuoient n'en avoient nulle compaſſion; ils diſoient: Beni ſoit le Seigneur, parce que nous ſommes devenus riches,

Du Royaume de Yucatan.

UN homme perdu d'honneur & de conſcience, fut fait Gouverneur du Royaume de Yucatan l'an 1526. par ſes menſonges & par ſes artifices, & par les fauſſes Relations qu'il fit adreſſer au Roi d'Eſpane. C'eſt cette methode que les autres tyrans ont ſuivie juſques-ici, pour obtenir des Gouvernemens par la même voye. Car ſous pretexte que ce titre de Gouverneur leur donne quelque relief & quelque autorité, ils exercent plus impunément leurs

voleries & leurs brigandages. Le Royaume de Yucatan contenoit une multitude presque infinie de Peuple : on y respire l'air le plus doux & le plus agreable du monde : les fruits & toutes les choses necessaires à la vie, y sont en grande abondance ; il est encore plus fertile que le Mexique : on y trouve plus de cire & plus de miel, que dans les autres parties des Indes qui ont été découvertes jusqu'à maintenant. Le circuit de ce Royaume est de trois cens lieuës. Les Habitans sont plus polis, mieux reglez & plus disciplinez en ce qui regade les mœurs & les maximes de la vie civile, que tous les autres Indiens. On remarque en eux une prudence & une justesse d'esprit qu'on ne trouve point dans les autres. Ils meritoient bien sans doute par tant de dons naturels, qu'on prit la peine de les instruire dans la connoissance du vrai Dieu, & ils avoient de grandes dispositions pour prendre les maximes de la Religion Catholique. On eût pû aisément bâtir dans un Pays si beau & si commode de grandes & de florissantes Villes, où les Espagnols auroient pû vivre dans les delices & dans l'abondance, comme dans un autre Paradis terrestre : mais leur stupidité, leur avarice, les crimes énormes qu'ils ont commis dans les Indes, les ont rendus indignes de ces avantages. Ils attaquerent ces pauvres Indiens,

 qui

qui vivoient tranquillement chez eux, & qui ne penſoient à rien ; ils leur firent une guerre à toute outrance, & en maſſacrerent un nombre prodigieux. Les Eſpagnols n'étoient que trois cens. Ce Pays ne produit point d'or : ſi les Eſpagnols y euſſent trouvé des Mines, ils y auroient enfermé les Indiens, qui y auroient peri de faim & de méſaiſes. Ces avares faiſoient plus d'état de l'or, que des ames rachetées par le ſang de Jeſus-Chriſt. Ceux qu'ils épargnoient, & qu'ils ne faiſoient pas mourir, ils les faiſoient eſclaves : ils en rempliſſoient les Navires qu'ils avoient amenez aux Côtes de ce Royaume & les changeoient pour du vin, de l'huile, & du vinaigre, du cochon ſalé, des chevaux, & pour toutes les autres choſes neceſſaires à la vie. Il donnoient le choix de cinquante ou de cent jeunes filles, pour une meſure de vin, d'huile, ou de vinaigre ; & donnoient pour le même prix cent ou deux cens jeunes garçons bienfaits & bien diſpoſez. Ils troquerent le fils d'un Prince pour un fromage, & cent perſonnes de marque pour un cheval. Les Eſpagnols demeurerent dans ce Pays juſqu'à-ce qu'ils eurent entendu parler des richeſſes du Perou. Ces nouvelles les obligerent à partir inceſſamment, & à finir leurs perſecutions dans le Royaume de Yucatan : mais avant que de partir, ils commirent tous les excés, & tous les

les deſordres qu'ils pûrent imaginer contre Dieu & contre les hommes : de ſorte que ces trois cens lieuës du plus beau Pays du Monde, qui étoient tres-riches & tres-peuplez avant leur arrivée, furent en peu de temps réduits à une vaſte ſolitude.

On auroit bien de la peine à croire tous les maux qu'ils ont commis dans ce Royaume. Je ne raconterai que deux ou trois faits particuliers. Les Eſpagnols avoient dreſſé des chiens furieux & affamez pour aller à la chaſſe des Indiens : ils tomberent ſur une femme malade, qui étoit hors d'état de fuïr, laquelle ſe pendit, ne pouvant éviter d'être devorée ; elle pendit de même un enfant d'un an qu'elle avoit : les chiens arriverent incontinent, qui commencerent à la devorer ; l'enfant avant qu'il achevât d'expirer, fut baptiſé par un Religieux, qui ſe trouva heureuſement dans le même lieu.

Les Eſpagnols en quittant ce Royaume, inviterent le fils d'un Prince du Pays à les accompagner, lequel témoigna une grande répugnance à abandonner ſa Patrie pour les ſuivre : ils le menacerent de le couper par quartiers, s'il ne conſentoit à ce qu'ils lui demandoient. L'enfant perſiſta toûjours dans ſa premiere reſolution : un Eſpagnol tira ſon épée, & lui coupa les deux oreilles. Ce mauvais traitement ne pût l'obliger à changer de deſſein ; il lui coupa le nez & les

lévres, & ce brutal faiſoit en riant une action ſi barbare.

Un autre ſe vantoit d'avoir engroſſé pluſieurs Indiennes, afin de les vendre à un plus haut prix. On a vû auſſi des Eſpagnols aſſez inhumains pour donner à manger de petits enfans à leurs chiens de chaſſe qui étoient afamez, & qui ne trouvoient point dequoi manger : ils prenoient ces enfans par les deux jambes, & les mettoient en deux quartiers en les tirant avec violence. Voilà comme Dieu les avoit abandonnez à leur ſens reprouvé, pour faire ſi peu de compte de ces miſerables creatures, rachetées par la mort & par le ſang de Jeſus-Chriſt.

Je paſſe une infinité d'autres actions cruelles & inouïes, que l'imagination ne ſçauroit comprendre. Quand ces Tyrans avides & ambitieux abandonnerent le Royaume de Yucatan pour aller chercher de plus grandes richeſſes dans le Perou, quatre Religieux de l'Ordre de S. François vinrent dans le Yucatan, pour conſoler ces malheureux, & pour tâcher par leurs prédications d'amener à la connoiſſance du vrai Dieu ce qui étoit échapé à la fureur des Eſpagnols. Ces mêmes Religieux furent ſollicitez avec beaucoup d'inſtance par pluſieurs autres Indiens, de venir dans leur Pays pour leur apprendre les maximes de la Religion qu'ils prêchoient dans le nou-

veau Monde. Ces Indiens firent plusieurs assemblées pour s'informer quelles gens c'étoient que ces Religieux qui s'appelloient les uns les autres Peres & Freres, & pour connoître leurs veritables intentions, & en quoi ils diferoient des autres Espagnols, qui avoient exercé tant de cruautez dans toute l'Inde. Ils les receurent à cette condition, qu'ils viendroient seuls pour les instruire, & qu'ils ne seroient point accompagnez des Espagnols; ce que les Religieux leur promirent de trés-bon cœur, les assurant qu'ils ne leur feroient aucun dommage. Le Gouverneur de la nouvelle Espagne leur avoit enjoint de promettre aux Indiens que les Espagnols les traiteroient plus doucement à l'avenir, & qu'ils ne leur donneroient aucun sujet de se plaindre de leur conduite. Les Religieux commencerent donc à prêcher avec beaucoup de zéle l'Evangile de Jesus-Christ, & à expliquer aux Peuples de ce nouveau Monde les intentions du Roi de Castille. Au bout de quarante jours on leur apporta toutes les Idoles, pour les jetter au feu; ils leur amenoient aussi de bon cœur leurs enfans, qu'ils cherissent avec beaucoup de tendresse, pour les faire instruire: ils bâtissoient avec beaucoup d'empressement pour ces Religieux des maisons & des Eglises. Toutes les Provinces les demandoient à l'envi, tant

 étoit

étoit grand le zéle qu'ils faisoient paroitre pour cette nouvelle Religion qu'on leur prêchoit ; si bien que ces Religieux firent en peu de temps ce que les Gouverneurs n'avoient pû obtenir des Indiens en plusieurs années. Les principaux Chefs de ces Provinces à la tête de leurs Peuples firent une assemblée generale, & de leurs propre mouvement ils se soûmirent à la domination du Roi de Castille, qu'ils reconnurent pour leur Souverain, & se mirent sous sa protection ; comme on le peut voir par la Relation signée de leur main, que ces Religieux ont envoyée.

Leur joie fut extréme de voir que l'entrée de ces vastes Provinces leur étoit ouverte pour prêcher l'Evangile à tous ceux qui avoient pû échapper à la barbarie des Gouverneurs, qui en avoient massacré un nombre infini. Dans ce temps-là on vit arriver dix-huit cavaliers Espagnols avec douze fantassins, qui apportoient beaucoup d'Idoles qu'ils avoient pris dans d'autres Provinces. Le Capitaine de ces soldats, fit appeller l'un des principaux Chefs de la Nation, & lui commanda d'emporter toutes ces Idoles, pour les distribuer dans sa Province, & de les donner en échange pour des Indiens, ou pour des Indiennes, le menaçant s'il y manquoit de lui faire une cruelle Guerre. Cet Indien intimidé de ces me-

menaces, emporta toutes les Idoles, & les diſtribua en differentes Villes de ſa Nation; ordonnant de la part du Capitaine Eſpagnol de les adorer & de leur rendre tous les honneurs qu'ils avoient accoûtumé de rendre à ces fauſſes Divinitez: pour récompenſer cette action, il lui donnoit la liberté de faire autant d'eſclaves qu'il voudroit. Les Indiens épouvantez par les menaces qu'on leur faiſoit, livroient leurs propres enfans: celui qui en avoit deux, en donnoit un: celui qui en avoit trois en donnoit deux. Ceſt ainſi que ſe terminoit ce marché ſacrilege, parce que le Cacyque étoit forcé d'obéyr aux ordres du Capitaine Eſpagnol. L'un de ces Sacrileges nommé Jean Garcia, étant dangereuſement malade, & preſt de rendre l'ame, ſe ſouvint qu'il avoit ſous ſon lit un bon nombre d'Idoles; il commanda à une Indienne qui les avoit, de les vendre, & d'en tirer une bonne ſomme, parce que la matiere de ces Idoles étoit de grand prix: il lui dit, que chaque Idole valoit du moins un Indien en échange. C'eſt ainſi que cet Eſpagnol fit ſon Teſtament; & voilà les marques qu'il donna de ſa derniere volonté: il mourut au milieu de ces ſoins. On peut conjecturer par cette Hiſtoire quels ſont les exemples que les Eſpagnols donnent aux Indiens, & les fruits que la Religion Catholique peut faire parmi les

Amériquains témoins oculaires des sentimens & des actions des Européans, qui ne se mettent gueres en peine si les Infideles adorent le vrai Dieu, & s'ils lui rendent les honneurs qu'ils lui doivent. On auroit de la peine à decider si le crime de Jeroboam, qui fit fondre deux veaux, & qui obligea ses sujets d'adorer ces Idoles, est plus énorme que le crime des Espagnols, qui font un commerce abominable d'Idoles, & qui causent tant de scandales par ce honteux trafic. C'est ainsi que les Espagnols se gouvernent dans le nouveau Monde, & la conduite qu'ils y tiennent: ils y sacrifient tout à leur infame avarice, & vendent Jesus-Christ pour de l'or; ils le renoncent encore tous les jours, & des-honorent sa Religion par tant de crimes qu'ils commettent.

Les Indiens voïant que les Espagnols continuoient toûjours à désoler leur Pays, malgré les promesses expresses que les Religieux leur avoient faites, qu'ils s'abstiendroient à l'avenir de leurs brigandages accoûtumez, & qu'au lieu de changer de vie, ils apportoient même des autres Pays des Idoles pour les leur vendre, quoi-qu'ils eûssent eux-mêmes donné volontairement leurs Idoles aux Religieux pour les brûler, afin qu'on n'adorât qu'un seul Dieu dans leur Pays à l'avenir: Cette conduite des Espagnols les mit en grande colere, & les irrita étrangement

ment contre les Religieux à qui ils parlérent de la ſorte : Pourquoi nous avez-vous trompez comme vous avez fait par vos fauſſes promeſſes ? vous nous aviez aſſuré que les Eſpagnols n'entreroient plus dans nôtre Pays : Pourquoi avez-vous brûlé nos Dieux, puiſqu'on nous apporte des autres Pays des Dieux étrangers ? Sont-ils meilleurs où plus puiſſans que les nôtres ? Les Religieux les appaiſerent le mieux qu'ils pûrent, quoi-qu'ils ne ſçeûſſent que leur répondre, & qu'ils n'euſſent point de bonnes raiſons à leur donner. Ils allerent trouver les Eſpagnols ; ils leur reprocherent le ſcandale qu'ils cauſoient parmi les Indiens, & les conjurerent d'une maniere fort preſſante de ſortir du Pays ; ce qu'ils refuſerent abſolument : mais ce qui fut encore de plus horrible & de plus criminel, eſt qu'ils perſuaderent aux Indiens qu'ils n'étoient venus dans leurs Pays qu'à la priere des Religieux. Les Indiens, qui les crurent, & qui donnerent dans le prége qu'on leur tendoit, prirent la réſolution de maſſacrer ces Religieux, leſquels en aïant été avertis par quelques Indiens, s'enfuïrent durant la nuit. Depuis qu'ils furent partis, les Indiens reconnurent qu'on les avoit trompez, & furent pleinement informez de la malice des Eſpagnols, & du mauvais tour qu'ils leur avoient joüé : ils dépêcherent

vers les Religieux, pour les prier de retourner & de leur pardonner la faute qu'ils avoient faite, & leur ingratitude, dont ils avoient un veritable repentir.

Les Religieux qui étoient de grands serviteurs de Dieu, & qui avoient un zéle ardent pour le salut des ames, ajoûtant foi aux protestations des Indiens, retournerent dans leur Pays ; on les receut comme des Anges venus du Ciel : ils demeurerent trois ou quatre mois parmi ces Indiens, qui leur rendirent toutes sortes de bons offices. Les Espagnols qui refusoient toûjours de sortir de leur Pays, quoi-que le Vice-Roi l'eût ordonné expressément, & qu'il employât toute son autorité pour les y obliger, furent déclarez rebelles & criminels de léze-Majesté : ils ne laisserent pas pour cela de continuer leurs desordres & leurs brigandages. Les Religieux qui voyoient assez qu'on les puniroit à la fin ; mais que la punition ne seroit peut-être que trop tardive ; voyant d'ailleurs qu'ils leur ôtoient la liberté de prêcher aux Indiens, à cause des continuelles insultes qu'ils leur faisoient : toutes ces raisons leur firent prendre la résolution d'abandonner ce Royaume, qui fut privé par la malice des Espagnols des lumieres de l'Evangile ; & ces pauvres Indiens qui avoient de si bonnes intentions de se convertir, furent abandonnez à leurs pre-

mieres tenebres, & demeurerent dans l'idolatrie, où ils sont encore aujourd'hui, à cause des obstacles que ces scelerats apporterent à leur conversion. Dans le temps que les Religieux furent contraints de se retirer, les Indiens embrassoient avec beaucoup de zéle & de ferveur la Religion Chrétienne; mais ils demeurerent privez de toute instruction; comme des plantes encore tendres qui se sechent, parce qu'on manque de les arroser.

De la Province de Sainte-Marthe.

LA Province de Sainte-Marthe étoit celebre par les riches Mines d'or qui en sont voisines, & par la fertilité de ses campagnes. Le Peuple y est nombreux & tres-adroit à tirer l'or des Mines. Toutes ces raisons engagerent les Espagnols à passer dans un si bon Pays: ils y allerent en tres-grand nombre, & firent des courses continuelles par toute cette belle Province pour la ravager: ils massacrerent une infinité d'Habitans; ils leur enleverent tout l'or qu'ils avoient, dont ils remplissoient leurs Vaisseaux, qui leur servoient comme de magazins. Ils desolerent en peu de temps cette florissante Province, par les brigandages

& les désordres qu'ils y commirent; ils s'arrêtoient principalement sur les Côtes & sur les bords de la Mer: mais peu aprés ils penetrerent plus avant dans la terre ferme, où ils tâcherent de s'établir. Comme le Pays est riche & fertile, plusieurs Capitaines Espagnols y entrerent avec leurs troupes: les derniers étoient toûjours plus inhumains & plus crüels que ceux qui les avoient devancez; il sembloit qu'ils tâchoient à l'envi de se surpasser les uns les autres en cruautez, & par l'énormité de leurs crimes. L'an 1520. un General Espagnol suivi de beaucoup de soldats, entra dans cette Province avec la résolution de la rüiner entierement. Durant l'espace de sept années qu'il y demeura, il enleva des trésors immenses: il fut à la fin condamné à l'exil, où il mourut, sans donner aucune marque de repentir. Ceux qui lui succederent acheverent de massacrer les Indiens que les autres Tyrans avoient êpargnez: ils firent souffrir des tourmens horribles aux Peuples & aux Grands de cette Province, pour les obliger par la violence des suplices à déclarer où ils avoient caché leur or: ils désolerent plus de quarante lieuës de Pays, & ils n'y laisserent personne en vie, quoi-que cette Province fût tres-peuplée avant qu'ils y entrassent.

Si l'on vouloit parcourir tous les desordres, les massacres, les desolations, les im-

impietez, les violences, & tous les crimes que les Eſpagnols ont commis dans cette Province contre Dieu, contre le Roi, & contre ces innocens Indiens, il en faudroit faire une longue Hiſtoire. Il ſuffit d'en toucher quelques circonſtances en paſſant. L'Evêque de cette Province écrivit au Roi d'Eſpagne l'an 1541. où il lui dit entr'autres choſes: Sacrée Majeſté, pour remedier aux malheurs de cette Province, il faut la délivrer de la tyrannie de ceux qui la deſolent; pour en confier le ſoin à des perſonnes mieux intentionnées, qui en traitent les Habitans avec plus d'humanité & plus de douceur: ſi on l'abandonne à la cruauté des Gouverneurs, qui y font impunément toutes ſortes de deſordres, elle perira en peu de temps. Le même Evêque ajoûte dans ſa lettre: La mauvaiſe conduite des Gouverneurs doit obliger Vôtre Majeſté à les priver abſolument de leurs Charges pour ſoulager ces Provinces; ſi l'on n'a recours à ce remede, elles ne ſe releveront jamais: il eſt encore neceſſaire de faire ſçavoir à Vôtre Majeſté, que les Eſpagnols qui paſſent dans ce nouveau monde, y vivent plûtôt comme des demons, que comme des Chrétiens, qu'ils n'y ſervent ni Dieu ni le Roi, qn'ils violent impunement toutes les loix divines & humaines. Rien n'eſt plus oppoſé à la converſion des Indiens que les mauvais traitemens

& les perſecutions qu'on leur fait chaque jour. Ces Peuples aiment naturellement la paix & le repos : mais la maniere barbare dont les Eſpagnols les traitent, leur inſpire une horreur épouvantable pour les Chrétiens, qu'ils appellent en leur langue *Yares*, c'eſt-à-dire, demons. Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils leur paroiſſent odieux & abominables, puiſqu'effectivement les actions qu'ils leur voient faire conviennent plû-tôt à des diables, qu'à des hommes raiſonnables, ou à des Chrétiens. Voilà pourquoi les Indiens, qui voyent que les Chefs auſſi bien que les ſoldats, commettent des crimes ſi abominables, croyent que la loi des Chrétiens autoriſe des actions ſi inhumaines, & que Dieu ni le Roi ne les défendent pas. C'eſt une peine inutile que de prétendre les deſabuſer de ces préjugez ; c'eſt expoſer la Loi & la Religion de Jeſus au mépris de ces Idolâtres. Les Indiens commencent à ſe défendre des Eſpagnols par la voie des armes : ils aiment mieux perir tout d'un coup, que de ſouffrir mille morts par la cruauté de ces inhumains : Vôtre Majeſté a dans ce nouveau Monde plus de ſerviteurs qu'elle ne croit ; car il n'y a aucun de ceux qui portent les armes dans ces vaſtes Contrées, & qui s'en ſervent pour voler, pour maſſacrer, pour brûler, qui ne donnent à entendre qu'ils ſont ici pour vôtre ſervice, & qui ne

tâ-

tâchent de persuader que c'est par vos ordres, & pour vos interêts qu'ils font tant de maux aux Indiens; quoi-qu'ils ne les maltraitent de la sorte, que pour s'enrichir eux-mêmes, & pour leur ôter tout ce qu'ils possedent: il seroit absolument necessaire que Vôtre Majesté fist quelque punition exemplaire de ces brigands, & qu'elle déclarât qu'elle ne veut point de leurs services, qui deshonorent Dieu & sa Religion.

Tout ce que je viens de dire est tiré des lettres que l'Evêque de Sainte-Marthe écrivit au Roi Catholique: D'où l'on peut conjecturer de quelle maniere les Espagnols ont traité les Indiens, & quels outrages ils leur ont fait. Ils disent par mocquerie, & pour leur insulter, que ceux qui se retirent dans les montagnes pour éviter la mort sont belliqueux. Lorsque les Espagnols forcent ces malheureux de marcher par des chemins rudes & difficiles, accablez sous les grands fardeaux qu'ils les obligent de porter; & non contents de les surcharger de la sorte, ils leur donnent encore de grands coups de bâton, & leur meutrissent le visage du pommeau de leurs épées; ces malheureux au desespoir de souffrir tant de manx, leur parlent en ces termes: Je n'en puis plus; tuez-moi, finissez mes miseres par une prompte mort. Ils ajoûtent de profonds soûpirs à ces paroles, qu'ils ne prononcent qu'avec peine,

peine, tant ils ſont épuiſez par la laſſitude & le travail, & par les coups qu'on leur donne ſi impitoyablement, & ſans la moindre compaſſion de leurs malheurs.

De la Province de Carthagene.

CETTE Province eſt éloignée d'environ cinquante lieuës de celle de Sainte-Marthe du côté de l'Occident: elle eſt ſituée dans les confins du Pays de Cenu, & s'étend le long des rivages juſqu'au Golfe Voaba durant l'eſpace de cent lieuës; elle eſt encore plus étenduë du côté qui regarde le Midi. Tout ce Pays depuis l'année 1498. juſqu'à l'année preſente ſouffre de grandes perſecutions de la part des Eſpagnols, qui y ont commis une infinité de deſordres & de maſſacres, & qui ont deſolé toute cette Contrée, comme ils avoient fait celle de Sainte-Marthe. On eſt rebuté de parler ſi ſouvent de la cruauté & des impietez que les Eſpagnols ont fait paroître dans ce nouveau Monde.

De la Côte des Perles, & de l'Isle de la Trinité.

LES Espagnols ont fait d'horribles ravages depuis la Côte de Paria, jusqu'au Golfe Veneçuela durant un espace de plus de deux cens lieuës: ils y ont exercé leurs brigandages accoûtumez; ils y ont enlevé le plus qu'ils ont pû d'Indiens, pour les vendre, & pour en faire des esclaves contre la foi qu'ils leur ont souvent donnée, de les traiter comme amis, & comme des personnes libres: mais ils n'ont jamais gardé aucune de leurs paroles. Ces pauvres gens leur faisoient tous les bons traitemens dont ils pouvoient s'aviser: ils leur rendoient toutes sortes de services; ils leur donnoient liberalement & de bon cœur tout ce qu'ils avoient pour leur propre substance. On ne peut exprimer avec quelles violences & quelles injustices les Espagnols répondoient au bien qu'on leur faisoit. Je passerai sous silence une infinité de desordres qu'ils ont commis le long de cette Côte, pour n'en raconter que quelques circonstances des plus remarquables.

L'Isle de la Trinité est plus grande & plus fertile que la Sicile; elle est jointe au Continent du côté qu'elle touche Paria: les Ha-

Habitans en ſont fort gens de bien, aſſez diſciplinables, & diſpoſez à toutes ſortes de vertus. Un Capitaine Eſpagnol accompagné de ſoixante brigands qui lui reſſembloient, entra dans ce Pays l'an 1510. ils firent d'abord commandement aux Indiens de les venir trouver, pour vivre avec eux dans cette Iſle, & pour y habiter. Les Indiens les receurent avec les mêmes témoignages de bonté, que s'ils eûſſent été leurs propres enfans: tous les ſervoient avec beaucoup de joie & d'empreſſement, les Grands du Païs auſſi-bien que le Peuple: ils leur apportoient chaque jour dequoi nourrir un bien plus grand nombre d'hommes qu'ils n'étoient. C'eſt la coûtume de tous les Indiens de fournir avec joie aux étrangers toutes les choſes neceſſaires. Peu de temps aprés, les Eſpagnols firent bâtir une ample & vaſte maiſon pour loger tous les Indiens dans le même lieu: c'eſt l'artifice dont ils ſe ſervoient pour les faire tomber dans le piége qu'ils leur préparoient. L'ouvrage étant déja à la hauteur de deux hommes, ils y enfermerent un grand nombre d'Indiens, pour achever plus promptement tout l'édifice à-ce qu'ils diſoient; mais c'étoit pour empêcher que ceux de dehors ne pûſſent être apperçûs par ceux qui étoient audedans: une partie des ſoldats gardent les iſſuës de la maiſon a main armée, pour empêcher

pêcher que perſonne n'en pût ſortir : une autre partie entre dans la maiſon, & ſe mêle les épées nuës parmi ces pauvres gens, les menaçant de les égorger s'ils branloient, & s'ils faiſoient le moindre mouvement : ils les lierent tous comme de pauvres moutons. Si quelqu'un tâchoit à ſe ſauver, ils le mettoient en pieces ſur le champ. Quelques-uns qui échaperent les uns bleſſez, les autres ſans bleſſures, ſe joignent à ceux qui n'étoient point entrez dans cette fatale maiſon, & s'arment d'arcs & de fléches au nombre de deux cens ; & ſe retirent dans une autre maiſon ; ils croyoient y être en ſeûreté, s'ils pouvoient en défendre l'entrée aux Eſpagnols, qui y mirent le feu d'un autre côté, & qui firent perir cruellement tous ces miſerables. Aprés cette cruelle expedition, ils ſe retirarent dans l'Iſle de S. Jean avec environ cent quatre-vingt captifs qui s'étoient laiſſé lier : ils en vendirent la moitié dans dans l'Iſle de S. Jean ; ils venditent le reſte dans la petite Eſpagne. Je fis de grands reproches à ce Capitaine ſur ſa perfidie & ſur ſes cruautez : il ſe contenta de me faire cette réponſe : Ne vous inquiétez point ſur ces affaires, me dit-il ; ceux qui m'ont envoyé m'ont donné ordre d'en uſer de la ſorte, & de prendre de force tous ceux que je ne pourrai point emmener, ſous ombre & ſous couleur de paix. Les Eſpagnols commirent

une

une infinité de ſemblables deſordres, pour prendre ces malheureux Indiens, contre la foi qu'ils leur donnoient de les traiter comme leurs amis.

On peut maintenant faire des reflexions ſur la conduite des Eſpagnols, & s'ils ont quelque droit de reduire comme ils font, les Habitans de ce nouveau Monde à une ſi triſte ſervitude. Les Re igieux de S. Dominique prirent la réſolution d'envoyer en cette Iſle quelqu'un de leurs Freres, pour porter la lumiere de l'Evangile aux Indiens qui vivoient dans les tenebres de l'idolatrie, & qui étoient hors de la voie du ſalut. Ils y envoyerent en effet un Licentié en Theologie, celebre par ſes vertus & par ſa ſainteté, qui mena avec lui un compagnon Lay: ils parcoururent cette Contrée, pour chercher quelque lieu commode, afin d'y bâtir un Monaſtere. Il confera avec quelques habitans du Pays, des meſures qu'il devoit prendre pour reuſſir dans ſon deſſein. Quand les autres Religieux furent arrivez, les Indiens les receurent comme s'ils euſſent été des Anges deſcendus du Ciel : ils leur témoignerent beaucoup d'affection ; ils écoutoient avec attention ce qu'on leur diſoit, autant qu'ils étoient capables de l'entendre : car comme on ne ſçavoit pas encore aſſez bien leur langue, on étoit contraint de ſe ſervir de ſignes pour s'exprimer.

Aprés

Aprés que le Vaiſſeau qui avoit porté le Religieux fût parti, il en arriva incontinent un autre rempli de ſoldats, qui ſe ſervirent d'artifices, ſelon leur déteſtable coûtume, pour ſe ſaiſir du Chef de la Nation, ſans que les Religieux le ſçûſſent. Ce Chef s'appelloit Alfonſe, ſoit que les Religieux, ou d'autres Eſpagnols lui eûſſent donné ce nom : les Indiens prennent avec beaucoup de joie les noms des Chrétiens; & avant que d'être inſtruits de nos Myſteres, ils demandent le Baptême avec beaucoup d'empreſſement. Ce Seigneur Alfonſe avec ſon épouſe, ne ſe défiant point des artifices des Eſpagnols, & des mauvais tours qu'ils avoient réſolu de leur joüer, ſe laiſſerent perſuader de monter ſur l'un de leurs Vaiſſeaux, auſſi-bien que pluſieurs autres Indiens; parce qu'on leur fit accroire qu'on leur avoit préparé un grand feſtin : ils ne ſe firent pas preſſer beaucoup pour entrer dans le Navire, croïant que les Religieux, en qui ils avoient beaucoup de confiance, auroient aſſez de credit & de pouvoir pour empêcher qu'on ne leur fiſt aucun mal ; car ſans cela ils ne ſe feroient pas livrez avec tant de confiance ſur la bonne foi des Eſpagnols. Dés le moment que les Indiens furent entrez dans le Vaiſſeau, les perfides Eſpagnols firent lever les voiles, & allerent dans la petite Eſpagne, où ils les vendirent

en

en qualité d'esclaves. Tout le Païs fut allarmé, quand on eût appris que les Espanols avoient enlevé leur Seigneur & son Epouse; ils vinrent en foule trouver les Religieux, & peu s'en falut qu'ils ne les massacrassent. Lés Religieux étoient penetrez de douleur, en considerant la perfidie qu'on avoit faite à ces pauvres gens: ils auroient plus volontiers choisi la mort, que de souffrir les outrages qu'on faisoit à tous momens aux Indiens; parce que c'étoient des obstacles qui les empêchoient d'embrasser la Religion Catholique. Les Indiens furent appaisez par les promesses que les Religieux leur firent d'écrire par le premier Vaisseau qui iroit à la petite Espagne, & d'obtenir le retour de leur Seigneur & de son Epouse. Peu de temps aprés, on vit un Vaisseau qui se préparoit à faire ce voyage: les Religieux se servirent de cette occasion pour écrire à la petite Espagne, pour obliger les ravisseurs à rendre leur proye; mais ils refuserent obstinément de le faire; parce que ceux qui gouvernoient avoient eu leur part du butin. Ces bons Religieux qui avoient promis aux Indiens que le Seigneur Alfonse reviendroit dans quatre mois avec son Epouse, voyant que huit mois s'étoient déja écoulez, & qu'on n'avoit encore aucune esperance de leur retour, se préparerent à la mort, & à répandre leur sang pour la gloire

gloire de Jesus-Christ; ils lui avoient offert ce Sacrifice avant que de partir d'Espagne; les Indiens les massacrerent croïant qu'ils étoient complices de la perfidie qu'on avoit faite à leurs Maîtres: ils fondoient ce soupçon sur ce que les Religieux leur avoient promis leur retour avant quatre mois; & que cependant ces promesses n'avoient eu aucun effet; & parce qu'aussi ces Barbares ne mettent pas une grande difference entre les Religieux qui ne vont aux Indes que pour les instruire, & les soldats Espagnols qui n'y vont que pour piller & pour s'enrichir. Ces bons Peres souffrirent injustement la mort; & l'on ne doit faire nulle difficulté de les mettre au rang des Martyrs, & de croire qu'ils joüissent maintenant de la gloire de Dieu dans le Ciel: ils avoient été envoyez aux Indes par obéïssance; ils n'avoient point d'autre intention, que de prêcher la Foi à ces Idolâtres, & de les mettre dans la voye du salut, dans la résolution de souffrir tous les travaux, & la mort même, pour venir à bout de ce dessein.

La tyrannie des Espagnols, & les mauvais traitemens qu'ils faisoient aux Indiens, furent cause encore que ces Barbares massacrerent dans le même temps deux Religieux de l'Ordre de saint Dominique. Il y avoit dans ces Provinces, auprés du Golfe de Codera, une Ville dont le Seigneur s'appel-

pelloit Higuerote. Cet homme étoit naturellement doux & commode ; ses sujets étoient humains & complaisans. Quand les Espagnols abordoient sur ces Côtes, ils leur faisoient toutes sortes de bons traitemens ; ils leur apportoient des vivres & des munitions en abondance, & tout ce qui étoit capable de les rafraîchir & de les remettre des fatigues de leurs voïages. Ce Seigneur avoit garanti de la mort plusieurs Européans, qui avoient exercé leurs brigandages & leurs cruautez en d'autres Provinces : & qui abordoient sur ces rivages à-demi morts de faim & de fatigues. Aprés les avoir remis par les bons traitemens qu'on leur faisoit, il les renvoyoit pleins de santé dans l'Isle des Perles, qui étoit le séjour ordinaire des Espagnols, quoi-qu'il eût pû les faire massacrer impunément, & sans qu'on eût pû jamais le soupçonner de ce crime. Les Espagnols étoient tellement persuadez de la bonne volonté d'Higuerote à leur égard, qu'ils regardoient sa maison comme la leur ; aussi y trouvoient-ils tous les secours qu'ils auroient pû esperer de trouver chez eux-memes. Ce fut dans ce temps-là qu'un Capitaine Espagnol vint aborder dans ce Pays, qui joüissoit d'une profonde paix : il pria plusieurs des Habitans de la Contrée, de monter sur son bord ; ce qu'ils avoient fait plusieurs fois, se confiant entierement aux paroles, & aux pro-

promeſſes des Eſpagnols. Dés qu'ils y furent entrez, il donna le ſignal pour partir & pour ſe mettre en pleine mer; il alla droit à l'Iſle de Saint-Jean, où il vendit tous ces malheureux qu'il avoit ſurpris par une ſi noire perfidie. J'arrivai peu de temps aprés dans la même Iſle, où je vis ce raviſſeur, & où l'on me raconta en détail la mauvaiſe action qu'il avoit faite. Il renverſa de fonds en comble cette Ville. Ce déſaſtre cauſa beaucoup de chagrin aux autres Eſpagnols, qui avoient coûtume de courir & de ravager les Côtes voiſines: ils deteſtoient l'action de ce Capitaine, qui avoit trompé par une ſi infame trahiſon un homme qui leur rendoit de tout temps de ſi bons offices, & qui les recevoit tous, comme s'ils eûſſent été ſes enfans.

Les Eſpagnols enleverent de ces rivages plus de deux millions d'hommes, pour les tranſporter aux Iſles de la petite Eſpagne, & de Saint-Jean: la plûpart y perirent dans les Mines, ou des méſaiſes qu'ils ſouffrirent. C'eſt une choſe digne de compaſſion, & capable d'attendrir les plus barbares, de voir que cette Côte qui étoit autrefois ſi peuplée, eſt maintenant abſolument deſerte. On a remarqué par pluſieurs experiences, que le tiers des eſclaves que les Eſpagnols mettent ſur leurs Vaiſſeaux perit en chemin, ſans parler de ceux qu'ils tuënt lorſqu'ils foüillent dans les maiſons, pour en enlever

E ces

ces malheureux. La fin qu'ils se proposent engage les Espagnols à commettre toutes ces violences ; ils veulent s'enrichir à quelque prix que ce soit : ils ont besoin d'une grande quantité d'esclaves, pour faire une grande somme d'argent ; ils mettent peu de provisions, & peu de vivres pour tout ce monde dans leurs Vaisseaux, de peur de faire une trop grande dépense à nourrir ces pauvres Indiens : à-peine y a-t-il dequoi nourrir les Espagnols qui servent dans le Navire pour en faire la manœuvre : d'où il arrive que les Indiens tourmentez de la faim & de la soif perissent miserablement ; & l'on en jette la plûpart dans la Mer, pour sauver le reste. Un Pilote m'a raconté, que faisant voyage de l'Isle de Lacayos jusqu'à la petite Espagne, dont le trajet est d'environ soixante & dix lieuës, il n'eut besoin ni de boussole, ni de consulter les Astres pour conduire son Vaisseau ; mais il m'assura que les corps des Indiens lui servoient de guides, & qu'il arriva au terme sans s'égarer.

Lorsque les Indiens sont arrivez dans l'Isle où l'on a résolu de les vendre, il n'y a personne en les voyant qui ne soit attendri & penetré de compassion, à moins que d'être barbare : les hommes, les femmes, les enfans sont tout nuds, épuisez par la faim & le travail, à-peine peuvent-ils se soûtenir, & ils tombent de langueur & de foiblesse : ils

les

les mettent par troupes comme des moutons ; ils séparent l'époux de sa femme, & les enfans de leurs peres & de leurs meres ; ils font des bandes de dix ou de vingt personnes, & jettent le sort pour sçavoir à qui elles tomberont en partage. C'est ainsi qu'en usent ces pirates, qui arment & qui équipent des Vaisseaux pour enlever dans leurs propres maisons ces malheureux Indiens, & pour s'enrichir à leurs dépens, en les réduisant à la servitude. Quand le sort tombe sur une troupe où il y a un vieillard ou un malade ; celui à qui il tombe en partage a coûtume de parler de la sorte : Pourquoi me donnez-vous ce vieillard qui n'est bon à rien, & qui n'est qu'une morte-paye ? Que ferai-je de ce malade, qui ne peut m'être qu'à charge, & que son infirmité rend absolument inutile ? On peut voit par là le peu de cas que les Espagnols font des Indiens, & combien ils remplissent mal le precepte de la charité Chrétienne ; puisqu'ils n'ont d'amour ni pour Dieu ni pour leur prochain, d'où dépendent cependant la Loi & les Prophetes.

On ne peut rien imaginer de plus cruel ou de plus detestable que la tyrannie que les Espagnols exercent pour ramasser & pour faire tomber dans leurs piéges ces pauvres Indiens, quand ils vont à la quête, pour en faire des esclaves, & pour les emploïer à la pêche des perles: il n'y a que les peines de l'enfer

que l'on puiſſe comparer à celles que l'on fait ſoufrir à ces infortunez : celle qu'on endure dans les Mines où l'on tire l'or ſont beaucoup moindres , quoi-qu'elles ſoient épouvantables. Ils les obligent à ſe plonger ſous l'eau de la Mer profonde de cinq ou ſix braſſes ; ils y nagent ſans aucune reſpiration, pour en arracher les nacres dans leſquelles on trouve les perles : ils viennent à la ſurface de l'eau, avec des filets pleins de ces nacres pour reſpirer un peu, & pour s'empêcher d'étoufer : S'ils y ſont un peu trop longtemps, pour s'y délaſſer de leurs fatigues, un impitoyable Eſpagnol qui eſt là auprés dans une nacelle, les bat à outrance, & les charge de coups ; il les prend par les cheveux pour les obliger à ſe replonger promptement ſous l'eau, & pour continuer la pêche. On les nourrit d'un morceau de poiſſon & de pain ſec & ſans ſubſtance ; & encore ne leur en donne-t-on pas aſſez pour appaiſer leur faim. Ils n'ont point d'autre lit que la terre dure, où ils dorment enchainez, de peur qu'ils ne s'enfuyent. Ils ſe noyent ſouvent en faiſant cette pêche, ou ils ſont dévorez par des monſtres marins, qui engloutiſſent des hommes tout entiers ; de ſorte qu'on n'en entend plus parler.

Il eſt aiſé de voir par ce que je viens de dire, que le precepte de la charité s'obſerve mal dans la pêche des perles, puiſqu'on ex-

expoſe ces malheureux eſclaves à des dangers évidens de perir, ſelon l'ame & ſelon le corps : l'avarice des Eſpagnols, qui n'a pour but que le gain, fait qu'ils ne ſe mettent guere en peine de faire inſtruire leurs eſclaves, & de les munir des Sacremens : ils les accablent de tant de travail, qu'ils meurent en peu de temps, & il eſt impoſſible que les hommes ſoient long-temps ſous les ondes ſans reſpiration, & qu'ils reſiſtent à la contrainte qu'ils y ſoufirent. La rigueur du froid eſt cauſe qu'ils jettent quelquefois le ſang par la bouche, & qu'ils en meurent, parce qu'ils ont l'eſtomac trop preſſé, en ce qu'ils ſont contraints de retenir trop long-temps leur haleine ſous l'eau; outre que le froid exceſſif qu'ils endurent engendre le flux de ſang. Ils ont naturellement les cheveux noirs ; mais la fatigue les fait changer de couleur : ils deviennent ſemblables aux poils de loups marins. L'écume de la mer ſe fige, & s'attache tellement ſur leurs épaules, qu'ils reſſemblent plûtôt à des monſtres qu'à des hommes. Les Eſpagnols ont fait perir par le travail de cette pêche tous les Peuples de Lucayos, qui étoient les plus adroits à cet exercice, & les plus experimentez. Voilà pourquoi ils vendoient chaque Indien de cette Contrée cinquante, & juſqu'à cent écus. Les Lucayens ont une adreſſe merveilleuſe pour nâger &

pour ſe plonger ſous l'eau : on emploïoit auſſi à cette pêche ceux des autres Provinces, que l'on pouvoit prendre, & l'on en a fait perir une infinité.

Du Fleuve Yuya-pari.

CETTE Province eſt arroſée par le Fleuve Yuya-pari dont la ſource en eſt éloignée de deux cens lieuës. Un Capitaine Eſpagnol eut le courage de remonter ce Fleuve pour penetrer plus avant dans le Pays, & pour y faire de plus grands ravages. Il maſſacra ſur ſa route une infinité de monde ; il en fit perir pluſieurs par le fer & par le feu ; il déſola des familles entieres, qui vivoient paiſiblement dans leurs maiſons, & qui ne penſoient à rien moins. Aprés avoir fait tant de maux, il perit enfin miſerablement : ſes ſoldats ſe détruiſirent les uns les autres. Ceux qui vinrent aprés lui, ſuccederent à ſes cruautez. Ils ravagent encore aujourd'huy tout ce Pays ; ils y commettent impunément une infinité de maſſacres & de brigandages : il ſemble qu'ils n'entreprennent ces longs voyages que pour précipiter dans les enfers une infinité d'ames rachetées par le Sang du Fils de Dieu.

Du Royaume de Vençuéla.

L'AN 1526. le Roy d'Eſpagne abuſé par les artifices de quelques perſonnes mal-intentionnées, & qui uſerent de mille détours pour lui cacher les ravages que les Eſpagnols faiſoient dans le nouveau Monde, au grand préjudice de la gloire de Dieu, de la Religion Chrétienne, & du ſalut des Indiens, donna le Gouvernement du Royaume de Vençuéla, qui eſt plus grand & plus vaſte que toute l'Eſpagne à certains marchands Flamands, avec une pleine juriſdiction, & un plein pouvoir d'y faire tout ce qu'ils voudroient, & tout ce qu'ils jugeroient à propos. Ils entrerent dans ce beau Royaume avec trois cens hommes; ils y trouverent un Peuple doux, commode & pacifique, tels que le ſont tous les Indiens, quand on les laiſſe à leur naturel, & qu'on ne les aigrit pas, par les outrages qu'on leur fait. Ces Flamands étoient encore plus brutaux & plus cruels que les Eſpagnols dont nous avons parlé juſqu'à preſent : ils ſurpaſſoient en ferocité les tygres, les loups & les lions : ils ſe voyoient en poſſeſſion & les maîtres de ce beau Royaume, dont on leur avoit abandonné la juriſdiction ; ils crurent

qu'ils étoient en pleine liberté d'y faire tout ce qu'ils voudroient, & de contenter leur avarice à quelque prix que ce pût être, & par toutes les voies les plus injuſtes. Ils n'avoient d'autres ſoins que d'amaſſer des monceaux d'or & d'argent; ils firent ſervir à cette fin des moyens abominables, ſans reſpecter ni Dieu ni le Roi: il ſemble même qu'ils oublierent entierement qu'ils étoient hommes; tant ils parurent ſauvages & dénaturez.

C'étoient plûtôt des demons revêtus de la figure humaine: ils ſe mirent à parcourir ces belles & riches Provinces; ils déſolerent en un moment plus de quarante lieuës de Pays; des Vallées fertiles d'une prodigieuſe étenduë, des Bourgs & des Villages entiers qui étoient tout remplis d'or. Le ravage fut ſi general, qu'ils n'y laiſſerent pas un homme pour porter aux autres la nouvelle des cruautez qu'ils exerçoient par tout le Royaume: il n'y eut que ceux qui ſe cacherent dans des cavernes, & dans les entrailles de la terre, qui pûrent échaper à la fureur de ces inhumains, & au tranchant de leurs épées. Ils inventerent même de nouveaux genres de ſupplices pour les tourmenter, & pour les forcer à ſe dé-ſaiſir de leur or, en découvrant le lieu où ils l'avoient caché: ils firent perir de la ſorte trois ou quatre millions de perſonnes. On pourra voir par l'expoſition de quatre ou cinq faits, de quelle

le maniere ces brutaux se comporterent dans ce Royaume.

Ils s'emparerent d'abord de celui que l'on regardoit comme le premier de tout le Royaume, & le chargerent de fers pour en tirer de plus grandes sommes : ils vouloient l'obliger par la rigueur des supplices qu'ils lui firent endurer, à leur découvrir les endroits où il avoit caché ses trésors ; mais il eut assez de bonheur ou d'adresse pour échaper de leurs mains, & pour s'enfuïr sur les montagnes. Ses sujets se rangerent autour de lui, & se cacherent dans des forêts ; mais le nombre en étoit trop grand, pour demeurer long-temps cachez. Les Espagnols les poursuivirent à main armée : ils en firent un massacre effroiable. Ceux qu'ils pûrent prendre vifs, furent vendus pour esclaves.

Les Espagnols avant la captivité du Roi, avoient été receus dans toutes ces Provinces avec des chants, des dances, & toutes les marques d'une joie excessive, comme s'ils y fûssent venus pour y porter la paix & l'abondance : ils leur donnerent de bon cœur & sans y être forcez, des sommes immenses d'or & d'argent ; mais pour toute récompense, ils ne receurent que des coups de lances & d'épées, & ils furent massacrez impitoyablement. Un jour qu'ils vinrent au-devant des Espagnols pour leur faire plus d'honneur, le Capitaine ou le General Flamand,

en fit assembler un grand nombre dans une maison, qu'on égorgea sur le champ, & qu'on mit en pieces : quelques-uns de ces malheureux monterent sur les poutres, pour éviter la fureur des soldats; mais le Gouverneur fit mettre le feu à la maison pour faire perir ces miserables dans les flâmes. Tout le Pays fut bien-tôt desert; car tous ceux qui pûrent éviter la fureur des soldats, se retirerent dans les montagnes.

Les Espagnols passerent ensuite dans une vaste Province qui est sur les confins de la Province de Sainte-Marthe; ils y trouverent les Indiens, qui vacquoient paisiblement à leurs affaires & à leur negoce. Pendant tout le temps que les Espagnols demeurent dans cette Province, ils y vécurent aux dépens des Indiens, qui les servoient avec autant de zéle & d'empressement, que s'ils leur eussent racheté la vie : ils souffroient avec une patience incroyable les importunitez des Espagnols, & les mauvais traitemens continuels qu'ils en recevoient. Un seul Espagnol mangeoit en un jour plus de choses qu'il n'eût fallu pour faire subsister toute une famille durant un mois. Les Indiens leur apporterent pour les adoucir une quantité prodigieuse d'or, & plusieurs autres choses de grand prix. Ces Tyrans étant sur le point de partir, pour remercier les Indiens de tous les bons offices

qu'ils

qu'ils en avoient receus, résolurent de les massacrer tous. Le General Flamand qui étoit heretique, à-ce que l'on a crû depuis; car il n'alloit jamais à la Messe, & il ne permettoit pas que les autres y assistassent: commanda de prendre tous les Indiens avec leurs femmes & leurs enfans, & de les enfermer dans quelque place fort vaste; & capable de les contenir, avec ordre de leur déclarer, que s'ils vouloient racheter leur liberté, celle de leurs femmes & de leurs enfans, il falloit necessairement payer une certaine somme, à-quoi on les taxa selon le caprice de cet injuste Gouverneur; & pour presser davantage l'execution de ce commandement, ce Barbare défendit de donner à manger à ces pauvres gens, jusqu'à-ce que chacun eût payé la somme à laquelle il étoit condamné. Plusieurs envoyoient dans leurs maisons pour y trouver la somme qu'on leur demandoit, afin de se racheter de la servitude le mieux qu'ils pourroient, & afin d'avoir la liberté d'aller chercher dequoi vivre: mais ils n'étoient pas plûtôt sortis des mains de cet avare Gouverneur, qu'il renvoyoit sur le champ des soldats pour les prendre & pour les remettre sous la même servitude dont ils venoient de se racheter avec tant de peine. On les renfermoit dans le même lieu où ils mouroient de faim & de soif: on les obligeoit

par ces rudes traitemens à ſe racheter le plûtôt qu'il leur étoit poſſible. Pluſieurs furent pris & repris de la ſorte juſqu'à trois & quatre fois, & contrains de ſe racheter toûjours avec de grandes ſommes. Ceux qui ne purent payer la taxe qu'on leur avoit impoſée, demeurerent enfermez dans cette cruelle maiſon, & ils y perirent de faim & de miſere. C'eſt ainſi que cette Province ſi riche & ſi abondante en or, fut deſolée dans un moment. Les Eſpagnols ravagerent une belle & fertile Valée, qui s'étendoit juſqu'à quarante lieuës ; ils y brûlerent un Bourg de mille maiſons ; ils réſolurent d'avancer davantage dans le Pays, pour découvrir un nouveau chemin du Perou ; ils ſe ſervirent dans ce voyage d'une infinité d'Indiens qu'ils chargerent de chaines & de leur bagage : ceux qui ſuccomboient ſous le faix & ſous le travail, ils les maſſacroient ſur le champ, ou ils leur coupoient la tête : on partageoit aux autres la charge que portoit celui qui mouroit.

Si l'on vouloit décrire exactement tous les ravages & tous les maſſacres que les Eſpagnols firent dans cette Province, en combien d'endroits ils mirent le feu, on épouvanteroit tous les Lecteurs par un recit ſi lamentable, & l'on ne trouveroit nulle créance dans les eſprits. Pluſieurs autres Tyrans vinrent encore aprés ceux-ci dans cette Province,

pour

pour y chercher de l'or & des trésors sur les traces des autres, qui leur en avoient montré le chemin; mais ils trouverent le Pays si brûlé, si desolé, si ravagé, si desert, quoi-qu'il eût été auparavant tres-peuplé & tres-fertile, qu'ils ne pouvoient assez admirer ls patience des Indiens, & la cruauté des Espagnols.

Tous ces desordres furent prouvez & manifestez par le Procureur Fiscal du Conseil des Indes. On conserve encore les actes & les procedures qu'ils firent sur cette affaire; mais l'on n'a fait mourir aucun de ces Tyrans pour les maux qu'ils ont faits aux Indiens; en sorte que toutes leurs procedures ont été assez inutiles. Les Ministres qu'on a envoye jusqu'à present dans les Indes pour y administer la justice, n'ont songé qu'à leurs propres interests, & à s'enrichir eux-mêmes, sans se mettre beaucoup en peine d'examiner & de punir les crimes de ces Tyrans, qui faisoient tant de maux & tant d'outrages aux malheureux Indiens; ils se contentent de dire en general, que tels & tels ont commis de grands crimes, & maltraité les Habitans du nouveau Monde; ils ont volé une telle somme sur les revenus du Roy. Quand ils en ont fait des perquisitions vagues & generales, ils s'en tiennent là: mais il faudroit employer des remedes bien plus efficaces pour arrêter le cours de tant

de

de maux: on ne prend pas même la peine d'éclaircir & de verifier ces perquisitions; & ils ne donnent pas à leurs procedures & à leurs actes tout le poids & toute l'autorité qu'ils devroient, pour s'acquitter exactement de ce qu'ils doivent à Dieu & au Roi, il faudroit obliger les Tyrans à restituer tout ce qu'ils ont volé; & l'on n'auroit pas de peine à prouver que les Flamans ont enlevé du Royaume de Vençuéla plus de trois millions d'or dans une étenduë de plus de quarante lieuës de pays, qu'ils ont entierement desolé pendant dix-sept ans de sejour qu'ils ont fait dans une Region la plus fertile & la plus abondante qu'il y ait au monde. Ils ont fraudé le Roi de plus de deux millions de ses revenus: ils ne pourront jamais reparer les dommages qu'ils ont faits dans ce beau Pays; car il faudroit pour cela que Dieu ressuscitât plusieurs milliers d'hommes qu'ils ont massacrez impitoyablement. Voilà pour ce qui regarde l'interest temporel du Roi, qu'ils ont si mal ménagé: je ne parle point de leurs blasphêmes, de leurs sacrileges, & de tant d'outrages qu'ils ont commis contre la Majesté Divine. Le moyen de réparer la perte de tant d'ames qu'ils ont precipitées dans les enfers, sans permettre aux Messionnaires de les instruire. Voilà les fruits de leur avarice detestable, & de leurs impietez. Depuis le moment qu'ils entre-

entrerent dans ce Royaume, ils chargerent en divers temps plusieurs Navires d'une infinité d'Indiens qu'ils conduisirent dans l'Isle de Sainte-Marthe, pour les y vendre comme des esclaves. Une grande partie de ces miserables fut conduite dans la petite Espagne, la Jamaïque, & l'Isle de S. Jean: ce nombre montoit pour le moins à un million d'hommes. Le Conseil Royal est bien informé de tous ces desordres, & de toutes ces vexations; il les sçait, & il les dissimule: de même il ferme les yeux pour ne pas voir les brigandages & les cruautez que les Espagnols ont commises sur les Côtes de l'Isle de Sainte-Marthe, & du Royaume de Vençuéla; & cependant si l'on eût voulu y tenir la main, il étoit tres-aisé d'empêcher ces vexations. L'infame avarice de ces Tyrans a été le seul motif qui les a poussé à prendre tant d'Indiens pour les vendre en qualité d'esclaves. Tous les Européans qui ont mis le pied dans l'Amérique avoient la même passion & la même phrenesie: ils arrachoient par force ces pauvres Indiens de leurs maisons avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils chargeoient de chaînes, & qu'ils marquoient comme des moutons, pour les distingner; aprés-quoi ils les vendoient comme s'ils eussent été nez esclaves.

Des

Des Provinces de la Terre-ferme, qu'on appelle la Floride.

TROIS Tyrans impitoyables entrerent dans ces Provinces les uns aprés les autres, depuis l'année 1510. tous pouſſez du même eſprit, & avec les mêmes intentions. Ils commirent les mêmes excés dans tout ce Pays, pour tâcher de ſe mettre en état par leurs voleries & leurs brigandages d'acheter des charges & des dignitez bien au-deſſus de leur condition & de leur état: mais Dieu les punit viſiblement; car ils firent tous une fin malheureuſe: ils furent abîmez ſous les ruïnes des maiſons qu'ils avoient bâties des dépoüilles de tant de malheureux, qu'ils avoient ruïnez & maſſacrez. Ils laiſſerent ces Provinces deſolées & deſertes en les quittant: ils auroient commis bien d'autres deſordres, ſi Dieu par un juſte jugement n'eût avancé la fin de leur vie, & ne les eût châtié dans la Floride, des maſſacres & des brigandages qu'ils avoient commis dans les autres parties des Indes.

Ceux qui entrerent dans la Floride, y trouverent des Peuples nombreux, ſages, bien diſciplinez, reglez, de bonnes mœurs: ils commencerent dés leur entrée à jetter la ter-

terreur dans tout le pays, par une infinité de maſſacres; de ſorte que ces pauvres Indiens, qui n'avoient encore rien vû ni rien ſenti de pareil, ſe trouverent dans une grande conſternation : les Eſpagnols s'en ſervoient comme de bêtes de charge pour porter leurs armes, leurs uſtancilles, leurs proviſions. Les Habitans d'un grand Bourg témoignerent beaucoup de joye à l'arrivée des Eſpagdols ; ils leur firent la meilleure chere du monde, & leur fournirent abondamment dequoi manger pendant le ſéjour qu'ils y firent; ils leur offrirent même ſix cens de leurs hommes les plus forts, pour porter leurs bagages, & pour pancer leurs chevaux. Le General des Eſpagnols, ſans être touché de la courtoiſie de ces Indiens, tua leur Chef d'un coup de lance, pour être plus en état de piller ce Peuple, qui ne ſongeoit nullement à ſe garantir d'un ſi cruel attentat, ni de toutes les autres cruautez que leur firent des hôtes ſi brutaux, & qu'ils avoient comblez de bienfaits. Ils tuerent à coups de lances & d'épées tous les Habitans d'un autre Bourg, qui ſe tenoient ſur leurs gardes, & qui s'étoient mis en devoir de ſe garantir des hoſtilitez de ces Tyrans: ils firent paſſer au fil de l'épée les hommes & les femme, les grands & les petits, les maîtres & les domeſtiques, ſans avoir aucun égard ni à l'âge, ni au ſexe,

ni

ni à la condition Un Capitaine Eſpagnol maſſacra encore dans un autre Village plus de deux cens Indiens; il fit couper le nez & les lévres aux autres, & les renvoya en cet état pour intimider leurs compatriotes par un ſpectacle ſi horrible. Ces cruautez retardoient le fruit des Miſſions que faiſoient dans les Indes des hommes Apoſtoliques, qui n'avoient point de bonnes raiſons à dire à ces malheureux pour excuſer ces barbaries. On peut conjecturer par cet échantillon quel amour pouvoient avoir ces Indiens pour les Catholiques, & comment ils pouvoient prendre quelque confiance en leurs promeſſes: Quelle idée pouvoient-ils avoir de Dieu, qu'on leur dépeignoit ſi bon & ſi miſericordieux? Que pouvoient-ils penſer de ſa Loi, qu'on leur diſoit être ſi ſainte & ſi juſte, quand ils voyoient tous les crimes que commettoient ceux qui faiſoient profeſſion de ſuivre cette Loi? La plûpart de ces ſcelerats perirent malheureuſement ſans contrition, & ſans ſe repentir de leurs pechez; & l'on a bien ſujet de craindre, quoique la bonté & la miſericorde de Dieu ſoit infinie, qu'il ne les ait condamnez à des ſupplices éternels.

De la Riviere d'argent.

LEs Capitaines Eſpagnols entreprirent pluſieurs voyages vers la Riviere d'argent depuis l'année 1502. Ce Pays eſt d'une tres-vaſte étenduë, & contient pluſieurs grands Royaumes & pluſieurs belles Provinces. Les Habitans en ſont fort raiſonnables, & fort humains: ils ſont aſſez éloignez des autres Indiens. Voilà pourquoi les Eſpagnols ont pû les moleſter impunément, & y exercer leurs brigandages & leurs cruautez accoûtumées: ils ont par tout le même but & la même fin, qui eſt de s'enrichir, de devenir puiſſans, & de s'agrandir aux dépens de ces malheureux Indiens, qu'ils dépoüillent de leurs richeſſes, comme ſi la guerre qu'ils leur font étoit legitime. Ils ſe ſervent par tout de la même voye, & des mêmes moyens; ils tuent, ils maſſacrent, ils pillent, ils deſolent les Pays par où ils paſſent, ils détruiſent les Nations pour s'emparer de leur or & de leur argent.

Sur les bords de la Riviere d'argent, ils ont renverſé de grandes Provinces & de grands Royaumes: ils ont égorgé une infinité d'Indiens, ils les ont traitez avec tou-

tes les cruautez qu'ils ont pû imaginer ; car comme ils étoient fort éloignez de l'Espagne, ils redoutoient moins la puissance du Roi, & croyoient pouvoir commettre tous leurs crimes avec moins de risque, persuadez que la distance des lieux les mettoit à couvert de tout. C'est dans l'esperance de l'impunité qu'ils se sont montrez encore plus cruels & plus barbares dans ce Pays, que dans les autres : ils y ont vécu avec une licence extrême, sans se soucier ni des loix ni de la justice. On a rapporté au Conseil des Indes quelques-unes de leurs actions. Un certain Gouverneur ordonna un jour à ses soldats d'entrer dans un Bourg voisin, & d'en massacrer tous les Habitans, s'ils refusoient de leur donner des provisions dont ils avoient besoin pour vivre. Les soldats s'appuyant sur cet ordre, & sur l'autorité du Gouverneur qui les envoyoit, tuerent jusqu'à cinq mille de ces malheureux, qui regardant les Espagnols comme leurs ennemis déclarez, n'avoient point voulu s'y confier ; ni avoir aucun commerce avec eux : ils se cachoient, non pas tant pour éviter de leur donner, que pour éviter leurs fureurs & la pointe de leurs épées. D'autres Indiens intimidez par ces cruautez, s'offrirent de bon cœur en grand nombre à les servir. Le Capitaine les appella un jour pour leur donner quelques or-

ordres; je ne ſçai par quel hazard ils tarderent à ſe preſenter devant lui: pour les intimider ce cruel Gouverneur commanda de les livrer à d'autres Indiens qui étoient leurs mortels ennemis: ces malheureux entendant cet Arreſt jetterent de grands cris, & conjurerent les larmes aux yeux les Eſpagnols de les maſſacrer tous à coups de lances & d'épées, plû-tôt que de leur faire l'affront de les abandonner à la rage de leurs ennemis. Comme ils ne voulurent jamais ſortir de la maiſon où ils étoient, les Eſpagnols les mirent en pieces les uns aprés les autres: ces pauvres Indiens leur reprochoient leur barbarie, & leur diſoient pleins de douleur & de deſeſpoir: Nous ſommes venus vous trouver de nôtre plein gré, pour vous offrir nos ſervices, & pour vous rendre tous les bons offices qui dépendoient de nous; & cependant pour récompenſe de nôtre bonne volonté, vous nous maſſacrez impitoyablement; nôtre ſang qui rejaillit de tous côtez ſur les murs de cette maiſon, ſera un témoignage éternel de vôtre cruauté, & demandera vengeance de l'injuſte mort que vous nous faites ſouffrir. Cette action eſt effroyable, & il eſt impoſſible d'y penſer, ſans être touché de compaſſion.

Des grands Royaumes, & des vastes Provinces du Perou.

UN Chef des Eſpagnols, ſuivi d'une aſſez grande quantité de ſoldats, entra dans ces Royaumes avec le titre de Gouverneur, & avec une bonne intention de s'y enrichir en peu de temps. Il avoit déja montré dans la Terre-ferme ce qu'il ſçavoit faire, & dequoi il étoit capable; il ſe perfectionnoit tous les jours dans l'art de voler & de maſſacrer: c'étoit un homme naturellement impitoyable, ſans foi, ſans honneur, ſans religion, qui ne reconnoiſſoit point d'autre Divinité que l'or & l'argent,& qui s'abandonnoit à toutes ſortes de crimes, pour en amaſſer à quelque prix que ce fût. Il fit une infinité de maux dans les grandes Provinces du Perou. Il ſeroit impoſſible de repreſenter au naturel les perſecutions que ſouffrirent les Habitans de ce riche Royaume, qu'on faiſoit mourir par de cruels genres de mort, pour en arracher l'or & l'argent qu'ils poſſedoient.

Ce Capitaine dés les premiers jours de ſon entrée dans le Perou, ravagea quelques Villages, & il en enleva des ſommes prodigieuſes d'or: il paſſa dans une Iſle voiſine

de

de ce Royaume. Elle eſt tres-agreable & tres-fertile ; le Peuple y eſt en tres-grande quantité. Le Prince & les Habitans de cette Iſle vinrent au-devant des Eſpagnols, & les receurent avec beaucoup de joye & de courtoiſie. Les Epagnols en ſix mois de ſejour qu'ils firent dans cette Iſle, conſumerent tout le grain & toutes les proviſions qui y étoient ; mais ils découvrirent que les Indiens avoient caché dans des lieux ſouterrains quelque bled, qu'ils conſervoient pour les temps de la ſterilité, & pour nourrir leurs femmes & leurs enfans dans ces temps difficiles; ils furent contraints d'abandonner ces proviſions à la diſcretion des Eſpagnols, qui s'en emparerent comme d'une choſe qui leur appartenoit ; & ils réduiſirent par-là ces pauvres Inſulaires à la derniere neceſſité : les Eſpagnols les abandonnerent peu de temps aprés : mais avant que de partir, ils en tuerent une grande quantité, & emmenerent le reſte pour leur ſervir d'eſclaves. Ils commirent toutes ſortes d'excés pour déſoler cette Iſle qu'ils dépeuplerent abſolument.

Ils paſſerent de-là dans l'Iſle de Tumbala, qui eſt ſituée dans la Terre-ferme; ils en maſſacrerent tous les Habitans qui tomberent entre leurs mains. Le Peuple épouvanté de cette cruelle boucherie, fuyoit de tous côtez; quoi-qu'ils le fiſſent ſeulement

pour

pour éviter la mort, on les accusa de rebellion envers le Roi d'Espagne. C'étoit une adresse donc ce Tyran se servoit pour faire tomber ces malheureux dans ses filets, & pour les obliger à lui donner tout l'or & tout l'argent qu'ils possedoient; Quand ils lui avoient apporté de grandes sommes, il leur en demandoit encore de plus grandes, resolu de ne leur rien laisser. Aprés les avoir entierement dépoüillez, alors il leur disoit qu'il les recevoit au nombre des sujets du Roi d'Espagne: il faisoit semblant de les caresser, promettant de les traiter à l'avenir comme ses amis, de ne leur faire jamais la moindre injure. Cet hypocrite disoit qu'il étoit permis & de dépoüiller les Indiens, & de les épouvanter par les menaces qu'il leur faisoit de la colere du Roi d'Espagne: mais il avoit la politique de ne les recevoir au nombre des vassaux du Prince, qu'aprés leur avoir volé tout ce qu'il avoient. Cependant le titre de sujets du Roi ne les mettoit pas à couvert pour l'avenir de ses insultes & de ses brigandages.

Le Roi & le souverain Empereur de tous ces Royaumes, qui se nommoit *Ataliba*, menant avec lui des troupes innombrables de gens nuds, & qui se servoient d'armes ridicules, ne connoissant pas la force des épées & des lances Espagnoles, ni des chevaux dont ces Indiens n'avoient aucun usage;

Ata-

Ataliba s'avança avec ſes troupes juſqu'au lieu où étoient les Eſpagnols : Où ſont-ils? diſoit-il fierement ; je ne les quitterai point juſqu'à-ce qu'ils m'ayent rendu raiſon de mes ſujets qu'ils ont égorgez ; de mes Bourgs qu'ils ont réduits en cendre ; de mes richeſſes qu'ils ont enlevées. Les Eſpagnols en bel ordre, & bien armez vinrent au-devant de ce Prince, & firent un horrible maſſacre de ſes ſoldats ; ils s'emparent de la perſonne du Roi que ſes ſujets portoient ſur les épaules dans un Brancard. Se voyant pris, il commença à traiter avec eux de ſa rançon, & promit de leur donner quatre millions d'écus : ils promirent de le mettre en liberté pour cette ſomme ; mais ils ne lui tinrent point parole : ils l'obligerent de raſſembler tout ſon Peuple. Ces Indiens pour obéir aux ordres du Prince, viennent en foule. Ce Roi avoit tant d'autorité ſur l'eſprit de ſes ſujets, qu'il ſe vantoit que les feüilles des arbres dans les forêts n'oſoient ſe mouvoir que par ſes ordres : Je ſuis vôtre captif, dit-il, aux Eſpagnols, & il ne dépend que de vous de me faire mourir. Ils tinrent Conſeil de Guerre, pour déliberer ent'reux ce qu'ils feroient de ce Prince. Ils réſolurent de le brûler à-petit feu ; mais un Capitaine un peu plus humain que les autres, dit qu'il falloit ſe contenter de l'étrangler, & de le brûler quand

il auroit expiré. Le Roi aïant appris qu'on l'avoit condamné à la mort, disoit : Pourquoi me voulez-vous faire mourir ? quel crime ai-je commis à vôtre égard ? N'avez-vous pas promis de me rendre ma liberté, pourvû que je vous donnasse tout l'or à quoi vous m'avez condamné ? Ne vous ai-je pas donné une plus grande somme que celle que vous m'aviez demandée ? Mais si vous avez résolu de me faire mourir, au moins envoyez-moi au Roi d'Espagne. Toutes ces plaintes, tous ces reproches, & toutes ces protestations ne les empêcherent pas de le brûler. Il est aisé à voir que les Espagnols n'avoient nul droit de faire une guerre si cruelle à ce Prince, & de le traiter avec tant d'inhumanité. La captivité de ce Roi; la Sentence de mort que l'on prononça contre lui; la cruauté avec laquelle ils la mirent en execution, aprés en avoir extorqué de si grands trésors: tout cela marque assez le genie de ces Tyrans, & les injustices qu'ils commettoient contre les Princes & les Peuples du nouveau Monde.

J'ai une Lettre d'un Religieux de l'Ordre de saint François écrite au Roi de Castille, par laquelle on peut voir de quelle maniere les Espagnols se comportoient envers les Indiens, & les traitemens qu'ils leur faisoient. Voici dans quels termes cette Lettre est conçûë: Moi, Frere Marc de Xlicia, de

de l'Ordre de saint François, General de tous les Religieux du même Ordre, qui sont dans le Perou, & qui suis venu en ce Pays avec les premiers Espagnols qui y sont entrez; je rends témoignage des choses que j'ai vûës de mes propres yeux, & des traitemens que l'on a fait aux Peuples de ce nouveau Monde. Je suis témoin oculaire, & j'ai une connoissance certaine du naturel & des mœurs des Habitans du Perou: c'est une Nation douce, commode & pacifique; elle a beaucoup de tendresse & d'égards pour les Espagnols: je les ai vû leur donner avec joie de grandes somme d'or & d'argent, & des perles d'un tres-grand prix, & leur rendre avec docilité tous les services qu'ils en vouloient exiger. Les Indiens ne leur ont fait la guerre, & ne se sont mis en état de se défendre, qu'aprés en avoir receu tous les outrages imaginables; & qu'aprés y avoir été forcez contre leur naturel, par les injures qu'ils en avoient receuës. Ils ont donné aux Espagnols autant d'hommes & de femmes qu'ils en avoient besoin pour le service domestique: & aprés les avoir receu dans leurs Bourgs & dans leurs Villages avec tous les honneurs dont ils ont pû s'aviser, ils leur ont encore fourni abondamment toutes les choses necessaires pour vivre.

Je suis encore témoin que les Espagnols, sans que les Indiens leur en ayent donné le

moindre ſujet, ſe ſont ſaiſis de leur grand Cacyque Ataliba, dés le moment qu'ils ſont entrez dans le Pays ; & qu'ils l'ont brûlé aprés en avoir receu quatre millions d'or, & aprés avoir enlevé ſans aucune reſiſtance des ſommes immenſes de ſa Province. Ils ont fait ſouffrir le même ſupplice à Cochilimaca ſon Capitaine general, qui étoit venu amiablement trouver les Eſpagnols avec pluſieurs autres Grands du Perou. Le même malheur arriva peu de jours aprés à un grand Seigneur de la Province de Quitonia, que les Eſpagnols brûlerent auſſi, ſans qu'il leur eût donné jamais aucun ſujet de le traiter ſi cruellement. Ils brûlerent encore avec la même barbarie, & la même injuſtice Schapera Prince des Canaries. Ils brûlerent les pieds d'Aluis, qui étoit le premier & le plus grand de tous les Seigneurs de la Province de Quitonia, & lui firent ſouffrir une infinité d'autres tourmens, pour l'obliger à déclarer où étoient les tréſors d'Ataliba, ce qu'il ignoroit abſolument, comme on le reconnut évidemment dans la ſuite. Les Eſpagnols condamnerent au même ſupplice du feu Cocopagaganga, Chef des Provinces de Quitonia, lequel s'étant laiſſé vaincre aux prieres de Sebaſtien Banalcaçar Capitaine Eſpagnol, étoit venu comme ami ſe rendre aux Eſpagnols, ſur la parole de ce Capitaine,

qui

qui lui promit qu'on ne lui feroit aucun mal ; mais cependant on le brûla tout vif avec plusieurs Cacyques : & j'ai appris que l'intention des Espagnols étoit de ne faire grace à qui que ce soit dans tout le Pays.

J'affirme encore d'avoir vû de mes propres yeux les Espagnols couper le nez, les mains, les oreilles en divers endroits, aux Indiens & aux Indiennes, sans aucun motif, & seulement pour faire du mal de sang-froid, & par une barbarie qui ne peut point trouver d'excuse. J'ai vû les Espagnols lâcher des chiens affamez & furieux contre des Indiens pour les mettre en pieces, & pour les devorer ; & je les ai vû mettre le feu dans un si grand nombre de Bourgs & de Villages, qu'il est impossible de les compter. Il est encore certain qu'ils arrachoient les enfans des bras de leurs nourrices, & qu'ils les jettoient à tours de bras le plus loin qu'ils pouvoient pour se divertir par un jeu si barbare. J'ai été souvent le témoin de plusieurs autres cruautez de cette nature, qui me remplissoient d'horreur, & dont j'étois épouvanté ; mais il seroit trop long & trop ennuyeux de les raconter en détail.

Je proteste que les Espagnols ayant assemblé dans trois vastes maisons, le plus grand nombre d'Indiens qu'ils pûrent, ils y mirent le feu, & les brûlerent tous

vifs ſans aucun ſujet, & ſans en avoir receu la moindre injure. Il arriva qu'un Prêtre nommé Ocana ſe mit en devoir de retirer du milieu des flammes un jeune enfant: mais un Eſpagnol qui le vit le lui enleva, & le jetta ſur le champ dans le feu, où il fut réduit en cendres avec les autres. Cet Eſpagnol le même jour qu'il commit une action ſi noire & ſi deteſtable, retournant au camp, mourut de mort ſubite en chemin: je fus d'avis qu'on n'enterreroit point ſon cadavre.

J'ai vû les Eſpagnols envoyer des Députez aux Cacyques, & aux principaux des Indiens, pour les engager à venir les trouver en toute confiance, leur promettant leur ſecours envers le Roi d'Eſpagne; mais dés auſſi-tôt qu'ils étoient arrivez ſur la bonne foi des promeſſes qu'on leur avoit fait, ils les brûloient impitoiablement, ſans autre forme de procés: j'en vis brûler en ma preſence deux des plus illuſtres & des plus conſiderables; l'un à Andonia, & l'autre à Tumbala. Ce fut en vain que je fis tous mes efforts pour les dérober aux flammes, & pour les arracher de leurs mains parricides; mes diſcours & mes exhortations furent entierement inutiles: je puis dire en conſcience, & ſelon Dieu, autant que je l'ay pû connoître par une longue experience, que les Habitans du Perou n'ont

ja-

jamais excité aucuns desordres, ni aucune rebellion & qu'ils n'ont jamais fait le moindre tort aux Espagnols qui les traitoient si inhumainement; & quelques tourmens qu'on leur ait fait soufrir, ils ne se sont jamais mis en devoit de s'en vanger. Ils ont mieux aimé mourir, voyant que les Espagnols les trompoient toûjours, qu'ils ne gardoient point les paroles qu'ils leur avoient données, qu'ils les traitoient si tyranniquement, contre le droit & l'équité, qu'ils leur faisoient toutes sortes d'outrages, ils ont mieux aimé mourir, que de souffrir éternellement de si grandes miseres.

J'ai appris par les Relations des Indiens, qu'il y a encore beaucoup plus d'or caché parmi-eux, qu'ils n'en ont découvert jusqu'à maintenant : les mauvais traitemens, & les cruautez des Espagnols les ont empêché de leur en donner connoissance ; & ils sont résolus de ne les point découvrir, tandis que l'on commettra à leur égard de si grandes injustices, & qu'on les traitera si tyranniquement : ils se résoudront plûtôt à mourir aussi-bien que leurs autres Compatriotes, à qui l'on a arraché la vie si inhumainement. Les outrages que l'on fait à ces pauvres Indiens sont des pechez tres-énormes envers Dieu ; ils sont contre les interests & le service du Roi : on lui a volé dans le Perou plus de trésors qu'il

n'en eût fallu pour nourrir tous les Peuples de Castille.

Tout ce que je viens de rapporter est tiré de la Lettre de ce Religieux, & a été confirmé par l'attestation de l'Evêque du Mexique. Il n'y a rien dans tout ce recit dont il n'ait été témoin oculaire ; car il a parcouru pendant l'espace de neuf ou dix ans quatre-vingt ou cent lieuës de ce Pays, dans le temps qu'on n'y voyoit encore qu'un petit nombre d'Espagnols : mais dés le moment qu'on eût appris en Espagne que ce nouveau Monde étoit rempli d'or, il en vint tout d'un coup quatre ou cinq mille personnes, qui se répandirent par ces belles Provinces, & qui en occuperent cinq ou six cens lieuës de Pays : ils l'ont entierement désolé, & ils y ont commis tous les crimes, tous les desordres & tous les brigandages dont on a parlé ci-dessus. Ils y ont fait perir beaucoup plus de monde que ce Religieux n'en marque dans sa Lettre ; sans craindre Dieu, sans respecter le Roi, sans aucun sentiment de compassion, ils ont presque détruit la moitié du genre humain ; ils ont égorgé dans les Provinces du Perou seulement plus de quarante millions de personnes.

Peu de jours aprés ils tuerent à coups de traits faits de roseaux, une grande Reine, femme du Prince Elingue, qui gouverne encore maintenant ces Province en qualité de

de Roi. Les Eſpagnols firent tout ce qu'ils pûrent pour ſe ſaiſir de la perſonne de ce Prince ; il n'épargnerent ni ruſes, ni artifices : c'eſt ce qui l'obligea à ſe revolter ; & depuis ce temps-là il eſt toûjours demeuré rebelle. Ils prirent la Reine ſon épouſe contre le droit & l'équité : on diſoit même alors qu'elle étoit groſſe ; ils la maſſacrerent ſeulement pour cauſer de la douleur à ſon mari, qui l'aimoit avec beaucoup de tendreſſe. Si l'on racontoit tous les maſſacres que les Eſpagnols ont commis dans le Perou, on ſeroit épouvanté de ce recit ; & l'on en pourroit conter un ſi grand nombre, que la choſe paroîtroit abſolument incroyable, & contre toute vray-ſemblance

Du nouveau Royaume de Grenade.

UN grand nombre d'Eſpagnols partirent de Veneçuéla, de l'Iſle de Sainte-Marthe & de Carthagene l'an 1536. pour aller à la découverte du Perou. Pluſieurs même paſſerent encore plus avant, & allerent trois cens lieuës au-delà de Sainte-Marthe & de Carthagene, pour découvrir ces Terres admirables, ſi peuplées, & ſi fertiles : elles ſont remplies de gens doux & commodes. On y trouve en abondance de l'or

& des pierres precieuſes, mais principalement des émeraudes : ils donnerent à ce Royaume le nom de nouvelle Grenade; parce que le Capitaine qui y aborda le premier, étoit originaire de Grenade. Ceux qui l'accompagnoient étoient tres-cruels, & de grands ſcelerats; ils répandoient ſans ſcrupule & ſans remords le ſang humain : ils étoient depuis long-temps accoûtumez à toutes ſortes de crimes; & il n'y a point lieu de s'étonner qu'ils en ayent tant commis dans cette nouvelle Grenade, & qu'ils ſe ſoient abandonnez à tant d'abominations : je n'en rapporterai que quelques-unes, dautant qu'un recit exact de ces cruautez cauſeroit trop d'horreur à ceux qui liroient cette Hiſtoire.

Un certain Gouverneur ne pouvant avoir ſa part du butin que faiſoit celui qui ravageoit impunément ce nouveau Royaume de Grenade, quoi-qu'il eût bien ſouhaité de le ſeconder dans les maſſacres & dans les brigandages qu'il y commettoit; au deſeſpoir de voir qu'une ſi belle proye lui échapât : pour ſe conſoler en quelque maniere, & pour ſe vanger de l'autre, il fit faire des informations authentiques, confirmées par les ſuffrages de pluſieurs témoins, afin de mettre en évidence toutes les vexations, les meurtres, les cruautez que ce tyran exerçoit dans la nouvelle Grenade : ces informations ont

été

été lûës dans le Conſeil des Indes, où on les peut voir encore aujourd'hui, parce qu'on les y a conſervées juſqu'à maintenant.

Les témoins dépoſent dans ces informations, que ces nouveaux Royaumes joüiſſoient d'une paix profonde avant que les Européans y euſſent mis le pied; qu'ils rendirent d'abord mille bons offices aux Eſpagnols; qu'ils vivoient de leur travail & des biens que leur donnoit la terre qu'ils cultivoient; qu'ils donnerent aux Eſpagnols des ſommes prodigieuſes d'or, & une tres-grande quantité de pierres precieuſes, & entr'autres des émeraudes; qu'ils leur apportoient de bon cœur tout ce qu'ils avoient de plus conſiderable dans leurs Villes, dont les Eſpagnols s'étoient diviſé entr'eux la domination, aprés en avoir fait le partage: car c'étoit le moyen d'arriver plus aiſément à leur but, qui eſt d'amaſſer le plus d'or qu'il leur eſt poſſible.

Depuis que les Indiens furent aſſervis ſous la tyrannie des Eſpagnols. Le premier Capitaine, qui étoit comme le General de tous les autres, ſe ſaiſit de la perſonne du Roi, & de tout le Pays, & le retint priſonnier durant l'eſpace de ſix ou ſept mois, ſans qu'il eût aucun ſujet de lui faire cette violence: il lui demandoit tous les jours de l'or & des émeraudes. Ce Roi qui ſe nommoit Bogata, ſaiſi de crainte, promit au General

ral Eſpagnol de lui livrer toute la vaiſſelle d'or qu'il poſſedoit, eſperant par ce moyen échaper des mains de ſon Tyran; il envoya dans ſa maiſon un grand nombre d'Indiens, pour en apporter ces precieux meubles. Il donna à pluſieurs repriſes à l'Eſpagnol une grande quantité d'or & d'émeraudes. Les Eſpagnols qui n'étoient pas encore contents, menaçoient de le tuer. Le General commanda qu'on amenât ce pauvre Roi en ſa preſence, pour le juger. Voilà comme ces Tyrans traitent les perſonnes les plus illuſtres du nouveau Monde. Ce fier General porte la Sentence contre le Prince, & le condamne à d'horribles tourmens, s'il ne fait apporter ſur le champ tout l'or qu'il poſſede: les miniſtres du Tyran ſe jettent ſur le Roi, ils l'étendent nud à terre, ils font découler ſur ſon ventre à nud de la poix-réſine boüillante; ils lui mettent les pieds dans le feu, & lui attachent le cou à un pieu fiché en terre; deux bourreaux lui tenoient les deux bras: le Tyran qui venoit de temps en temps le conſiderer pendant que le ſupplice duroit, menaçoit de lui arracher la vie, s'il ne ſe dépêchoit de livrer tout ſon or. La divine Providence, pour montrer l'horreur qu'elle avoit de ſes cruautez, permit que la Ville où elles ſe commettoient fût devorée dans un moment par le feu. Les autres Eſpagnols voulant imiter
leur

leur General, & marcher ſur ſes traces, ne ſçachant point d'autre métier que celui de de tourmenter les Indiens & de les mettre en pieces, commirent les mêmes crimes en divers endroits de ce Royaume: ils firent ſouffrir d'horribles tourmens à pluſieurs Cacyques & à tous leurs ſujets, qui s'étoient trop imprudemment fiez aux promeſſes & aux belles paroles des Eſpagnols, à qui ils avoient donné de prodigieuſes ſommes d'or, & une tres-grande quantité d'émeraudes. Mais des preſens d'un ſi grand prix ne furent pas capables d'amollir ces inhumains, & de les rendre plus traitables envers leurs Bienfaiteurs. Ils ne les tourmentoient de la ſorte que pour les obliger à leur apporter une plus grande quantité d'or & de pierreries; c'eſt par ce motif qu'ils ont brûlé à-petit feu tous les grands Seigneurs du Pays. Une grande multitude d'Indiens vinrent un jour trouver les Eſpagnols avec beaucoup d'humilité & de ſimplicité, comme c'eſt leur coûtume, pour leur offrir leurs ſervices, croyant qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'ils étoient en ſeûreté. Un Capitaine commanda de les faire tous maſſacrer pendant qu'ils dormoient, accablez de laſſitude & de travail. Il fit commettre ce maſſacre, dans l'intention de jetter la terreur & l'épouvante par tout le Pays, & pour obliger tous les Habitans, par

l'hor-

l'horreur d'un ſi triſte ſpectacle, à donner tout leur or aux Eſpagnols. Leur General les obligea de jurer combien chacun d'eux avoit fait mourir de Cacyques & d'Indiens, & combien ils en avoient encore pour les ſervir: on les fit tous dans le même moment conduire ſur la Place publique, & on y coupa le cou à quatre ou cinq cens perſonnes. Pluſieurs témoins ont dépoſé que ce Capitaine fit couper les mains & le nez à pluſieurs hommes, & à pluſieurs femmes, & qu'il exerça en leur endroit des cruautez inouïes. Il députa dans la Province de Bogata, pour s'informer qui avoit ſuccedé au Prince qu'il avoit fait ſi inhumainement maſſacrer. Ceux qu'il envoya pour faire cette découverte prirent le plus grand nombre qu'ils pûrent d'Indiens; ceux qui ne pouvoient nommer le Succeſſeur du défunt, on les maltraitoit, & on leur coupoit les bras & les jambes; on expoſoit les autres à des chiens affamez, qui les déchiroient, & qui les mettoient en pieces. Ils firent mourir de la ſorte pluſieurs Indiens, aprés leur avoir fait une infinité d'outrages.

Ils ſe jetterent au milieu de la nuit ſur un grand nombre de Cacyques & d'illuſtres Indiens, qui croyoient être en ſeûreté; car on les avoit aſſeuré qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'ils ne recevroient aucune inſulte ni aucun dommage de la part des

Eſpa-

Eſpagnols. Ces innocens Indiens ſe fiant ſur de ſi belles promeſſes, deſcendirent des montagnes, où ils s'étoient cachez, pour venir dans les Villes, ſans aucune apprehenſion, & ſans ſoupçonner qu'on avoit quelque mauvais deſſein contr'eux : on coupa les mains & les bras à tous ceux que l'on pût attrapper, & on leur faiſoit entendre qu'on les châtioit de ce qu'ils n'avoient pû nommer le Succeſſeur de leur Roi. Une autrefois le Capitaine envoya dans une Ville une grande quantité de ſoldats, pour faire la guerre aux Habitans, parce qu'ils ne lui avoient point envoyé une corbeille pleine d'or qu'il leur avoit demandée: ils firent mille outrages à ces pauvres gens, & ils en maſſacrerent une infinité. Ces inhumains couperent le nez & les mains aux hommes & aux femmes; ils firent devorer les autres par des chiens accoûtumez à ſe nourrir de chair humaine.

Les Peuples d'une certaine Province voyant qu'on avoit fait mourir à-petit feu cinq ou ſix de leurs principaux, épouvantez d'un ſi horrible ſpectacle, ſe retirerent ſur les montagnes, pour ſe garantir de la rage des Eſpagnols. Ils étoient environ cinq ou ſix mille Indiens: le Capitaine Eſpagnol envoye une troupe de ſoldats pour les pourſuivre, & pour les châtier comme des rebelles. On a de la peine à trouver

ſur

ſur quel droit ils prenoient l'autorité de châtier des gens nez libres, & qui ne dépendoient point d'eux en quoi que ce ſoit. Les Eſpagnols étant parvenus à cette montagne, ſe jettent ſur ces pauvres Indiens nuds & deſarmez; ils les attaquent avec une furie pareille à celle des loups & des lions, qui ſe préparent à devorer un troupeau de moutons: ils étoient ſi las & ſi fatiguez à force de tuer ces miſerables, qu'ils étoient obligez de ſe repoſer pour prendre haleine, & pour recommencer le maſſacre avec plus de vigueur. Pour abreger leurs peines, ils précipiterent la plus grande partie de ces malheureux du haut de cette montagne, qui étoit fort élevée. Dés témoins oculaires ont dépoſé qu'ils virent plus de ſept cens de ces pauvres Indiens tomber tout à la fois dans le précipice, & que c'étoit comme une nuée: ils ſe fracaſſèrent tous les membres, & perirent tous d'une maniere ſi douloureuſe & ſi cruelle.

Les Eſpagnols pour pouſſer à-bout leur barbarie, chercherent dans tous les coins reculez de la montagne, & ne firent grace à aucun Indien; ils paſſèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils pûrent attraper; aprés leur avoir fait pluſieurs bleſſûres, ils les jettoient du haut de la montagne en bas. Non-contens de ces inhumanitez, ils enfermerent dans une maiſon de paille quelques Indiens

&

& quelques Indiennes, qu'on avoit réſervé pour s'en ſervir, & pour en faire des eſclaves: ils mirent le feu à cette maiſon, & brûlerent tous ces malheureux. Ils allerent encore dans la Ville de Cola, où ils prirent une grande quantité de Peuples, avec quinze ou vingt des principaux; ils les expoſerent aux chiens pour en être devorez; ils couperent les pieds & les mains aux hommes & aux femmes; ils attachoient ces triſtes dépoüilles à des perches, afin que tout le monde les vît, & que l'idée d'un ſi horrible ſpectacle jettât l'épouvante par-tout.

Les ravages & les cruautez que ces furieux exerçent dans ce nouveau Royaume de Grenade, ſont ſi grandes, que ſi le Roi d'Eſpagne n'y remedie, & ne met des bornes à leur avarice démeſurée, & à cette ſoif inſatiable de l'or, tout ce Royaume perira en peu de temps; la Terre demeurera inculte & en friche, quand on aura fait mourir tous les Habitans.

Dans l'eſpace de deux ou trois années depuis que ce Royaume fut découvert, ils mirent à mort tous les Peuples qui l'habitoient, ſans craindre ni Dieu ni les hommes, ni ſans aucun ſentiment de compaſſion, en voyant couler tant de ſang humain; on n'y trouvoit plus perſonne aprés tous ces maſſacres. Il y a encore pluſieurs belles & vaſtes Provinces voiſines de la nouvelle

Gre-

Grenade, que l'on appelle Popoyan, & Cali, dont l'étenduë est de plus de cinquante lieuës; ils les ont détruites & desolées comme les autres; ils y ont commis tant de massacres, que ce Pays, qui étoit tres-peuplé, est aujourd'hui entierement vuide d'Habitans. Ceux qui en sont retournez, disent des choses si horribles du procedé des Espagnols, qu'on ne peut entendre ces recits, sans être penetré de douleur & de compassion: ils ont ruïné de fonds en comble plusieurs belles Villes de ces Provinces, qui sont maintenant ensevelies sous la cendre: à-peine voit-on quelques mazures dans ces Villes, qui comprenoient plus de deux mille maisons; on parcourt cinquante lieuës d'un Pays qui étoit rempli de Villages, de Bourgs, de Villes, dont on ne voit pas seulement les vestiges.

Plusieurs Espagnols vinrent du Perou par la Province de Quitonia dans la nouvelle Grenade & à Popoyan: d'autres passerent à Cali par Carthagene & Vraba. Ils se joignirent tous pour le même dessein, & pour enlever toutes les richesses d'un Pays de plus de six cens lieuës d'étenduë, dont ils exterminerent tous les Habitans, aprés les avoir ruïnez. Quand la guerre fut terminée, les Espagnols prirent à leur service plusieurs Indiens qu'ils avoient réservez pour en faire des esclaves; & afin de les in-

intimider, ils faiſoient couper la tête en leur preſence à quelques-uns de leurs compagnons, & leur diſoient : Si vous ne nous ſervez avec fidelité, on vous fera le même traitement. Les Lecteurs n'auront pas de peine à comprendre, par le recit de tant d'actions ſi barbares, avec quelle inhumanité les Eſpagnols ſe comportent envers les Peuples du nouveau Monde. Ils nourriſſent de chair humaine des chiens furieux, pour les accoûtumer à devorer les hommes, & à les mettre en pieces pour les manger : ils conduiſent toûjours ces chiens avec eux dans tous leurs voyages, & ils tuent impitoyablement des Indiens pour nourrir ces bêtes feroces : ils ſe diſent les uns aux autres : Donnez-moi un quartier de cet Indien, pour en faire curée à mon chien, & quand j'aurai tué quelque Indien, je vous rendrai la pareille. Ils vont dés le matin à la chaſſe avec leurs chiens. Quand on leur demande à leur retour, ſi la chaſſe a été heureuſe, ils répondent conformément au ſuccés : Je ſuis content, diſent-ils quelquefois ; mes chiens ont égorgé quinze ou vingt de ces miſerables ; il ſemble qu'ils parlent de loups ou de ſangliers. Peut-on rien imaginer de plus cruel ou de plus horrible? Toutes ces inhumanitez ont été prouvées & averées par les perquiſitions exactes qu'on en a fait, & qui ont été portées au Conſeil des Indes.

Mais je n'en parlerai pas davantage, jusqu'à-ce que nous ayons des nouvelles d'autres plus grandes horreurs, si toutefois il est possible d'en commettre de plus grandes. Ce qui est de plus déplorable, c'est que les Espagnols ne se sont point mis en peine de parler à ces Peuples des Mysteres de nôtre Religion: ils les regardoient comme des chiens, ou comme des bêtes feroces: ils défendoient même aux Religieux & aux Missionnaires de les instruire; ils leur faisoient mille persecutions & mille fâcheuses affaires pour les empêcher de prêcher l'Evangile à ces pauvres gens, qui le souhaitoient avec un empressement extrême; parce qu'ils croyoient que la conversion de ces Peuples étoit un obstacle à leur avarice, & qu'elle les empêcheroit de tirer du nouveau Monde tout l'or qu'ils souhaitoient. Si-bien que ces malheureux sont demeurez dans leur ancienne ignorance: ils ne sçavent point encore si Dieu est de bois, ou de pierre, ou de cuivre, si l'on en excepte les Peuples de la nouvelle Espagne, qui n'est qu'une petite partie de l'Amérique, où ces Religieux ont exercé leurs fonctions, & où ils ont déployé leur zéle avec plus de liberté. Dans les autres Provinces les Indiens perissent sans Baptême & sans Sacremens; & personne ne se met en peine de les instruire, comme

on le pourra voir par une Lettre authentique d'un Evêque de ce Pays-là, qui s'exprime en ces termes :

Moi, Frere Barthelemi de Las-Casas, Religieux de l'Ordre de saint Dominique, souhaitant d'être renvoyé des Indes, je me suis transporté en cette Cour, pour y exposer l'état pitoyable où les Indiens sont réduits; par le zéle que Dieu m'inspire pour des ames qu'il a rachetées de son Sang : je souhaite qu'elles connoissent leur Createur, & qu'elles embrassent sa loi pour être sauvées. J'ai aussi une compassion extréme pour la Castille, ma Patrie; je crains beaucoup que Dieu ne la détruise de fond en comble, à cause des crimes énormes que commettent contre Dieu, le Roi & le prochain, ceux qui en sortent pour aller dans les Indes. Je ne doute point que plusieurs illustres Personnages de la Cour, qui ont un veritable zéle pour le salut des ames, ne soient infiniment touchez des calamitez & des maux que souffrent tant de malheureux dans le nouveau Monde, qui sont abandonnez à la fureur des soldats Espagnols. Quoi-que j'eusse résolu il y a fort long-temps d'en faire une Relation exacte; j'en ai toûjours été empêché par les occupations continuelles dont j'ai été accablé jusqu'à maintenant : Mais enfin j'ai executé ce projet à Valence le 8. Decembre, l'an

l'an 1542. On pourra voir dans cet Ecrit un abregé des violences, de la tyrannie, des persecutions, des voleries, des massacres, des brigandages, des desolations que les Espagnols exercent dans les Indes, & dans toutes les parties de l'Amérique où ils se sont répandus : Ces calamitez & ces desordres sont montez à un point qu'ils passent toute creance ; & cela est d'autant plus surprenant, que par tout ailleurs les Espagnols sont beaucoup moins feroces & moins cruels. Les Peuples du Mexique, & leurs voisins sont beaucoup mieux traitez que les autres. Personne n'oseroit y faire ouvertement le moindre mal à aucun Indien : il est vrai qu'on en exige d'immenses tributs ; mais au moins la justice s'y observe, & les Peuples y sont à couvert des insultes & des outrages des plus puissans. J'ai une ferme esperance que nôtre illustre Seigneur, l'Empereur Charles-Quint, nôtre Prince & Roi d'Espagne, qui commence à prendre connoissance des mauvais traitemens que les Espagnols font aux Indiens, & des désordres qui s'y commettent, entreprendra la protection de ces malheureuses Nations, qui sont persecutées contre sa volonté, & contre la volonté de Dieu. Jusqu'ici on a caché à ce Prince avec autant d'artifice & d'adresse, que de malice, tous les maux qu'on a fait souffrir à ces Peuples nouvel-

vellement découverts. Ce ſage Empereur, à qui Dieu a donné le Gouvernement de ces vaſtes Regions, ne manquera pas de donner des ordres efficaces pour faire ceſſer les perſecutions, par le zéle ſincere qu'il a pour la juſtice. Que Dieu conſerve cet illuſtre Empereur dans toute ſa gloire, & dans ſes grandes proſperitez, pour le ſalut de ſon ame, & pour la conſervation de l'Egliſe. *Amen.*

Aprés que j'eus écrit toutes ces choſes, on publia l'année d'aprés dans la Ville de Madere certaines Loix & certaines Conſtitutions que ſa Majeſté fit à Barcelone l'an 1542. au mois de Decembre. Ces Conſtitutions remedioient, ſelon l'urgente neceſſité des choſes, aux deſordres qui ſe commettoient alors avec tant d'inſolence contre Dieu & contre le prochain, à la deſtruction & à la deſolation entiere du nouveau Monde. Pour faire ces Loix ſi ſages, ſa Majeſté fit aſſembler pluſieurs perſonnes illuſtres par leur qualité & par leur ſçavoir, & doüées d'une grande pieté, qui agiterent ces importantes queſtions durant pluſieurs Séances à Valladolid. Enfin d'un commun conſentement de toute l'Aſſemblée, on ratifia certaines propoſitions qui furent publiées, & qui ſont conformes aux regles de Jeſus-Chriſt, dautant que ceux qui compoſoient cette celebre Aſſemblée n'avoient point

point de part aux outrages qu'on avoit fait aux Indiens : ils n'avoient point trempé leurs mains dans leur ſang ; & ils n'avoient point profité des tréſors immenſes qu'on leur avoit enlevé avec tant de barbarie, aprés avoir maſſacré un nombre infini de ces innocens. L'avarice & la cruauté des Eſpagnols qui entrerent les premiers dans ce nouveau monde, furent les cauſes principales des deſordres qui s'y commirent.

Depuis que ces Reglemens furent publiez, les protecteurs des Tyrans des Indes, qui avoient encore quelque credit à la Cour, firent faire pluſieurs Ordonnances pour envoyer en diverſes Provinces des Indes : car ils voyoient avec douleur, qu'on arrêtoit la fureur de leur Tyrannie, & qu'on fermoit la porte à leurs brigandages & à leurs extorſions accoûtumées. Ceux à qui on commit le ſoin de faire ceſſer tant de maux, & d'arrêter l'audace des Tyrans, ne ſe comporterent pas avec la droiture & la fidelité qu'ils devoient à Dieu & à leur Prince ; car ſçachant bien que les Edits que l'on venoit de faire auroient leur effet, ils firent ſoûlever le Peuple avant que les Juges qu'on envoyoit dans les Indes y arrivaſſent pour faire connoitre les volontez du Prince, & pour les executer ; de ſorte que ces Juges étant arrivez dans le nouveau Monde, prirent l'eſprit de ceux qui les envoyoient ;
&

& sans respecter ni Dieu ni les hommes, oubliant les ordres du Roi, & la reverence qu'ils devoient à un si grand Prince, se rangerent du côté des Tyrans, pour avoir part au butin ; & se comporterent eux-mêmes avec des cruautez qui passent tout ce qu'on peut imaginer, quoi-qu'ils ne fussent envoyez que pour remedier aux desordres, & pour arrêter la tyrannie.

Depuis l'an 1542. ils ont fait tant de rapines & tant de violences dans le Perou, qu'on n'en a jamais entendu parler de semblables dans les Indes, ni mêmes dans tout le monde. Ils ne commettent pas ces violences à l'endroit des Indiens seulement, qu'ils ont presque tous exterminez : mais Dieu permet par un juste jugement qu'ils se détruisent les uns les autres par leurs propres armes avec une extrême cruauté. Les autres Peuples de ce nouveau Monde protegez & autorisez par ces rebelles, ont refusé d'obéir aux ordres de l'Empereur. D'autres faisant semblant d'adresser des Requêtes à sa Majesté, se sont laissez entraîner au torrent, & se sont aussi revoltez ; car ils ont bien de la peine à se résoudre de se défaisir des biens qu'ils ont injustement usurpez, ou à relâcher les Indiens qu'ils ont réduit à une dure servitude pour leur servir d'esclaves. A mesure qu'ils cessent de les massacrer, ils augmentent la pesanteur de leurs

 fers,

fers, & ils leur impofent des loix plus injuftes & plus infupportables. Le Roi avec toute fon autorité, n'a pû encore jufqu'à maintenant arrêter le cours de ces defordres, parce que tous fe font liguez, les grands auffi-bien que les petits; & que tous fe licencient à faire des brigandages conformément à leur pouvoir, les uns plus, les autres moins; les uns publiquement, les autres en cachette. Mais ce qui fait voir l'audace & l'infolence de ces hypocrites; c'eft qu'ils font femblant de ne fonger qu'aux interefts du Roi, & à procurer la gloire de Dieu; & cependant il eft vifible qu'ils volent le Roi impunément, & qu'ils deshonorent Dieu & fa Religion, par une conduire fi criminelle & fi fcandaleufe.

Ce qui fuit eft un fragment de la Lettre d'un particulier, qui a affifté à tous ces voyages, où il raconte ce que les Efpagnols ont fait dans les lieux par où il a paffé. Mais comme cette Lettre devoit être envoyée dans d'autres papiers. Celui qui a fait les paquets en a perdu quelques pages, qui contenoient des chofes fort remarquables & fort extraordinaires de la conduite des Efpagnols. Ce fragment que je vous envoye eft détaché du commencement & de la fin de la Lettre: mais comme ce qu'il contient eft digne de l'attention du Public; j'ai crû à propos de le faire imprimer, &

j'espere que vous aurez autant de compassion des miseres que les Indiens souffrent, lorsque vous jetterez les yeux sur ce fragment; que vous en avez eu, par le recit plus ample que je vous en ai fait; & que par consequent, comme vous êtes fort charitable, vous concevrez un desir ardent de vous opposer & de remedier à tant de maux.

FRAGMENT.

Le Capitaine ordonna qu'on enchaînât les Indiens, & qu'on les réduisist à une dure servitude; ce qui fut executé sur le champ: il conduisoit avec lui une troupe infinie d'hommes & de femmes qu'il avoit fait enchainer; de sorte que tout le Pays devint desert en peu de temps. On enlevoit impitoyablement aux Indiens tout le fruit de leur récolte; & tout ce qu'ils avoient ramassé pour la subsistance de leur famille, & par ce moyen ils étoient réduits en peu de temps à une extrême necessité: on en trouvoit plusieurs par les chemins, que la faim avoit fait mourir. Il y eut aussi plus de dix mille Indiens de ceux que les Espagnols avoient pris pour porter leurs bagages, qui perirent sur la Côte; car tous ceux qui s'éloignoient du rivage mouroient par la chaleur excessive qu'ils souffroient en Terre-ferme.

Ce même Chef, marchant sur les pas de

Jean Ampudia, envoyoit devant lui les Indiens qu'il avoit pris dans la Province de Quitonia, afin de découvrir les Villages & les Bourgs qui étoient ſur leur paſſage, & où il pouvoit faire du butin : ces Indiens étoient ſes eſclaves, ou les eſclaves de ſes ſoldats, dont les uns en avoient juſqu'à deux ou trois cens, les autres plus ou moins, ſelon qu'ils avoient plus ou moins de bagage & de proviſions à porter. Ces Indiens retournoient vers leur maître avec ceux qu'ils pouvoient enlever. Dans ces expeditions ils exerçoient toutes ſortes de cruautez envers les femmes & les enfans. Ils ſe comporterent de la même maniere dans la Province de Quitonia ; ils mirent le feu partout, ils brûlerent tous les magaſins de bled que les Indiens avoient faits. Pour faire plus de dépit & plus de dommage aux Indiens, ils égorgeoient tous leurs troupeaux ſeulement pour en avoir le ſuif & la moële, d'autant que la chair leur étoit inutile : les Indiens amis des Eſpagnols, & qui les ſuivoient dans ces voyages, mangeoient le foye de ces troupeaux, c'eſt un de leurs principaux ragoûts ; & pour leur en fournir, ils faiſoient mourir un nombre infini de bétail ; ils en tuerent de la ſorte plus de cent mille pieces, ſeulement pour en avoir le ſuif & le foye ; c'eſt ce qui déſola entierement cette Contrée, qui fut entierement dépoüillée de

bétail par ce maſſacre ſi inutile : d'où il arrivoit que les Habitans mouroient de faim & de miſere, n'ayant plus aucune reſſource. Ils enleverent abſolument tous les bleds de la Province de Quitonia ; & quoi-que ce Pays en produiſe en abondance, la diſette fut ſi grande, qu'on l'y vendoit dix écus le ſeptier, & un agneau tout autant.

Le Capitaine qui conduiſoit ces troupes, étant retourné de la Côte, réſolut de ſortir de la Province de Quitonia, & de ſe joindre à Jean Ampudia. Pour accomplir ce deſſein, il leva plus de deux cens hommes, cavaliers & fantaſſins, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Citoyens de la Ville de Quitonia ; il leur permit d'emmener avec eux les Cacyques & tous les Indiens qui leur étoient tombez en partage, & d'y en ajoûter encore autant d'autres qu'ils voudroient ; ce qu'ils firent ſur la permiſſion qu'on leur donnoit. Un certain Alphonſe Sanchez emmena ſon Cacyque, nommé Nenuyta avec cent Indiens & leurs femmes. Pierre Cobo l'accompagna avec cent cinquante Indiens & leurs femmes, qui étoient contraintes de traîner leurs enfans aprés elles, de peur qu'ils ne mouruſſent de faim.

Moran citoyen de Popayan emmena avec lui plus de deux cens perſonnes : tous les ſoldats en firent autant chacun ſelon ſes facultez & ſes moyens : ils demanderent la per-

miſſion de faire eſclaves les Indiens & les Indiennes qu'ils conduiſoient ; ce qu'on leur accorda , & ce Privilege leur fut continué jusqu'à la mort , quoi-que les Indiens fuſſent auſſi-bien les ſujets & les vaſſaux de ſa Majeſté , que les Eſpagnols mêmes.

C'eſt dans cet équipage que ce Capitaine ſe retira de la Ville de Quitonia, pour aller prendre poſſeſſion de celle d'Octaba, qui lui étoit tombée en partage : il demanda cinq cens hommes au Cacyque, pour les mener à la guerre ; on les lui livra avec pluſieurs autres perſonnes de marque : il diſtribua une partie de ces Indiens à ſes ſoldats ; il emmena le reſte avec lui, les uns chargez de chaînes , les autres chargez de ſon bagage & de ſes proviſions : c'étoit un ſpectacle pitoyable de voir ces pauvres gens attachez avec des cordes. Quand les Eſpagnols ſortirent de Quitonia, ils emmenerent plus de ſix mille Indiens : à peine de cette grande multitude , vingt perſonnes retournerent dans leur Patrie. Les fatigues extrêmes , & les chaleurs exceſſives qu'ils endurerent dans un Pays brûlé des ardeurs du Soleil , les firent perir miſerablement.

Dans ce temps-là ce General fit Capitaine d'une Compagnie Alphonſe Sanchez : il trouva dans ſon chemin des enfans & des femmes chargées de proviſions qui l'attendi-

dirent pour lui faire part de ce qu'ils portoient ; mais ce brutal les fit tous massacrer. Durant cette cruelle expedition, un Espagnol, qui s'étoit mis en devoir de tuer une Indienne, vit que son épée se cassa par la moitié du premier coup qu'il porta à cette pauvre femme ; au second coup, il ne lui demeura entre les mains que la garde de son épée ; mais ce qu'il y eut de plus surprenant, ce fut que l'Indienne ne fut point blessée des coups qu'il lui porta. Un autre soldat, qui frapoit une Indienne avec un large poignard, eut son poignard cassé de la longueur de quatre doigts au premier coup ; & au second, la garde seule lui demeura entre les mains.

Ce fut environ ce temps que le Capitaine dont nous parlons sortit de Quitonia, emmenant avec soi un grand nombre d'Indiens habituez dans cette Ville : il sépara impitoyablement les maris d'avec leurs femmes ; il donna les jeunes femmes aux Indiens qu'il emmenoit, laissa les vieilles à ceux qui demeuroient dans la Ville. Une femme le poursuivit à son départ avec de grands cris, le conjurant en répandant un torrent de larmes, de ne point emmener son mari, disant qu'elle étoit chargée de trois enfans, & qu'il lui seroit impossible, si elle étoit privée de son mari, de leur fournir de quoi vivre, & qu'ils mourroient

infailliblement de faim. Le Capitaine la rebuta d'abord avec asses de courroux : elle redoubla ses cris & ses gemissemens, disant, que ses enfans pressez de la faim, étoient sur le point d'expirer : mais comme elle vit que ses prieres ni ses larmes n'attendrissoient point ce cruel, elle écrasa devant lui avec une pierre la tête de tous ses enfans.

Dans le temps que ce Capitaine arriva dans la Ville de Palo, située dans la Province de Lilia, il trouva le Capitaine Jean de Ampudia, qui l'avoit précedé pour faire la découverte du Pays, & pour y rétablir la paix : il commandoit alors dans cette Ville, qui avoit une Garnison au nom de sa Majesté, & de l'autorité du Marquis François de Piccaro, qui y avoit établi un Conseil de huit Conseillers, lesquels avoient inspection sur tout le Pays, & qui y entretenoient la paix & l'union, par les bons ordres que donnoit Pierre Solano de Quennon. Ayant appris que ce Capitaine étoit entré dans le Pays, il vint lui rendre visite accompagné de plusieurs Habitans & de plusieurs Indiens qui portoient une grande quantité de fruits & de provisions. Plusieurs Indiens du voisinage y vinrent ensuite dans le même dessein, & chargez comme les premiers : ils furent suivis des Habitans de Xamundia, de Palonie, de Solimanie, & de Bolonie. Mais comme ils n'apporterent pas tou-

toute la quantité de bled qu'on leur avoit demandée, ce Capitaine envoya une troupe de ses soldats avec plusieurs Indiens, pour chercher ailleurs du grain, avec ordre d'en prendre par-tout où ils en trouveroient. Ils entrerent dans Palonie, & dans Bolonie aprés avoir receu cet ordre; ils y trouverent les Indiens, qui vivoient paisiblement dans leurs maisons: mais les Espagnols & ceux de leur suite, sans respecter le droit de gens & de l'ospitalité, prirent tout le bled, toutes les provisions, tout l'or & tout l'argent qu'ils possedoient; ils enchaînerent plusieurs de ces pauvres Indiens, pour en faire des esclaves. Ces malheureux voyant les mauvais traitemens qu'on leur faisoit avec tant d'injustices, vinrent trouver le Capitaine, pour le conjurer de leur faire rendre ce qu'on leur avoit enlevé; il n'en voulut rien faire; mais il leur promit que ses gens ne leur feroient aucun mal à l'avenir, & qu'ils n'y reviendroient plus. Cependant au bout de quatre ou cinq jours, les Espagnols retournerent sur nouveaux frais, pour enlever du bled, & se mirent à piller les Indiens comme auparavant: de sorte que ces pauvres gens irritez de ce que le Capitaine s'étoit mocqué d'eux, & qu'il n'avoit pas gardé les promesses qu'il leur avoit faites, se soûleverent: tout le Pays courut aux armes dans un moment.

Ce tumulte causa dans la suite de grands desordres, où la Majesté de Dieu, & la Dignité Roiale furent griévement offensées: ce peuple s'enfuit, & tout le Pays demeura entierement abandonné. Ceux qui s'étoient retirez dans les montagnes, en descendoient de temps en temps, pour chercher dequoi vivre: les Indiens se faisoient eux-mêmes la guerre; les plus forts mangeoient les plus foibles. Cette Nation montagnarde est fiere & belliqueuse, & ennemie declarée de ses Voisins. Aprés ce soûlevement, le General alla dans la Ville d'Ampudia, où on lui fit tous les honneurs dûs à son caractere: il se mit ensuite en chemin accompagné de deux cens hommes fantassins & cavaliers, pour aller à Lilia, & à Pelinia.

Il envoya ses Capitaines dans tout le Pays d'alentour, pour faire une guerre cruelle aux Indiens: ils mirent le feu à plusieurs maisons; ils pillerent tous ceux qui leur tomberent sous les mains, & ils en massacrerent une tres-grande qu'antité. Ce brigandage & ces massacres durerent plusieurs jours de suite. Les Seigneurs du Pays pour tâcher d'arrêter le cours de tant de malheurs, & d'amollir ces tigres, leur envoyoient leurs sujets avec toutes sortes de provisions & de presens. Les Espagnols allerent peu de jours aprés à Lilia avec tous les Indiens qu'ils avoient pris, sans qu'ils en relâchassent au-

aucun: ils passèrent par Ycea; ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils commencerent à piller les Indiens, & à massacrer tous ceux qu'ils pûrent attrapper: ils mirent le feu dans la plûpart des maisons; les flammes en consumerent dans un moment plus d'une centaine dans un seul Village: ils ne traiterent pas mieux les autres Villes du voisinage, qu'ils appellent Tulilicui. Le Cacyque à la tête d'une grande troupe d'Indiens vint les trouver. Le Capitaine des Espagnols, lui demanda de l'or & à ses sujets: ils répondirent qu'ils n'en avoient pas une grande quantité; mais qu'ils lui donneroient de bon cœur tout ce qu'ils avoient. En effet, ils lui apporterent le peu qu'ils en avoient ramassé. Il leur délivra à tous une espece de quittance signée de sa main, pour leur servir de témoignage de l'or qu'ils lui avoient donné, ajoûtant que tous ceux qui n'avoient point cette quittance, seroient exposez aux chiens, pour en être devorez. Ces pauvres Indiens épouvantez par ces menaces, lui apporterent avec beaucoup de hâte & d'empressement tout ce qu'ils avoient d'or: ceux qui n'en avoient point, se retiroient sur les montagnes, ou dans d'autres Villes pour éviter la mort. Ainsi la Contrée fut privée de la plûpart des Habitans. Il ordonna peu de temps aprés au Cacyque d'envoyer deux Indiens à la Ville d'Agua, pour

 signi-

ſignifier aux Habitans de cette Ville de venir le trouver en toute ſeûreté, & de lui apporter le plus d'or qu'ils pourroient. Aprés cet ordre, il alla dans une autre Ville, & dans la même nuit il dépêcha pluſieurs Eſpagnols pour aller ſe ſaiſir des Peuples de Tulilicui : ils en emmenerent le jour ſuivant une centaine, hommes & femmes : il retint pour ſoi & pour ſes ſoldats, les plus robuſtes, & ceux qu'il jugea les plus propres à porter de grands fardeaux; il en enchaîna une grande partie ; il livra les petits enfans au Cacyque de Tulilicui pour les manger : on voit encore dans ſa maiſon leurs peaux remplies de cendre. Il paſſa aprés cette expedition vers les Provinces de Calili, où il ſe joignit au Capitaine Jean d'Ampudia qui étoit allé par un autre chemin, pour faire une autre découverte : ces deux Capitaines laiſſerent dans toutes les Provinces par où ils paſſerent de grandes marques de leur cruauté. Le Capitaine Ampudia alla dans une certaine Ville, dont le Seigneur nommé Bitacon, avoit creuſé de profondes foſſes pour en empêcher l'approche, & pour ſe défendre ; deux chevaux y tomberent, celui d'Antoine Redondon, & celui de Marc Marqués, qui y mourut ; l'autre échappa le danger. Le Capitaine Ampudia irrité de cette perte, & de la ruſe des Indiens, ordonna de ſe ſaiſir de tous ceux que l'on pourroit,

at-

attraper : on en prit environ trois cens, que l'on fit jetter dans ces fossès : outre cela on mit le feu à cent maisons. Ils se transporterent dans une Ville fort grande & fort peuplée : ils n'avoient point de truchement pour s'entretenir avec les Indiens ; ils en massacrerent une grande quantité à coups de lances & d'épées. Aussi-tôt que ces deux Capitaines se rencontrent aprés toutes ces expeditions, Ampudra raconta à l'autre de quelle maniere il s'étoit comporté à Bitaconia, & combien il avoit fait jetter d'Indiens dans les fossès qu'ils avoient creusées à l'entrée de leur Ville : l'autre applaudit à tout ce qu'il avoit fait, & lui dit qu'il avoit eu raison d'en user de la sorte. Il ajoûta que de son côté, il avoit fait perir plus de deux cens Indiens auprés du fleuve Bamba, qui arrose la Province de Quitonia : de sorte que ces deux Tyrans firent la guerre en même temps à tout le Pays : ils entrerent ensuite l'un & l'autre dans les Provinces de Birumia, & d'Anzerma, où ils laisserent des marques éternelles de leur cruauté, & de la fureur qui les transportoit : ils envoyerent François Garcia pour piller. Cet homme fit des maux infinis aux gens du Pays, qu'il réduisit au desespoir, & à la derniere mendicité. Les Indiens venoient deux à deux, demandant la paix par signes pour tout le Pays, promettant

tant de leur donner tout ce qu'ils leur demanderoient, de leur livrer leur or & des femmes, pourvû qu'ils voulussent leur donner la vie. Ce cruel Garcia ne leur fit autre réponse, sinon qu'ils se retirassent, qu'il avoit trop bû, & qu'il n'étoit nullement en état de comprendre ce qu'ils lui disoient: il entra dans leur Pays plein de fureur & de rage; il parcourut toute la Province, faisant aux Habitans une guerre à toute outrance, les volant, les dépoüillant, les massacrant sans misericorde: il enleva deux mille personnes, qu'il fit charger de chaînes, & qui moururent de mésaises dans la cruelle servitude, où on les avoit réduits. Avant que de sortir du Pays, il fit mourir de mort violente cinquante des Habitans.

Aprés avoir rempli cette Contrée de tant d'horreurs, ce Capitaine passa dans la Province de Calili. Si quelqu'un des Indiens qui portoient son bagage succomboit sous le poids & sous la fatigue dans le chemin, on lui passoit l'épée au-travers du corps, pour le faire mourir sur le champ, & pour épouvanter les autres par ces sanglantes expeditions, afin qu'ils ne fissent pas semblant d'être malades pour s'exempter du travail; ils perirent tous de la sorte, parce qu'on ne les ménageoit pas assez, & qu'on en exigeoit des corvées au-dessus de leurs forces: il n'en

n'en resta pas un seul de tous ceux qu'on avoit emmenez des Provinces de Quitonia, de Pastonia, de Quilla, de Cangapatra, de Popayo, de Lilia, de Calisia, d'Anzerma. A leur retour étant entrez dans une grande Ville, ils y firent un massacre presque general des Habitans, & emmenerent avec eux trois cens prisonniers, pour en faire des esclaves.

Le General des Espagnols envoya de la Province de Lilia Jean Ampudia, avec un bon nombre de soldats, dans les lieux les plus habitez de cette Province, afin d'enlever autant d'Indiens qu'il pourroit, pour porter le bagage; parce que de tous ceux qu'ils avoient amenez d'Anzerma & d'Allia, qui se montoient jusqu'à environ mille hommes, aucun n'avoit pû résister à la fatigue; ils étoient tous morts par les chemins, accablez de lassitude & de travail. Le Capitaine prit autant d'Indiens qu'il lui étoient necessaires pour porter ses bagages, tout le reste fut abandonné aux soldats, qui les enchaînerent, & qui les firent tous mourir de faim: de sorte que le Pays fut entierement dépeuplé d'Espagnols & d'Indiens. Ils allerent vers Popaya, aprés avoir fait tous ces ravages, & laisserent dans les chemins Martin d'Aquirra, qui ne pouvoit pas suivre les autres. Quand ils furent arrivez à Popaya, ils mirent une Garnison

dans

dans la Ville, & firent aux Habitans les mêmes insultes & les mêmes outrages qu'ils avoient fait dans tous les Pays par-où ils avoient passé. Ils firent battre de la Monnoye avec la figure & aux Armes du Prince; ils employerent à cela tout l'or qu'ils avoient, aussi-bien que celui que Jean d'Ampudia avoit volé. Le General fit fondre tout cet or, sans en tenir de registre, sans payer aucun des soldats, à la reserve de quelques-uns, qui avoient perdu leurs chevaux. Cet avare Gouverneur fit fondre tout cet or, pour son usage particulier; ce qu'étant fait, il en prit la cinquiéme partie que l'on doit au Roi pour ses droits, & dit qu'il alloit à Cuzco, pour en rendre compte à l'Intendant de sa Majesté; mais il prit un autre chemin, & se rendit dans la Province de Quitonia; il prit en chemin faisant plusieurs Indiens, mais ils perirent tous; il effaça dans la suite l'image du Prince, qu'il avoit fait imprimer sur cette nouvelle Monnoye. Il faut remarquer que cet homme qui avoit une parfaite connoissance de tous les maux qu'il avoit fait, & de toutes les cruautez qu'il avoit exercées, avoit accoûtumé de dire en parlant de lui-même: Tous ceux qui d'ici à cinquante ans viendront dans ces Provinces, & à qui l'on racontera la maniere dont j'y ai vécu, diront; un tel Ty-

ran.

ran a paſſé par ici, & voilà les marques éternelles de ſes violences & de ſes cruautez. Vôtre Grandeur ne doit pas ignorer que les autres Eſpagnols qui ſont venus dans les Indes aprés lui, ont marché ſur ſes traces, & qu'ils ont ſuivi exactement les leçons qu'il leur avoit données: Ils y ont commis les mêmes deſordres & les mêmes injuſtices, & ils continuent à en commettre tous les jours.

Parmi les remedes que le Seigneur Barthelemi de Las-Caſas a propoſez dans l'Aſſemblée des Prelats & des Doctes, convoquez à Valladolid par les ordres de ſa Majeſté, pour la réformation des Indes l'an 1542. Il rapporte entr'autres choſes, que le Roi d'Eſpagne doit prendre les Indiens ſous ſa protection, & les conſiderer comme ſes ſujets Feudataires, ſi l'on veut les mettre à couvert de la tyrannie qu'ils ſouffrent, & les garantir des outrages & des inſultes qu'on leur fait tous les jours, & empêcher qu'on ne les détruiſe entierement, en les maſſacrant avec tant d'impunité. Ce nouveau Monde, qui eſt tres-peuplé & tres-fertile, ſera bien-tôt deſert & inculte, ſi l'on continuë comme on a commencé à en exterminer les Habitans.

Voici comme cette Evêque parle ſur cette matiere: Le meilleur & le plus excellent de tous les remedes, ſans lequel tous les au-

autres ne peuvent servir de rien, & il est d'une tres-grande importance pour les interests de vôtre Majesté : Ce remede consiste, en ce que vôtre Majesté doit commander tres expressément à toutes vos Cours, & à tous vos Tribunaux qui sont dans les Indes, de recevoir au nombre de vos sujets & vassaux libres tous les Indiens qu'on a subjugué jusqu'à maintenant, & qu'on vaincra à l'avenir ; que toutes les Provinces qu'ils habitent soient jointes aux Royaumes de Castille & de Leon, & que tous les Peuples qui les habitent y soient incorporez comme vassaux libres, sans qu'ils puissent être soûmis à la domination de quelque Espagnol en particulier ; que ce commandement & cette Loi soit inviolable, afin qu'à l'avenir ces nouvelles Provinces ne se puissent point démembrer de la Couronne d'Espagne, ni en être alienées sous quelque pretexte que ce puisse être, quelque necessité qu'on crût avoir de les en séparer, quelque pressante intercession que l'on pût faire pour en obtenir le titre en qualité de Souveraineté particuliere ; en sorte que tout le monde sçache, que la domination des Provinces qu'on subjuguera dans les Indes est inviolablement attachée à vôtre Couronne, & que c'est une partie de vôtre appanage. Pour confirmer davantage cette Constitution ; & pour la rendre

dre plus ſolennelle & plus inviolable, vôtre Majeſté prêtera le ſerment, & jurera ſur le ſaint Evangile, ſur ſa Couronne & ſur tout ce qu'il y a de plus ſacré, en la maniere que les Princes ont coûtume de l'obſerver en pareille conjoncture; que vous & vos Succeſſeurs à perpetuité ne révoquerez jamais cet Edit: Vôtre Majeſté aura encore ſoin d'en faire un article exprés de ſon Teſtament, afin que vos Succeſſeurs ſoient plus engagez à obſerver cette Conſtitution, & à la faire obſerver aux autres autant qu'il ſera en leur pouvoir On montre par pluſieurs raiſons que cette politique eſt abſolument neceſſaire pour conſerver les Indes, & pour empêcher que les Indiens ne ſoient entierement détruits.

Les Eſpagnols, par un excés d'avarice, & par un deſir inſatiable d'amaſſer d'immenſes richeſſes, ne permettent point l'entrée des Villes où ils ſont les Maîtres, à quelque Religieux que ce ſoit, de peur, diſent-ils, d'en recevoir des dommages conſiderables, & tres-préjudiciables à leurs intereſts: premierement, parce que les Indiens qu'on aſſemble pour leur faire des inſtructions, demeurent oiſifs, & ne s'appliquent point an travail pendant le temps qu'on employe à les inſtruire, & que par conſequent ils ne peuvent vaquer aux travaux que les Eſpagnols leur impoſent. Il arrive encore

que

que les Indiens étant aſſemblez pour écouter les inſtructions qu'on leur donne, les Eſpagnols viennent inſolemment le bâton à la main, pour en prendre le nombre qui leur eſt neceſſaire, afin de porter leur bagage & les fardeaux qu'ils veulent tranſporter d'un lieu à un autre: & ſi les Indiens refuſent d'obéïr, on les y force malgré eux, & on les charge de coups de bâtons à la vûë de tout le monde, & en preſence des Religieux qui les inſtruiſent; ce qui eſt un grand ſcandale pour la Religion, & un grand obſtacle à la converſion des Indiens, qui ſont épouvantez & interdits, auſſi-bien que les Religieux, des mauvais traitemens qu'on leur fait dans le temps même qu'ils choiſiſſent pour ſe faire inſtruire des Myſteres de la Religion Chrétienne. L'autre incommodité que les Eſpagnols en reçoivent, à ce qu'ils diſent, eſt que les Indiens convertis, & mis au nombre des Chrétiens, deviennent fiers & glorieux; ils ſe croyent plus habiles qu'ils ne ſont, & ils refuſent de travailler comme auparavant, & de rendre aux Eſpagnols tous les ſervices penibles qu'ils leur rendoient avant leur inſtruction, Les Eſpagnols n'ont pas de plus grande ambition, que de commander, d'être reſpectez, & pour ainſi dire, adorez par les Indiens, à qui ils commandent en maîtres. Ils n'épargnent rien pour empêcher que les

In-

Indiens ne ſe convertiſſent, & ne ſe faſſent Chrétiens.

On donne quelquefois aux Eſpagnols le Commandement ſur trois ou quatre Bourgs ou Villages, aux uns plus, aux autres moins : il arrive que l'un a pour ſon partage la femme dont le mari tombe dans le partage de l'autre ; un troiſiéme a les enfans : de ſorte qu'ils diviſent ces pauvres familles, comme ſi c'étoient des troupeaux de moutons. Les Eſpagnols ſe ſervent de ces Indiens à toutes ſortes de miniſteres, à labourer leurs champs, à travailler aux Mines, à porter des fardeaux dans des voyages de cinquante ou ſoixante lieuës : & comme ils en exigent tous les jours ces ſortes de corvées, les Indiens n'ont pas le loiſir d'aſſiſter aux inſtructions, ni d'entendre la parole de Dieu, pour apprendre les Myſteres de la Religion Chrétienne : on les a fait eſclaves de libres qu'ils étoient ; on a détruit la plus grande partie de ces Peuples ; on a égorgé impitoyablement les peres & les meres ; on a tout renverſé, Villages, Bourgs, Villes, ſans épargner aucun édifice. Les Eſpagnols n'ont pas plus de ſoin du ſalut des Indiens, que ſi leur ame periſſoit avec leur corps, & qu'elle ne fût deſtinée ni à la peine ni aux récompenſes éternelles.

C'eſt le devoir & l'obligation des Eſpagnols, d'apprendre aux Indiens les Myſ-

teres

teres de la Religion Chrétienne ; mais ils sont eux-mêmes si ignorans, qu'ils n'ont garde d'enseigner les autres. J'ai connu dans l'Isle de Sainte-Marthe Jean Colmenero, un visionnaire, tres ignorant & tres-hebêté, à qui on avoit cependant confié le soin d'une grande Ville, pour instruire les Indiens ; à peine cet homme sçavoit-il faire le signe de la Croix : & quand on l'examina pour connoître comment il s'y prenoit à instruire les Indiens ; il ne pût répondre autre chose, sinon qu'il leur apprenoit à dire, *Per signin sanctin Cruces.* Ce qui suffit pour faire connoître évidemment l'ignorance du personnage. Comment seroit-il possible que les Espagnols pûssent apprendre aux Indiens les Mysteres de la Religion Chrétienne, & toutes les choses qui sont necessaires au salut ? Les plus grands Seigneurs, & les plus distinguez par leur merite, à-peine sçavent-ils les Commandemens de Dieu : ils ne vont aux Indes que par un desir insatiable de s'enrichir : & pour assouvir leur convoitise. La plûpart des Espagnols sont abandonnez à toutes sortes de vices ; ils sont immodestes, voluptueux, lubriques : de sorte que si on les comparoit avec des Indiens, & qu'on les pesat dans de justes ballances, on trouveroit que les Indiens ont beaucoup plus de vertu & d'équité. Tout infideles & tout

tout barbares qu'ils ſont, ils ſe contentent d'une ſeule femme, ſelon les loix de la nature, & pour ſatisfaire à la neceſſité; mais les Eſpagnols, ſans aucun reſpect pour les défenſes de Dieu, en prennent quatorze ou quinze, & tout autant qu'ils en deſirent, pour aſſouvir leurs paſſions brutales, quoique cette pluralité de femmes ſoit directement oppoſée à la Loy de Dieu. Les Indiens ne ſçavent ce que c'eſt que de prendre le bien d'autrui; ils ne font aucun tort à perſonne, ils n'oppriment point leurs voiſins, ils ne commettent point de violences: Et quels peuvent être leurs ſentimens, quand ils voient de leurs yeux tous les crimes, tous les pechez, toutes les injuſtices que commettent les Eſpagnols, leurs infidelitez, leurs iniquitez, & toutes les abominations que pourroient commettre des hommes abandonnez de Dieu, perdus d'honneur & de conſcience? Voilà pourquoi les Indiens ſe mocquent du Dieu que nous adorons, & perſiſtent opiniâtrement dans leur incredulité: ils croient que le Dieu des Chrétiens eſt le plus méchant de tous les Dieux; parce que les Chrétiens qui le ſervent, & qui l'adorent ſont les plus méchans & les plus corrompus de tous les hommes.

Pour ce qui regarde vôtre Majeſté, ils croient que vous êtes le Roi le plus cruel

& le plus impie de tous les Rois, en voyant les cruautez & les impietez que vos ſujets commettent avec tant d'inſolence: ils ſont tres-perſuadez que vôtre Majeſté ne ſe nourrit que de ſang & de chair humaine. Ce récit vous paroîtra ſurprenant, & apparemment on ne vous a point encore éclairci juſqu'à maintenant ſur toutes ces matieres: mais cette opinion eſt ancienne & inveterée dans les Indes. Je pourrois vous citer une infinité d'exemples dont j'ai été le témoin oculaire, qui pourroient vous convaincre de cette verité; mais je crains de fatiguer vôtre Majeſté, & d'épouvanter les Lecteurs par des recits ſi extraordinaires, & ſi inouis: on s'étonneroit que Dieu ait differé ſi long-temps à punir l'Eſpagne par quelque châtiment exemplaire & terrible, aprés toutes les abominations que les Eſpagnols ont commiſes dans les Indes. Le pretexte de ſoûmettre les Indiens à la domination d'Eſpagne, n'a point d'autre but, ni d'autre effet, que de les réduire à la domination des particuliers, pour en faire des eſclaves. Un Eſpagnol qui commande dans quelque Bourg, ou dans quelque Ville, fait plus de mal par ſes mauvais exemples, & par le ſcandale qu'il cauſe, que cent Religieux ne peuvent faire de bien pour l'avancement de la Religion Chrétienne;
par

par leur pieté, & par la ſainteté d'une vie exemplaire.

Quand les Eſpagnols ont quelque Gouvernement, ou quelque intereſt particulier qui les regarde perſonnellement, ils ne peuvent s'abſtenir d'outrager les Indiens, de les inquieter, de les opprimer, de leur faire tous les torts qu'ils peuvent: il eſt impoſſible que vôtre Majeſté ni ſes Miniſtres arrêtent le cours de ces deſordres, ni qu'ils remedient à ces oppreſſions; car les Eſpagnols épouvantent les Indiens par les menaces qu'ils leur font; & pour empêcher qu'ils ne ſe plaignent, ils les maſſacrent: nous avons pluſieurs exemples de ces violences: d'où il arrive que les Indiens qui ſont perpetuellement inquietez, & qui ne goûtent jamais de calme ni de repos, ne peuvent s'appliquer aux choſes divines: ils paſſent toute leur vie dans les angoiſſes, les perſecutions, les chagrins, les tourmens qu'on leur fait ſouffrir. Voilà pourquoi ils ont une haine furieuſe contre vôtre Majeſté, & une grande horreur de la Loi Chrétienne; ils croient que vôtre joug eſt rude, ſevere, inſupportable & tyrannique; que vous êtes le plus avare de tous les Princes, & qu'on doit mettre tout en uſage, pour ſecoüer vôtre domination. Dans le deſeſpoir où ils ſont ils vomiſſent mille maledictions contre Dieu; ils lui attribuent tous les

maux qu'ils souffrent; ils l'accusent d'indolence, d'aveuglement ou d'injustice, parce qu'il ne punit point les outrages qu'on leur fait, sous pretexte de les porter à embrasser sa Loy: il ne châtie point l'impieté de ceux qui se vantent d'être ses serviteurs, & qui commettent tant d'abominations. Ces crimes redoublent le zéle qu'ils ont pour leurs Dieux; ils disent qu'ils sont beaucoup meilleurs que le nôtre, qui leur cause toutes sortes de maux; au lieu que les leurs, sont la source de toutes sortes de biens.

Nous ferons connoître évidemment à vôtre Majesté, que les Espagnols durant l'espace de trente-huit ou quarante ans, ont fait mourir injustement plus de douze millions de vos sujets; je ne parle point du tort inconçevable, que ces massacres vous ont causé, en empêchant que tant d'hommes & de femmes n'ayent multiplié, ce qui seroit allé à un nombre infini, parce que les Peuples de ce nouveau Monde sont tres-feconds: ce climat est tres-doux & tres-temperé, & par consequent tres-propre pour la generation des animaux. Toutes ces Nations ont été détruites & massacrées par les Espagnols, qui vouloient s'emparer de leur Pays, & en usurper la domination pour en avoir toutes les charges: car quelque injustes que soient les guerres qu'ils ont faites aux Indiens, si ces pauvres gens se mettoient

en

en devoir de ſe défendre, ils les égorgeoient impitoyablement, ſans diſcerner le ſexe, l'âge, ou la condition: ceux qui échapent à leur furie, ils les réſervent pour en faire des eſclaves, & ils les enterrent dans des Mines d'or ou d'argent; ils les accouplent comme des bêtes, pour porter de grands fardeaux: il ſe mettent fort peu en peine qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pourvû qu'ils retirent quelque utilité de leur travail, & qu'ils amaſſent de l'or à quelque prix que ce puiſſe être. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs vexations qu'ils font à ces malheureux dans toutes ſortes d'occaſions. Que ſi quelqu'un ſe met en devoir de perſuader le contraire à vôtre Majeſté, nous lui prouverons par des raiſons inconteſtables & invincibles les brigandages que les Eſpagnols ont exercez contre les Indiens; & ceux qui oſeront ſoûtenir le contraire, ont apparemment participé à toutes ces vôleries, ou du moins ils eſperent d'y avoir part quelque jour: car peut-on dire avec quelque ſorte de vraiſemblance, que la corruption de l'air a fait mourir le Peuple dans l'eſpace de deux mille cinq cens lieuës de Pays, ſans qu'il en ſoit demeuré aucun habitant?

Les Eſpagnols, qui ne reconnoiſſent point d'autre divinité que leur intereſt, ont imprimé à la réputation des Indiens, la plus honteuſe tache qu'il eſt poſſible d'imaginer,

en les accuſant d'être attachez à un peché infame & abominable, & qui eſt contraire aux Loix & aux regles de la nature. Ce menſonge eſt auſſi injuſte qu'il eſt mal imaginé : on n'a jamais entendu parler de ce crime dans les Iſles de la petite Eſpagne, de S. Jean, de Cuba, de la Jamaïque, qui ſont remplies d'un nombre infini d'hommes ; nous en pouvons parler avec aſſurance, puiſque nous ſommes témoins occulaires de cette verité, dont nous avons pris le ſoin de nous informer dés auſſi-tôt que nous avons mis le pied dans ce nouveau Monde. On ne ſçait ce que c'eſt que ce vice dans tout le Perou : on n'a jamais trouvé un ſeul homme coupable de ce crime dans tout le Royaume de Yucatan ; & l'on peut aſſûrer la même choſe de toute l'Amérique en general. On dit cependant, que dans certains Pays fort reculez, il y a quelques hommes adonnez à ce vice monſtreux ; mais il ne faut pas pour cela en accuſer tout ce nouveau Monde, ni jetter un éternel opprobre ſur tant de Nations differentes. Nous diſons auſſi la même choſe ſur le reproche que l'on fait aux Indiens de ſe nourrir de chair humaine : il y a quelques endroits particuliers où l'on voit des hommes aſſez brutaux pour manger leurs ſemblables ; mais il n'en faut rien conclure pour toute l'Inde en general. Les Eſpagnols ont encore
pré-

prétendu être en droit de maltraiter les Indiens à cause de leur idolatrie; comme si ce n'étoit pas à Dieu, qu'ils offensent par ce culte abominable, de les châtier quand il le jugera à propos: les Terres & les Royaumes qu'ils possedent sont exempts de la domination Espagnole; les Indiens ne sont obligez de reconnoître que leurs Maîtres legitimes & naturels. Nos Ancêtres avant que d'avoir été instruits dans les maximes de la Religion Chrétienne, étoient ensevelis, comme le sont les Indiens, dans les tenebres de l'idolatrie. *Avant la venuë de Jesus-Christ tous les Peuples de la terre étoient coupables du même crime: mais ce qui prouve évidemment que les Indiens sont tres-susceptibles des maximes de nôtre Religion, c'est la douceur, l'humilité, l'humanité qu'ils ont témoignées aux Espagnols, & la patience avec laquelle ils ont souffert tous leurs outrages.

Ce qu'on ne peut pardonner aux Espagnols, c'est qu'ils ont apporté de sang-froid tous les obstacles pour empêcher que les Indiens n'embrassassent la Foi Chrétienne; ils chassoient de tous les endroits où ils avoient du pouvoir, les Religieux qui étoient venus dans les Indes pour prêcher l'Evangile, parce qu'ils craignoient que ces Religieux ne fussent les témoins de leur tyrannie,

& des outrages qu'ils faiſoient à ces malheureux : ils ont même perverti les Indiens par les mauvais exemples qu'ils leur donnoient ; ils leur ont appris une infinité de vices dont ils n'avoient jamais entendu parler avant le commerce qu'ils ont eu avec les Eſpagnols ; comme ſont les juremens , les blaſphêmes contre le nom de Jeſus-Chriſt, la pratique de l'uſure, le menſonge, & pluſieurs autres pechez qui ſont entierement oppoſez au naturel doux , tranquile & pacifique des Indiens. De ſorte que de laiſſer ſous la domination des Eſpagnols les Peuples du nouveau Monde ; c'eſt les expoſer viſiblement à une entiere deſtruction : on les fera perir miſerablement ſelon l'ame & ſelon le corps.

Le Roi Ferdinand abuſé par les artifices qu'on employa pour le ſéduire, permit qu'on enlevât les Habitans des Iſles de Lucaya, pour les conduire dans la petite Eſpagne, & que l'on arrachât ces pauvres gens de leur Patrie & de leurs propres maiſons. Cette permiſſion extorquée , à fait perir plus de cent mille perſonnes ; deſorte qu'il n'eſt reſté ſeulement qu'onze perſonnes dans cinquante Iſles, dont quelques-unes ſont plus grandes que les Canaries, & qui étoient remplies d'une infinité de Peuples : nous avons été les témoins oculaires de ce deſordre. Si vôtre Majeſté eût pû voir de ſes yeux les cruautez , les ravages , les maſſacres qu'on

a fait

a fait dans les Isles de Lucaya, & tous les crimes que les Espagnols y ont commis, elle auroit été penetrée d'un vif sentiment de compassion, & je craindrois de l'importuner si je ne lui faisois un recit exact de cette tyrannie. Nous avons déja fait voir ci-dessus, que les Espagnols ont autrefois eu une guerre tres-injuste contre les Indiens; qu'ils les ont massacrez contre le droit & l'équité; qu'ils les ont privez contre toute justice de leurs enfans, de leurs parens, de leurs amis; qu'ils ont desolé le plus beau Pays du monde, & qu'ils l'on dépoüillé presque de tous ses Habitans; le monde en gemit, les Anges déplorent ces attentats. Dieu fait assez connoître par les maux dont il nous afflige, combien ces violences, & ces injustices lui déplaisent.

Les Espagnols ont pris aux Indiens tout ce qu'ils avoient; ils les font travailler jusqu'à cracher le sang; ils les exposent à toutes sortes de perils, ils en exigent des corvées insupportables; & ce qui est de plus horrible, ils les chargent encore de coups de bâtons & de foüet; ils les déchirent & les tourmentent en mille manieres cruelles. Soûmettre les Indiens à la domination, ou à la tyrannie des Espagnols, c'est comme si on livroit des enfans à des phrenetiques & à des furieux, qui auroient des poignards ou des rasoirs à la main pour les égor-

ger ; ou comme ſi l'on abandonnoit des hommes à la rage de leurs plus cruels ennemis, qui auroient conceu depuis longtemps le deſir de les perdre & de les maſſacrer ; ou comme ſi l'on expoſoit une fille belle & jeune, à la diſcretion d'un amant plein de feu & de paſſion : Pourroit-il dans une telle conjoncture, ſans le ſecours d'une grace ſpeciale, s'empêcher de profiter d'une occaſion ſi delicate, & de contenter ſes deſirs ; Enfin ce ſeroit la même choſe que ſi on les abandonnoit à des taureaux furieux, à de loups, à des lions, à des tigres agitez d'une longue faim ; les défenſes qu'on feroit à ces animaux feroces, de ne point toucher aux perſonnes qu'on expoſeroit à leur rage, n'auroient pas plus d'effet pour les empêcher de les dévorer, que les défenſes qu'on feroit aux Eſpagnols pour les empêcher de maſſacrer les Indiens, pour s'emparer de leurs richeſſes & de leur or. Nous pouvons le dire à vôtre Majeſté en toute aſſurance, aprés l'avoir experimenté pluſieurs fois, que quand même elle feroit dreſſer un gibet à la porte de chaque Eſpagnol : & quand elle jureroit ſur ſa Couronne de faire pendre tous ceux qui feroient quelque tort conſiderable aux Indiens, ou qui les tuëroient pour s'emparer de leurs dépoüilles ; elle ne pourroit jamais les en empêcher, ſi elle leur donnoit quelque au-

to-

torité, ou quelque pouvoir mediat ou immediat ſur les Indiens; l'occaſion l'emporteroit ſur toutes les défenſes qu'on leur pourroit faire, & ſur tous les châtimens dont on les menaceroit.

Non ſeulement les Indiens ſont expoſez à la ſervitude des Eſpagnols, ils ſouffrent encore les perſecutions d'un cruel Tyran qui commande dans chaque Bourg, ou dans chaque Ville, & qui a l'œil pour voir comment ils s'acquittent de tous leurs travaux, & de toutes les corvées qu'on leur impoſe; il les bat & il les tourmente en tant de manieres differentes, qu'il n'y a rien de comparable aux ſuplices qu'on leur fait endurer; il les charge de coups de bâtons, il les déchire à coups de foüet; il fait diſtiller ſur leur corps à nud des goutes brûlantes d'un lard fondu; il invente à tous momens de nouveaux ſuplices pour les tourmenter; il deshonore leurs femmes, il enleve leurs poules d'Inde, qui eſt le plus grand treſor qu'ils ayent, & celui dont ils font plus de cas, & il en fait des preſens au General, qui eſt comme le Superieur de tous ces Tyrans. Enfin il eſt impoſſible d'expliquer en détail toutes les peines qu'on fait ſouffrir à ces malheureux; & pour les empêcher de s'en plaindre, on les menace de les accuſer de leur idolatrie. Les indiens ſont ſoûmis à l'autorité de quatre ou cinq

Puiſſances; à vôtre Majeſté, à leur Cacyque, au Gouverneur Eſpagnol, ſans parler d'une vingtaine de petits Tyrans, gens ſans honneur, ſans raiſon, & ſans conſcience, qui leur font toutes ſortes d'outrages; & ſans parler des Maures, du miniſtere deſquels le grand Empereur ſe ſert pour voler, & pour opprimer ces malheureux Indiens.

On a tout ſujet de craindre que Dieu ne faſſe ſentir à l'Eſpagne des marques de ſon indignation & de ſa colere, pour la punir des crimes énormes que les Eſpagnols ont commis dans les Indes: on voit même déja des ſignes des châtimens de Dieu, qui eſt irrité contre toute la Nation Eſpagnole, à cauſe des deſolations & des deſordres que quelques particuliers ont commis dans le nouveau Monde, où il avoit enfermé tant de tréſors, que Salomon ni quelque Prince que ce ſoit, n'ont jamais eu des richeſſes en or & en argent qui pûſſent être comparées à celles que poſſedoient les Peuples de ces vaſtes Regions: mais on les a ſi-bien dépoüillées, qu'il ne leur eſt rien demeuré; & ce qui eſt de plus incomprehenſible, c'eſt qu'on ne trouve plus aucun reſte de cet argent, qui étoit ſi frequent dans les Indes, avant que les Eſpagnols les eûſſent découvertes. Voilà pourquoi tout y eſt plus cher qu'à l'ordinaire, & le Peuple y eſt dans

une

une grande pauvreté, & une indigence extrême de toutes choſes.

Durant tout le temps que Larés a gouverné les Indes, on ne s'eſt non-plus mis en peine d'inſtruire les Indiens, & de leur apprendre les Myſteres de la Religion Chrétienne, pour les mettre en état de ſe ſauver, que s'ils n'avoient point d'ame. Ce General ne s'appliquoit qu'à ravager les grandes Villes; il donnoit cent Indiens à un Eſpagnol; à l'autre cinquante, ſelon qu'on lui étoit plus ou moins agreable. Il ne diſtinguoit ni l'âge ni la condition; il livroit ſans diſcernement les vieillards, les femmes groſſes, ceux qui étoient conſtituez en dignité, les Seigneurs comme le menu Peuple, il les diſtribuoit à ſes favoris, comme un bien dont il étoit abſolument le Maître, afin qu'ils employaſſent ces malheureux à tirer l'or dans les Mines, ou à tous les autres travaux à quoi on vouloit les employer; ſans ménager qui que ce ſoit, ſans nuls égards pour le rang ou pour la qualité; on obligeoit tout le monde à travailler juſqu'à la mort.

Il permettoit qu'on enfermât dans les Mines d'or juſqu'à quatre-vingt mille hommes tous mariez, tandis que les femmes ſeparées de leurs maris, demeuroient à travailler dans les Villages, à fouyr la terre, à creuſer des foſſez, à élever des terraſſes, qui ſont des travaux qui ne conviennent

qu'à des hommes robuſtes, dautant plus qu'elles n'avoient ni péles ni autres inſtrumens à remuer la terre. Dans d'autres endroits on les appliquoit à filer, & à d'autres exercices ſemblables & utiles pour amaſſer de l'argent aux Eſpagnols; d'où il arrivoit qu'un mari étoit quelquefois une année entiere ſans voir ſa femme: quand ils ſe rencontroient aprés un ſi long terme, ils étoient ſi las & ſi fatiguez, tellement abatus de la faim & du travail, qu'ils étoient entierement incapables d'avoir nul commerce enſemble; ils n'en avoient ni le pouvoir ni la volonté, & par conſequent ils ceſſoient de multiplier; les enfans même periſſoient, parce que le lait manquoit aux meres épuiſées par le travail & par la faim; ce qui fut cauſe que durant l'eſpace de trois mois ſept mille enfans moururent de miſere dans l'Iſle de Cuba; c'eſt dequoi j'ai été le témoin occulaire. Quelques femmes emportées par leur deſeſpoir ſuffoquerent elles-mêmes leurs enfans; d'autres qui étoient enceintes, prirent des herbes empoiſonnées, pour faire mourir leur fruit dans leur ventre: ainſi les hommes periſſoient de méſaiſes dans les mines, & les femmes dans les Villages: de ſorte que tout le Pays fut deſert & deſolé en peu de temps, parce que les femmes ceſſerent de mettre des enfans au monde.

Le Gouverneur livra tous les Indiens à la discretion des Espagnols, leur permettant de les traiter avec toute le rigueur & toute la severité qu'ils voudroient, & de les employer aux travaux les plus rudes & les plus incommodes: ils avoient pour les châtier des hommes plus sauvages & plus cruels que des tygres, qui les déchiroient de coups de foüet, qui les chargeoient de coups de bâtons, & qui leur faisoient tous les mauvais traitemens dont ils pouvoient s'aviser: ils ne leur montroient jamais le moindre signe de douceur ou de bonté; ce n'étoit qu'austerité, que rigueur, que barbarie. Ce seroit une chose cruelle & inhumaine, de faire les mêmes traitemens aux Maures, quoi-qu'ils traitent les Chrétiens avec tant de ferocité, & qu'ils leur fassent tous les outrages qu'ils peuvent, quand ils ont sur eux quelque ascendant: mais les Indiens sont naturellement doux, commodes, tranquilles, pacifiques, soûmis, & obéïssans. Quelques-uns au desespoir de souffrir tant de maux sans aucun adoucissement, se sauvoient dans les montagnes, attendant la mort à tous momens. Les Espagnols, pour empêcher qu'ils ne pûssent s'enfuïr de la sorte, établirent un satellite, qui n'avoit point d'autre emploi, que d'aller à la chasse des Indiens réfugiez sur les montagnes. Le Gouverneur établit encore dans les Villes des Espagnols,

gnols, certaines perſonnes d'un grand poids & d'une grande autorité, qu'il appella Viſiteurs, auſquels on donnoit cent Indiens pour les ſervir, & pour faire honneur à leur dignité, ſans parler de leurs domeſtiques ordinaires. Il choiſiſſoit pour Viſiteurs ceux qui ſurpaſſoient tous les autres en cruauté: les Alquazils preſentoient aux Viſiteurs les Indiens qu'ils avoient trouvez ſur les montagnes: il y avoit des gens apoſtez & attitrez pour les accuſer en ces termes: Un tel Indien, ou une telle Indienne eſt un chien qui ne veut point ſervir, & qui s'eſt enfuï ſur les montagnes pour éviter le travail; voilà pourquoi je demande qu'on le châtie, & qu'on le puniſſe. Aprés ce témoignage rendu, le Viſiteur attachoit l'Indien, ou l'Indienne à un pieu, avec une corde enduite de poix, que les Matelots appellent communément anguille; cette corde reſſemble à une verge de fer, & on les en battoit avec tant de furie, que le ſang ruiſſeloit de tous côtez, juſques-là qu'ils demeuroient comme morts ſur la place. Dieu eſt témoin de toutes les cruautez qu'on a exercé envers ces innocens. Il me ſeroit impoſſible de raconter la milliéme partie de ce que j'ai vû de mes propres yeux. Le travail que l'on ſouffre dans les Mines pour en tirer l'or, demanderoit des hommes de fer; il faut foüiller mille fois dans

les

les montagnes, que l'on renverſe de fond en comble: il faut de même creuſer dans des rochers, enſuite on lave l'or dans le Fleuve; de ſorte que ces malheureux ſont perpetuellement dans l'eau, qui altere & qui corrompt peu à peu leur temperament. Si les Mines ſe trouvent remplies d'eau, il faut l'en ôter à force de bras. Afin que vôtre Majeſté comprenne plus aiſément le travail & la peine que l'on ſouffre dans les Mines, pour en tirer l'or, Elle peut ſe perſuader que les Empereurs Payens n'ont rien exigé des Martyrs de plus penible & de plus inſupportable, ſi on en excepte la mort. On retient quelquefois pendant une année entiere les Indiens dans les Mines: mais comme l'on a remarqué qu'ils periſſoient preſque tous pendant un ſi long-temps, & que les corps ne pouvoient pas reſiſter à un travail ſi long & ſi continuel, on a réſolu que chacun n'y travailleroit pas plus de cinq mois de ſuite, & qu'ils ſe reposeroient pendant quarante jours qu'on employoit à fondre l'or: mais ce repos qu'on leur donnoit ne les ſoulageoit gueres, & ne les incommodoit pas moins que le travail qu'on exigeoit d'eux; parce que durant ce temps-là on les employoit à d'autres ouvrages fort incommodes. Les Indiens ne ſçavent ce que c'eſt que les jours de Fêtes; ils y travaillent auſſi long-temps, & aux mê-

mêmes ouvrages que dans les autres jours. On ne leur donne point à manger tout le pain qui leur ſeroit neceſſaire; encore eſt-il tres-mauvais & peu nourriſſant, étant composé de racines & de caſſave : ſi l'on n'y ajoûte un peu de chair ou de poiſſon, il ne ſubſtante & ne ſoûtient gueres ceux qui le mangent. On leur donne encore une eſpece de poivre du Pays, qui reſſemble aſſez au raiſin cuit. Ceux des Eſpagnols, qui croient bien regaler ces malheureux, diſtribuent un cochon par chaque ſemaine à cinquante Indiens; mais le Chef qui préſide à la Mine, en retient la moitié pour ſa part, & donne aux autres l'autre moitié, qui n'en ont qu'un morceau chacun. Certains Eſpagnols avares & aveuglez par leur paſſion, envoient leurs eſclaves ſur les montagnes & dans les champs pour s'y nourrir de fruit; & ils les obligent de travailler pendant deux ou trois jours de ſuite, ſans leur donner la moindre choſe. Vôtre Majeſté peut aiſément concevoir, que des alimens de cette nature ne ſont pas capables de ſoûtenir des corps ſi foibles & ſi delicats, épuiſez par des travaux continuels & ſi penibles: il eſt impoſſible que les Indiens conſumez d'ennuis, de méſaiſes & de fatigues, ſans relâche ni repos, menant une vie ſi triſte & ſi miſerable, puiſſent vivre long-temps.

Le

Le Gouverneur ordonna à la fin qu'on leur donneroit quelques ſalaires & quelques récompenſes, & qu'on leur diſtribueroit trois blancs tous les deux jours, pour leur dépenſe, & pour le prix des travaux immenſes qu'on exigeoit d'eux : c'étoit ſe moquer de ces miſerables : cette ſomme ne ſuffiſoit pas pour s'acheter la moindre bagatelle. Durant pluſieurs années on ne leur donna rien du tout ; ce n'eſt pas ce qui inquiéte les Indiens : ils n'ont point d'autre deſir plus preſſant, que de bien manger, & de ſe raſſaſier une ſeule fois durant leur vie, aprés-quoi ils ſeroient contents de mourir. On leur ôta abſolument toute la liberté dont ils joüiſſoient : ce même Gouverneur permit aux Eſpagnols de les traiter auſſi durement qu'ils le voudroient, & de les réduire ſous une rude ſervitude : les mauvais traitemens qu'ils leur faiſoient ne ſe peuvent comprendre : ils ne pouvoient diſpoſer librement de quoique ce fût au monde. La condition des bêtes eſt en cela préferable à celle des Indiens : car au moins, quand on les envoye paître dans les campagnes, elles ont un peu de relâche & de liberté ; mais on ne donne jamais aux Indiens le moindre moment pour ſe repoſer : ils ſont obligez de faire tout ce que les Eſpagnols guidez par une avarice inſatiable leur commandent ; ils

ne

ne les conduisent pas au travail comme des esclaves, mais comme des bêtes de charge. Si on leur permet quelquefois de venir au logis pour prendre un peu de repos; ils n'y trouvent ni leurs femmes, ni leurs enfans, ni quoique ce soit pour manger. Ainsi ils n'ont point d'autre ressource ni d'autre remede que de se laisser mourir. Les fatigues incroyables qu'ils endurent les font succomber en peu de temps, parce qu'ils sont naturellement tres-foibles & tres-delicats; mais tout malades & tout languissans qu'ils sont, on les oblige encore à travailler sans misericorde & sans aucune compassion: on porte même la cruauté jusqu'à les battre & à les charger de coups de bâton, tout moribonds qu'ils paroissent. Les Espagnols les appellent veillaques & paresseux, comme s'ils refusoient de travailler par lâcheté, en faisant semblant d'étre malades. Mais enfin voyant que le mal gagne le dessus, & qu'ils ne peuvent plus esperer d'eux aucun service, ils les renvoient dans leurs maisons; & pour se nourrir durant un voyage de cinquante ou de soixante lieuës, ils leur donnent six ou sept grosses racines, qui ressemblent à peu prés à des raves, avec une petite quantité de cassave; mais aprés avoir fait quelque peu de chemin, ils perissent miserablement de langueur & de pauvreté: nous en avons trouvé une infinité de morts

sur

ſur les chemins; d'autres qui étoient prêts à expirer, d'autres qui donnoient par leurs gemiſſemens ou par ſignes des marques de la faim extrême qui les preſſoit. Quand le Gouverneur n'avoit pas tout le nombre de gens qu'il lui falloit pour ſuffire aux travaux des Mines, il jettoit le ſort pour ſuppléer à ceux que la mort lui avoit enlevez; il obſervoit cette methode une fois par chaque année.

Il entra dans la Terre-ferme, comme un loup parmi des brebis, ou comme le fleau de Dieu: il y fit tant de ravages, tant de maſſacres, tant de voleries, tant de brigandages; il y exerça des cruautez ſi inoüies; il dépeupla & détruiſit tant de Bourgs & de Villes, donnant toute licence aux Eſpagnols, qu'on n'a jamais rien lû de ſi cruel dans les Hiſtoires. Il a volé impunément le Roi & ſes ſujets; il a abandonné à la diſcretion, ou plû-tôt à la fureur de ſes ſoldats plus de quarante lieuës d'un Pays tres-peuplé & tres-fertile, & qui s'étend depuis Daria où il aborda, juſqu'à Nicaraqua: on réduiſit tout ce beau Pays à la derniere deſolation; il faudroit plus de cinq ou ſix millions pour réparer le dommage qu'on y a fait. Cet homme cruel & ſans honneur abandonna les Indiens à la tyrannie des Eſpagnols; c'eſt l'origine & la premiere cauſe de toutes les perſecutions qu'on leur

a faites dans la ſuïte, & des malheurs qui ont déſolé toute l'Amérique, par tous les endroits où les Eſpagnols ont pû mettre le pied. Cette peſte commença peu-à-peu à ſe répandre; de ſorte que la licence que ce General donna à ſes ſoldats a ruiné pluſieurs millions d'hommes, & deſolé de grands Royaumes aſſujetis à la domination de vôtre Majeſté. Quand nous diſons que les Eſpagnols ont détruit ſept Royaumes plus vaſtes que toute l'Eſpagne, nous en pouvons parler avec aſſurance, puiſque nous en avons été les témoins oculaires; nous avons vû le temps qu'ils étoient remplis d'une multitude infinie de Peuple; & maintenant on n'y trouve perſonne. Les Eſpagnols ont fait mourir tous les Habitans de ces Royaumes; ils n'ont laiſſé que les murs & les maiſons des Bourgs & des Villes entierement deſtituées de ceux qui les habitoient.

Vôtre Majeſté n'a aucun revenu fixe & ſolide dans toutes les Indes; ſes effets reſſemblent à des feüilles, leſquelles quand elles ſont tombées ne reviennent plus qu'au bout d'un an. La cauſe de ce deſordre vient de ce que les Eſpagnols ſe ſont emparez du Gouvernement des Indes; car comme le nombre des Indiens diminuë tous les jours, c'eſt une neceſſité indiſpenſable, que les revenus de vôtre Majeſté diminuënt à proportion. Le Royaume d'Eſpagne eſt en grand

grand danger d'être envahi par des Nations étrangeres, mais principalement par les Maures & par les Turcs, qui seront peut-être en état quelque jour de le détruire; car Dieu qui est un juste Juge, ne voit qu'avec indignation les desordres, les crimes, les oppressions, les tyrannies, les brigandages, les massacres que les Espagnols commettent dans les Indes: tous les Peuples de ce nouveau Monde, créez à l'Image & à la ressemblance de Dieu, & rachetez par le precieux sang de Jesus-Christ, ont été injustement tourmentez & persecutez par les Espagnols, qui en ont fait un carnage horrible pour la récompense de tant de bienfaits, dont les Indiens les avoient comblez avec tant de bonté & d'humanité; & ce qui augmente encore leur crime, & l'indignation de Dieu, c'est qu'il avoit choisi l'Espagne pour porter l'Evangile aux Indes, & pour amener ces nombreuses Nations à la connoissance du vrai-Dieu, lequel outre les récompenses éternelles qu'il réservoit aux Espagnols, s'ils eussent bien secondé ses intentions, leur avoit encore abandonné des Pays si abondans & si fertiles, des Mines d'or & d'argent, des diamans, des pierres precieuses, des perles & toutes sortes de biens temporels, qu'il est impossible d'imaginer, à moins que de les voir de ses propres yeux. Dieu a coûtume d'observer cet-

cette regle dans les punitions & les châtimens, qu'il prend des hommes pour châtier les pecheurs, en leur faiſant ſouffrir des peines proportionnées à la nature des pechez qu'ils ont commis.

Les déſolations, les injuſtices, les violences, les cruautez, les outrages qu'on a fait à ces Peuples innocens, ſont ſi publics, & ſi énormes, qu'il eſt impoſſible que leurs larmes, leurs gemiſſemens, leur ſang ne ſoient montez juſqu'au Trône de Dieu, qui les vangera ſans doute du tort qu'on leur a fait dans leurs perſonnes & dans leurs biens. Le bruit de ces violences s'eſt répandu dans tout l'Univers, & a paſſé juſqu'aux Nations les plus barbares, qui ont conceu une haine extrême & une horreur épouvantable des Eſpagnols. Cette haine regarde la perſonne du Roi comme ſes ſujets, & elle eſt tres-préjudiciable à toute la Nation en general.

Perſonne n'ignore combien les deſolations qu'on a cauſé dans l'Amérique, peuvent attirer de malheurs ſur toute l'Eſpagne : ceux qui viendront aprés nous, ne verront que trop la verité de cette Prophetie ; & ſi le Roi d'Eſpagne ſouffre plus longtemps la tyrannie & la dure domination que les Eſpagnols ont introduite dans les Indes ; s'il ne prend ſoin d'arrêter par des Edits efficaces, le cours de tant de maux que ſouf-

ſouffrent ſi injuſtement les Peuples du nouveau Monde, on verra dans peu de temps toutes les Indes dépeuplées & deſertes: il ne faut point douter que Dieu ne faſſe ſentir des effets de ſon indignation & de ſa colere à toute l'Eſpagne, en punition des crimes que les Eſpagnols commettent dans l'Amérique : toute la ſainte Ecriture eſt remplie de menaces & d'exemples ſenſibles des châtimens que Dieu a pris pour punir ceux qui permettoient les deſordres des autres.

Tres-illuſtre & tres-puiſſant Prince: Le Conſeil Royal des Indes, animé d'un zéle veritable pour l'honneur de Dieu, & pour la gloire de vôtre Majeſté, m'a prié depuis quelques jours de vous écrire tout ce que je vous avois dit de bouche autrefois, pour vous expliquer les droits que les Rois de Caſtille ont ſur les Royaumes des Indes; d'autant plus que quelques-uns, qui ne voyent qu'avec chagrin la liberté que vôtre Majeſté me donne de conferer avec Elle ſur ces matieres, pour l'engager à faire finir les deſordres & les maſſacres qui ſe commettent dans les Indes, ſe ſont déclarez avec beaucoup de chaleur & d'animoſité contre mes ſentimens. Ils diſent que le zéle avec lequel je m'oppoſe aux violences & aux injuſtices des Eſpagnols, & je m'y oppoſerai toûjours, tandis que Dieu me laiſ-

laiſſerai la vie: ils diſent que cela fait que l'on revoque en doute les droits que le Roi d'Eſpagne prétend avoir ſur le nouveau Monde. Pour executer ce que le Conſeil exigeoit de moi, j'ai mis de ſuite trente propoſitions, ſans me mettre en peine de les prouver; parce qu'elles ſont toutes certaines & évidentes, & que j'étois fort preſſé d'accomplir ce que l'on me demandoit, pour envoyer ces Propoſitions à vôtre Majeſté; je l'ai fait ſelon Dieu & ſelon ma conſcience, & dans l'exacte verité.

Comme le deſir que j'ai de ſervir Dieu augmente tous les jours, j'ai crû être obligé de refuter les impoſtures & les calomnies de quelques perſonnes mal-intentionnées, qui ferment les yeux pour ne pas voir la verité; ou parce qu'elle s'oppoſe directement aux deſſeins & aux projets qu'ils ont formez; ils ſe flattent ſous le faux pretexte du ſervice des Rois d'Eſpagne, qui ſont ordinairement doux, commodes, faciles, & qui jugent des autres par les bons ſentimens qu'ils ont eux-mêmes, ils ſe flattent de les endormir, & d'uſurper une entiere puiſſance ſur leur eſprit, pour les entraîner dans le piége qu'ils leur ont dreſſé, & dans le précipice qu'ils ont creuſé ſous leurs pas. C'eſt la plainte que faiſoit Aſſuerus dans l'Hiſtoire d'Eſther, qui ſe plaignoit que les ſujets vicieux & corrompus alteroient

le bon naturel des Princes , & les plongeoient dans des desordres qui étoient la cause de la ruine des Royaumes entiers & des Rois mêmes. Voilà pourquoi; Tres-puissant Seigneur, j'ai fait un abregé & un sommaire de ces Propositions pour vous donner une veritable connoissance de cette matiere. Je le fais pour satisfaire aux devoirs de ma conscience, & pour remplir plus parfaitement les obligations du ministere que Dieu m'a confié; je me trouve déja avancé en âge, ayant atteint la cinquantiéme année : & le grand usage que j'ai des affaires de l'Amérique , m'en a donné une connoissance tres-distincte ; & je suis en état plus que personne de donner des conseils salutaires à ceux qui sont préposez pour le gouvernement du nouveau Monde, afin qu'ils en fassent finir les malheurs : car je n'ay aucun autre desir, ni aucune autre intention que d'arrêter le cours des persecutions que l'on fait souffrir si injustement aux Habitans de ce nouveau Monde.

Ceux qui traversent avec plus de chaleur mes bonnes intentions, & qui se parent de l'apparence d'un faux zéle, quoi-que dans le fond ils n'ayent aucun égard ni à la justice, ni à la verité, tâchent à cacher leurs desseins sous le faux pretexte du service & de l'interest de vôtre Majesté, & de mieux établir les droits qu'elle a sur l'Amérique,

quoi-qu'en effet tout ce qu'ils font soit entierement contraire à vôtre service, soit qu'on envisage le spirituel ou le temporel. Tous les Chrétiens bien éclairez, & qui ont un zéle veritable seront de cette opinion. Je tâcherai de faire connoître les erreurs & l'égarement de ceux qui s'opposent à mes sentimens, & qui soûtiennent temerairement que les Rois de Castille doivent fonder & établir par les armes le droit qu'ils ont sur l'Amérique; de la même maniere que Nembrod, qui a été le premier Chasseur, & qui a commencé le premier à opprimer les hommes, comme il est expressément marqué dans l'Ecriture, a fondé sa domination; ou qu'Alexandre le Grand & les premiers Romains ont étendu les bornes de leurs Empires, ou par les mêmes moyens dont les Turcs se servent encore aujourd'hui pour opprimer les Chrêtiens, & pour envahir leurs Etats. Tout le monde peut appercevoir aisément que ceux qui raisonnent de la sorte, ne connoissent pas le veritable interest du Roi de Castille, & qu'ils blessent tous les regles de la justice. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils ajoûtent de nouvelles erreurs à leurs premiers égaremens, & ils font voir par les maximes qu'ils débitent, qu'ils n'ont ni honneur ni Christianisme: car il est assez ordinaire, que ceux qui se sont écartez des routes de la vertu & de la verité, en voulant excu-

ſer leurs erreurs, retombent dans des erreurs plus groſſieres & plus dangereuſes.

Il y en d'autres qui produiſent des titres mieux fondez, & qui alleguent des raiſons plus vrai-ſemblables & plus honnêtes. Ils diſent que nous pouvons nous emparer des Indes avec juſtice, & ſubjuguer les Indiens; parce que nous ſommes plus prudens & plus ſages que les autres Peuples, & que nôtre Pays eſt plus voiſin des Indes: il eſt aiſé de voir que toutes ces raiſons ne concluent rien, & qu'elles n'ont aucun fondement.

Afin que vôtre Majeſté comprenne mieux la force des raiſons qu'on lui a apportées, qu'Elle puiſſe diſtinguer ce qui eſt juſte d'avec ce qui eſt contre les regles de la juſtice, & qu'Elle faſſe le diſcernement de ſes ſerviteurs fideles, d'avec ceux qui ne ſongent qu'à leurs propres intereſts; j'irai moi-même vous expoſer de bouche les points principaux ſur leſquels mon opinion eſt fondée. En attendant j'envoye à vôtre Majeſté un abregé de mes Propoſitions, qu'Elle pourra faire traduire en Latin, ſi Elle le juge à propos, pour les imprimer en Latin & en Eſpagnol: ſi Elle ne veut pas les rendre publiques, ce ne ſera pas une grande perte.

I. PROPOSITION.

Le Pontife Romain élû canoniquement

pour être le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & le Succeſſeur de ſaint Pierre, a receu ſon autorité & ſon pouvoir de Jeſus-Chriſt même; & ce pouvoir s'étend ſur tous les hommes fidéles, ou infidéles, dans les choſes qui regardent le ſalut & les voies de la vie éternelle. Mais il eſt à remarquer qu'il doit autrement uſer de ce pouvoir à l'égard des Infidéles, qui ne ſont jamais entrez dans l'Egliſe par le Baptême, & qui n'ont point encore entendu parler de Jeſus-Chriſt ni de la Foi Catholique; qu'à l'égard de ceux qui ſont encore fidéles, ou qui l'ont été autrefois.

II. PROPOSITION.

Saint Pierre & ſes Succeſſeurs ont contracté une obligation indiſpenſable, fondée ſur le précepte divin, de procurer la publication de l'Evangile, & la propagation de la Foi Chrétienne dans tout le Monde, afin d'amener tous les Infidéles à la connoiſſance du vrai-Dieu, quand on a quelque eſperance qu'ils ne s'oppoſeront pas à la promulgation de la Foi & de la Doctrine évangelique.

III. PROPOSITION.

Le Souverain Pontife peut & doit, par l'autorité de ſon miniſtere Apoſtolique, envoyer des Miniſtres capables, de tous les Etats de la Chrétienté, pour annoncer la doctrine de Jeſus-Chriſt par toute la terre: il peut

peut même les obliger en vertu de ſon pouvoir à accepter cette Miſſion & cet Emploi ; & ils ſont eux-mêmes reciproquement obligez de l'accepter , & d'obéir au Souverain Pontife, comme à Jeſus-Chriſt.

IV. PROPOSITION.

Entre tous les Miniſtres que l'on choiſit pour la publication de la Foi Catholique, & pour la converſion des Infidéles, les Rois Chrétiens y peuvent contribuer plus que tous les autres ; parce que leur puiſſance, leurs forces , leurs richeſſes temporelles, ſont d'un grand ſecours pour conſerver & pour défendre les Miniſtres Eccleſiaſtiques, & pour leur donner les moyens d'arriver à la fin qu'ils ſe propoſent.

V. PROPOSITION.

Le Souverain Pontife, par l'autorité que Jeſus-Chriſt lui a donnée ſur la terre doit exhorter les Princes Chrétiens à contribuer de tout leur pouvoir pour lever les obſtacles qui empêcheroient la publication de la Foi Chrétienne ; d'y employer même leur argent, d'envoyer de leurs ſujets capables d'inſtruire les Infidéles. Le Pape peut encore obliger en quelque maniere les Chrétens de fournir ſelon leurs commoditez aux dépenſes qu'il faut faire pour l'entretien des Miſſionnaires, conformément à la neceſſité qu'on

en pourroit avoir, pour des œuvres si pieuses.

VI. PROPOSITION

Les Rois ni les Princes Chrétiens ne doivent point s'ingerer dans ce Ministere sans la participation du Saint Siége & du Vicaire de Jesus-Christ: & si un Roi croyoit être obligé, pour l'utilité de son Royaume, d'envoyer des Ouvriers Evangeliques, pour instruire les Infidéles, il doit consulter le Pape, qui se servira des moyens qui lui paroîtront les plus propres.

VII. PROPOSITION.

Afin d'éviter la confusion, le Vicaire de Jesus-Christ peut distribuer entre les Princes Chrétiens, les Royaumes & les Provinces des Infidéles, de quelque Secte qu'ils puissent être; en leur recommandant d'avoir du zéle pour l'augmentation de la Foi, & de s'appliquer avec ardeur à la dilatation de l'Eglise Universelle, & de la Religion Chrétienne, & à la conversion & au salut des ames, comme à l'unique fin qu'ils se doivent proposer.

VIII. PROPOSITION.

Le Pape en faisant cette devision, ne doit point avoir en veuë d'augmenter les honneurs, les titres, les richesses & les Etats de ces Princes: il ne doit penser qu'à la conver-

version des Infidéles; puisque c'est là l'unique intention de Jesus-Christ: en leur confiant le soin de faire instruire les ames, il leur impose une charge penible & dangereuse, dont ils seront obligez de rendre un compte fort severe au Jugement de Dieu. Cet emploi regarde plus l'utilité des Infidéles, que l'interest particulier des Princes Chrétiens.

IX. PROPOSITION.

Les Princes Chrétiens ne doivent precisément envisager que le service de Dieu, & l'avancement de l'Eglige Universelle, quand ils apliquent leurs soins à la propagation de la Foi Chrétienne: ils ne doivent pas avoir pour fin des avantages temporels; parce que toutes les choses terrestres sont passageres, & de peu de consequence. Cependant il ne seroit pas juste que s'ils peuvent faire quelque chose à l'avantage de leurs Etats, en procurant l'augmentation du Royaume de Jesus-Christ, ils negligent une occasion si favorable, pourvû que ce soit sans faire aucun préjudice notable aux Infidéles, & aux Princes qui les gouvernent.

X. PROPOSITION.

Les Infidéles qui vivent dans des Pays fort éloignez de l'Europe, & qui n'ont jamais entendu parler de Jesus-Christ, ni de la Religion Chrétienne, ont leurs Rois legitimes &

leurs Princes particuliers qui ſont de droit naturel les Seigneurs des Pays où ils commandent; ils ont droit d'y faire des loix, & d'y établir toutes les choſes neceſſaires pour le bon gouvernement de leurs Etats: on ne peut les en chaſſer, ni les priver des biens qu'ils poſſedent, ſans bleſſer le droit des gens, & le droit divin.

XI. PROPOSITION.

L'opinion contradictoire au principe que l'on vient d'établir, eſt pernicieuſe & erronée; & ceux qui voudroient s'opiniâtrer à la défendre, s'expoſeroient au crime d'hereſie; elle ouvre la porte à toutes ſortes d'iniquitez & d'impietez, de vols, de brigandages, de violences, de tyrannies, de dommages irréparables, de pechez tres-griefs, qui deshonorent le nom de Jeſus-Chriſt, qui empêchent les progrez de la Foi Catholique, & qui plongeroient le genre humain dans une infinité de malheurs, avec la perte inévitable des ames rachetées par le Sang de Jeſus-Chriſt. Enfin ce ſeroit le moyen d'étouffer tous les ſentimens de la pieté, de l'humilité, de la douceur Evangelique, & de toutes les vertus chrétiennes, pour introduire à leur place, la cruauté, la perfidie, la vengeance, & tous les vices qui ſont directement oppoſez aux maximes de l'Evangile.

XII.

XII. PROPOSITION.

Les Princes Infidéles ne doivent point être dépoüillez de leurs Etats pour le crime d'Idolâtrie, ni pour tous les autres pechez quelque griefs qu'ils puissent être; ni leurs sujets ne peuvent point être privez de leurs biens, ni de leurs dignitez, pour les mêmes crimes.

XIII. PROPOSITION.

On n'a aucun droit de punir les Idolâtres pour le crime de l'Idolatrie, ni pour tous les autres pechez qu'ils ont commis, quelque énormes & quelque griefs qu'ils puissent être, durant le temps de leur infidelité, & avant qu'ils ayent receu volontairement le Baptême : il n'y a aucun Tribunal dans le monde, ni aucun Juge, qui ait droit de les inquiéter pour cela, à moins qu'ils ne s'opposent directement à la publication de l'Evangile; & qu'aprés les en avoir avertis, ils ne s'obstinent à l'empêcher par pure malice.

XIV. PROPOSITION.

Le Pape Alexandre VI. sous le Pontificat duquel les Indes Occidentales ont été découvertes, a été indispensablement obligé, & sous peine de contrevenir au precepte Divin, de choisir un Roi Chrétien, à qui il commît le soin de pourvoir à la Prédication de l'Evangile dans ce nouveau Monde,

& à l'avancement de l'Eglise Universelle, de la Foi Catholique, & du culte Divin, à la conversion & au salut des Peuples qui habitent ce nouveau Monde, & à toutes les choses necessaires pour parvenir à cette fin.

XV. PROPOSITION.

Le Roi Ferdinand & la Reine Isabelle son Epouse, ont eu des privileges particuliers, préferablement à tous les autres Princes Catholiques, pour engager le Vicaire de Jesus-Christ à les choisir plû-tôt que les autres Princes de l'Europe, pour leur confier le soin de faire publier la Foi Catholique dans les Indes; & sans autre motif il a pû par l'autorité que Dieu lui a donnée, les revêtir de cette dignité, & les constituer Ministres des Apôtres dans les Indes. Entre les autres privileges, qui leur sont particuliers, leur titre principal est, qu'ils se sont donné des peines infinies, pour retirer des mains des Infidéles & des Mahometans, ennemis de la Foi Catholique, les Royaumes qu'ils avoient herité de leurs peres: ils ont exposé pour cela leurs Royales Personnes, & leur propre sang, quand ils ont voulu rentrer dans le Royaume de Grenade, qui leur appartenoit legitimement; ils l'ont enfin heureusement ramené sous le joug de Jesus-Christ & de l'Eglise Catholique. L'autre raison est, qu'ils ont envoyé à leurs pro-

propres frais l'illuſtre Chriſtofle Colomb, qu'ils ont honoré du titre de premier Amiral des Indes, lorſqu'il eût découvert ces vaſtes & riches Regions.

XVI. PROPOSITION.

Le Vicaire de Jeſus-Chriſt a pû les choiſir comme tres-propres à établir le Chriſtianiſme dans le nouveau Monde, de la même maniere que le Pape a accepté l'Empereur pour ſon fils, afin qu'il fût le défenſeur de la Foi Catholique: mais ſi ce choix devenoit dans la ſuite préjudiciable à l'établiſſement de la Foi, le Pape pourroit ſans doute le revoquer, par l'autorité que Dieu lui a donnée. Par le même principe le Pape pourroit défendre ſous peine d'excommunication aux autres Princes Chrétiens d'envoyer des Miſſionnaires dans les Indes, ſans la participation du ſaint Siege; & ceux qui contreviendroient à cette défenſe offenſeroient Dieu tres-griévement.

XVII. PROPOSITION.

Les Rois de Caſtille & de Leon ſont les Princes legitimes de pluſieurs Seigneurs & de pluſieurs Rois du nouveau Monde: c'eſt à eux qu'appartient la juriſdiction univerſelle ſur les Indes.

XVIII. PROPOSITION.

Le Souverain Empire que les Rois d'Espagne ont sur les Indes oblige les Rois naturels de ces Nations assûjetties à se soûmettre à la jurisdiction du Roi d'Espagne.

XIX. PROPOSITION.

Tous les Rois, tous les Seigneurs naturels, les Villes, les Communautez, les Peuples des Indes, sur lesquels les Rois de Castille ont acquis legitimement des droits, les doivent reconnoître pour leurs Seigneurs legitimes en la maniere que nous avons dite, depuis qu'ils ont receu librement & de leur propre volonté la Foi Catholique & le Baptême: mais avant que de l'avoir receu, & avant que de s'être soûmis au Christianisme & que les Rois de Castille eussent rien acquis sur eux, ils ne dépendoient d'aucun Tribunal, ni de la jurisdiction de quelque Juge que ce pût estre.

XX. PROPOSITION.

Les Rois de Castille sont obligez de droit divin de choisir & d'envoyer dans les Indes des Ministres capables pour annoncer l'Evangile & la Foi Catholique, & d'exhorter tous les Peuples du nouveau Monde à embrasser la Foi de Jesus-Christ, & à chercher tous les moyens qui seront justes & necessaires pour arriver à cette fin.

XXI.

XXI. PROPOSITION.

Les Rois de Caſtille ont le même pouvoir & la même juriſdiction ſur ces Infidéles, avant même leur converſion, que le Souverain Pontiſe a ſur eux en qualité de Vicaire de Jeſus-Chriſt ; parce qu'ils ſont chargez du ſoin de leur faire porter la lumiere de l'Evangile, & de ne rien épargner pour la converſion de ces Idolâtres.

XXII. PROPOSITION.

La maniere d'établir la Foi dans les Indes doit être conforme à celle dont Jeſus-Chiſt s'eſt ſervi pour introduire ſa Religion dans le monde ; c'eſt-à-dire, qu'elle doit être douce, pacifique, & pleine de charité : il faut ſe ſervir de l'humilité & des bons exemples d'une vie ſainte & reguliere, pour inviter les Infidéles, & principalement les Indiens, qui ſont naturellement doux & faciles, à ſe ſoûmettre au joug de Jeſus-Chriſt : il faut encore les y engager par des preſens, en leur faiſant part avec joie de nos biens, ſans ſe mettre en peine de leurs richeſſes. Par ce moyen ils ſe perſuaderont aiſément que le Dieu que les Chrétiens adorent eſt bon, juſte & débonnaire ; ils ſe ſoûmettront plus aiſément à ſa doctine, & ils abandonneront ſans peine le culte de leurs fauſſes Divinitez.

XXIII. PROPOSITION.

Vouloir ſubjuguer d'abord les Indiens par la force des armes, eſt une voye toute contraire à la Loi de Dieu, qui eſt pleine de douceur, de manſuetude & de charité. L'autre methode au contraire eſt celle que Mahomet a ſuivie, & dont les Romains s'étoient ſervis avant lui pour deſoler & pour ſubjuger tout l'Univers. Les Turcs & les Maures tiennent encore aujourd'hui cette conduite, mais elle eſt injuſte, tyrannique, infame, & indigne des Chrétiens: elle ſeroit cauſe d'une infinité de blaſphémes contre le nom de Jeſus-Chriſt, & contre la Religion Chrétienne, comme nous l'avons vû par experience, lorſque les Eſpagnols ont tant tourmenté les Indiens. Ils croyent que le Dieu que nous adorons eſt le plus injuſte, le plus impitoyable & le plus cruel de tous les Dieux; & par conſequent la voye des armes & de la rigueur ſeroit un obſtacle invincible à la converſion des Indiens.

XXIV. PROPOSITION.

Les infidéles s'oppoſeront toûjours à ceux qui voudront entrer dans leurs Pays à titre de conquête: ainſi vouloir les ſubjuguer, comme un moyen propre à leur converſion, c'eſt perdre le temps, & ruïner une entrepriſe ſi ſainte.

XXV. PROPOSITION.

Dés le temps que Christofle Colomb découvrit les Indes, les Rois de Castille ont toûjours expressément défendu à leurs sujets de faire la guerre aux Indiens: Les Espagnols ne pourront jamais montrer aucun pouvoir ni aucune permission que le Roi leur ait donnée, de faire aucun acte d'hostilité dans le nouveau Monde; s'ils montrent de ces pouvoirs, ils sont falsifiez, ou ils les ont obtenus subrepticement, sous de fausses informations qu'ils ont supposées, pour pouvoir impunément enlever les richesses des Indiens, ou pour les faire esclaves. Les Roys d'Espagne ont souvent renouvellé leurs Ordonnances sur ce chapitre, pour obvier aux cruautez & aux violences qu'on auroit pû faire aux Indiens.

XXVI. PROPOSITION.

Comme l'on n'a jamais été fondé sur l'autorité du Prince, ni sur aucun sujet legitime pour faire la guerre aux Indiens, qui vivoient paisiblement sur leurs Terres, & qui n'avoient jamais fait aucun mal aux Espagnols; toutes les Conquêtes qu'ils ont faites, ou qu'ils feront à l'avenir dans les Indes, sont nulles, injustes, tyranniques, condamnées par toutes les Loix, & par le droit divin & humain. Pour prouver cet-

te Propoſition, il ne faut que montrer les Procés qu'on a fait contr'eux, & qui ſe voient encore dans les Archives du Conſeil Royal, ou ceux que l'on pourroit faire encore à tous momens, puiſque le Ciel & la Terre crient contre les violences qu'ils ont faites aux Indiens.

XXVII. PROPOSITION.

Les Rois de Caſtille ſont obligez de droit divin d'établir un ſi bon Gouvernement dans les Indes, pour faire obſerver les Loix des Indiens, & leurs bonnes coûtumes, & pour abolir les mauvaiſes, qui ne ſont pas en grand nombre, qu'on n'y ſouffre rien contre les bonnes mœurs, & contre la bonne police. Le meilleur moyen pour y réüſſir eſt la publication de l'Evangile : c'eſt le moyen de conſerver tout enſemble les intereſts du Roi & les intereſts des Indiens.

XXVIII. PROPOSITION.

Le démon ne pouvoit rien inventer de plus pernicieux pour la deſtruction de ce nouveau Monde, & pour deſoler les Nations qui l'habitent, pour dépeupler en peu de temps de ſi beaux Royaumes, remplis d'un ſi grand nombre d'Habitans, que le partage que les Eſpagnols ont fait de ces Nations, qui ſe les ont attribuées à eux-mêmes, & qui les ont traitées comme des loups

af-

affamez traitent des brebis. Cette distribution est la plus cruelle espece de tyrannie qu'on pouvoit inventer. C'est ce qui empêche toutes ces Nations de recevoir la Foi & la Religion Chrétienne ; parce que les Espagnols les occupent nuit & jour dans les Mines, & à toutes sortes de travaux : ils les obligent de porter des fardeaux tres-pesans durant quarante & cinquante lieuës de chemin ; de telle sorte que leur condition est pire que celle des bêtes. Les Espagnols font de nouvelles persecutions aux Indiens, qui vont chercher les Religieux, pour recevoir les lumieres de l'Evangile, parce qu'ils craignent d'avoir des témoins de leurs violences, de leurs cruautez, & de leurs brigandages.

XXIX. Proposition.

Le partage que les Espagnols font entr'eux des Indiens, comme si c'étoit des bêtes, n'a jamais été ni ordonné ni permis par les Rois de Castille, depuis que les Espagnols sont entrez dans les Indes : ils n'avoient garde d'autoriser un gouvernement si injuste, si tyrannique, & qui tend à la destruction des Peuples de ce nouveau Monde. La Reine Isabelle d'immortelle memoire, sous le Regne de laquelle on découvrit les Indes, ordonna expressément à Christofle Colomb, qui en fut le premier

mier Gouverneur, & le premier Amiral des Indes, à François Bobadilla, qui lui ſucceda, & au Commandeur De-Larés, qui vint aprés eux, de conſerver la paix & la liberté des Indiens, & de leur rendre toûjours juſtice en toutes choſes. Cet Amiral ne donna ſeulement que trois cens Indiens aux Eſpagnols qui avoient rendu de grands ſervices à la Couronne: pour lui, il ſe contenta d'un ſeul Indien. La Cour étoit alors à Grenade; la Reine ordonna que ces trois cens Indiens retournaſſent chez eux en toute liberté; & elle permit ſeulement à Chriſtofle Colomb de retenir ſon Indien: Que diroit maintenant cette grande Reine, ſi elle voyoit comment les Eſpagnols ſe ſont rendus les Tyrans des Peuples de l'Amérique? Les continuelles occupations du Roi, & les frequens voyages qu'il a été obligé de faire dans l'Italie, ne lui ont pas permis de s'informer exactement des miſeres des Indiens, & des perſecutions que les Eſpagnols leur font ſouffrir.

XXX. PROPOSITION.

On peut conclure de tout ce que je viens de dire, que ſi c'eſt aux ſeuls Roys de Caſtille qu'appartient le ſouverain Domaine des Indes, les Conquêtes que les particuliers s'approprient ſont injuſtes & tyranniques: les partages qu'ils ont faits entr'eux ne ſont fon-

fondez ſur aucun droit legitime ; & ceux qui uſurpent les Terres du nouveau Monde, ſans l'avœu & ſans l'autorité du Prince, ſont de veritables Tyrans, puiſqu'ils agiſſent directement contre ſes ordres, & contre les Reglemens de ſon Conſeil Royal, ce qui eſt de notorieté publique ; en ſorte qu'il n'y a perſonne dans les Indes qui puiſſe en prétendre cauſe d'ignorance.

DISPUTE ENTRE

Dom Barthelemy de Las-Caſas, Evêque de Chiapa ; & le Docteur Sepulueda.

CE Docteur gagné par quelques Eſpagnols, qui avoient commis de grands ravages dans les Indes, écrivit en Latin un Livre tres-élegant, en forme de Dialogues. Ce Livre contenoit deux Concluſions principales, à ſçavoir, que les Guerres des Eſpagnols dans les Indes étoient tres-juſtes, & qu'ils étoient fondez en droit pour ſubjuguer les Peuples de ce nouveau Monde ; & que les Indiens ſont obligez de ſe ſoûmettre aux Eſpagnols, pour en être gouvernez ; parce qu'ils ſont moins ſages & moins prudens : & s'ils ne veulent pas s'y ſoûmettre de bon cœur, ce même Docteur

teur aſſure, qu'on peut les y contraindre par la force des armes. Voilà les deux cauſes qui ont fait perir une multitude infinie d'Indiens, & qui ont entierement dépeuplé deux mille lieuës de Pays, où les Eſpagnols ont donné des marques d'une cruauté qui paſſe toutes ſortes de bornes. Pour donner quelque couleur & quelque apparence de verité à ſes raiſons, ce Docteur publia, qu'il ne ſongeoit uniquement qu'à juſtifier le titre que les Rois de Leon & de Caſtille ont, pour s'emparer du Domaine des Indes: il preſenta ſon Livre au Conſeil Royal, & demanda avec beaucoup d'inſtance la permiſſion de l'imprimer ; ils la refuſerent pluſieurs fois. Il eut recours aprés ce refus à quelques-uns de ſes amis, qui étoient à la Cour de l'Empereur. L'Evêque de Chiapa bien informé des démarches du Docteur, s'oppoſa de toute ſa force à l'impreſſion de ſon Livre, & fit connoître évidemment les mauvaiſes ſuites que la publication de cet Ouvrage pourroit avoir. Les membres du Conſeil Royal, voyant que cette matiere étoit purement Theologique, réſolurent de renvoyer l'affaire aux Univerſitez de Salamanque & d'Alcala, leur recommandant de bien examiner cet Ouvrage, pour ſçavoir s'il ne contenoit rien qui en dût retarder l'impreſſion. Ces deux Univerſitez, aprés un exact examen, déclarerent qu'on

qu'on ne le devoit point imprimer, & que la doctrine n'en étoit point saine. Ce Docteur au desespoir, envoya son Ouvrage à Rome, & le recommanda extrémement à l'Evêque de Segovie, qui étoit de ses amis particuliers. Cet Ouvrage étant imprimê, fut défendu par un ordre exprés de l'Empereur, qui en fit saisir tous les Exemplaires, avec défense de les debiter dans la Castille : mais comme l'on ne pût empêcher que plusieurs ne se répandissent en langue vulgaire parmi le Peuple, l'Evêque de Chiapa se crut obligé de refuter ce Livre pour la défense des Indiens, en faisant voir à tout le monde combien la doctrine qu'il contenoit étoit scandaleuse, & qu'elle ouvroit la porte à une infinité de desordres. Le Docteur Sepulueda fut cité, afin qu'il dît de bouche ce qu'il pensoit sur cette matiere: on obligea l'Evêque de Chiapa à lui répondre, qui fit une Apologie qui dura cinq jours entiers. On pria Dominique de Soto grand Theologien, & Confesseur de Sa Majesté, de faire l'abregé de cette Apologie. Il parla en ces termes devant la Congregation.

Tres-illustres, tres-magnifiques tres-Reverends Seigneurs & Peres: Vous m'avez ordonné de vous apporter succinctement le Sommaire de la Dispute qui est entre le celebre Docteur Sepulueda, & l'Evêque de

de Chiapa, ſans que j'y ajoûtaſſe rien de mon chef, & ſans que je me miſſe en peine de trouver des raiſons pour appuyer leurs ſentimens. Le point que vous voulez ſçavoir en general, eſt d'établir de quelle maniere on doit s'y prendre, pour prêcher la Foi Catholique dans le nouveau Monde, qu'on a découvert depuis peu par la permiſſion de Dieu; & d'examiner comment l'Empereur peut aſſujetir ces Nations, ſans bleſſer ſa conſcience, en ſe conformant entierement à la Bulle du Pape Alexandre. Il faut examiner ſi l'Empereur peut faire juſtement la guerre aux Indiens, avant que de leur prêcher la Foi Evangelique; & ſi ces Peuples ſeront plus en état de recevoir les lumieres de l'Evangile, aprés avoir été domptez par les armes; s'ils ſeront plus traitables & plus dociles, & plus diſpoſez à recevoir les impreſſions qu'on voudra leur donner, & à rejetter leurs erreurs, pour embraſſer la Doctrine Evangilique? Le Docteur Sepulueda ſoûtient que non-ſeulement cette Guerre eſt permiſe & licite; mais qu'elle eſt même neceſſaire. L'Evêque de Chiapa eſt d'une opinion contraire: il prétend que cette Guerre eſt injuſte, & que c'eſt un obſtacle invincible à la propagation de la de la Foi dans les Indes.

Sepulueda appuye ſon opinion de quatre raiſons principales. La premiere eſt fondée

dée ſur les crimes énormes que les Indiens ont commis, & qu'ils commettent encore tous les jours, & ſur tout par l'idolatrie, & par pluſieurs actions qui bleſſent la nature. La ſeconde raiſon ſe tire de la barbarie & du peu d'intelligence des Indiens, qui ſe poliront ſous la domination d'un Peuple auſſi poli que le ſont les Eſpagnols. La troiſiéme raiſon regarde la Foi, qu'il ſera plus aiſé de publier aux Indiens, quand on les aura ſubjuguez. La quatriéme raiſon ſe tire de la maniere cruelle dont les Indiens ſe traitent reciproquement, ſe maſſacrant les uns les autres, pour faire des ſacrifices à leurs fauſſes Divinitez. Il confirme ſa premiere raiſon en trois manieres. Premierement, par ds exemples & par des autoritez tirées de la ſainte-Ecriture. Secondement, par les ſuffrages des Docteurs & des Canoniſtes. Troiſiémement, par le détail des crimes énormes que commettent les Indiens. Il cite un paſſage du chap. xx. du Deuteronome, pour expliquer de quelle maniere on doit faire la guerre aux Indiens. Voici les paroles de l'Ecriture: Quand vous vous preſenterez pour attaquer une Place, vous offrirez d'abord la paix aux Habitans; & s'ils l'accéptent, & qu'ils vous ouvrent les portes de la Ville, vous ne leur ferez aucun mal; mais vous les recevrez au nombre de vos tributaires. Mais s'ils prennent les armes

mes pour se défendre, vous passerez au fil de l'épée tous les soldats, sans épargner ni les femmes ni les enfans. Ce Docteur ajoûte, qu'il ne faût pas prendre ce passage à la lettre, ni en user avec tant de rigueur envers les Indiens; quoique l'Ecriture dise dans un autre endroit: Vous ferez le même traitement à toutes les Villes qui sont éloignées de vous. La glose entend ce passage des differentes Religions. D'où il conclut, qu'on peut licitement déclarer la guerre aux Nations qui ont une Religion differente de la nôtre.

Le Seigneur Evêque répond à cela en quatre manieres. Premierement, que ce ne fut point pour punir le crime d'idolatrie, que Dieu ordonna aux Israëlites de faire la guerre aux Infidéles & aux Gentils. Le Seigneur marqua precisément sept Nations, les Cananéens, les Jebuséens, dont il est fait mention au c. VII. du Deuteronome, qui possedoient la Terre de promission, qui fut promise à Abraham & à sa posterité. Il est cependant vrai que Dieu vouloit punir l'idolatrie de ces Nations Infidéles en les abandonnant aux Israëlites: mais si Dieu eût voulu les châtier seulement à cause du crime de l'idolatrie, il eût donc fallu punir aussi de la même sorte toutes les Nations de la terre, qui étoient engagées dans le même peché. Cependant Dieu

Dieu ſpecifia ſept Nations, qu'il abandonnoit aux armes & au couroux des Iſraëlites; pour montrer que c'étoit plû-tôt pour accomplir la promeſſe qu'il avoit faite à Abraham, que pour châtier les Idolâtres, qu'il les livroit à leurs ennemis. Dieu même défendit expreſſément aux Iſraëlites de faire aucun mal aux Iduméens, & aux Egyptiens qui les avoient receu lorſqu'ils étoient encore étrangers dans leur Pays.

Secondement, que le paſſage du chapitre XIV. de S. Luc, où il eſt dit: Forcez-les d'entrer, ne ſe doit point entendre d'une contrainte exterieure par la guerre ou par les armes; mais qu'il faut entendre ce paſſage, d'une inſpiration interieure, par les mouvemens que Dieu fait naître dans le cœur immediatement, ou par le miniſtere des Anges. En troiſiéme lieu, l'Evêque ſoûtient que les Empereurs Chrétiens n'ont jamais fait la guerre aux Gentils pour les obliger de renoncer à l'idolatrie, & pour les amener à la Foi; que les Guerres de Conſtanſtin étoient purement de politique, & que c'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre ce paſſage de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, Livre dixiéme, chap. ſixiéme. Ce Prince animé par ſa pieté, dompta par la force de ſes armes les Goths, les Sarmates, & pluſieurs autres Nations barbares, à la reſerve de celles qui rechercherent ſon amitié, & qui

demanderent la paix. Comme il s'étoit soûmis à l'empire de Dieu, Dieu en récompense de sa vertu, soûmettoit à son empire tous les Peuples de l'Univers. Constantin faisoit la guerre aux Goths & aux Sarmates, parce qu'ils faisoient des ravages incroyables partout: mais quand ces Barbares étoient en paix avec les Chrétiens, ou qu'ils ne leur faisoient point de mal, on les laissoit en repos.

En quatriéme lieu il ajoûte, que si l'on veut dompter les Payens, il faut le faire par les bons exemples qu'on leur donne, & non point par la violence. Il cite sur cela un passage de saint Augustin, qui dit qu'il n'appartient qu'à des furieux & à des assassins, de se servir de la force contre ceux qui leur sont inferieurs en puissance. Ce Pere condamne encore ceux qui ne pouvant faire du mal aux Payens, s'offroient à la mort, afin d'être regardez comme des Martyrs. Il rapporte encore un passage du Deuteronome, au chap. septiéme: Lorsque vous serez les Maîtres de la Terre de promission, vous renverserez les Autels des Idoles. Voici de quelle maniere saint Augustin s'explique sur ce passage: Plusieurs Payens ont des Idoles dans leurs champs, faut-il nous mettre en devoir de briser ces Idoles? il vaut mieux les arracher de leur cœur. Quand ils ont embrassé le Christianisme, & qu'ils nous exhortent eux-mêmes volontairement

à

à mettre leurs Idoles en pieces, nous le faiſons avec joye. Il faut maintenant prier pour leur converſion, ſans ſe mettre en colere contr'eux à cauſe de leur idolatrie: nous n'ignorons pas dans quels lieux ils ont caché leurs Idoles; cependant nous les leur laiſſons, parce que Dieu ne nous a pas donné le pouvoir de les leur prendre malgré-eux. Quand eſt-ce que Dieu nous donne le pouvoir de les leur ôter? c'eſt lorſque ceux à qui appartiennent les Idoles ſe font Chrétiens.

Il rapporte encore l'exemple des Apôtres & des Martyrs, qui n'ont renverſé les Idoles que par leur doctrine. On pourroit effectivement faire la guerre aux Infidéles en de certains cas. Si par exemple ils avoient uſurpé violemment les Terres des Chrétiens, comme ils ont fait la Terre-Sainte; s'ils prophanoient nos Egliſes, s'ils briſoient les Images, s'ils faiſoient de grands outrages aux Chrétiens en haine de la Foi. L'Empereur Conſtantin défendit aux Gentils de garder des Idoles, de peur que les Chrétiens n'en fuſſent ſcandaliſez. Si Dieu punit ſeverement les crimes des Sodomites, il ne s'enſuit pas pour cela que l'on puiſſe châtier dans les Infidéles tous les pechez contre nature: il faut admirer les jugemens de Dieu, mais il ne faut pas toûjours imiter tout ce qu'il fait. On pour-

roit encore punir les Infidéles, s'ils blasphemoient le saint Nom de Dieu, ou s'ils deshonoroient les Saints & l'Eglise; s'ils empêchoient ouvertement la publication de la Foi; s'ils massacroient les Predicateurs: mais il n'est pas permis de faire la guerre aux Idolatres, precisément à cause du peché d'idolatrie, ni des pechez contre la nature, ni pour les autres crimes qu'ils pourroient commettre,

Le Docteur Sepulueda dit encore que les Indiens sont des barbares, nez pour la servitude. L'Evêque de Chiapa répond à cette objection, qu'il n'est pas permis de faire la guerre aux Infidéles dans le dessein de les amener à la Foi, qui ne peut être démontrée par des raisons naturelles; mais il faut pour cela que l'entendement se captive, comme parle saint Paul; il faut que ceux qui veulent embrasser la Foi, ayent une pieuse affection qui les y porte, & qu'ils n'ayent ancune aversion contre les Predicateurs de la Foi, qui doivent par les bons exemples de leur vie affectionner les Infidéles à la doctrine qu'ils leur prêchent. Or il est visible que la Guerre est absolument contraire à cette fin, parce qu'elle fait que les Idolatres ont en horreur les Chrétiens qui leur causent tant de maux. Ils n'ont que de l'execration pour une Loi qui autorise, à-ce qu'ils s'imaginent,

des desordres si effroyables. L'Evêque conclut en disant, que c'est se tromper, de dire que les guerres que l'on fait aux Infidéles n'ont pas pour but d'introduire la Foi à force ouverte ; mais que c'est dans l'intention d'assujetir ces Peuples barbares pour les disposer à recevoir la Foi volontairement ; il prétend que c'est mal raisonner, parce que la guerre seme la terreur parmi ces Nations, & que s'ils embrassent la Foi, c'est plû-tôt par crainte que par amour. Leurs Voisins qui entendent parler des violences, des brigandages & des massacres que la guerre a causez ; pour éviter ces malheurs, ils embrassent la Foi aveuglément, & sans sçavoir ce qu'ils font.

Le Docteur Sepulueda objecte encore une autre raison, à sçavoir que les Indiens massacrent des innocens, pour les sacrifier ou pour les manger. L'Evêque répond à cet argument, que si l'Eglise nous exhorte à entreprendre la défense des innocens, ce ne doit point être par la voye des armes. Premierement, parce que de deux maux il faut toûjours choisir le moindre. Si les Indiens massacrent quelques innocens pour les manger, c'est à la verité un grand mal ; mais la guerre entraîneroit encore bien d'autres massacres ; outre que ces guerres deshonorent la Foi, & rendent les Chrétiens haïssables aux Infidéles. S'ils tuënt des hom-

hommes pour les sacrifier, ils sont excusables en quelque maniere, parce qu'ils sont dans l'erreur, & qu'ils n'ont garde de se fier à des soldats, qui viennent à eux les armes à la main; pour les voler, & pour les tuer, plûtôt que pour les instruire. Leur ignorance les excuse, & par consequent on n'est point en droit de les punir. Plutarque dit que quand les Romains subjuguoient des Nations barbares qui sacrificient des hommes, ils ne les châtioient pas pour cela; mais ils leur défendoient de le faire à l'avenir. Les Indiens ne sont pas obligez de revenir de leurs erreurs dans un moment; la lumiere naturelle qui leur fait connoître qu'il y a un Dieu, leur apprend aussi qu'ils lui doivent porter du respect, le remercier des bienfaits qu'ils en reçoivent, & l'appaiser pour les crimes qu'ils commettent contre sa Majesté; & ainsi ils doivent lui sacrifier ce qu'il y a de plus excellent, & par consequent ils sont en quelque maniere excusables de sacrifier des hommes aux Divinitez qu'ils adorent. Je dis que cette ignorance est excusable, parce qu'ils n'ont nulle connoissance de la Loi surnaturelle. Ils ne connoissent que la Loi naturelle; outre que les lumieres des Gentils sont obscurcies d'épaisses tenebres. Ils croient faire une chose tres-agreable à Dieu, en lui offrant la vie des hommes. Ce qui se peut encore con-

confirmer par le témoignage de l'Ecriture, puiſque Dieu, pour éprouver la fideliré d'Abraham, lui ordonna de ſacrifier ſon fils unique, qu'il aimoit avec tant de tendreſſe; parce que Dieu eſt le Maître abſolu de la vie & de la mort des hommes. Dieu ordonna encore aux Iſraëlites de ſe racheter par le ſacrifice de quelque animal. Il eſt marqué dans l'Ecriture, qu'il eſt impoſſible de donner un plus grand témoignage d'amour, que de s'immoler ſoi-même à la perſonne que l'on aime. C'eſt pour cela que dans les Indes, les femmes les plus cheries de leurs époux s'enterrent avec-eux, pour leur donner des marques plus ſenſibles de leur fidelité conjugale.

Pour répondre à la raiſon que le Docteur Sepulueda a alleguée, que la barbarie des Indiens, nez pour la ſervitude eſt un titre aſſez juſte pour leur déclarer la guerre, afin de les aſſujetir à la domination des Européans; l'Evêque de Chiapa dit qu'il y a trois differentes eſpeces de Barbares. La premiere, prenant ce terme generalement pour toute Nation qui a quelque opinion extraordinaire, ou qui ſuit des coûtumes particulieres, quoi-qu'elles ne manquent ni de prudence ni de politique pour ſe conduire. La ſeconde eſpece de Barbares eſt de ceux qui n'ont point un langage propre à ſe faire entendre; tels qu'étoient autrefois les An-

glois, qui n'avoient ni lettres ni caracteres pour expliquer leurs penſées. La troiſiéme eſpece de Barbares, ce ſont ceux qui reſſemblent en quelque maniere à des bêtes feroces, par la groſſiereté de leur eſprit, par leurs inclinations brutales, & par l'extravagance de leurs coûtumes; qui errent dans les campagnes, ſans être raſſemblez dans des Bourgs ou dans des Villes, qui n'ont ni Loix ni police, qui n'obſervent rien de tout ce que le droit des gens preſcrit; qui errent à l'avanture pour dérober, ou pour faire violence à tous ceux qui ne peuvent leur réſiſter, comme étoient autrefois les Goths & Alains, ou comme ſont encore maintenant quelques Arabes de l'Aſie. Il eſt permis de faire la guerre à ces ſortes de gens, comme il eſt permis de chaſſer des bêtes ſauvages; ce ſeroit rendre un grand ſervice à ces Nations que de les réduire à la diſcipline. Mais ſi les Indiens ont quelques coûtumes extraordinaires, & s'ils ne ſont pas encore bien policez; cependant on ne peut les regarder comme de veritables barbares: au contraire ils ſont doux, civils, traitables; ce ſont des Peuples nombreux, qui ont des Villes, des Loix, qui ſçavent les arts, qui ont des Souverains & une eſpece de Gouvernement reglé; ils ne puniſſent pas ſeulement les pechez qui bleſſent la nature, il y a même des peines de mort établies

par-

parmi-eux pour des crimes de moindre conſequence. Leur Police a ſes regles particulieres ; & ainſi leur barbarie n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour leur déclarer la guerre, ce ſeroit une injuſtice viſible, & une pure tyrannie; bien loin d'avancer par ce moïen la publication de l'Evangile, ce ſeroit perdre toute eſperance d'établir la Foi parmi ces Idolâtres. Le plus expedient ce ſeroit de faire entrer quelques Predicateurs dans les Indes, pour tâcher d'amener à la Foi quelques-uns des principaux, avec leſquels on pourroit traiter de la paix, pour favoriſer l'entrée des Européans dans les Indes par des voyes douces & pacifiques: ſi l'on y voyoit quelque peril, on pourroit conſtruire quelques Forts ſur les Frontieres, pour traiter avec-eux plus ſeurement, & pour leur faire goûter nôtre Religion peu-à-peu, par les bons exemples qu'on leur donneroit.

Le Conſeil Royal des Indes ayant entendu la Conteſtation qui étoit entre l'Evêque de Chiapa & le Docteur Sepulueda, ſur la maniere dont on devoit traiter les Indiens, ordonna à l'Evêque de mettre par écrit ce qu'il penſoit ſur cette matiere, pour decider ſi l'on pouvoit les réduire legitimement en ſervitude, & ſi l'on étoit obligé de rendre la liberté à ceux que l'on avoit déja fait eſclaves. Voici de quelle maniere cet Evêque s'en expliqua.

Tous les Indiens qu'on a pris dans les Indes de la Mer Oceane, depuis qu'on a découvert ce nouveau Monde jusqu'à maintenant, ont été injustement faits esclaves; les Espagnols qui les retiennent malgré eux ne sont pas en bonne conscience, d'autant qu'ils n'avoient nul droit de leur déclarer la guerre; & par consequent ils n'ont pû legitimement leur ôter la liberté : ils n'ont point été autorisez par le Prince, pour leur faire la guerre. Or il n'y a que ces deux motifs qui puissent rendre une guerre juste, à sçavoir une cause legitime & l'autorité du Prince: Quel juste motif les Espagnols pouvoient-ils avoir de déclarer la guerre aux Indiens, qui ne leur avoient jamais fait aucun tort, ni inquiété en aucune maniere? Ils ne les avoient jamais vûs ni connus: ils n'étoient point descendus sur leurs Terres pour y faire des ravages: ils n'avoient jamais fait profession du Christianisme comme les Maures d'Afrique, qui étoient Chrétiens du temps de saint Augustin, ou comme le Roïaume de Grenade, ou l'Empire de Constantinople, ou le Royaume de Jerusalem. On ne peut point encore reprocher aux Indiens d'être les ennemis déclarez de nôtre Foi, ni de mettre tout en œuvre pour la détruire par des persecutions ouvertes, ou par des persuasions occultes; par des presens, ni par quelqu'au-

qu'autre maniere que ce ſoit, en forçant les Chrétiens à renoncer leur Foi, pour les obliger de ſe faire Idolâtres. Les Loix divines & humaines n'ont jamais permis de faire la guerre aux Nations, ſous pretexte d'y établir la Foi; à moins qu'on ne veuille ſoûtenir que la Loi Evangelique pleine de charité, de douceur, d'humanité, doive être introduite dans le monde par la force, comme la Loi de Mahomet.

Les Eſpagnols ne peuvent point dire, qu'ils n'avoient point d'autre motif, que de proteger les affligez, puiſqu'ils ſe ſont uniquement appliquez à voler, à piller, à maſſacrer les Indiens; à uſurper leurs biens & leurs terres, leurs domaines & leurs états. Outre que cette guerre qui auroit pour but de défendre les innocens, ne ſeroit point generale pour toutes les Indes: ce ſeroit une eſpece de guerre civile, pour quelques endroits particuliers; mais l'on n'eſt point en droit de faire eſclaves ceux que l'on prend durant la guerre civile.

Ils ne peuvent point encore ſe vanter d'avoir eu juſqu'à preſent ni ordre, ni commandement du Prince, pour declarer la guerre aux Indiens. Ce fait eſt aiſé à prouver; les Gouverneurs & les Generaux n'ont qu'à montrer leurs pouvoirs, s'ils en ont. Aucun de ceux qui ont eu quelque crainte

de Dieu, ou quelque respect pour leurs Souverains, ne peuvent montrer de semblables pouvoirs, à la réserve du Vice-Roi Dom-Antonio, & Dom-Sebastien Ramire Evêque de Cuença: tous les autres ont été des voleurs, des brigands, des assassins, des ennemis declarez du genre humain. Puisque les Espagnols n'ont point eu de sujet legitime de declarer la guerre aux Indiens, & qu'ils n'ont point été autorisez par le Prince, il s'ensuit que cette guerre est injuste, & contre les Loix divines & humaines; & que par consequent on n'a pû prendre les Indiens en qualité d'esclaves.

Toutes les voyes dont les Espagnols se sont servis pour cela sont monstrueuses & innouïes, pleines d'artifices, de fourberies, de fraudes, d'inventions illicites, de supercheries, de nouveautez criminelles, & capables d'épouvanter tous les hommes. Les uns pour faire tomber dans le piége les Indiens qui vivoient parmi-eux, les forçoient d'avoüer devant les Tribunaux de la Justice qu'ils étoient effectivement leurs esclaves. Aprés cette confession forcée, les Gouverneurs ordonnoient qu'on imprimât sur leur peau les Armes du Prince avec un fer chaud: quoi qu'ils n'ignorassent pas la supercherie qu'on avoit fait à ces malheureux Les autres séduisoient les Indiens pour un peu de vin, ou pour une chemise, ou pour quelqu'au-

qu'autre nippe de nulle valeur qu'ils leur donnoient, & les engageoient à leur amener des enfans qui n'avoient ni pere ni mere; ils les jettoient ſur des Vaiſſeaux, & les conduiſoient en d'autres Païs, pour les vendre en qualité d'eſclaves, ſur-tout dans la nouvelle Eſpagne, dans l'Iſle de Saint-Jean, ou à Cuba; ou en d'autres Iſles voiſines. D'autrefois les Eſpagnols employoient la force ouverte, & attaquoient les Indiens qui vivoient paiſiblement dans leurs maiſons; ils y mettoient le feu; ils en maſſacroient une partie: & ceux qu'ils pouvoient prendre vifs, aprés leur avoir donné pluſieurs attaques, ils les emmenoient pour les vendre. D'autrefois, ſans aucune forme de procés, ils les marquoient aux Armes du Roi, & il n'en falloit pas davantage pour faire croire qu'ils étoient eſclaves; ils les vendoient de main en main, pour les faire paſſer dans les Iſles. Voilà toute la juſtice, & toute la forme qu'obſervoient les Eſpagnols, pour enlever les Indiens de la Terre-ferme, & pour les tranſporter dans les Iſles de la nouvelle Eſpagne, de Cuba, de Saint-Jean, de la Côte des Perles, de Yucatan, de Panuco; & par ces damnables artifices, ils ont arraché une multitude infinie de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de toute condition des Royaumes de Veneçuéla, de Guatimala, &

de

de Nicaraqua, pour les vendre à Panama & au Perou : ils en jettoient quatre ou cinq cens ſur un Navire; mais comme ils leur donnoient fort peu à boire & à manger, la plûpart mouroient avant que le trajet fût paſſé.

Dans les Bourgs où il y avoit environ deux cens perſonnes, les Eſpagnols ordonnoient au Cacyque de leur en envoyer un tel jour & à une telle heure trois cens, pour leur porter quelques proviſions, ou pour faire quelques travaux. Le Cacyque chagrin de ne pouvoir executer cet ordre, n'ayant pas aſſez de monde, ne ſçachant à quoi ſe réſoudre, les prioit d'attendre un jour ou deux: mais ces impitoyables prenant ce retardement comme une infraction expreſſe de leurs ordres, demandoient ſur le champ permiſſion au Gouverneur d'aller attaquer ces pauvres gens ; ils alloient les inſulter dans leurs maiſons ; ils les égorgeoient ſans miſericorde, & emmenoient le reſte, comme s'ils les euſſent pris de bonne guerre, & les faiſoient eſclaves de la ſorte, contre le droit & l'équité. Une autrefois ils mandoient aux Cacyques de leur envoyer une cinquantaine de leurs gens pour les aider dans leurs travaux; ils les mettoient à tous les uſages qu'ils jugeoient à propos; aprés-quoi ils les jettoient ſur leurs Vaiſſeaux, pour les enlever de la ſorte : ils

les

les marquoient de leurs Chiffres particuliers, ſans ſe ſoucier de leur imprimer la marque du Roi. Quand ils étoient en colere, ils les chargeoient de chaînes, & leur faiſoient porter outre cela de grands fardeaux durant un chemin de cent ou deux cens lieuës. Aprés en avoir tiré le ſervice dont ils avoient beſoin, ils les vendoient comme des eſclaves, quoique les Indiens ſoient nez libres, auſſi-bien que les autres Peuples. C'eſt ainſi qu'ils ont dépeuplé la Province de S. Michel, qui eſt ſituée entre Guatimala & Nicaraqua. D'autrefois les Eſpagnols s'enfonçoient plus avant dans le Pays, pour examiner de quelle maniere les Indiens y vivoient: ces bonnes-gens venoient au-devant d'eux, chargez de poules & de poulets-d'Inde, & d'autres proviſions qu'ils leur offroient volontairement; mais ces ingrats les maſſacroient; & leur faiſoient des inciſions ſur le corps avec leurs épées, ou ils les faiſoient eſclaves, diſant qu'ils les avoient trouvez en armes ſur les chemins. Les Gouverneurs ne pouvoient ignorer les violences & les deſordres que commettoient leurs ſoldats, puiſqu'ils avoient la meilleure part de leurs brigandages.

Depuis qu'ils eurent partagé entr'eux le Domaine qu'ils avoient ſi injuſtement uſurpé; depuis qu'ils ſe furent rendus maî-

tres

tres des Indiens, comme s'ils les eussent vaincus dans une guerre juste & legitime; ils obligeoient les Cacyques & les Seigneurs naturels de ces Peuples de leur apporter une certaine somme d'or, à quoi ils les condamnoient. S'ils n'avoient pas cette somme d'or, ils disoient aux Espagnols: Nous vous donnerons de bon cœur tout l'or que nous possedons; pour tâcher de les adoucir: mais ces Barbares leur répondoient brutalement: Si vous ne nous apportez dans un tel temps tout l'or que nous vous avons demandé, nous mettrons le feu par-tout: Il nous est impossible de vous satisfaire, disoient tristement les Cacyques; car outre que nôtre Païs n'est pas abondant en or, nous sommes peu curieux de le chercher. Sur ces entrefaites, les Espagnols fichoient en terre deux cens pieux, & y attachoient avec de grandes menaces ces infortunez; ils lâchoient sur eux des chiens affâmez, accoûtumez à se nourrir de chair humaine. Le Cacyque épouvanté d'un si horrible spectacle alloit parmi ses sujets, & prenoit dans chaque famille des enfans, pour les donner aux Espagnols en qualité d'esclaves: dans une maison où il n'y avoit que deux enfans, il en prenoit un, & toûjours le mieux fait, & le plus en état de rendre service. Quand il avoit ramassé le nombre à qui les Espagnols l'avoient condamné, il les leur presentoit luimême. C'étoit une chose pitoyable d'entendre

dre les cris & les gemiſſemens des peres & des meres, qui ſe voyoient arracher des bras leurs enfans qu'ils cheriſſoient le plus, & qu'on alloit tranſporter en des Païs éloignez, pour les vendre en qualité d'eſclaves. Les Eſpagnols ordonnoient au Cacyque de dire aux Indiens, quand on conduiroit ces enfans au Gouverneur pour les marquer, de déclarer qu'ils étoient eſclaves, & enfans d'eſclaves, & qu'on les avoit acheté au marché. Ils les obligeoient à mentir de la ſorte, en les menaçant de les brûler. L'Examinateur, qui étoit parfaitement inſtruit de toutes ces ſupercheries, demandoit à ces enfans de quel Pays ils étoient : on les avoit obligez à répondre, qu'ils étoient eſclaves, & enfans d'eſclaves, & qu'on les avoit achetez dans un tel marché. Apré cet examen, on les marquoit au Coin du Roi. Les Gouverneurs & les Officiers de Sa Majeſté connoiſſoient toutes les friponneries des ſoldats; ils en étoient eux-mêmes les inventeurs, parce qu'ils avoient la meilleure part du butin.

Les Religieux Miſſionnaires ayant aſſemblé dans leur Egliſe une grande quantité d'Indiens, pour leur faire connoître le veritable Dieu: les Eſpagnols venoient tout à coup à main armée dans l'Egliſe, & prenoient autant qu'ils jugeoient à propos de ces malheureux, au grand ſcandale des Indiens.

Ces

Ces violences causoient une douleur incroyable aux Missionnaires ; mais on leur faisoit entendre, qu'on avoit besoin de gens pour porter les provisions & le bagage, & ils étoient contraints de prendre patience. Quand ils les avoient enlevé, ils les faisoient marquer, & les vendoient pour être esclaves.

Les Gouverneurs ne refusoient gueres la permission à tous ceux qui la leur demandoient, de voler les Indiens, de détruire & de dépeupler le nouveau Monde ; c'étoit une espece de récompense des grands services qu'ils avoient rendu au Roi d'Espagne. Ils prirent dans la suite une voie plus honnête en apparence ; mais qui étoit également funeste aux Habitans du nouveau Monde : ce fut d'acheter des esclaves chez les Cacyques, en menaçant de les brûler tout vifs, s'ils ne leur fournissoient pas le nombre qu'ils leur demandoient, pour lequel il leur donnoient une chemise, ou quelque bagatelle semblable : les malheureux Cacyques devenoient eux-mêmes les instrumens de la ruïne de leur Pays, par la crainte qu'ils avoient d'être brûlez. Ils alloient parmi leurs sujets pour amasser un grand nombre d'esclaves, afin de satisfaire aux ordres & à l'avarice des Espagnols. Ils voulurent ensuite que les Cacyques leur payassent ce tribut d'autres Peuples que de leurs sujets : ils é-

toient

toient donc contraints d'aller trouver quelques Cacyques de leurs Voiſins, & leur diſoient: Ces Tyrans qui me tiennent le pied ſur la gorge, me demandent un certain nombre d'Indiens, pour en faire des eſclaves, & ils ne veulent pas que je les choiſiſſe parmi mes ſujets; donnez-moi la liberté d'en prendre parmi les vôtres, & je vous en rendrai autant des miens. Je vous accorde, répondoient-ils, d'autant plus volontiers vôtre demande, que l'on m'oblige moi-même de payer un tribut tout ſemblable, & à chercher des eſclaves hors de mon Pays, pour les livrer aux Eſpagnols. Les Cacyques menoient eux-mêmes ces pauvres eſclaves, pour les faire marquer, & juroient qu'ils n'étoient pas de leurs ſujets; mais qu'ils les avoient ramaſſez parmi leurs Voiſins. Ils diſoient vrai; mais les Eſpagnols n'en étoient pas moins coupables. Les Gouverneurs qui connoiſſoient leurs friponneries & leurs injuſtices, n'en faiſoient pas ſemblant, & n'accuſoient perſonne de ces malverſations devant les Juges du Conſeil Royal: car ils ſe mettoient fort peu en peine de garder la fidelité qu'ils devoient à Dieu & au Roi, & ils n'avoient nulle compaſſion de tous les outrages que l'on faiſoit aux malheureux Indiens.

Je pourrois rapporter une infinité de preuves de ce que je dis; mais un ſeul témoignage

ge me ſuffira. Il vint un ordre du Roi au Gouverneur de la Province de Nicaraqua, pour lui défendre de faire aucun Indien eſclave, ni de le marquer aux Armes de Sa Majeſté. Il y avoit alors à la rade un Navire que l'on devoit remplir d'eſclaves: le Gouverneur ne déclara point l'ordre qu'il avoit receu, & n'en parla qu'aprés que le Vaiſſeau chargé d'eſclaves fût prêt à partir: il fit même dire ſous-main aux Intereſſez dans ce Vaiſſeau, de ſe hâter d'enlever le nombre d'eſclaves qui leur étoient neceſſaires; parce que le Roi avoit fait une défenſe expreſſe de faire des eſclaves à l'avenir.

C'étoit une merveille de voir la fertilité, l'abondance, la multitude d'Habitans de la Province de Honduras: mais c'eſt une choſe lamentable d'y voir maintenant la deſolation, la miſere, la ſolitude, la diſette de monde, qui font reſſembler cette Province à un deſert affreux. Le Gouverneur de cette Province eut recours à un artifice à peuprés pareil à celui dont nous venons de parler. Il devoit à des Marchands une grande ſomme d'argent pour du vin, & pour d'autres denrées qu'il avoit achetées d'eux: ils avoient leurs Vaiſſeaux au Port, & ils attendoient que ce Gouverneur les payât en eſclaves. Mais comme les ordres de l'Empereur étoient précis, qui défendoit de faire des eſclaves en cette Province, le Gou-

ver-

verneur n'oſoit enlever publiquement des Indiens pour payer ſes dettes, de peur d'irriter l'Empereur par des violences manifeſtement contraires à ſes ordres; ils envoya deux de ſes Capitaines, l'un ſur la Côte, & l'autre plus avant dans la Terre-ferme; il leur ordonna de prendre les Indiens qu'ils trouveroient plus pacifiques, & moins capables de ſe plaindre, & de faire du bruit; il les fit embarquer: & pour ſe mettre à couvert des reproches de la Cour, il fit entendre que ces Indiens étoient des ſéditieux & des malfaicteurs qu'on exiloit, parce qu'il n'étoit pas à propos qu'on les laiſsât davantage dans leur Pays. Sur ce pretexte il les vendit en qualité d'eſclaves, & paya ſes dettes de la ſorte. C'étoit la monnoye dont les Caſtillans payoient toutes les marchandiſes de l'Europe, & toutes les autres choſes qui leur étoient neceſſaires; & ainſi il ne faut pas s'étonner que ces riches & belles Provinces ſoient demeurées deſertes & dépeuplées, depuis qu'on a commencé à faire un commerce d'eſclaves dans la petite Eſpagne: les uns pour tromper les Indiens, leur perſuadoient de venir avec eux dans la Caſtille, mais ils les conduiſoient à l'Iſle de Cuba, & les vendoient comme des eſelaves: on en trouve encore pluſieurs à la Havane, qui ont été pris de la ſorte: car les Eſpagnols entendant parler des ruſes dont leurs compatriotes ſe ſervoient

voient pour abuſer les Indiens, avoient recours aux mêmes artifices : ils s'en vantoient eux-mêmes, au lieu d'en rougir, & tout le monde en a été informé. Les malheurs & la deſolation des Provinces de Nicaraqua, de Guatimala, de la plus grande partie du Mexique, de Tabeſco, de Panuco ſont des preuves inconteſtables des crimes & des cruautez des Eſpagnols. L'Archevêque du Mexique en écrivit, pour s'en plaindre au Conſeil Royal des Indes, & pour l'avertir que le Gouverneur avoit chargé 28. Navires d'eſclaves. Le Gouverneur de la Province de Xaliſco prit pour ſa part quatre mille cinq cens ſoixante eſclaves, hommes, femmes, enfans d'un an, de deux, de trois, tout lui étoit bon ; ſans parler d'un nombre infini d'autres eſclaves, que les Eſpagnols prirent dans cette Province contre les défenſes expreſſes de la Cour, qui trouvoit fort mauvais qu'on fiſt eſclaves des Peuples qu'on devoit amener au Chriſtianiſme & à la connoiſſance du vrai-Dieu, pour les ſauver. Les Flamands qui s'étoient emparez du Royaume de Veneçuéla, pour le piller, & pour le détruire entierement, y ont exercé d'horribles brigandages durant l'eſpace de vingt années. Tout ce que je dis eſt tres-conforme à la verité ; les Archives du Conſeil Roial ſont remplies des plaintes qu'on a fait des malverſations des Eſpagnols, & des

des injuſtices qu'ils ont commiſes à l'endroit des Indiens, pour en faire des eſclaves : ces malheureux n'ont perſonne qui intercede pour-eux, ou qui les défende; ils ſont dans la derniere conſternation, toûjours expoſez aux inſultes de leurs ennemis, qui les oppriment impunément; ils n'eſperent point de remede à leurs maux, ne ſçachant à qui s'adreſſer pour avoir juſtice des outrages qu'on leur fait. Puiſque les artifices qu'on employe pour faire les Indiens eſclaves, ſont ſi injuſtes, ſi criminels & ſi tyranniques, & que ces Peuples ſont nez libres, comme les autres Nations de la terre, il s'enſuit qu'on a agi contre le droit des gens, en réduiſant à la ſervitude tous les Indiens qu'on fait eſclaves depuis que ce nouveau Monde a été découvert, & que ces violences bleſſent directement le droit divin & le droit naturel.

Pour prouver maintenant que les Eſpagnols ſont obligez de rendre la liberté aux Indiens qu'ils tiennent dans l'eſclavage, & qu'ils ſont en mauvaiſe conſcience; il ne faut que faire reflexion, que la Loi de Dieu oblige de rendre tout ce qu'on a pris injuſtement à ſon prochain, de réparer les torts qu'on lui a fait, & que ſans cela il eſt impoſſible de ſe ſauver. Sur ce principe, il eſt évident que les Eſpagnols ſont obligez de rendre la liberté aux Indiens qu'ils ont fait eſclaves, & de les dédommager des outrages qu'ils

qu'ils leur ont faits, contre le droit & l'équité : car le peché n'est point remis, jusqu'à-ce qu'on ait rendu tout ce qu'on avoit pris ; & par consequent les Espagnols qui ont si mal-traité les Indiens, & qui ne se mettent point en devoir de leur satisfaire, sont en peché mortel.

Pour le prouver, il faut supposer deux principes : Premierement, qu'il n'y avoit point d'esclaves dans la nouvelle Espagne dont les Peuples voisins, & sur-tout les Mexiquains, sont plus rusez & plus adroits que les autres Peuples des Indes. Tous ceux qui connoissent le nouveau Monde sont instruits de cette verité. Secondement, le terme d'esclave ne signifie pas la même chose parmi les Indiens, que parmi les Européans : c'est seulement pour dénoter un serviteur, ou une personne qui a quelque obligation particuliere de nous assister dans les besoins que nous avons : de sorte qu'être esclave d'un Indien, n'est qu'un degré au-dessous de son fils ; il est dans sa maison ; il garde ses meubles & son argent ; il a soin de ses enfans & de sa femme, & joüit d'une entiere liberté : il fait la chambre ; il ensemence les terres, & rend tous les autres services dont on a besoin, selon le temps & la saison : les Maîtres en récompense les traitent fort humainement & avec beaucoup de douceur, comme si leur

leur état ne les obligeoit pas à leur rendre service. Les Missionnaires qui ont appris la langue des Indiens, & la force de leurs termes, sont témoins de ce que je dis.

Il faut encore supposer un autre principe; qu'on s'est servi dans la nouvelle Espagne, & dans le Mexique de plusieurs moyens illegitimes, pour faire des esclaves, comme si l'on n'eût pas connu le vrai-Dieu, & qu'on n'eût jamais entendu parler des maximes de l'Evangile. Durant le temps de la famine, qui arrive rarement dans des Pays si riches & si fertiles, les Indiens qui avoient du grain en abondance, persuadoient aux pauvres de vendre leurs enfans pour avoir du bled; ils n'avoient nulle peine à s'y résoudre, parce que la servitude n'est point penible parmi eux, & qu'elle ne les oblige point à de grands travaux; outre que les Indiens sont naturellement obéïssans & soûmis à ceux dont ils dépendent; ils livroient un de leurs enfans pour cinq boisseaux de bled: c'étoit le prix ordinaire que l'on donnoit pour un Indien. Il est certain que cette methode de faire des esclaves est injuste, puisque toutes choses doivent être communes dans le temps d'une extrême necessité. La Loi naturelle oblige à donner ou à prêter gratuitement à ceux qui sont dans le dernier besoin.

On se servoit encore d'une autre metho-

de pour faire des esclaves ; celui qui avoit trouvé un Indien saisi de quelques épics de bled qu'il eût volez, le faisoit esclave de sa propre autorité. Les Religieux Missionnaires remarquerent que quelques-uns semoient des épics malicieusement par les grands chemins, & que ceux qui les ramassoient innocemment, étoient pris pour être esclaves. Outre cela les parens & les alliez de celui que l'on trouvoit saisi de ces épics, étoient faits esclaves pour ce vol imaginaire. Cette supercherie est tres-injuste & tres-criminelle. Ils avoient encore inventé une espece de jeu, où celui qui perdoit devenoit esclave. Les joüeurs les plus habiles faisoient semblant de ne pas sçavoir joüer, pour faire tomber les plus simples dans le panneau & dans la servitude. Si celui qu'on avoit fait esclave de la sorte s'enfuïoit, on prenoit en sa place ses plus proches parens. Quand un homme libre abusoit d'une esclave, le Maître de cette esclave se saisissoit de celui qui l'avoit abusée, ou de sa femme, s'il étoit marié, & il les obligeoit de le servir pendant le temps de la grossesse de l'esclave : cette methode étoit passée en coûtume dans tout ce Pays. Un Seigneur qui avoit pour esclave quelque jeune fille, faisoit esclave quiconque la violoit ; ce qui étoit sujet à de grands desordres, car les Maîtres de ces jeunes esclaves les obligeoient à provoquer des hom-

hommes pour avoir avec elles des commerces défendus. Quand un esclave prenoit quelque chose de la maison de son Maître, pour le donner à ses parens; incontinent ils devenoient les esclaves du Maître: plusieurs marchands alloient dans d'autres Pays dérober des esclaves, pour les vendre dans la nouvelle Espagne, où ils en avoient un plus grand debit: ils donnoient à usure des marchandises & du bled aux pauvres qui en avoient besoin; & quand ils étoient hors d'état de payer ce qu'on leur avoit vendu, on les faisoit esclaves: si celui qui devoit la somme mouroit avant que de s'être acquité, & si sa femme & ses enfans étoient trop pauvres pour payer le creancier, ils devenoient ses esclaves. Dans le temps de la famine, les peres & les meres vendoient quelqu'un de leurs enfans, pour servir un Maître durant un certain nombre d'années, mais cet esclavage ne finissoit point; car si le Maître venoit à mourir, les parens du mort s'emparoient de l'esclave. l'Evêque du Mexique, qui est un tres-bon & tres-vertueux Religieux, a écrit en latin toutes les adresses dont les Espagnols se servoient pour faire les Indiens esclaves: par où il est aisé de voir avec quelle injustice on abusoit de la simplicité & de la necessité de ces malheureux, pour les réduire à une si cruelle servitude.

Il s'ensuit de ce que je viens de dire, que comme les Indiens sont idolâtres, & qu'ils n'ont pas la connoissance du vrai Dieu, ni de la Loi Chrétienne, ils ne reglent pas leurs actions par la crainte de l'enfer, ni par le desir du Paradis, ni par l'esperance que leurs bonnes-œuvres seront récompensées. Ils sont même vicieux & corrompus en bien des chefs: ils n'observent point le droit des gens dans les guerres qu'ils se font les uns aux autres. Tout cela peut faire conjecturer qu'ils se font entr'eux de grandes injustices.

La Loi Chrétienne, & la Foi de Jesus-Christ conservent les bonnes loix & les bonnes coûtumes, & abolissent les mauvaises, principalement celles qui sont contre le droit naturel, & qui sont préjudiciables au prochain. Ceux des Infidéles qui se convertissent, & qui ont plusieurs femmes, sont obligez de les renvoyer, & de n'en retenir qu'une, comme la Loi divine l'ordonne; aussi-bien que de restituer le bien qu'ils ont volé ou mal acquis par des usures illicites. Si les Chrétiens suivoient les mauvaises coûtumes des Infidéles, ou s'ils les toleroient, pouvant les en empêcher, il est manifeste qu'ils se rendroient complices des crimes de ces Idolâtres; parce que quand nos actions sont cause de quelque scandale, & font quelque dommage temporel ou spirituel à

nô-

nôtre prochain, nous ſommes obligez par la Loi divine de nous en abſtenir. Voilà pourquoi ſaint Paul ordonnoit aux Fidéles de ne point manger des viandes immolées aux Idoles, de peur qu'on ne crût qu'ils approuvoient ces damnables Sacrifices; mais ils pouvoient manger ſans peché de ces viandes immolées, pourvû que les Payens ne le viſſent pas, & qu'ils ne puſſent s'en ſcandaliſer.

Dieu oblige tous les Chrétiens à faire tout leur poſſible pour abolir les mauvaiſes coûtumes; ou du moins à s'en abſtenir eux-mêmes, & à les deſaprouver. Quand on doute ſi une action qu'on a envie de faire eſt juſte ou injuſte, on ne peut la faire en bonne conſcience; cette regle eſt generale, & ne ſouffre aucune exception; parce que les Chrétiens ſont obligez par les Loix Evangeliques de perdre plû-tôt tout ce qu'ils poſſedent, que de commettre aucun peché. Ainſi quand on doute s'il y a du peché dans l'action que l'on medite, il faut neceſſairement s'en abſtenir; la volonté qu'on auroit de faire une telle action ſeroit contraire à la droite raiſon, & à l'amour de Dieu; parce que ce ſeroit s'expoſer au peril de tranſgreſſer ſes ordres en faiſant cette action, ſi l'on avoit quelque doute qu'elle fût permiſe ou défenduë. Le doute, ſi on s'expoſe au peché, n'eſt plus un doute, c'eſt une certitude que l'on offenſe Dieu; parce que nous ſommes

mes obligez de ſuivre toûjours la voye la plus ſeûre. Quand il arrive que les deux voyes ſont douteuſes, il faut choiſir celle où il y a moins de danger: ſelon cette maxime de S. Auguſtin, dans le Livre de la Penitence: Prenez le certain, & laiſſez l'incertain.

Les regles du droit humain, confirmées par la raiſon, par la Loi naturelle, & par la Loi de la charité Chrétienne, ſoufrent quelquefois des diſpenſes pour un plus grand bien en de certaines occaſions qui ſe preſentent, où une plus grande rectitude ſeroit peut-être préjudiciable: Mais c'eſt une regle generale, que quand il faut ſe déterminer entre deux choſes douteuſes, il faut toûjours choiſir celle où il n'y a point de peché, & où l'on trouve moins d'inconveniens, & où l'intereſt du prochain court moins de riſque; quoi-que peut-être il puiſſe y avoir du danger apparent. Sur ce principe, on ne pourroit pas obliger les Eccleſiaſtiques de ne pas demeurer avec leurs meres, leurs grand-meres, leurs ſœurs, ni d'abandonner la maiſon de leurs peres, pour vivre ſéparément; parce que cette ſéparation pourroit leur être préjudiciable, quoi-qu'il y ait peut-être auſſi quelque inconvenient à demeurer enſemble.

On retient en mauvaiſe conſcience une choſe dont on doute ſi elle eſt acquiſe legitimement, ou ſi on la tient d'un homme à qui elle

elle n'appartenoit pas, ou qui avoit un doute raiſonnable qu'elle lui appartînt. Ces poſſeſſions ſont contre la juſtice, & contre la Loi divine & naturelle. Les Eſpagnols qui retiennent les Indiens eſclaves, & qui doutent s'ils ont été achetez ou donnez gratuitement, agiſſent contre la juſtice, & contre la Loi de Dieu, en les retenant ſur ce doute. Perſonne n'ignore qu'on ne ſoit obligé de reſtituer un bien qu'on ne poſſède pas legitimement, & qu'on a receu par le canal d'un homme qui n'avoit aucun droit legitime ſur la choſe, parce qu'un homme ne peut pas communiquer un bien qu'il n'a pas lui-même. Ainſi quand on achette ou qu'on reçoit quelque choſe d'un homme qui le vend, ou qui le donne gratuitement, quoi-qu'il ne lui appartienne pas, il la retient en mauvaiſe conſcience, & il eſt obligé à reſtitution. La raiſon en eſt évidente, parce que c'eſt commettre un larcin, que de retenir volontairement une choſe contre la volonté de celui à qui elle appartient; & quand même cette choſe auroit paſſé par les mains de mille perſonnes, avant que de venir juſqu'à vous, vous n'auriez aucun droit de la retenir, parce qu'ils étoient tous poſſeſſeurs de mauvaiſe foi, & ils étoient tous obligez à reſtitution: & quoique quelque Loi humaine permette de retenir une choſe qu'on a acheté de la monnoye marquée au coin du

Prince, & qui a cours dans la République ; ce n'eſt pas un titre legitime pour la retenir, parce que les Loix humaines ne peuvent point prévaloir contre la Loi divine & la Loi naturelle, ni contre les bonnes coûtumes qui défendent le larcin, & de retenir le bien d'autrui contre la volonté du poſſeſſeur legitime. Les inferieurs, comme ſont tous les Rois à l'égard de Dieu, ne peuvent rien établir au préjudice de la Loi divine, qui eſt la premiere de toutes les Loix.

Celui qui achette une choſe volée, avec connoiſſance de cauſe, participe au vol & au peché de celui qui a fait le larcin : s'il en doutoit, & s'il n'a pas fait toutes les diligences qu'il eût pû pour s'informer ſi la choſe étoit legitimement acquiſe, il ne peut la retenir en conſcience ; parce que perſonne ne peut ſans peché faire une choſe qui l'expoſe au peché : & ſi l'on ne veut pas prendre la peine de s'informer ſi ce que l'on nous vend, ou ce que l'on nous donne gratuitement eſt legitimement acquis, quand on en doute, on eſt poſſeſſeur de mauvaiſe foi ; parce que cette ignorance eſt coupable & malicieuſe. Quand on a conſulté des gens tres-habiles, on eſt excuſable, à moins qu'on ne ſoit d'un tel caractere, qui nous oblige à ſçavoir le droit, comme ſont obligez de le ſçavoir les Maîtres & les Docteurs ; ou que lorſqu'on demande conſeil, on ſe contente

tente ſeulement de conſulter une perſonne, quoi-qu'on en puiſſe conſulter pluſieurs; ou ſi l'on demande conſeil à des perſonnes intereſſées, & qui ne répondent pas ſelon leur conſcience: au lieu d'aller conſulter des gens de bien, qui répondent ſelon le droit & l'équité; ou quand on s'adreſſe à des perſonnes ſuſpectes, & que l'on a droit de ſoupçonner, pour de bonnes raiſons. On n'eſt point excuſable dans ces circonſtances, quand on demande conſeil aux Maîtres & aux Docteurs; & quand aprés avoir receu leurs avis, on agit contre le droit & l'équité. Ces quatre circonſtances pourront être d'un grand ſecours pour guérir les doutes des perſonnes ſcrupuleuſes, & pour mettre leur conſcience en repos.

On peut auſſi connoître par ces principes, que les Eſpagnols retiennent injuſtement, & contre la Loi de Dieu la plûpart de leurs eſclaves Indiens; s'ils ont droit d'en retenir quelqus-uns, le nombre en eſt petit; & ils peuvent même douter s'ils ont été legitiment faits eſclaves; parce que tous ceux qu'ils ont eu par le canal des Indiens mêmes; ils les ont eus comme un tribut qu'ils les forçoient de donner contre leur volonté, par la crainte, par les menaces, par les tourmens qu'ils leur faiſoient ſouffrir; & ainſi ils ſont poſſeſſeurs de mauvaiſe foi. S'ils les ont achetez des Indiens, ils ont employé pour

les avoir les ruſes & les ſupercheries; ils intimidoient les Cacyques, & les contraignoient par la force des tourmens à leur livrer leurs ſujets; ils les menaçoient de les déclarer à la Juſtice, parce qu'ils adoroient les Idoles, & qu'ils leur faiſoient des ſacrifices. Mais comme ces Cacyques ne pouvoient pas donner aux Eſpagnols un auſſi grand nombre d'Indiens qu'on leur demandoit, ils en déroboient par-tout où ils pouvoient. Ces injuſtices & ces deſordres ayant été connus de Sa Majeſté, Elle a expreſſément défendu d'employer à l'avenir de ſemblables moyens pour faire des eſclaves.

Les Eſpagnols ont eu quelques eſclaves que les Indiens leur ont vendus volontairement; mais le nombre en eſt petit. Si les Eſpagnols ne doutoient pas qu'ils fuſſent poſſeſſeurs de mauvaiſe foi, ils étoient du moins obligez d'en douter; & ils ne pouvoient nullement prendre ces eſclaves, qu'aprés avoir apporté les diligences neceſſaires pour s'inſtruire s'ils le pouvoient faire en bonne conſcience; & s'ils doutoient qu'ils le puſſent faire, ils ne devoient point les acheter ſur ce doute. Tous les moyens dont ils ſe ſont ſervis pour amaſſer ce grand nombre d'eſclaves ſont illegitimes: les Indiens voyant le grand empreſſement qu'ils avoient pour cela, tyranniſoient leurs ſujets, & les forçoient de ſe rendre eſclaves, pour avoir de-

dequoi contenter les Eſpagnols, ou pour payer les bagatelles qu'ils leur vendoient. Les Juges du Conſeil Royal qui ont examiné à fond cette affaire, ont déclaré qu'il n'y avoit preſque pas un ſeul Indien qui eût été fait legitimement eſclave; & ſur ce principe ils ont donné la liberté à pluſieurs.

Les Religieux Miſſionnaires, qui ſçavoient la langue & les ſecrets des Indiens, ont declaré que ceux qui les retenoient en qualité d'eſclaves étoient en mauvaiſe conſcience: ils n'avoient aucun intereſt à parler de la ſorte; ils ne ſongeoient qu'au ſalut des ames. Les Eſpagnols pouvoient-ils ignorer ce qu'ils faiſoient eux-mêmes? ils s'étoient rendus formidables aux Indiens; ils les forçoient par la rigueur des ſupplices de leur chercher & de leur livrer des eſclaves. Ces Infidéles qui n'avoient ni connoiſſance, ni crainte, ni amour de Dieu, pouvoient ſe perſuader qu'ils étoient en droit de faire ce que des Chrétiens faiſoient à leurs yeux: ces mauvais exemples les enhardiſſoient à dérober & enlever des orphelins, & à tromper les ſimples, & même à employer la force & la violence, pour faire des eſclaves, & pour les vendre aux Eſpagnols. C'eſt ce qui a introduit la corruption parmi les Indiens, qui commettoient mille injuſtices à l'endroit de leurs compatriotes, pour attrapper des Eſclaves, depuis le

commerce qu'ils ont eu avec les Chrétiens, qui les incitoient à ces ſupercheries, & qui leur en donnoient l'exemple. Il eſt donc certain que les Eſpagnols ne pouvoient ignorer ces deſordres & ces injuſtices, puisqu'ils étoient l'occaſion & les inſtrumens de ces maux : ils étoient au moins obligez de douter ſi les eſclaves qu'on leur amenoit étoient pris de bonne guerre, & s'ils pouvoient les retenir en bonne conſcience.

Ils faiſoient ce commerce avec des perſonnes ſuſpectes, & ils devoient préſumer que ce commerce bleſſoit les Loix de la juſtice, & que ceux qui leur livroient, ou qui leur échangeoient ces eſclaves n'étoient point en droit de le faire : on devoit avoir quelque crainte de traiter avec ces Indiens; parce que ce ſont des Infidéles, & qu'on ſe mettoit en peril d'approuver leurs larcins & leurs mauvaiſes actions. Les Eſpagnols ſçavoient aſſez, & le bruit en étoit répandu par-tout, que les Indiens ſe ſervoient de mille manieres injuſtes, cruelles, & tyranniques, pour ramaſſer des eſclaves de tous côtez. Ainſi les Eſpagnols devoient avoir du ſcrupule d'acheter d'eux des perſonnes libres, qu'ils avoient réduites en ſervitude contre le droit des gens. Ils ne peuvent donc s'excuſer d'être poſſeſſeurs de mauvaiſe foi, & de participer aux crimes que les Indiens ont commis, en dérobant une

in-

infinité de personnes à qui ils ont ôté la liberté. De cent mille esclaves que les Indiens vendoient aux Espagnols, ou qu'ils leur payoient en maniere de tribut, il n'y en avoit peut-être pas un seul qui fût veritablement esclave ou pris dans une guerre juste & legitime: Mais quand même il y en auroit eu effectivement quelques-uns; le moyen de les discerner parmi une si grande multitude? outre que, comme nous l'avons déja dit, il y a une grande difference entre les esclaves des Indiens & ceux des Européans. L'esclavage parmi les Indiens est doux, & nullement penible: on y joüit de la liberté toute entiere; on n'y differe gueres de enfans de la maison: mais la servitude chez les Espagnols est effroyable, sans douceur, sans consolation, sans repos; on y est exposé à la faim, à la soif, à des châtimens terribles: il n'y a ni loix ni ordonnances qui puissent rendre là-dessus les Espagnols traitables, & les empêcher d'exiger de leurs esclaves des services qui surpassent les forces humaines.

De tous les principes que nous venons d'établir, il s'ensuit premierement, que Sa Majesté est obligée de droit divin, à mettre en liberté tous les Indiens que les Espagnols ont fait esclaves, & qu'ils retiennent injustement en cette qualité. Premierement, parce que Sa Majesté est obligée de rendre jus-

justice à tout le monde, aux petits comme aux grands, sans acception des personnes, sans mépriser les malheureux & les affligez, qui sont hors d'état de se défendre, ni de remedier à leurs maux. Le premier devoir des Rois, est de rendre la justice, & de proteger les foibles contre l'oppression des Grands: quand ils y manquent, ils attirent quelquefois la colere de Dieu sur leur personne & sur leur Royaume; parce que les cris des pauvres & des malheureux, montent incessamment jusqu'au Trône de Dieu. Or puisque les Espagnols oppriment injustement les Indiens, qui n'ont aucun remede pour se garantir des violences de leurs persecuteurs, & d'une si cruelle tyrannie; il est évident que Sa Majesté est obligée d'arrêter les injustices de ces Tyrans, & de rendre la liberté à des malheureux qu'ils oppriment sous une si dure servitude. Elle ne doit pas même differer d'un moment, puisque ces vexations sont de notorieté publique, & qu'Elle ne peut les ignorer.

Les Rois qui veulent observer les regles d'une exacte justice, soit qu'ils soient Payens ou Fidéles, doivent faire tous leurs efforts pour entretenir la paix parmi eux: mais ils ne doivent encore rien oublier, pour les mettre dans le chemin de la vertu; parce que la fin que doit se proposer celui qui gouverne la République, est de faire ensorte que

tous

tous ſes ſujets ſoient vertueux. A combien plus forte raiſon les Princes & les Rois Catholiques, qui ſuivent les maximes de Jeſus-Chriſt ſont-ils obligez de conduire leurs ſujets ſelon les regles de la Foi Chrétienne, & de lever tous les obſtacles qui pourroient les détourner de leur chemin? Ils ne peuvent réüſſir dans cette entrepriſe, qu'en leur faiſant des Loix juſtes & équitables, & en les obligeant d'obſerver une exacte juſtice.

Les Rois Chrétiens ſont encore obligez d'exhorter leurs ſujets à ſervir Dieu, & à obſerver la Loi Chrétienne autant qu'il leur eſt poſſible. Or comme les Eſpagnols qui retiennent injuſtement des Indiens pour eſclaves, ſont toûjours dans l'habitude du peché mortel, & que par conſequent ils ne vivent pas ſelon les maximes de la Loi Chrétienne; les Rois ſont obligez de mettre tous les Indiens en liberté, pour lever cet obſtacle eſſentiel du ſalut de leurs ſujets. Le caractere de Roi oblige les Princes à faire des Loix & des Reglemens, pour l'obſervation de la Juſtice, & pour maintenir les Peuples qui leur ſont ſoûmis, dans la pratique de la vertu: ils ſont de même obligez de droit divin à employer leurs forces temporelles pour l'augmention de l'Egliſe Catholique, pour conſerver la diſcipline Eccleſiaſtique, & pour empêcher que les Fidéles ne ſe révoltent contre les Miniſtres de Jeſus-Chriſt.

Chriſt. C'eſt en cela qu'ils peuvent legitimement ſe ſervir de la terreur de leurs armes, pour maintenir tout le monde dans le devoir ; car ſans cela les Puiſſances temporelles ne ſeroient pas neceſſaires pour l'adminiſtration de l'Egliſe. On peut conclure de ce principe, que le Roi d'Eſpagne eſt obligé de ſe ſervir de ſon pouvoir pour faire rendre juſtice aux Indiens, qu'on opprime ſi tyranniquement ; & pour donner de l'autorité aux Minſtres de l'Egliſe des Indes, qui ne peuvent faire de progrés par le miniſtere de la parole, ni retirer les Eſpagnols de l'abîme de leurs vices, tandis qu'ils continuëront d'affliger & de perſecuter les malheureux Indiens ; parce que ces violences continuelles, & la volonté déterminée qu'ils ont de ne les point ceſſer ſont des pechez habituels : ils ne ſe ſoucient ni des remontrances & des menaces des Prelats, ni des cenſures Eccleſiaſtiques ; ils ajoûtent pechez ſur pechez : ce deſordre fait que l'Egliſe des Indes eſt dans une grande deſolation, & qu'elle ſouffre de grandes adverſitez. Il faut donc rendre la liberté aux Indiens, afin d'ôter les obſtacles qui les empêchent de ſe ſauver, & de ſe ſoûmettre à la doctrine qu'on leur prêche. Par ce moyen les Paſteurs auront une pleine liberté d'exercer leur miniſtere, & de remplir leurs fonctions Apoſtoliques.

Les Evêques des Indes ſont obligez de droit divin à ſolliciter continuellement Sa Majeſté & ſon Conſeil Royal de délivrer les Indiens de la tyrannie & de l'oppreſſion qu'ils ſouffrent, & de les remettre dans leur premiere liberté ; parce que les Evêques ſont obligez par la neceſſité que leur impoſe leur caractere, de remplir le mieux qu'ils pourront leurs fonctions paſtorales, comme de gouverner & d'enſeigner les Peuples qui ſont ſous leur conduite, & de pourvoir à toutes leurs neceſſitez ſpriritüelles ; mais auſſi d'empêcher qu'on ne leur faſſe aucun tort pour ce qui regarde le temporel, & de les retirer de l'oppreſſion, ſur-tout quand ces vexations ſont des obſtacles pour le ſalut de leurs ames. Ils doivent auſſi leur procurer tous les ſecours temporels qu'ils pourront.

La conduite des Religieux de S. Dominique & de S. François eſt fort ſainte & fort ſage, & ils meritent qn'on les approuve, d'avoir concerté entr'eux de refuſer l'abſolution à tous les Eſpagnols de la nouvelle Eſpagne, qui retiennent des Indiens pour eſclaves, & de les obliger de porter cette affaire à examiner devant le Conſeil Royal, conformément aux Loix nouvelles: ils auroient encore mieux fait de n'avoir point recours à ce Tribunal; les Religieux de ces Ordres connoiſſent aſſez par leur propre experience les in-

injuſtices & les mauvais manéges à quoi on a eu recours pour faire ces Indiens eſclaves : ils ne peuvent douter que ces violences n'ayent griévement offenſé Dieu, & que ceux qui les ont commiſes ne ſoient obligez à reſtitution. Un Confeſſeur qui s'expoſe à entendre les Confeſſions, qui fait les fonctions d'Evêque, de Curé ou de Juge ſpirituel, eſt obligé de ſçavoir les obligations de ſon miniſtere, & d'avoir la ſcience & la prudence requiſe pour le remplir dignement, pour porter un jugement juſte & ſage ſur les matieres & ſur les points qu'on lui propoſe, & pour diſcerner les torts que l'on fait à la partie qui ſe plaint. Si ſon ignorance ou ſa negligence eſt cauſe qu'il ſe trompe, comme par exemple, s'il n'obligeoit pas le Penitent à reſtituer un bien mal-acquis, il commettoit un grand peché, & ſeroit lui-même obligé à reſtitution, & à réparer les injuſtices qu'on a fait à la partie offenſée. De même un Medecin qui par ignorance feroit un mal notable a ſon malade, ou qui ſeroit la cauſe de ſa mort, ſeroit obligé à de grandes reparations. Il faut dire la même choſe des Juges qui jugent mal, parce qu'ils ignorent le Droit, ou qu'ils ne ſe mettent pas en peine de s'inſtruire d'une affaire, parce que cette negligence & cette ignorance ſont criminelles, & qu'on eſt obligé

gé de connoitre ce qu'on doit juger.

Il eſt certain que tous les Religieux de la nouvelle Eſpagne ſçavent évidemment que les Indiens ont été faits eſclaves contre le droit & l'équité, & qu'on les retient injuſtement ; & par conſequent ils ne ſont point obligez de s'en rapporter à l'examen du Conſeil Royal ; outre que l'on employe toutes ſortes de détours & d'artifices, pour empêcher que le Conſeil ne prenne connoiſſance de cette affaire : & ainſi pour arrêter le cours des vexations ; Sa Majeſté doit promptement ordonner de remettre en liberté les Indiens qu'on opprime tyranniquement ; d'autant plus que cette oppreſſion eſt cauſe qu'une infinité d'ames periſſent. C'eſt encore le moyen de retirer les Eſpagnols de l'habitude du peché mortel, & de mettre les Prelats en état de s'acquiter en toute liberté de leurs fonctions Eccleſiaſtiques.

Entre tous les remedes que le Frere Dom Barthelemy de Las-Caſas, Evêque de la Ville Royale de Chiapa propoſa pour rétablir la paix & le repos des Indes, le plus efficace étoit de ſoûmettre toutes les Indes directement à la Couronne de Caſtille, & d'empêcher que les Seigneurs Eſpagnols ne ſe fiſſent des ſujets & des vaſſaux. Il apporta une infinité de raiſons tres-fortes pour prouver cette propoſition.

Pre-

Premierement, comme les Rois & les Peuples du nouveau Monde ſont Infidéles, & qu'il eſt neceſſaire de les convertir à nôtre ſainte Foi, il eſt à propos qu'ils ſoient ſous la protection d'un Roi Catholique & puiſſant, & qui ait un veritable zéle pour la gloire & pour la propagation de la Religion Chrétienne, & qui envoye dans le nouveau Monde des Miſſionnaires habiles, pour amener ces Idolâtres à la connoiſſance de Dieu, & pour leur perſuader d'embraſſer nôtre ſainte Religion, & de ſe ſoûmettre au S. Siége: par conſequent il ne peut rien arriver de plus avantageux aux Indiens, que de ſe mettre ſous la protection des Rois Catholiques, afin que les Seigneurs particuliers ne puiſſent point s'emparer de ce Domaine. C'eſt à quoi les Rois de Caſtille doivent tenir la main, ſans partager avec qui que ce ſoit la puiſſance & l'autorité qu'ils ont acquiſe ſur les Indiens, ſe réſervant immediatement pour eux cette juriſdiction ſans la démembrer, pour en revêtir des particuliers. Cette affaire eſt d'une ſi grande conſequence, que de-là dépend le ſalut temporel & éternel de ces Nations, & la converſion du nouveau Monde, qui ſeroit une choſe tres-avantageuſe à la République.

Il n'eſt ni juſte ni poſſible d'abandonner ce Domaine à des particuliers; il n'y a que

le

le Roi ſeul qui en doive être revêtu : parce que quand le Pape a fait choix d'uue perſonne ou d'une dignité, on ne peut déleguer l'affaire, ni la confier à un autre. Lorſque le Prince s'eſt declaré en faveur d'une perſonne illuſtre par ſon caractere & par ſon merite, qui a une parfaite connoiſſance de la choſe dont elle doit decider, il eſt à préſumer qu'elle jugera comme le Prince même auroit jugé. Il eſt manifeſte que dans le cas dont il eſt queſtion, on trouve la grandeur & la dignité de la perſonne, puiſqu'il eſt Roi de Caſtille, qu'il eſt tres-Chrétien, qu'il a un grand zéle pour la Religion Catholique; que le ſujet eſt d'une grande importance, puiſqu'il s'agit de la prédication, de l'augmentation de la Foi, & du culte divin: de convertir des Nations nombreuſes, & de les gouverner avec douceur & ſageſſe, pour y maintenir la juſtice, & pour leur inſpirer l'amour de la vertu. Il n'y a que les perſonnes Royales qui ſoient capables d'un ſi grand employ.

Il paroît que le S. Siege a élû le Roi d'Eſpagne pour lui confier le Gouvernement des Indes. On le peut prouver par deux circonſtances conſiderables : la premiere, quand on ajoûte cette clauſe dans la Commiſſion : Nous nous confions à vôtre foi, à vôtre prudence, à vôtre juſtice. Cette clauſe eſt inſerée dans la Bulle de Conceſſion

& de,

& de la Commiſſion des Indes aux Sereniſſimes Rois de Caſtille, où le Pape dit „ en termes exprés: Connoiſſant que vous „ êtes des Rois veritablement Catholi-„ ques, comme nous le ſçavons par plu-„ ſieurs experiences, & que vôtre pieté eſt „ connuë par-tout le monde Chrétien, „ Nous ne doutons nullement que vous „ n'apportiez tous vos ſoins & toute vôtre „ induſtrie, pour l'exaltation & l'augmen-„ tation de la Foi Catholique; de même „ que vous n'avez rien épargné pour retirer „ le Royaume de Grenade des mains des In-„ fidéles & des Sarazins, avec une ſi grande „ gloire du nom de Dieu. La ſeconde circonſtance, eſt quand on ajoûte dans la Commiſſion quelque ordre exprés. La premiere clauſe eſt exprimée dans ces pa-„ roles: Nous vous exhortons par vôtre S. „ Baptême, qui vous oblige de vous ſoûmet-„ tre aux ordres Apoſtoliques; & Nous „ vous conjurons par les entrailles de la mi-„ ſericorde de Jeſus-Chriſt d'entreprendre „ genereuſement cette expedition, pour a-„ mener à la Religion Chrétienne les Peu-„ ples du nouveau Monde: que les travaux „ & les perils ne vous épouvantent point: „ mettez vôtre confiance en Dieu, qui fera „ réüſſir vôtre Ouvrage pour ſa gloire. L'autre clauſe contient une eſpece de commandement: voyez comme elle eſt exprimée:

Nous

„Nous vous commandons en vertu de la „ſainte Obéïſſance, & Nous ne doutons „point que vous n'entrepreniez cette affaire „avec beaucoup de zéle & de ferveur, & „que vous n'envoïez dans les Iſles & dans „la Terre-ferme, des hommes craignant „Dieu, habiles, experimentez, & capables „d'inſtruire les Habitans du nouveau Mon- „de dans la Foi Catholique, & de leur inſ- „pirer l'amour de la vertu. Ces circonſtances font aſſez connoître que le Pape a choiſi les Rois de Caſtille, pour leur confier le ſoin de faire inſtruire les Indiens, en conſideration des ſervices ſignalez que ces Princes ont rendus à l'Egliſe: il les a même obligez d'entreprendre cette bonne-œuvre, en leur faiſant un commandement exprés de s'y appliquer, en vertu de la Sainte Obéïſſance.

Leurs Majeſtez s'engagerent ſolennellement de ſeconder de tout leur pouvoir les intentions du Pape. Cette promeſſe fut convertie en pacte, & devint une obligation expreſſe; & par conſequent les Rois de Caſtille ne peuvent plus ſe diſpenſer d'être les Miniſtres du S. Siege, pour porter la parole de Dieu dans les Indes, & ils ſont obligez de contribuer de toutes leurs forces à la converſion des Idolatres: leurs ſoins doivent s'étendre ſur le temporel, auſſi-bien que ſur le ſpirituel: & ils ne doi-

ven

vent rien negliger de tout ce qui eſt neceſſaire pour la conſervation, & pour la converſion de ces Infidéles. Il ne leur eſt pas même permis d'abdiquer cette autorité, ni de ſe défaire de cette juriſdiction: & par conſequent, que Vôtre Majeſté penſe ſerieuſement combien cette obligation eſt étroite & indiſpenſable; qu'Elle ſe ſouvienne que l'an 1499. que Chriſtofle Colomb, qui a le premier découvert les Indes, & qui en fut le premier Amiral, permit à chaque Eſpagnol qui l'accompagnoit d'emmener un Indien en récompenſe des grands ſervices qu'ils avoient rendus dans ce voyage à la Coûronne d'Eſpagne: Quand ces Indiens furent arrivez en ce Païs, Vôtre Majeſté en témoigna beaucoup de douleur & de reſſentiment; en ſorte qu'on eut toutes les peines du monde à l'appaiſer: Elle demandoit ſi l'Amiral avoit le pouvoir de détruire vos vaſſaux: Elle ordonna ſous peine de mort à tous les Eſpagnols de renvoïer dans les Indes les Indiens qu'ils avoient amenez. En effet, ils y retournerent tous l'an 1500 que François Bobadilla alla prendre le Gouvernement du nouveau Monde.

La ſeconde raiſon qui prouve que Vôtre Majeſté eſt obligée d'incorporer à ſa Couronne le Domaine des Indes, & de ne point permettre en aucune maniere que les Eſpagnols en uſurpent la moindre choſe en qualité

lité de Seigneurs, eſt que ſans cela il eſt impoſſible que les Peuples du nouveau Monde embraſſent jamais le Chriſtianiſme. Pour bien entrer dans cette raiſon, il faut ſçavoir que la fin du Domaine que Vôtre Majeſté poſſède ſur ces Nations nouvellement découvertes, n'eſt autre choſe que la publication & la prédication de l'Evangile, pour leur faire connoître Jeſus-Chriſt: par conſequent Vôtre Majeſté eſt obligée de lever tous les obſtacles qui s'oppoſent à cette fin, d'établir de ſi bons ordres, & de prendre des moyens & des meſures ſi juſtes, que rien ne puiſſe empêcher le ſuccez de cette affaire. La fin eſt toûjours le grand reſſort qui doit faire agir; & c'eſt ce qu'il faut principalement avoir en vûë, pour prévoir les obſtacles qui pourroient empêcher le ſuccez qu'on ſe propoſe, & pour prendre tous les moyens qui peuvent conduire à cette fin. Or il eſt certain que le pouvoir que les Eſpagnols ont uſurpé ſur les Indiens eſt l'un des plus grands obſtacles qui empêchent leur converſion, & la publication de l'Evangile. Tout le monde connoît l'extrême avarice des Eſpagnols, qui ne veulent pas ſouffrir que les Religieux Miſſionnaires prêchent l'Evangile aux Indiens, qu'ils regardent comme leurs vaſſaux; parce que, diſent-ils, la publication de l'Evangile leur cauſe deux dommages tres-conſiderables. Premiere-

ment, c'eſt que les Religieux font perdre trop de temps aux Indiens pour les inſtruire. Ces Peuples ſont naturellement faineans & pareſſeux : quand on les détourne de leur travail, ils ne veulent plus s'y remettre. Il eſt arrivé ſouvent que tandis que les Religieux inſtruiſoient les Indiens qu'ils avoient ramaſſez dans leur Egliſe, les Eſpagnols ſurvenoient, qui en enlevoient par force cent ou deux cent, autant qu'ils en avoient beſoin pour leurs affaires ; ils les chargeoient de coups au grand ſcandale de tout le monde, & au mépris des Religieux. Ces violences ſont de grands obſtacles au ſalut des Indiens. L'autre dommage que les Eſpagnols reçoivent de la converſion des Indiens, eſt que depuis qu'on les a inſtruit des maximes de la Religion Chrétienne, ils en deviennent plus fiers, & plus incapables de ſervir les Eſpagnols : ils avoüent franchement que leur intereſt particulier leur eſt plus cher que le ſalut des Indiens. Cette diſpoſition d'eſprit où ils ſont, eſt un peché mortel habituel contre la charité, dont ils pervertiſſent l'ordre, non-ſeulement en mettant des obſtacles au ſalut de leur prochain, comme ils font tous les jours, quoi-qu'ils ſoient eux-mêmes obligez en conſcience de les inſtruire, ou de procurer leur inſtruction. Mais bien loin de s'acquiter en cela de leur devoir, ils empêchent même
de

de tout leur pouvoir qu'on ne les inſtruiſe, ſans craindre les jugemens de Dieu, qui les chatiera ſeverement du peu de charité qu'ils ont de leur prochain, & du peu de ſoin qu'ils prennent de les faire inſtruire, quoiqu'ils en ayent un ſi grand beſoin. Ils empêchent que les Religieux Miſſionnaires ne les inſtruiſent, de peur qu'ils ne connoiſſent les vexations, les tyrannies, & les cruautez qu'ils exercent envers les Indiens: elles ſont ſi grandes & ſi inoüies, que les Religieux ſont ſaiſis d'horreur, quand les Indiens les leur racontent. Ces Religieux qui voyent eux-mêmes de leurs yeux les mauvais traitemens que les Eſpagnols font aux Indiens, ſe mettent en devoir, comme ils y ſont obligez ſelon Dieu, de s'y oppoſer, & d'en avertir les Juges des Tribunaux que Vôtre Majeſté a établis, afin qu'on y remedie; quoi que les remedes qu'on a emploïé juſqu'à maintenant ayent été aſſez inutiles; parce que comme les Gouverneurs & les Juges mêmes ont beaucoup d'Indiens, & qu'ils ſont tres-cruels, & ſans miſericorde; ils abuſent de leur pouvoir, pour opprimer ces malheureux, qu'ils châtient impitoyablement pour les fautes les plus legeres. Voilà pourquoi ils regardent les Religieux comme des ſurveillans incommodes, & comme leurs ennemis, qui s'oppoſent à leurs intereſts temporels:

ils ne peuvent ni les voir ni les ſouffrir; ils les maudiſſent, & ils inventent contr'eux toutes ſortes de calomnies. Les Indiens deſeſperez de voir que leurs maux ne finiſſent point, & qu'ils n'ont nulle eſperance que dans le zéle & la charité des Religieux, ils les aiment & les reverent comme leurs liberateurs & leurs protecteurs; ils ſe confient entierement à eux dans toutes leurs peines; ils ſortent des Bourgs & des Villes, pour aller en Corps au-devant d'eux. Les Eſpagnols voyent avec beaucoup de douleur le reſpect extrême que les Indiens ont pour les Religieux; ils leur reprochent qu'ils veulent s'en rendre les maîtres: mais Dieu ſçait combien ces Miſſionnaires ſouffrent de peines & de travaux, & à quelles extrémitez ils ſont ſouvent réduits par la faim & la pauvreté, faiſant de grands voyages avec d'incroyables fatigues dans des chemins rudes & affreux, pour aller au ſecours de ces pauvres Indiens, & pour leur montrer la voïe du ſalut, & pour avertir les Eſpagnols des pechez énormes qu'ils commettent en tourmentant les Indiens en tant de manieres, en les dépoüillant de leurs biens, en les maſſacrant. Toutes ces injuſtices les obligent à de grandes reſtitutions, & à de grandes reparations, s'ils veulent ſe ſauver. L'intereſt & l'injuſtice regnent plus dans les Indes, que dans toutes
les

les autres parties du monde, quoi-que les Espagnols n'aient de droit, aucune jurisdiction sur les Indiens; & celle qu'ils ont est injustement usurpée, puisqu'ils ne la tiennent point de Vôtre Majesté. Les Indiens sont naturellement timides & pusillanimes; ou pour mieux dire, les mauvais traitemens, & les cruautez des Espagnols les ont tellement épouvantez, que cette peur leur est devenuë comme naturelle; en sorte qu'àpeine se souviennent-ils qu'ils sont hommes.

Il est impossible qu'ils puissent s'appliquer à entendre la Doctrine Evangelique, & qu'ils se fassent Chrétiens; parce que les Espagnols s'y opposent de toute leur force. Le Domaine qu'ils ont usurpé sur eux depuis qu'ils se vantent d'en avoir fait la Conquête. Ceux qui ont quelque faveur auprés des Gouverneurs, disposent de la personne des Indiens comme de leur propre bien; ils les partagent entr'eux comme s'ils étoient nez leurs vassaux: deux ou trois Espagnols s'approprient un Peuple entier: souvent le mari tombe en partage à l'un; les enfans sont la proye de l'autre: ils les envoyent aux Mines chargez comme des bêtes; ils les obligent de porter de pesans fardeaux pendant cent & deux cent lieuës: c'est ce que nous voyons tous les jours. Pour obvier à ces desordres, il ne suffit pas que vôtre Majesté taxe les tributs, & qu'Elle

menace de punir ſeverement ceux qui tourmenteront les Indiens à l'avenir, ou qui en exigeront des corvées, qu'ils ne ſont point obligez de leur rendre; car ils n'en feront ni plus ni moins.

La ſevere ſervitude ſous laquelle ils tiennent les Indiens eſt encore un grand obſtacle à leur converſion, outre qu'ils les diſperſent en pluſieurs endroits, & qu'il eſt preſque impoſſible de les ramaſſer. Ces deux circonſtances empéchent qu'on ne les puiſſe inſtruire, & les mettre en état de ſe ſauver. Il faut pour pouvoir les nourrir de la parole de Dieu, qu'ils ſoient raſſemblez, & qu'ils vivent en ſocieté. Il faut outre cela qu'ils joüiſſent d'une entiere liberté, afin qu'ils puiſſent volontairement embraſſer la Loi de Dieu. Les Docteurs diſent qu'il n'y avoit point de Loi au temps d'Abraham, parce que ce n'étoit qu'une ſeule famille, & non pas un Peuple entier. Dieu ne donna point ſa Loi aux Iſraëlites durant qu'ils étoient en Egypte, quoi-qu'alors ils fuſſent un Peuple nombreux, & qu'ils comptaſſent juſqu'à ſix cent mille combatans: mais ils étoient en captivité, & ils ne joüiſſoient pas d'une liberté toute entiere. Dieu leur donna ſa Loi quand ces deux conditions ſe trouverent enſemble; c'eſt-à-dire, quand ils furent un Peuple libre: ce qui n'arriva qu'aprés que Dieu eut em-

employé ſa puiſſance pour retirer les Iſraëlites des fers de Pharaon. Entre toutes les Loix qui ont jamais été, ou qui ſeront à l'avenir, la Loi Evangelique demande principalement ces deux diſpoſitions; parce que cette Loi ſuppoſe une liberté parfaite, pour s'en faire inſtruire, & pour l'obſerver. Il eſt encore à propos que ceux qui obſervervent la Loi de Jeſus-Chriſt faſſent un corps & qu'ils vivent enſemble, pour ſatisfaire aux fonctions du culte divin, par la pratique des ſept Sacremens de l'Egliſe, & des autres Ceremonies qu'on y obſerve. Il eſt neceſſaire que les Fidéles s'aſſemblent de temps en temps dans le même lieu, pour entendre la parole de Dieu, & pour aſſiſter au Sacrifice; ce qui eſt neceſſaire pour confirmer les nouveaux Chrétiens dans le genre de vie qu'ils ont embraſſé: ſans ces ſecours, les Fidéles ſe relâcheroient inſenſiblement, & pourroient même perdre la Foi. Si l'on permet aux Eſpagnols de retenir les Indiens épars ſur les montagnes & dans les vallées, pour vacquer perpetuellement aux corvées qu'ils en exigent, il ſera impoſſible de les inſtruire.

Vôtre Majeſté peut comprendre par-là le deſordre qui regne dans les Indes, & combien il eſt neceſſaire d'empêcher que les Eſpagnols ne retiennent les Indiens ſous une ſi dure ſervitude, & qu'ils ne dépeuplent pas le

M 4 Pays,

Pays, comme ils ont fait jusqu'à present. Ce qui est encore de plus déplorable, ils les laissent mourir sans se soucier de leur faire administrer les Sacremens: ils n'en font pas plus d'état que de leurs chiens, ou de leurs bêtes de charge. Il semble qu'ils soient persuadez que les Indiens n'ont pas une ame immortelle, & qu'ils ne sont destinez ni aux récompenses ni aux châtimens de l'autre vie.

Les Espagnols n'ont nullement les dispositions necessaires pour être les Maîtres & les Seigneurs des Indiens, ni pour leur enseigner les maximes de la Loi Evangelique, ni pour les exhorter à l'embrasser par l'exemple de leurs bonnes-œuvres. On donna à Jean Colmenero un assez grand nombre d'Indiens, pour les instruire; mais cet homme étoit si ignorant, qu'il ne sçavoit pas faire le signe de la Croix, ni rendre raison d'aucun point de sa creance. Quand on lui demanda ce qu'il enseignoit aux Indiens qui étoient sous sa conduite, il ne pût répondre autre chose, sinon qu'il leur apprenoit à faire le signe de la Croix; mais il prononçoit mal les paroles dont ce signe doit être accompagné. Les Indiens d'une certaine Province avoient apporté toutes leurs Idoles aux Missionnaires, protestant qu'ils detestoient ce culte impie, & qu'ils vouloient desormais servir le veritable Seigneur; mais les Espagnols vendirent ces mêmes

Ido-

Idoles à d'autres Indiens, & les donnerent en échange pour des esclaves. Quelle Inquiétude peuvent avoir pour le salut des Indiens les Espagnols, qui ne vont dans le nouveau Monde que pour s'enrichir, & pour se mettre en état d'acheter des Charges qui les relevent au-dessus de leur condition; outre qu'ils sont si ignorans, qu'ils ne sçavent pas le Symbole de leur creance, ni les dix Commandemens de Dieu La seule avarice les guide; ils sont abandonnez à toutes sortes de vices: la vie qu'ils menent est infame & abominable. Les Indiens en comparaison sont infiniment plus saints & plus vertueux: quoiqu'ils soient Païens & Idolâtres, ils se contentent d'une seule femme, comme la nature les enseigne; & ils voient que les Chrétiens en ont quatorze ou quinze, quoi-que la Loi dont ils font profession le défende.. Les Indiens ne sçavent ce que c'est que de prendre le bien d'autrui, ni de faire quelque injure ou quelque outrage à qui que ce soit, ni de massacrer personne: mais les Chrétiens tombent dans tous ces desordres, contre la raison, & contre la justice; ils n'observent aucuns de leurs sermens, & l'on n'oseroit confier la moindre chose à leur fidelité.. Les Indiens qui sont témoins de tous les crimes que commettent les Chrétiens, croient que le Dieu qu'ils adorent est le

plus méchant & le plus injuste de tous les Dieux, puisqu'il ne punit pas les desordres de ceux qui le servent. Ils croient aussi que vous êtes le plus cruel de tous les Rois, puisque vous envoyez dans le nouveau Monde des sujets si vicieux & si méchans : ils s'imaginent que vous beuvez le sang humain, & que vous mangez la chair des hommes. Toutes ces choses paroîtront nouvelles & étranges à Vôtre Majesté; mais pour nous, nous y sommes accoûtumez. On a sujet de s'étonner que Dieu ne fasse pas sentir à l'Espagne des marques de son indignation & de sa colere, en punition des crimes que les Espagnols commettent dans le nouveau Monde. Voilà de quel caractere sont ceux à qui l'on confie les Indiens, & sur lesquels on se repose du salut de leurs ames. Il ne faut pas s'étonner du peu de fruit qu'on a fait pour le temporel & pour le spirituel depuis qu'on a découvert les Indes. Si l'on en excepte la Province du Mexique, Dieu n'y est pas plus connu qu'auparavant. Ils leur ont vendu bien cherement quelques legeres instructions qu'ils leur ont faites. Cependant le Fils de Dieu a ordonné à ses Disciples de donner gratuitement ce qu'ils ont receu gratuitement. On n'a donné aux Espagnols les Indiens qu'à condition de les instruire, & ils sont obligez à restituer tout ce qu'ils leur ont pris sur ce

pre-

pretexte, puiſqu'ils ſe ſont ſi mal acquitez de la commiſſion qu'on leur avoit donné On ne peut tromper Dieu qui voit tout, & qui eſt le témoin des mauvaiſes actions des Eſpagnols, qui ne ſe ſont appliquez qu'à tourmenter les Indiens, & à en faire des eſclaves, au lieu de penſer à les inſtruire. Des ſeculiers ne ſont gueres propres pour être des Prédicateurs de la Foi. On a fort mal ſervi Vôtre Majeſté, de ne l'avertir pas des mauvais déportemens des Eſpagnols : Elle y eût ſans doute remedié, ſi l'on avoit pris le ſoin de l'en inſtruire ; & ſi elle ne l'eût pas fait, ſa conſcience y eût été fort bleſſée, envoyant dans le nouveau Monde pour prêcher la Foi, & pour rendre témoignage à la Doctrine de Jeſus-Chriſt, des gens abſolument incapables d'un miniſtere ſi relevé, & qui la décrient & la deshonorent par une vie ſcandaleuſe. Il eſt neceſſaire d'ôter cet employ aux ſeculiers, pour le donner aux Religieux, comme une choſe qui convient mieux à leur caractere, ſans que ces Religieux puiſſent prétendre d'avoir aucune juriſdiction temporelle ſur les Indiens ; car on tomberoit dans les mêmes inconveniens que l'on tâche d'éviter. Les mauvais exemples, & la vie corrompuë des Eſpagnols, font plus de tort que ne pourroient faire de bien les Prédications d'une infinité de Religieux : & ainſi Vôtre Ma-

Majesté est obligée en conscience d'ôter aux Espagnols tout pouvoir sur les Indiens, & de ne permettre jamais qu'ils en fassent leurs vassaux.

L'une des principales raisons qui prouvent cette proposition, est que les Peuples doivent joüir du repos & de la paix pour être en état de vacquer au service Divin, & aux bonnes-œuvres que la Religion Chrétienne prescrit: il ne faut point qu'ils soient détournez des Sacremens de l'Eglise, par les travaux continuels à quoi on les condamne. Cette paix & cette tranquillité ne peut subsister, qu'en conservant à chacun ce qui lui appartient, sans faire aucune injure ni aucune injustice à qui que ce soit. Les Maîtres des Républiques sont obligez de droit divin de lever tous les obstacles qui s'opposent à la conservation d'une paix si necessaire, & à faire cesser le plûtôt qu'ils pourront les dissentions & les troubles qui pourroient entretenir la discorde parmi ceux qui font profession du Christianisme, parce qu'elle s'oppose directement à la fin que Dieu s'est proposée en creant les hommes qu'il a mis dans le monde, afin qu'ils puissent observer ses Commandemens, & s'appliquer au culte Divin, & aux œuvres de la Religion, pour meriter par leurs bonnes-œuvres la vie éternelle. Ce bon ordre est necessaire dans toute la République

Chré-

Chrétienne, mais principalement parmi ceux qui ont depuis peu embrassé la Foi. Les Espagnols sont trop interessez & trop avares, pour qu'on leur puisse accorder aucune jurisdiction sur les Indiens; parce qu'ils ne leur donneront jamais ni repos ni tréve; ils les tourmenteront en mille manieres differentes; ils les oppimeront pour avoir leurs biens, leurs femmes, leurs enfans; & il n'y a point d'injustices qu'ils ne leur fassent pour les dépoüiller; il n'y a aucun moïen de les mettre à couvert de ces violences, qu'en ajoûtant le Domaine des Indes à vôtre Couronne. Les Espagnols tuënt & massacrent impunément les Indiens par les champs, par les chemins, dans les Mines; & ils le font avec d'autant plus de hardiesse, qu'on n'a point de témoins qui puissent les convaincre de ces cruautez: ce qui prouve manifestement que les Indiens ne peuvent être en état de vacquer en repos aux choses divines pour garder les Commandemens de la Loi de Dieu, puisque tandis que les Espagnols seront leurs Maîtres, ils seront perpetuellement exposez à mille troubles & à mille persecutions, aux angoisses, aux ennuis, à toutes sortes de malheurs, qui leur inspireront de l'aversion pour Vôtre Majesté, & une grande haine pour le Dieu des Chrétiens & pour sa Loi, qu'ils trouvent si dure & si pesan-

te,

te, si amere & si difficile à supporter. Ils croient encore que le joug & le gouvernement de Vôtre Majesté est tyrannique, & que le Dieu que nous adorons est injuste & cruel; comme s'il étoit l'Auteur de tous les maux que les Espagnols leur font souffrir: puisque sous pretexte de leur prêcher la Foi Catholique, ils les plongent dans des calamitez si horribles, que Dieu souffre sans punir ceux qui sont les Auteurs de tant de maux. Ces infortunez n'ont d'autre ressource, que de pleurer jour & nuit, & de protester que leurs Dieux sont beaucoup meilleurs, plus secourables & plus commodes, que le Dieu des Européans. Ils joüissoient en servant leurs Dieux d'une paix inalterable, & de toutes les commoditez de la vie; au lieu que depuis qu'ils sont soûmis au pouvoir des Chrétiens, ils sont chaque jour exposez à toutes sortes d'insultes. Voilà pourquoi ils ont en horreur la Foi qu'on leur prêche, & par consequent ils sont hors d'état d'arriver à la fin que l'on s'étoit proposée. On ne peut donc douter que Vôtre Majesté ne soit obligée de droit divin de les retirer du pouvoir des Espagnols, & de les prendre sous sa protection.

Il faut ajoûter que le pouvoir que vous avez sur les Peuples de ce nouveau Monde, vous a été accordé par la grace de Dieu, & par le suffrage de l'Eglise pour l'utilité tem-

po-

porelle & ſpirituelle des Indiens : ce privilege eſt comme un moyen neceſſaire pour le ſalut des Indiens. Ainſi le gouvernement des Peuples du nouveau Monde ne doit appartenir qu'à vous ſeul, à l'exception de quelqu'autre puiſſance que ce ſoit, ſi l'on ne veut pas fruſtrer les Indiens des avantages ſpirituels & temporels qu'ils peuvent attendre du commerce des Européans; Vôtre Majeſté eſt obligée par ſon caractere, & par le pouvoir qu'Elle a ſur eux, d'ôter tous les obſtacles qui pourroient les empêcher d'obtenir ces avantages, & de parvenir au ſalut par le moyen de la Foi & de la Prédication de l'Evangile. Vôtre Majeſté ne doit point permettre que ſa puiſſance leur devienne funeſte ou odieuſe, ni que ſes ſujets uſurpent ſur eux un pouvoir tyrannique, qui aille à la deſtruction des Indiens : ce qui arriveroit infailliblement, ſi les Indiens devenoient leurs vaſſaux; parce qu'ils les traitent d'une maniere cruelle & tyrannique. Nous avons vû en arrivant dans le nouveau Monde des Peuples innombrables qui habitoient les Provinces de la nouvelle Eſpagne, de Cuba, de la Jamaïque, de l'Iſle de Saint-Jean : mais toutes ces Provinces ſont maintenant entierement deſolées. Les Provinces & les Royaumes de la Terre-ferme ſont dans un état encore plus pitoyable, quoi que ce Pays fût auſſi peuplé que Tolede & que Seville.

Il n'y a point d'endroits dans le monde où les hommes & les autres animaux multiplient autant que dans les Indes ; parce que l'air qu'on respire dans ce Pays est temperé & favorable à la generation : mais les Espagnols ont trouvé le secret de dépeupler entierement des Contrées remplies d'une multitude infinie d'hommes & de femmes : ils les ont massacrez injustement, pour s'emparer de l'or & de l'argent qu'ils possedoient ; ils ont fait perir les autres, en les faisant travailler avec excés, ou les obligeant à porter des fardeaux tres-pesans pendant cent & deux cent lieuës : si-bien que pour avoir des richesses, ils sacrifioient la vie & la mort des Indiens. Nous n'avançons rien qui ne soit tres-veritable, & nous ne disons pas encore la moitié des choses que nous avons vûës. Il ne nous sera pas difficile de convaincre de fausseté tous ceux qui oseroient soûtenir le contraire à Vôtre Majesté : il n'y a que ceux qui ont participé aux rapines & aux massacres qu'on a fait dans les Indes, qui puissent s'opposer à des veritez connuës de tout le monde. Pourroit-on dire que la peste auroit desolé plus de deux mille cinq cent lieuës de Pays, où l'on voyoit une multitude infinie de Peuple ?

La maniere de gouverner les Royaumes doit être conforme à la Loi divine & hu-

mai-

maine, pour le bien & l'utilité des Peuples, qu'il faut défendre & conserver contre les injustices & les vexations de ceux qui n'ont pas la crainte de Dieu, & qui abusent d'un pouvoir tyrannique qu'ils ont usurpé, pour la ruïne & la destruction de ceux qui sont soûmis à leur puissance. Vôtre Majesté peut aisément connoître, que les Espagnols ont abusé des pouvoirs que vous leur aviez accordez pour la conversion des Indiens: ils s'en sont servis pour les affliger & pour les détruire, avec des cruautez qui n'avoient point encore eu d'exemple jusqu'alors: & ce qui est encore de plus déplorable, c'est qu'aucun de ceux qui sont au service de Vôtre Majesté ne lui ont jamais donné avis de ces desordres, qui sont cependant tres-préjudiciables à vos interests, sans parler de la perte d'une infinité d'ames, qui ont peri dans les tenebres du Paganisme, & dont on auroit pû les retirer facilement, pour peu que les Espagnols eussent eu de crainte de Dieu & de zéle pour sa gloire.

Que Vôtre Majesté se souvienne d'un article du Testament de la Serenissime Reine Isabelle, qui s'est expliquée en ces termes: „*Item*, Depuis le temps que le Siege Apos„tolique nous a accordé les Isles & la Ter„re-ferme de la Mer Oceane nôtre prin„cipale intention a toûjours été de faire

por-

„ porter les lumieres de la Foi aux Peuples
„ de ce nouveau Monde, & d'y envoyer des
„ Prelats & des Religieux, pour les conver-
„ tir, & pour leur enseigner les veritez de
„ la Foi Catholique; voilà pourquoi je sup-
„ plie le Roi Monseigneur, & la Princesse
„ ma fille, de travailler de tout leur pouvoir
„ pour faire réüssir cette entreprise, & d'em-
„ pêcher que les Indiens ne reçoivent aucun
„ dommage dans leurs biens & dans leurs
„ personnes, qu'on leur fasse toutes sortes de
„ bons traitemens: & s'il arrivoit que quel-
„ qu'un leur fist quelque tort en quelque
„ matiere que ce pût être, qu'on leur en fas-
„ se une bonne & prompte justice, & qu'on
„ s'en tienne exactement aux termes du Bref
„ Apostolique expedié pour cette Conces-
„ sion. Ce sont les paroles formelles de cet-
te illustre Princesse. Mais dés le moment qu'elle eût expiré, on commença à maltraiter les Indiens, & à leur faire tous les outrages dont nous avons parlé, & dont nous pourrions donner une Relation plus ample à Vôtre Majesté.

On peut ajoûter à toutes ces raisons, que les Espagnols sont ennemis déclarez des Indiens, & qu'ils n'ont point d'autre intention que de les détruire, pour s'emparer de leur Pays. On ne peut douter de cette verité, & il n'est nullement necessaire de la prouver; puisque c'est être veritablement en-

ennemi declaré d'un homme, que de l'accuſer de quelque crime capital, & qui merite la mort; de lui ravir ſa liberté, de lui enlever la plus grande partie de ſes biens, de le réduire à un dur eſclavage, de lui faire une guerre cruelle, de chercher toutes les occaſions de lui arracher la vie, de prendre ſa femme & ſes enfans, pour en faire des eſclaves; d'uſurper tous les biens de ſes parens quand ils meurent & d'envahir injuſtement toutes les choſes qui lui ſont cheres. Il eſt certain que ces violences bleſſent le droit commun & le droit des Rois; & il n'en faut pas davantage pour prouver évidemment que les Eſpagnols ſont les ennemis declarez des Indiens, puiſqu'ils leur ont fait tous les maux dont nous venons de parler. Ils ont décrié les Indiens, & les ont accuſé des plus horribles infamies qu'il eſt poſſible d'imaginer, dans le deſſein de s'emparer de leurs biens, & de les en dépoüiller ſur ce pretexte: mais ces crimes qu'ils leur impoſoient ſont purement imaginaires; & l'on n'en a jamais entendu parler dans les grandes Iſles de la nouvelle Eſpagne, de Cuba, de la Jamaïque, de Saint-Jean, quoique ces Iſles ſoient remplies d'une multitude infinie de Peuples: nous n'y avons jamais pû trouver aucun veſtige de ces crimes abominables, aprés en avoir fait d'exactes recherches. Quelques Perſans y ſont adon-

adonnez, mais le nombre en eſt petit. Les Indiens du Royaume de Yucatan ne ſçavent ce que c'eſt que ce vice qui bleſſe les Loix de la nature. Il n'y en a gueres davantage qui mangent de la chair humaine. On les a encore accuſé d'être Idolâtres; mais les hommes n'ont point de droit de les punir de ce crime, qui doit être reſervé au jugement de Dieu. Nos Ancêtres ont été autrefois Idolâtres comme le ſont maintenant les Indiens: tout l'Univers étoit plongé dans l'Idolatrie avant la venuë de Jeſus-Chriſt, & avant que les Apôtres euſſent prêché la Foi Chrétienne. Dieu les diſperſa dans tout le monde pour diſſiper les tenebres qui étoient répandues par-tout: ils n'employerent point la force des armes, ni les violences pour punir l'idolatrie, ni les autres pechez qui étoient des ſuites de l'infidelité; ils ne ſe ſervirent que des bons exemples de leurs vertus, de leur ſainteté, de leur doctrine, des menaces, des promeſſes. Nous devons faire maintenant dans les Indes ce qu'ils ont fait dans les autres parties de l'Univers. Jeſus-Chriſt l'avoit fait le premier, & il obligea ſes Apôtres de ſuivre l'exemple qu'il leur avoit montré. Le Fils de Dieu eſt venu chercher & ſauver ce qui étoit perdu: Qui eſt-ce de nos Ancêtres qui eût pû être ſauvé, ſi on les avoit fait mourir pour des crimes commis du-

durant leur infidelité? Les paroles expresses de l'Evangile y sont entierement contraires: Il est écrit que Jesus-Christ devoit mourir, & ressusciter le troisiéme jour, & qu'on devoit prêcher en son nom la penitence, pour la remission des pechez partoute la terre, en commençant depuis Jérusalem : vous êtes les témoins de mes paroles; ce qui prouve évidemment qu'il faut commencer à prêcher l'Evangile en annonçant la paix & la remission des pechez passez, sans donner la permission ni le pouvoir aux hommes de les punir.

Les Espagnols ont encore osé soûtenir que les Indiens ressembloient à des bêtes brutes entierement incapables de discipline & des lumieres de la Foi Chrétienne. Vôtre Majesté peut punir a bon titre tous ceux qui lui diront des faussetez si notoires. Sous ce pretexte, ils ont obtenu de V. Majesté des pouvoirs pour s'emparer du Domaine des Indes, & pour faire aux Indiens tous les maux qu'ils jugeroient à propos. C'est ainsi qu'ils ont trompé la religion du Roi Catholique, pour en obtenir la permission d'enlever tous les Habitans des Isles & des Terres voisines de la petite Espagne; ils les ont arrachez de leur Pays contre le droit & l'équité ; ils ont fait perir une multitude innombrable d'hommes & de femmes dans plus de cinquante Isles, dont les unes sont

plus

plus grandes que les Canaries : ils n'y ont laiſſé qu'onze perſonnes. Nous avons été les témoins oculaires de cette deſolation, auſſi-bien qu'un homme d'honneur & digne de foi nommé Pierre de Liſle, & qui eſt maintenant Religieux de l'Ordre de ſaint François. Il fit faire un Brigantin qu'il remplit de Matelots, pour aller faire la reveuë de ces Iſles, qui étoient autrefois ſi peuplées : ils ne trouverent dans tout ce vaſte Pays qu'onze perſonnes, quoi-qu'ils euſſent employé plus de deux ans dans ce Voyage. Il ſeroit impoſſible d'expliquer à Vôtre Majeſté combien grande eſt la douceur, la bonté, la ſimplicité des Peuples du nouveau Monde, ni combien ſont énormes les ravages & les cruautez que les Chrétiens y ont exercées ; vos entrailles en ſeroient émûës, & vôtre cœur ſeroit trop attendri, ſi on lui en faiſoit un portrait fidéle.

Ils ont fait une cruelle guerre dans pluſieurs riches Provinces, ſans aucun ſujet legitime, & ſeulement pour aſſouvir leur avarice inſatiable : ils ſe flattent d'avoir eu un pouvoir de Vôtre Majeſté d'employer la force & la violence pour faire des eſclaves ; toute la difference qu'il y a entre les Indiens qu'ils regardent comme leurs ſujets & ceux qu'ils traitent en eſclaves, eſt qu'ils vendent publiquement les derniers, & qu'ils apportent encore quelque ménagement pour vendre

dre les autres: ils cherchent quelques couleurs pour pallier leur injuſtice. Dans les guerres injuſtes qu'ils leur ont faites, aprés avoir maſſacré les peres de famille, ils ont fait mourir les femmes & les enfans; ils les ont dépoüillez de tous leurs biens, & enlevé abſolument tout ce qu'ils poſſedoient. Dieu nous montre chaque jour par des châtimens terribles, combien il a été griévement offenſé par ces violences & ces brigandages. Le ſalut temporel & ſpirituel des Indiens eſt également en peril, ſi on les ſoûmet au pouvoir des Eſpagnols; ils les détruiront abſolument, ſans faire grace à qui que ce ſoit, & ſans en laiſſer même de la race. Si les loix naturelles défendent de confier un pupille à ſon mortel ennemi, ou qui l'auroit été de ſes parens, ou qui auroit diſſipé ſes biens, ou qui lui auroit donné de mauvais exemples: Si l'on avoit livré un pupille à un homme de ce caractere, le Juge ſeroit obligé par ſon emploi d'y pourvoir, & de l'ôter de ſes mains quelques cautions qu'il offrit à donner de ſa conduite. Voilà à peu-prés ce que ſont les Eſpagnols à l'égard des Indiens; ils veulent qu'on croie qu'ils ſont leurs Tuteurs, leurs Curateurs, leurs Protecteurs. C'eſt un pretexte frauduleux pour les jetter dans le piége: les Indiens ſçavent aſſez-bien ſe gouverner, ſans qu'ils aient beſoin de Tuteurs;

les Eſpagnols ne ſont nullement capables de les inſtruire dans les choſes qui regardent la Foi: c'eſt cependant la ſeule choſe dont les Indiens peuvent avoir beſoin, & le ſeul bon office qu'on peut leur rendre. On ne peut plus douter dans quelle diſpoſition ſont les Eſpagnols à l'égard des Indiens pour ce qui regarde le temporel; c'eſt une verité conſtante qu'ils ſont leurs ennemis déclarez; ils ont pillé tous leurs biens; ils leur ont fait toutes ſortes de mauvais traitemens dans leurs perſonnes; ils leur ont enlevé leurs femmes & leurs enfans, à qui ils ont ôté la liberté, pour les tenir dans une perpetuelle ſervitude, qui jointe aux guerres cruelles qu'ils leur ont faites, a dépeuplé entierement tout le nouveau Monde: Comment ſeroit-il poſſible que des gens qui vivent de la ſorte inſpiraſſent le deſir d'embraſſer la Loi de Dieu & l'amour de la vertu aux Indiens, puiſqu'ils font mille perſecutions aux Religieux mêmes, qui ont tant de Zéle pour inſtruire ces Idolâtres? au contraire les Eſpagnols n'épargnent rien pour les corrompre, & pour les jetter dans toutes ſortes de vices, par les mauvais exemples qu'ils leur donnent. Ils leur apprennent à jurer, & à blaſphemer le ſaint nom de Dieu; ce que les Indiens ne font point dans l'intention de blaſphemer effectivement; mais ſeulement parce qu'ils entendent les Eſpagnols
ſe

ſe ſervir de ces expreſſions. Il eſt donc tres-conſtant qu'il ne faut point que les Eſpagnols ayent aucune juriſdiction ſur les Indiens, ſi l'on conſidere leur utilité temporelle & ſpirituelle, puiſqu'ils ſont leurs ennemis déclarez, & qu'ils ne ſongent qu'à les détruire. Ce ſeroit une injuſtice criminelle de les leur abandonner, ſçachant la diſpoſition où ils ſont à leur égard, puiſque c'eſt un peché mortel de mettte ſon prochain dans un peril évident de mort: Nous ne doutons point que Vôtre Majeſté n'apprehende de ſe charger de ce crime, & qu'Elle n'abandonnera pas les Indiens à la fureur & à la tyrannie des Eſpagnols.

Les Loix juſtes & raiſonnables, les Philoſophes qui ont écrit ſur la Morale; défendent de donner des Gouvernemens à des hommes pauvres & avares, qui n'ont point de plus grande paſſion que de s'affranchir de la pauvreté, & de ſortir de l'état malheureux où ils vivent, & qui ſont dans la diſpoſition de ſacrifier tous leurs devoirs pour devenir riches. Comme le deſir des avares s'augmente toûjours, & qu'ils n'ont point d'autre fin que d'amaſſer des richeſſes, & de remplir leurs coffres; ils n'ont point de repos, juſqu'à ce qu'ils ayent aſſouvi leur convoitiſe: ils ont la même horreur de la pauvreté, que la nature a du vuide qu'elle

ne peut ſouffrir. Voilà pourquoi les avares n'ont d'autre penſée nuit & jour, que de chercher des moyens pour arriver à leur fin, & pour amaſſer le plus de tréſors qu'ils pourront. Sur ce principe le Philoſophe a decidé que c'étoit une choſe fort hazardeuſe de donner des Peuples à gouverner à des avares, & à des pauvres qui ſont réſolus de ſortir de la pauvreté à quelque prix que ce ſoit. L'Hiſtoire nous apprend que les Romains déliberant d'envoyer deux Conſuls pour gouverner l'Eſpagne, dont l'un étoit fort pauvre, & l'autre fort avare; comme l'affaire fut propoſée au Senat, Scipion l'Afriquain dit qu'aucun d'eux n'étoit propre à gouverner, & qu'il y avoit à craindre que l'un & l'autre n'abuſaſſent de leur pouvoir, pour s'emparer du bien public; parce que les perſonnes de ce caractere ſont dans une République comme des ſangſuës, & que leur principale intention eſt d'amaſſer de tous côtez, & de dévorer la ſubſtance du Peuple, pour s'engraiſſer aux dépens de tous ceux qui ſont ſous leur juriſdiction; parce que l'avidité des avares ne ſe peut jamais aſſouvir en cette vie. Il faut ajoûter que ce mal eſt incurable: de ſorte que ſi les avares ont quelque juriſdiction & quelque empire ſur les Peuples, ils ne manqueront jamais de les déſoler & de les ruïner; parce que cette paſſion n'a ni

ni bornes ni mesures : ni les Loix ni les peines dont on les menacera n'auront pas la force de les retenir, tandis qu'ils seront revêtus de ce pouvoir : plus un avare s'apperçoit que son industrie lui réüssit, plus a-t-il d'ardeur pour parvenir aux richesses qu'il regarde comme son unique bien ; ainsi il s'efforce avec plus d'empressement de l'obtenir. Le desir d'être riche dans un pauvre & un avare fait à peu-prés sur son esprit le même effet que le desir de la beatitude : car comme elle remplit parfaitement tous les souhaits de celui qui la possede ; de même l'avare ne voit rien à souhaiter au-delà des richesses ; parce que l'argent est comme la clef des toutes choses. C'est ce qui met les hommes en état de tout entreprendre, & d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent, les honneurs, les charges, les dignitez, la magnificence des habits, la délicatesse de la table, la facilité de commettre toutes sortes de crimes, de se vanger de ses ennemis, de se pousser auprés des Grands, d'acquerir leur faveur & leur estime. Voilà ce que les amateurs du Siecle desirent de tout leur pouvoir : c'est pour cela qu'ils s'exposent à tant de fatigues, & à tant de perils, & qu'ils commettent tant de crimes.

La possession des richesses ne peut jamais remplir l'ame, ni la contenter parfaitement : ainsi elle desire perpetuellement

d'avoir ce qu'elle ne poſſede pas encore; & comme l'avare a choiſi les riches pour ſa fin principale, & que tout le reſte lui eſt aſſez indifferent, il s'y donne tout entier, & il emploie tous ſes ſoins & toute ſon induſtrie pour en amaſſer; & ce deſir s'augmente, & devient plus violent à meſure que ſes richeſſes s'accumulent, ſelon cette maxime du Philoſophe, que le mouvement eſt plus impetueux, plus il approche du terme.

L'avarice eſt un mal plus incurable que la concupiſcence; parce que l'objet de l'avarice & les choſes qu'elle promet entraînent l'homme avec plus de violence: le pouvoir de l'argent a plus d'étenduë; il met l'homme en état de contenter ſa concupiſcence, qui ne peut pas lui faire obtenir des richeſſes s'il en manque. Le deſir de l'argent dure plus que l'appetit des plaiſirs quelque violent & quelque emporté qu'il ſoit pour un temps. L'avarice croît toûjours; & ne s'éteint qu'avec la vie. Plus les défauts naturels croiſſent, plus le deſir d'amaſſer ſe fortifie, comme on le remarque dans les vieillards, qui deviennent plus avares autant qu'ils approchent de leur fin: à meſure que leur ſanté & leurs forces diminuent, ils s'apperçoivent qu'ils ont plus beſoin de ſecours & des choſes exterieures.

Ces raiſons prouvent évidemment que ſi l'on donne quelque juriſdiction, ou quel-

que Gouvernement aux avares, ils ne manqueront pas de vexer & d'opprimer ceux qui seront soûmis à leur puissance, pour s'enrichir à leurs dépens. Rien ne pourra les empêcher de se satisfaire tandis qu'ils en auront l'occasion. L'avarice est la racine & la source de tous les vices; elle est l'origine des trahisons, des fraudes, de tromperies, des parjures, des violences, des rapines, des brigandages, de l'inhumanité, de la dureté de cœur. On dit que cette passion est aveugle, ou parce qu'elle cause l'aveuglement, & qu'elle remplit la raison d'épaisses tenebres, & empêche que l'homme avare n'apperçoive les perils qui sont creusez sous ses pas. La vûë de l'or lui cause plus de joïe que celle du Soleil, quoi-que ce métal soit la matiere de tous les crimes: il est le pere des calomnies; parce que l'avare trouve son compte dans la destruction des autres. L'avarice aneantit la foi; elle bannit l'union & la concorde; elle viole la charité, & engendre une infinité de maux. L'avarice ne sçait ce que c'est que d'avoir de la compassion; elle ne reconnoît ni pere ni mere; elle brise les liens de la foi & de l'amitié; elle ne compatit point aux miseres du prochain; elle hait ses parens comme les étrangers L'avare ne se pardonne pas à lui-même, & traîne une vie miserable au milieu de ses commoditez & de ses richesses. L'avarice of-

fuſque tellement l'entendement de ceux qui ſont obſedez de cette paſſion, qu'ils ne jugent plus ſainement de quoi-que ce ſoit, & qu'ils ne ſont plus en état de faire ce que la raiſon leur ordonne; mais ils ſuivent en toutes choſes l'impetuoſité que leur imprime le deſir d'amaſſer de l'argent. Ils ont toûjours toutes leurs penſées, & tous leurs deſirs tournez de ce còté-là, ſans pouvoir jamais aſſouvir cette ſoif qui les dévore,

Il faut maintenant appliquer toutes ces raiſons à nôtre ſujet; & je ſuplie Vôtre Majeſté de faire attention aux conſequences que j'en tire; puiſque tous les Eſpagnols qui abandonnent leur Païs, pour paſſer dans les Indes ſont pauvres, & que c'eſt uniquement l'avarice qui les guide; car ils ne prétendent pas ſeulement ſe délivrer de la pauvreté; ils veulent même devenir riches & amaſſer des tréſors immenſes, ſans donner ni bornes ni meſure à leur convoitiſe, dans l'intention d'acheter des Charges & des emplois honorables, & de s'élever au-deſſus de leur état par le moyen de leurs richeſſes. Nous avons vû par experience depuis quelques années, pluſieurs Eſpagnols ſortis de la lie du Peuple, & qui avoient toûjours mené une vie miſerable, qui ont bien changé d'état & de fortune, par le ſecours des richeſſes qu'ils ont tirées du nouveau Monde, & qui ont introduit la corruption dans toute l'Eſ-

l'Eſpagne. La paſſion de l'avarice s'eſt allumée avec un tel excés, qu'on n'adore plus que l'or & l'argent, au lieu d'adorer Dieu. Ceux qui ne peuvent s'enrichir par leur induſtrie ou par leur travail, pillent & volent impunément; ils enlevent par force tout ce qu'ils trouvent dans les maiſons des Indiens; ils les obligent de travailler pour leur gagner quelque choſe; ſi on leur donne quelque autorité & quelque juriſdiction ſur les Indiens, il eſt évident qu'ils en abuſeront pour s'enrichir, étant poſſedez comme ils ſont d'une avarice deteſtable: que pourront faire pour s'affranchir de leurs perſecutions & de leur tyrannie, les Indiens qui ſont naturellement doux, paiſibles, timides, qui n'oſent ni ſe plaindre, ni quereller, qui n'ont perſonne qui les écoute, ou qui les défende? Les Eſpagnols qui ont tout pouvoir, les gourmandent par tout dans les campagnes, ſur les montagnes, dans les Mines, dans les ſolitudes, dans les chemins. Ils les dépoüillent abſolument de tout ce qu'ils ont dans leurs maiſons, qui ſont leurs ſeules richeſſes; ils les expoſent à toutes ſortes de perils, & à des travaux inſupportables; ils les chargent de coups & les puniſſent du dernier ſupplice pour la moindre bagatelle, quand ils eſperent d'y gagner quelque choſe: Quelle injuſtice ſeroit-ce d'abandonner à des furieux des hommes ſi doux,

si simples, si soûmis, & qui sont entierement dans l'impuissance de résister à la tyrannie de leurs persecuteurs, qui s'en servent comme d'instrumens morts; parce qu'ils n'ont d'estime ni de consideration que pour l'or & pour l'argent, qui est la seule divinité qu'ils adorent: ils préferent l'excrément de la terre à des creatures raisonnables creées à l'image & à la ressemblance de Dieu.

Que diroit-on d'un Juge, qui connoissant l'amour violent qu'un jeune homme plein de feu, dans l'ardeur de son âge, porte à une fille belle & jeune, les mettroit dans la même maison donnant tout pouvoir à ce jeune homme sur cette fille, lui faisant cependant de grandes menaces de le punir rigoureusement s'il lui faisoit quelque outrage: Pourroit-on se fier aux promesses de ce jeune homme, quelques sermens qu'il fist de se moderer dans une occasion si delicate? Il est certain que ce Juge commettroit un peché mortel, en exposant ainsi son prochain à un danger visible de pecher, quand même il s'en abstiendroit effectivement. C'est à peu-prés la même chose de mettre les Indiens au pouvoir des Espagnols, qui sont leurs ennemis mortels; & s'il ne les massacrent pas de sang-froid, par la haine qu'ils leur portent, ils le font pour s'emparer de leurs biens, & pour les dépoüiller de leur or: & de même qu'un jeune homme éper-

éperduëment amoureux d'une belle fille dont il feroit en son pouvoir de disposer, ne pourroit sans miracle s'empêcher de s'abandonner à sa passion; aussi il est impossible que les Espagnols s'abstiennent de faire toutes sortes d'outrages aux Indiens, pour s'enrichir aux dépens de leurs biens & de leurs vies, dautant que l'avarice les tourmente avec plus de violence que ne fait la concupiscence un jeune homme fort amoureux. Les loix, les menaces, les peines ne feront aucune impression sur leur esprit: ils exerceront mille cruautez sur les Indiens, si on les abandonne à leur avarice.

Je prie Vôtre Majesté de considerer ce qui arrive en chaque Province où elle envoïe un Gouverneur. Si cet homme est avare, sans honneur & sans Religion; quels desordres ne cause-t-il point, quoi-qu'il n'ait pas un pouvoir si absolu & si étendu que celui des Espagnols sur les Indiens qu'ils retiennent dans leurs maisons; & quoi-que le Conseil Roïal de Castille tienne la main pour s'opposer à ses malversations; & quoi-que la presence du Roi dût être un frein assez puissant pour empêcher ses voleries: cependant au bout de deux ans un Gouverneur tel que nous venons de le dépeindre s'enrichit, il vole impunément la Province qu'on lui a confiée, & il y commet une infinité de brigandages: Que feront donc dans le fond

des Indes les Eſpagnols, quand ils auront tout pouvoir ſur les Indiens, puiſqu'ils ne craignent ni Dieu ni le Roi? & que les Indiens dans l'apprehenſion d'être expoſez à de plus grandes cruautez, n'oſent ſe plaindre des perſecutions qu'on leur fait continuellement: Iront-ils porter leurs plaintes au Conſeil, qui eſt éloigné d'eux de trois ou quatre cent lieuës, ou au Trône de Vôtre Majeſté, qui en eſt éloigné de plus de trois mille? Quel moyen employeront-ils pour verifier les inſultes, les vexations, les perſecutions qu'ils ont à ſouffrir de la part des Eſpagnols, dans des Pays ſi reculez, où ils ne peuvent attendre aucun ſecours.

Les Eſpagnols endurcis par leur avarice, ne ſont point touchez des gemiſſemens, des plaintes, des malheurs de ces pauvres Indiens: rien ne les touche que l'or ou l'argent. L'état où ils ſe voyent dans les Indes, ſi relevé au-deſſus de leur état naturel, leur inſpire un orgueil inſupportable: ils paſſent le temps dans les plaiſirs, dans les feſtins; ils ſont ſuperbement vêtus: on ne voit rien deplus magnifique dans le reſte du monde; mais l'on peut dire auſſi que rien n'égale la corruption, la lience, & les deſordres de leurs mœurs: il faut pour fournir à toutes ces dépenſes ſuperfluës, & à tous ces excés, ſuccer les Indiens juſqu'au ſang. Il ne faut pas eſperer qu'on puiſſe obliger les Eſ-

pa-

pagnols à changer de conduite : la Loi de Dieu, la raiſon naturelle, les maximes des ſages & des politiques ne permettent nullement qu'on donne le gouvernement des Peuples à des hommes avares & pauvres, & prévenus d'un amour violent pour l'argent : bien moins Vôtre Majeſté doit-elle permettre aux Eſpagnols d'uſurper aucun domaine ſur les Indiens, puiſque leur avidité pour les richeſſes eſt inſatiable, & qu'ils ſacrifieront toutes ſortes de devoirs pour en amaſſer à quelque prix que ce ſoit : ils appliqueront toute leur induſtrie à dérober les biens de leurs ſujets ; mais ce qui eſt encore de plus déplorable, c'eſt qu'en leur arrachant impitoyablement la vie du corps, ils leur feront encore perdre la vie de l'ame ; & par conſequent Vôtre Majeſté doit incorporer le domaine des Indes à ſa Couronne, pour être le Pere, le Défenſeur, le Gouverneur & le Seigneur univerſel de tous les Indiens.

J'ajoûte encore à toutes ces raiſons, que les Eſpagnols impoſent aux Indiens des charges inſupportables, & qu'ils en exigent des ſervices qui les réduiſent à des extrémitez qui les jettent dans le deſeſpoir. Ils ſont obligez de ſe ſervir de leurs Seigneurs naturels, & de leur obéïr ; c'eſt leur premier & principal devoir, parce qu'il eſt fondé ſur le droit naturel. En ſecond lieu ils doi-

 vent

vent obéïssance & service à Vôtre Majesté, comme à leur superieur universel : cette obligation est de droit divin, étant fondée sur l'engagement que Vôtre Majesté a contracté, de leur faire porter la lumiere de l'Evangile, & de les faire instruire dans la Foi orthodoxe. Le troisiéme service, est celui que les Espagnols les obligent de leur rendre malgré qu'ils en aient; mais ce joug est dur & tyrannique, & plus insupportable que celui que les Tyrans imposoient aux premiers Chrétiens; il approche des peines que les demons font souffrir aux réprouvez: il est violent & blesse toutes les Loix de la nature & de la raison: il n'y a aucune Loi dans le monde qui le puisse justifier: il faut se ressouvenir que tous les Indiens sont naturellement foibles & delicats, étant toûjours tout nuds, & continuellement exposez à l'ardeur du Soleil: c'est contre toute justice qu'on leur impose des fardeaux qui sont beaucoup au-dessus de leurs forces: c'est contre la charité, & contre les manieres ordinaires d'agir des hommes raisonnables. Les Espagnols, non contens des services que les Indiens leur rendent, ont encore établi une espece d'inspecteur pour veiller sur leurs actions; & pour les tenir dans une horrible servitude. Pour l'ordinaire, ils donnent cet emploi à un homme cruel & inexorable, qui a toûjours le bâton levé pour faire

tra-

travailler les Indiens, & pour les obliger à executer tout ce qu'il leur commande. Les miniſtres de la colere de Dieu dans les enfers ne ſont pas plus méchans & plus inexorables que cette eſpece d'hommes: il les maltraite, il les charge de coups, il les marque avec un fer chaud; il ne ſe contente pas de les faire travailler ſans relâche, & de leur impoſer des corvées inſupportables: il les gourmande encore pendant tout le temps que le travail dure: il viole & deshonore leurs filles & leurs femmes; il en fait un amas, pour en faire des preſens au Maître dont il dépend, qui le met en œuvre, & qui eſt comme le Tyran principal, qui de ſon côté invente encore des vexations plus cruelles & plus inſupportables. Et pour empêcher que les Indiens ne ſe plaignent des tourmens que leurs perſecuteurs leur font ſouffrir, ils les menacent de les accuſer, qu'ils les ont vûs adorer leurs Idoles. Voilà l'état pitoyable où les Indiens ſont réduits: ils dépendent de quatre Maîtres, de Vôtre Majeſté, de leurs Cacyques, de l'Eſpagnol qui les traite comme ſes vaſſaux, & de ſon Lieutenant, qui eſt le plus cruel de tous leurs fleaux. Il eſt impoſſible de dire de combien de Maîtres les Indiens dépendent, puiſque tous les Eſpagnols ſont autant de Tyrans qui les gourmandent, qui les volent tour à tour, qui les maltraitent & qui les maſſacrent.

Puiſ-

Puiſque la Predication de la Foi orthodoxe eſt le ſeul motif qui authoriſe la dépendance où l'on a voulu aſſujetir les Indiens, pour être en état de les convertir, & qu'il n'y a que Vôtre Majeſté ſeulement qui en puiſſe être le Seigneur legitime : Elle doit s'oppoſer de toute ſa force à la puiſſance que les particuliers veulent uſurper, & qui ne peut être conſiderée que comme une tyrannie. Vôtre Majeſté eſt donc obligée pour le bien commun de tous ſes ſujets d'établir une police bien reglée, & un Gouvernement ſtable, qui ait pour but la converſion & le ſalut des Indiens ; puiſque cette puiſſance unique & ſouveraine eſt ſuffiſante pour la fin que l'on ſe propoſe, il n'en faut point ſouffrir d'autres, qui ne peuvent être qu'onereuſes & nuiſibles, & contraires aux maximes communes établies dans le monde pour le gouvernement des Peuples, qui ne doivent point être ſubordonnez à pluſieurs differens Seigneurs ; bien moins les Indiens, à cauſe de leur pauvreté, leur douceur, leur patience, leur humilité, la délicateſſe de leur complexion, cauſée par leur nudité, par les mauvais alimens, par leur complexion naturelle, & par l'obligation où ils ſont de travailler pour ſe fournir dequoi vivre. Ainſi l'obligation de ſervir encore les Eſpagnols leur ſeroit tres-onereuſe & inſupportable, quand même ils n'en

exi-

exigeroient d'autres devoirs que ceux que Vôtre Majeſté ou leurs Cacyques, qui ſont leurs Seigneurs immediats, en exigent: mais comment pourroient-ils ſuffire à des corvées ſi exceſſives, aux mauvais traitemens, aux coups, & à toutes les vexations qu'ils leur font ſouffrir. Si l'on veut conſerver les Indiens, & empêcher leur entiere deſtruction, il ne faut point leur impoſer de nouvelles charges, ni les condamner à une plus dure ſervitude; ce ſeroit bleſſer les Loix de la juſtice & de la charité: car les politiques & les ſages diſent communément, que quoi-que le Prince puiſſe exiger de ſes ſujets des ſecours extraordinaires dans les beſoins preſſans de la République; il ne le peut toutefois, ſi ces ſujets ont d'autres Seigneurs ſubalternes & immediats, à qui ils ſoient obligez de rendre ces mêmes devoirs; parce que ſur ce pied-là, ils ſeroient ſurchargez, & les impôts qu'on exigeroit d'eux iroient à l'infini; il n'eſt pas juſte qu'ils ſoient accablez d'une double charge; ce qui ſeroit directement contre la juſtice; & c'eſt ce que toutes les bonnes Loix condamnent formellement; la juſtice défend de faire tort à qui que ce ſoit. Or puiſque les Indiens ſont déja obligez de ſervir leurs Seigneurs naturels & immediats, & de leur rendre tous les devoirs que des ſujets ſont obligez de rendre à leurs Maîtres legitimes; il ſeroit injuſte de les

les ſoûmettre encore à de nouveaux Maîtres, qui prétendroient être en droit d'exiger de nouveaux ſervices. Les charges doivent être proportionnées aux émolumens que l'on eſpere retirer d'un heritage; il ne faut pas y attacher plus de ſervitudes qu'il n'eſt neceſſaire pour l'utilité de celui à qui l'heritage appartient. Si les biens morts & inanimez ont ce privilege; à combien plus forte raiſon doit-on penſer la même choſe des hommes, que l'on doit encore davantage ménager? Puiſque le ſeul gouvernement de Vôtre Majeſté ſuffit pour le repos & l'utilité des Indiens, ce ſeroit agir contre la juſtice, de leur donner d'autres Seigneurs. On ne peut nier, que ce ſeroit bleſſer toutes les Loix de l'équité, de ſoûmettre les Indiens au pouvoir des Eſpagnols, qui n'ont point d'autre but que de s'enrichir à leurs dépens, & d'envahir tout ce qu'ils poſſedent. Ce ſeroit auſſi bleſſer la charité, que d'ajoûter de nouveaux fardeaux à ceux qui ſont déja ſurchargez, & d'affliger de plus en plus des malheureux qui ſont plongez dans des calamitez extrêmes, & qui ont toutes les peines du monde à s'acquiter des devoirs legitimes que Vôtre Majeſté & leurs Seigneurs naturels exigent d'eux, ſans parler des peines qu'ils ſont obligez de ſouffrir, pour fournir à leurs femmes & à leurs enfans les choſes neceſ-

ſai-

ſaires. La charité nous ordonne de faire à nôtre prochain ce que nous voulons que les autres nous faſſent; d'empêcher quand nous le pouvons qu'il ne leur arrive aucun mal; de les ſoulager dans leurs beſoins, quand ils nous en prient, & qu'ils nous expoſent leurs neceſſitez, puiſque nous ſouhaitons auſſi qu'ils nous ſoulagent quand nous avons beſoin de leurs ſecours. La Loi de Jeſus-Chriſt eſt toute fondée ſur ces maximes: Faites aux hommes ce que vous voulez que les hommes vous faſſent: Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même; toute la Loi, dit ſaint Paul, eſt renfermée dans cette ſeule parole, Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même: Aidez-vous à porter les fardeaux les uns des autres, ſi vous voulez remplir la Loi de Jeſus-Chriſt. Vôtre Majeſté eſt donc obligée d'affranchir les Indiens de la tyrannie des Eſpagnols, qui en exigent des choſes inſupportables.

Il faut faire reflexion, que les Indiens & tous les Habitans de ce nouveau Monde ſont nez libres; ils ne perdent point cette liberté, en reconnoiſſant Vôtre Majeſté pour le Souverain, & pour le Seigneur univerſel des Indes: au contraire, s'il y a des défauts dans leur police, le gouvernement de Vôtre Majeſté y pourra ſuppléer; ainſi leur liberté en ſera plus parfaite. C'étoit l'in-

ten-

tention de la tres-Chrétienne Reine Isabelle, comme on le peut voir par tous les écrits qu'elle a laissez sur cette matiere. Peu de jours avant sa mort, elle ordonna au Commandeur d'Alcantara, qui étoit alors Gouverneur de l'Isle de la petite Espagne, de traiter tous les Indiens comme des personnes libres. Dans une Assemblée generale de Theologiens & de Jurisconsultes, qui se tint à Burgos, le Roi Catholique étant dans son Conseil, declara & ordonna, que les Habitans du nouveau Monde étoient libres, & qu'on devoit les traiter comme personnes libres. Vôtre Majesté ordonna encore la même chose, aprés avoir consulté là-dessus les Theologiens, & les plus sçavans Canonistes, l'an 1523.

Si ce principe est incontestable, que tous les Peuples du nouveau Monde sont libres, & que tous ceux qu'on a découvert jusqu'à present, ou qu'on découvrira à l'avenir, ne peuvent être soûmis qu'au Domaine de Vôtte Majesté; que c'est à Elle seule qu'ils doivent hommage & obéïssance, telle que des Villes & des Peuples libres sont obligez de rendre à leur legitime Seigneur, il est évident que les particuliers ne doivent rien prétendre à ce Domaine: ils sont même encore plus libres à nôtre égard que les autres Peuples; puisqne les Rois de Castille n'ont aucun titre qui les rende leurs sujets, ni par

par droit d'heritage, ni par acqueſt, ni à titre de conquête, comme s'ils les euſſent vaincus dans une guerre legitime & déclarée pour ſe vanger de quelque offenſe griéve, que les Indiens auroient faite aux Eſpagnols ou à l'Egliſe Univerſelle, ou à quelque membre conſiderable de l'Egliſe, & qu'ils euſſent refuſé d'en faire ſatisfaction, aprés qu'on la leur eût demandée; ou qu'ils fuſſent poſſeſſeurs de mauvaiſe foi de quelques Terres & de quelques biens qu'ils auroient injuſtement uſurpez : au contraire, ils ſe ſont ſoûmis volontairement & de leur plein gré à Vôtre Majeſté. Cependant on les a negligé, & on les a traité juſqu'à preſent comme les Chaſſeurs traitent les bêtes qu'ils prennent à la chaſſe, quoi-que les Indiens n'ayent jamais rien fait qui ait pû meriter des traitemens ſi injuſtes & ſi déraiſonnables : ils n'ont encore rien vû qui pût les perſuader de la grandeur, de la juſtice, de la bonté, de la magnificence de Vôtre Majeſté, & des Rois de Caſtille; ils n'ont vû que des tyrannies, des violences, des inſultes, des injuſtices, des cruautez de la part des Eſpagnols; de mauvaiſes actions & de mauvais exemples qui les décrient, & qui les font regarder comme les plus méchans de tous les hommes. Voilà ce qui fait qu'ils ont Vôtre Majeſté en horreur, & tous les Rois de Caſtille,

quoi-

quoi-qu'ils ne leur eussent jamais donné occasion par eux-mêmes d'avoir ces sentimens : mais ils se persuadent que vous avez une entiere connoissance des mauvais traitemens qu'on leur fait, que vous y consentez, & que vous les approuvez ; que c'est par vos ordres qu'on les traite de la sorte, que vous protegez, & que vous favorisez leurs tyrans.

Le Domaine que vous avez sur les Indiens n'est fondé que sur l'obligation que vous avez contractée de les faire instruire pour les amener à la Foi ; comme on le peut voir par les Brefs Apostoliques concedez sur cette matiere. Ce titre vous oblige encore à moderer davantage vôtre Gouvernement, & à les traiter avec douceur & bonté. Les Rois de Castille doivent signaler les premices de leur Souveraineté sur les Indes, par la paix, par l'amour qu'ils témoigneront à ces Peuples, par les bons exemples qu'ils auront soin de leur faire donner ; ils doivent en un mot les traiter comme ils traitent leurs voisins & leurs sujets naturels, de peur que les injustices & les cruautez que l'on commettroit à leur égard, ne leur donnent de l'aversion pour la Foi, & ne les rendent moins disposez à se faire instruire, & à prendre les maximes de nôtre Religion ; qu'on ne leur donne jamais aucune occasion pour quelque sujet que

que ce ſoit de blaſphémer le nom de Dieu, ce qui ſeroit un obſtacle à leur converſion & à la fin qu'on s'eſt propoſée; qu'on n'épargne rien pour leur faire aimer Vôtre Majeſté, & les Rois de Caſtille, afin qu'ils puiſſent loüer Dieu de ſe voir ſous une domination ſi douce & ſi commode. Ils meritent en quelque maniere qu'on les traite de la ſorte; puiſqu'ils ſont nez libres, & qu'on n'eſt point en droit de violer leur liberté en quelque maniere que ce ſoit. Il eſt neceſſaire pour l'honneur de la Religion Chrétienne, qu'ils reçoivent la Foi volontairement; parce que Dieu a laiſſé la liberté à tous les hommes de faire leur choix en matiere de Religion: il ne faut violenter perſonne, ni forcer qui que ce ſoit à embraſſer une Religion contre ſa volonté. Les Seigneurs temporels commettroient une grande injuſtice, s'ils forçoient leurs ſujets dans une affaire où ils doivent leur laiſſer une liberté toute entiere: il faut obſerver les regles que Dieu, qui eſt le Seigneur univerſel de toutes les creatures, a établies. Il n'y a aucune autorité ni aucune Puiſſance ſur la terre qui ait droit de bleſſer la liberté des hommes, puiſque c'eſt ce qu'ils ont de plus precieux; c'eſt ce qu'ils preferent à toutes les choſes creées. Voilà pourquoi l'on trouve dans le Droit, des Loix ſi avantageuſes en faveur de la liberté. Les coûtumes particulieres de ce Royaume portent

qu'on

qu'on ne doit rien decider au desavantage de la liberté dans les choses douteuses, ni contraindre des hommes libres, de rien faire au préjudice de leur liberté; un consentement extorqué de la sorte ne doit point leur être imputé, puisqu'il blesse le droit naturel.

S'il n'est pas permis de s'emparer injustement du bien des personnes libres, il est encore moins permis de violer leur état, & de les priver de leur liberté, pour les réduire en servitude, qui est le plus grand de tous les maux, aprés la privation de la vie. Si un pere ne peut se choisir un autre heritier sans la volonté de son fils, qui est l'heritier naturel de tous les biens de son pere, ou du moins de la quatriéme partie; bien moins les Seigneurs particuliers seront-ils en droit de s'approprier les vassaux du Roi, à moins que le Roi n'y consente, & qu'il n'abandonne son droit, qui est fondé sur le consentement volontaire de ses sujets. Si l'on ne peut changer la monnoïe qui a cours dans tout un Roïaume, à moins que les Peuples n'y consentent, parce que ce changement peut leur causer de grands préjudices; bien moins peut-on les tirer de la domination Roïale sans leur consentement, pour les assujetir à la domination des Seigneurs particuliers; parce que ce changement forcé est préjudiciable à leur liberté.

Il faut encore ajoûter, que ceux qui païent le tribut à Vôtre Majesté, ne peuvent passer sous une autre domination, qui leur seroit moins commode ou moins utile, & où ils seroient peut-être condamnez à une vie plus penible & plus dure; à combien plus forte raison des personnes qui joüissent d'une entiere liberté, sous la domination Roïale, doivent être conservées dans leurs privileges, sans pouvoir être livrées à des Seigneurs particuliers, qui abuseroient peut-être de leur autorité pour leur faire de mauvais traitemens, & qui pourroient leur causer de grands dommages dans leurs biens, ou dans leur liberté. C'est une chose tres-préjudiciable à la liberté & à la vie des Peuples, que de vivre dans la dépendance de plusieurs Seigneurs particuliers; parce que les charges & les services se multiplient selon le nombre de ceux qui ont quelque jurisdiction sur eux; & il est à presumer qu'ils ne seront pas tous également justes & équitables.

Les Princes ont un fort grand interest à ne pas souffrir que le nombre de leurs vassaux diminuë; parce que cette diminution les priveroit des avantages & des services qu'ils en peuvent legitimement attendre; de même les sujets ont un fort grand interest de ne se pas laisser tromper par un changement de domination inferieure, qui les tireroit

reroit de la domination du Prince, ſous laquelle ils ont toûjours vêcu. Les Peuples qui connoiſſent la difference qu'il y a entre la domination des Rois, & celle des Seigneurs particuliers, qui eſt ordinairement dure & incommode, n'épargnent rien pour s'en garantir ; au contraire ; ils aiment la domination des Rois, & ſe façonnent bien plus aiſément à un joug qui leur paroît moins peſant & moins difficile. Voilà pourquoi les Peuples employent toutes ſortes d'efforts, pour s'empêcher de tomber ſous la domination des Seigneurs particuliers, au préjudice de la juriſdiction Royale à laquelle ils ſont accoûtumez, & ſous laquelle ils ont toûjours vêcu. Tous les ſages ſont de cette opinion, & toutes les Loix juſtes favoriſent ce ſentiment.

C'eſt une regle generale, que le Prince ne peut faire aucune choſe qui puiſſe cauſer un notable préjudice à ſes ſujets, à moins que les Peuples mêmes n'y conſentent librement : c'eſt ce que Vôtre Majeſté obſerve tous les jours, ſuivant les traces de ſes Ancêtres, qui pour ne rien faire contre les Loix de la juſtice & de l'équité, aſſembloient ſouvent le Conſeil, afin de prendre les avis des perſonnes ſages & éclairées, & de profiter de leurs lumieres. Dans l'affaire que nous traitons, ce ſeroit une choſe tres-préjudiciable aux Indiens, de les livrer

aux

aux Eſpagnols en qualité de vaſſaux; parce qu'ils les traitent tyranniquement, & qu'ils les réduiſent à une ſervitude inſupportable: il ſemble qu'ils les regardent comme des bêtes brutes; au lieu de les traiter comme des perſonnes raiſonnables. Il eſt évident qu'on ne peut conclure une affaire de cette importance, ſans y appeller les Indiens, & ſans leur conſentement; il faut qu'ils ſe ſoûmettent volontairement à cette ſervitude. Si l'on faiſoit cet échange ſans les conſulter, ce ſeroit leur faire une ſupercherie, qui choque la raiſon, & qui bleſſe toutes les Loix naturelles, la juſtice, la charité; parce que cette ſujetion eſt onereuſe, penible, tyrannique; comme il eſt aiſé de le prouver par tous les traitemens que les Eſpagnols ont faits juſqu'à preſent aux Indiens. Cet échange eſt encore oppoſé à la Loi de Dieu, & contraire à ſes deſſeins; il empêche le progrés de la Foi Catholique, & inſpire à ces Peuples de la haine pour l'Evangile; il tend à la deſtruction generale de ces Peuples, que Vôtre Majeſté eſt obligée de conſerver, & de prendre ſous ſa protection, pour les garantir des injuſtices & des violences des Eſpagnols: vous le devez par un motif de charité & de zéle pour vôtre procbain, comme un Prince Chrétien: vous le devez encore, par l'obligation de vôtre Miniſtere, & comme Vicaire de Jeſus-Chriſt.

On peut conclure de toutes ces raiſons, que quand même les Indiens voudroient ſe ſoûmettre volontairement à la domination Eſpagnole, & conſentir à perdre entierement leur liberté, cette volonté ſeroit de nul effet, & l'on ne pourroit pas leur permettre une choſe qui leur ſeroit ſi préjudiciable en tant de manieres. Vôtre Majeſté ſeroit obligée de droit divin d'empécher qu'ils ne ſe perdiſſent de la ſorte, parce que la domination des Eſpagnols eſt ſi dure, ſi cruelle, & ſi tyrannique, que pluſieurs Indiens hommes & femmes, ne pouvant la ſupporter, ſe ſont abandonnez au deſeſpoir; ils ont mieux aimé ſe faire mourir par le fer & le poiſon, que de languir plus long-temps ſous une ſi malheureuſe ſervitude. Les autres ſe ſont enfuï ſur les montagnes, où ils ont été dévorez par des tigres & par des lions; les autres ſont morts de pure triſteſſe, ſe voyant condamnez à une vie ſi penible & ſi amere, ſans aucune eſperance de relâche ou d'adouciſſement. Nous avons connu un Eſpagnol qui étoit en ſi grande reputation d'être cruel, que plus de deux cent perſonnes ſe ſont fait mourir en differentes manieres, pour éviter ſes cruautez dans la petite Eſpagne: un pareil nombre a ſubi le même ſort dans l'Iſle de Cuba, ou ce Tyran exerçoit ſes violences & ſes brigandages.

Quoi-que l'intereſt commun de tous les

les Peuples du monde dût empêcher les Rois de les aliener de leur domination, pour en faire les vaſſaux & les ſujets des Seigneurs particuliers, & que ce droit ſoit fondé ſur la raiſon & ſur la juſtice naturelle: cependant les Princes peuvent quelquefois dans des neceſſitez preſſantes aliener une partie de leurs Royaumes, quand ils ne peuvent faire autrement, pour ſe tirer de l'embarras où ils ſe trouvent. Par exemple s'ils n'ont point d'autre reſſource pour défendre la Republique, il eſt probable qu'ils peuvent échanger le domaine qu'ils ont ſur leurs ſujets, pourvû qu'ils les dédommagent en quelque maniere de la perte que ce changement leur cauſe: mais il ſeroit impoſſible de dédommager les Indiens, ſi on les abandonoit à la domination des Eſpagnols, qui leur font ſouffrir des calamitez inimaginables, & des maux qu'on ne ſçauroit réparer par quelque avantage que ce pût être; puiſqu'ils leur font perdre la vie de l'ame avec celle du corps. Ainſi puiſque la converſion des Indiens dépend principalement de la domination de Vôtre Majeſté, & du domaine qu'Elle a ſur eux, vous ne pouvez rien faire qui puiſſe ruïner cette eſperance, & empêcher immancablement la converſion des Peuples de ce nouveau Monde. Il faut encore ajoûter, qu'ils vous ont choiſi librement, & de

leur pure volonté pour leur Souverain: c'eſt une eſpece de Contract qu'ils ont fait avec Vôtre Majeſté; & l'on ne peut le caſſer ſans qu'ils y conſentent, à moins qu'on ne leur procurât un état plus avantageux, plus commode, & plus ſeur que celui dont ils joüiſſent ſous la domination de Vôtre Majeſté: vous êtes obligé de leur promettre & de leur jurer, que vous leur conſerverez toûjours leurs privileges comme on l'obſerve ordinairement dans la plûpart des Roïaumes, lorſque des Peuples libres ſe ſoûmettent de nouveau à leur domination. Cette pratique eſt auſſi ancienne que le monde. Dés que les hommes ont commencé à ſe répandre ſur la face de la terre, les Princes ont toûjours promis & juré d'emploïer toute leur puiſſance, pour les conſerver & pour les garantir de l'oppreſſion. Ce qui prouve évidemment que Vôtre Majeſté ne peut abandonner les Indiens à la domination des Eſpagnols, qui ont eu la cruauté de détruire des Peuples ſi nombreux, ſans les entendre, & ſans leur permettre de ſe défendre. Ce ſeroit agir contre le droit divin & naturel, que de les expoſer à tant de malheurs, qui ſont des obſtacles invincibles pour les empêcher d'embraſſer la Foi Chrétienne. Il n'y a aucun Prince ſur la terre qui puiſſe ſe prévaloir de cette puiſſance; parce que les Souverains

ne peuvent rien faire qui puiſſe offenſer griévement la juſtice divine, qui ne les a pas établis ſur les Peuples pour leur deſtruction & pour leur perte, ni pour le renverſement de l'Egliſe: au contraire, ils ſont au monde pour la défendre, pour édifier les Peuples, & pour les amener à la Foi.

La raiſon & la Loi naturelle ordonnent que ceux qui ont fait un mauvais uſage des privileges qu'on leur avoit accordé, en ſoient privez. On n'avoit accordé aux Eſpagnols le domaine ſur les Indiens, qu'à condition qu'ils auroient le ſoin de les faire inſtruire & qu'ils les défendroient contre leurs ennemis. Non-ſeulement ils ont manqué aux conventions, mais ils ont même traité barbarement ceux qu'ils étoient obligez de proteger: à peine en eſt-il échappé un petit nombre; & ils continuënt les mêmes perſecutions contre ceux qui reſtent. Si on abandonne les Indiens à la domination des Eſpagnols, ils acheveront de les maſſacrer. Il eſt marqué dans les Loix de ce Roïaume, qu'un Seigneur qui auroit traité inhumainement quelqu'un de ſes eſclaves, ſeroit obligé de le vendre; parce qu'il eſt de la juſtice qu'un homme qui traite tyranniquement ſes ſujets perde la juriſdiction qu'il avoit ſur eux, & cette juriſdiction eſt de droit dévoluë au Prince: Celui qui uſe mal

de ſon domaine, n'eſt pas digne de le poſſeder; on ne doit à un Tyran ni foi ni hommage, ni obéïſſance. Vôtre Majeſté en qualité de ſouverain Seigneur des Peuples du nouveau Monde, doit les défendre & leur rendre juſtice, quand on leur fait quelque tort: par conſequent Elle eſt obligée de les retirer de la puiſſance des Eſpagnols, & de les mettre en liberté.

C'eſt encore une coûtume établie par les Loix de ce Roïaume, que ſi le Roi accordoit quelque privilege contraire à la Foi Catholique, ce privilege eſt nul, & ne doit point avoir d'effet; non plus que s'il eſt contraire au bien commun, & à l'utilité du Roïaume, ou aux droits de quelques particuliers. De même, ſi ce privilege eſt contraire à la Loi naturelle, comme ſi le Roi par exemple dépoüilloit quelque particulier de ſes biens pour en revêtir un autre: Vôtre Majeſté ne peut donc pas dépoüiller les Seigneurs naturels des Indiens du domaine qu'ils ont ſur eux pour en revêtir les Eſpagnols, qui ſont des étrangers, & qui les traitent ſi tyranniquement, & avec tant de barbarie. Il faut donc que Vôtre Majeſté révoque un privilege ſi injuſte, qui eſt ruïneux, & directement oppoſé à la Foi Catholique, à vôtre ſervice, & à l'utilité de vôtre Royaume, au bien de la République & des particuliers, à la raiſon & à la Loi na-

naturelle. Il eſt encore établi par les coûtumes de Caſtille conformément aux Loix Imperiales de Vôtre Majeſté, & aux Loix Eccleſiaſtiques, que quand un privilege par la ſuite du temps commence à devenir nuiſible, & à cauſer plus de dommage que d'utilité, aux particuliers & à la République, ce privilege doit être aboli inceſſamment, avant même que l'on conſulte le Prince qui l'a accordé; parce que dés le moment que ce privilege commence à devenir nuiſible; on doit ſuppoſer que le Prince a intention de le révoquer: ainſi ce privilege n'a plus d'autorité ni de force; parce qu'il n'eſt plus ſelon l'intention du Prince, qui doit avoir en vûë la volonté de Dieu & l'équité; puiſque le privilege qu'on a accordé aux Eſpagnols de s'aſſujetir les Indiens en qualité de vaſſaux, eſt devenu ſi dommageable & ſi pernicieux aux Habitans du nouveau Monde, qu'il cauſe des torts irreparables à la Religion Chrétienne, & à la Couronne d'Eſpagne: que ce privilege a été l'origine de la deſtruction & de la mort de tant de Peuples, & de la deſolation du plus beau Païs du monde, & que les malheurs dont Dieu afflige l'Eſpagne n'ont peut-être point d'autre cauſe; il eſt neceſſaire d'y remedier promptement, & d'aller à la ſource du mal, en revoquant un Privilege ſi pernicieux & ſi tyrannique.

La domination des Eſpagnols ſur les Indiens n'a jamais été approuvée juridiquement par les Rois Catholiques. Celui qui diſtribua le premier les Indiens aux Eſpagnols, & qui les partagea comme ſi ç'eût été autant de moutons, n'avoit point d'ordre de faire ce partage, qui dépeupla & déſola abſolument la nouvelle Eſpagne; il paſſa les bornes de ſon pouvoir: ainſi tout ce qu'il a fait ne doit point avoir de ſuite. Ce fut le grand Commandeur d'Alcantara qui cauſa ce deſordre dans le nouveau Monde. L'an 1502. les Sereniſſimes Rois Ferdinand & Iſabelle envoïerent de Grenade le Commandeur De-Larés, pour gouverner les nouvelles Conquêtes. Il n'y avoit alors dans l'Iſle de la petite Eſpagne que trois cent Chrétiens. On ordonna expreſſément à ce Commandeur de gouverner les Chrétiens comme des perſonnes libres, de leur témoigner beaucoup d'amour, de tendreſſe, de douceur, de charité; de leur rendre en toutes choſes une exacte juſtice, de ne leur point impoſer un joug trop rude, & de ne les point réduire en ſervitude; d'empécher que qui que ce ſoit ne leur fiſt aucun tort, de peur que ces violences ne fuſſent autant d'obſtacles qui les détourneroient d'embraſſer la Foi Chrétienne, & ne leur inſpiraſſent de l'averſion pour les Chrétiens. Le Commandeur

mandeur De-Larés conduisit dans les Indes trois mille Espagnols, qui aborderent à la Ville de Saint Dominique, où ils débarquerent. Peu de temps aprés ils se trouverent réduits à de grandes necessitez, & à une faim extrême; les ordres que le Commandeur avoit receus, ne lui permettoient pas de faire la moindre violence aux Indiens, ni de blesser leur liberté en quoi que ce soit. Il écrivit à la Serenissime Reine plusieurs choses contre les Indiens, pour les lui rendre odieux, par ses mensonges, & par les calomnies qu'il inventa, afin d'avoir la permission de faire à ces malheureux tous les traitemens qu'il jugeroit à propos. Il écrivit entr'autres choses, qu'il seroit impossible d'instruire les Indiens & de leur prêcher la Foi, tandis qu'on les laisseroit joüir d'une entiere liberté; qu'ils fuïoient les Chrétiens; qu'ils s'en éloignoient, & qu'ils évitoient d'avoir aucun commerce avec les Espagnols: de sorte qu'ils refusoient même de travailler pour-eux, quoiqu'on s'offrît à les récompenser de leurs peines; ils aimoient mieux errer en vagabonds, que d'être dans la compagnie des Chrétiens, pour se faire instruire de leur Religion; comme si les Indiens eussent été obligez de deviner qu'il y avoit une Loi nouvelle qu'ils devoient embrasser, ou qu'étant aussi pauvres, qu'ils le sont, ils devoient

abandonner leurs maisons, leurs femmes, leurs enfans, leurs terres, & les laisser en friche, pour mourir de faim, en venant chercher les Espagnols à plus de deux cent lieuës; ou comme s'ils eussent encore été obligez de venir apporter des vivres aux Chrétiens, avec des fatigues incroïables pendant un si penible voïage.

Sa Majesté qui avoit un zéle sincere pour le salut de ces Idolâtres, & qui brûloit d'un desir ardent de faire connoître Jesus-Christ dans le nouveau Monde, répondit à peu-prés en cette maniere au Commandeur: Comme Nous desirons avec beaucoup d'ardeur que les Indiens se convertissent à Nôtre sainte Foi, & qu'on leur apprenne les Mysteres de la Religion Catholique, & qu'il est necessaire pour y réüssir que les Indiens entretiennent commerce avec les Espagnols, & qu'ils vivent ensemble: voilà pourquoi nous vous ordonnons par ces Presentes d'obliger les Indiens de traiter & de converser avec les Espagnols & avec les Chrétiens de la petite Espagne; de les aider à bâtir leurs maisons, à tirer l'or des Mines, & les autres métaux; & de leur païer exactement ce qui leur sera dû pour leurs peines, selon la qualité des personnes. Vous ordonnerez aussi à chaque Cacyque de tenir prét un certain nombre d'Indiens, pour être emploïez aux travaux qu'on

leur marquera, pourvû que les jours de Fete on ait ſoin de les inſtruire & de leur faire entendre la parole de Dieu, en les traitant toûjours comme des perſonnes libres, & non pas comme des eſclaves. Faites en ſorte qu'ils ſoient toûjours bien traitez, & qu'ils n'aient à ſe plaindre de perſonne; mais qu'on ait toûjours quelque diſtinction pour ceux qui embraſſeront la Foi: ne permettez à perſonne de leur faire aucun tort, ni de leur cauſer du chagrin en quelque maniere que ce ſoit. Ce ſont les paroles expreſſes de la Lettre qui fut envoïée au Gouverneur des Indes de la part du Roi, par où Sa Majeſté donnoit aſſez à entendre que la fin principale qu'Elle ſe propoſoit dans les Indes, étoit la converſion des Idolâtres, comme on le voit par ces paroles: Nous ne ſouhaitons rien avec plus d'ardeur, ſinon que les Indiens ſe convertiſſent à Nôtre ſainte Foi; & pour cela, Nous ſouhaitons qu'ils ſoient en commerce avec les Eſpagnols, que Nous avons envoïez dans les Indes: ce qui prouve aſſez, que le Roi ne regardoit ce commerce, que comme un moyen néceſſaire pour la converſion des Idolâtres. Il faut encore remarquer, que quand le Roi vouloit qu'on obligeât chaque Cacyque d'envoïer un certain nombre d'Indiens travailler pour les Eſpagnols, à condition de les récompenſer de leur travail,

Sa Majesté n'entendoit nullement qu'on obligeât tous les Indiens à ces corvées, bien moins les femmes, les enfans, les vieillards, ni les principaux de la Nation, que les Indiens regardoient comme leurs Seigneurs naturels. Le Roi vouloit encore qu'on eût égard aux necessitez des Indiens, & qu'on leur laissât la liberté de pourvoir aux besoins de leur famille, de leurs femmes, de leurs enfans, & de se retirer tous les soirs dans leurs maisons pour s'y reposer. Il est encore aisé de remarquer dans la Patente du Roi, qu'il ne prétendoit nullement qu'on obligeât les Indiens à travailler tous les jours & sans rélâche, puisqu'il ordonne de les payer chaque jour aprés leur travail; il vouloit même qu'on les engageât par la douceur à faire ce que l'on vouloit exiger d'eux, sans y être forcez contre leur volonté: enfin qu'on les traitât en toutes choses comme des hommes libres. Le Roi ordonnoit encore, que leurs travaux fussent moderez & proportionnez à leurs forces, & qu'ils se reposassent les jours de Fêtes & de Dimanche; que les récompenses qu'on leur donneroit fussent proportionnées à leur travail, & capables de les consoler de leurs peines, & de soulager leurs femmes & leurs enfans dans leurs besoins domestiques.

Si le Roi connoissoit parfaitement la qua-

qualité de la Terre des Indes, la foiblesse, la pauvreté, la douceur, la bonté des Indiens, la rigueur des travaux à quoi on les condamne, la difficulté de tirer l'or des Mines, & la vie affreuse de ces pauvres gens, l'abandon où on les laisse, & le peu de soin qu'on a de leur faire recevoir les Sacremens avant que de mourir; il est certain qu'il employeroit des moyens efficaces pour mettre fin à ces desordres. Le premier Amiral des Indes, qui fit la découverte de ce nouveau Monde, crut agir conformément aux interests du Roi, de rendre les Indiens de la nouvelle Espagne tributaires, en les obligeant de tirer une certaine quantité d'or, & condamnant les autres qui n'étoient pas voisins des Mines à donner d'autres tributs. Quelques Espagnols de ceux qu'il avoit menez avec lui se départirent de l'obéissance qu'ils devoient au Roi, & s'érigerent en tyrans: de sorte qu'ils commirent des desordres inconcevables dans la Province de Xavagua qui étoit l'une des plus belles & des plus peuplées de l'Inde. Le Roi étant informé des ravages qu'ils faisoient dans le nouveau Monde, fit sçavoir ses intentions au Commandeur De-Larés, & lui ordonna d'empécher les vexations & les violences que les Espagnols faisoient aux Indiens, & de gouverner ces Peuples comme des personnes libres. Ces ordres ont

ont été mal executez : les Eſpagnols contraignoient les Indiens malgré eux de s'enfermer dans les Mines, pour y tirer l'or ; c'eſt un travail inſupportable, & qui demande des corps de fer : aprés qu'on a tiré l'or, il faut encore être tout le jour dans l'eau pour le laver. Les Tyrans ne trouvoient pas un plus grand ſupplice, pour affliger les Chrétiens, que de les condamner aux Mines. Dans les commencemens les Eſpagnols tenoient les Indiens dans les Mines pendant toute une année ; mais voyant que la plûpart ne pouvoient pas reſiſter à un travail ſi penible & ſi continuel ; ils ſe relâcherent, & ſe contenterent de les y tenir pendant cinq mois à tirer l'or : aprés quoi ils employoient quarante jours à le fondre. Les Eſpagnols prétendoient que c'étoit un temps de repos pour les Indiens, quoi-que ce travail ſoit plus dur & plus penible que celui des Laboureurs qui défrichent les champs. Pendant toute l'année ils ne ſçavent ce que c'eſt que Fête ou que Dimanche : on les laiſſe preſque mourir de faim : on ne leur donne que quelques racines ſans ſubſtance & ſans ſuc. Les plus liberaux d'entre les Eſpagnols leur donnent un cochon entre cinquante Indiens par chaque ſemaine ; ce n'eſt qu'un morceau pour chacun. On en a vû qui ne voulant point donner à manger aux Indiens qui les

les ſervoient, les envoyoient par pure avarice, paître dans les campagnes comme des bêtes, ou ſur les montagnes manger le fruit des arbres; aprés quoi ils les obligeoient de travailler deux ou trois jours ſans manger. Un homme m'a avoüé de bonne foi qu'avec cette épargne il a amaſſé en peu de temps des richeſſes immenſes: Quelles forces peuvent avoir des corps qui ſont naturellement délicats, étant ſi mal nourris, & dont on exige des travaux qui achevent de les accabler? Il eſt impoſſible qu'ils vivent longtemps dans une ſi cruelle oppreſſion, menant une vie ſi triſte, ſi languiſſante, ſi malheureuſe, ſans nourritute & ſans relâche.

Vôtre Majeſté avoit ordonné que la paye qu'on devoit diſtribuer à chaque Indien fût proportionnée à ſon travail, afin qu'ils euſſent dequoi vivre, & acheter les choſes qui leur ſont neceſſaires: mais ces ordes ont été tres-mal obſervez; il y a pluſieurs années qu'on ne leur donne rien: de ſorte qu'ils ſont réduits à de grandes extrémitez; & ils ſouffrent une faim ſi cruelle, qu'ils n'ont point d'autre plus grand deſir que de mourir, pour finir une vie ſi malheureuſe. Voilà les maux où les Indiens ſont expoſez pour ſervir les Chrétiens qui n'ont nul ſoin ni de leur corps ni de leur ame.

Vous aviez encore donné des ordres précis, qn'on les traitât comme des perſonnes li-

libres ; qu'on ne les ſurchargeât point de travail ; qu'on ne leur fit aucune injuſtice ; qu'on les laiſsât faire leur negoce, & admi-niſtrer leurs biens en la maniere qu'ils le voudroient. Cependant on les a réduits à une ſervitude inſupportable : ils ont ſans doute moins de liberté que les bêtes. Les Eſpagnols tout Chrétiens qu'ils ſont, ne ſe laiſſent point toucher par les maux qu'ils font ſouffrir aux malheureux Indiens, qu'ils regardent comme de vils eſclaves, & à qui ils ne donnent jamais la liberté de faire ce qu'ils ſouhaitent : ils ſont à tous momens expoſez à la cruauté, à l'avarice, aux mauvais traitemens de leurs Tyrans, qui les traitent, non pas comme des hommes eſclaves ; mais comme des bêtes feroces, que leurs Maîtres tiennent enchaînées, pour en faire ce qu'ils voudront. S'ils leur permettent quelquefois d'aller à leurs Terres, ils ne leur permettent pas d'emmener leurs femmes, ni leurs enfans, ni d'emporter la moindre choſe pour manger, afin qu'ils ſoient contraints de revenir inceſſamment ; de ſorte que ſe voyant dans un état ſi pitoyable, ils implorent la mort pour finir leurs miſeres. Si les travaux exceſſifs qu'on leur impoſe, les rendent malades, ce qui arrive aſſés ſouvent ; parce que, comme je l'ai déja dit, leurs corps ſont naturellement tres-delicats, ſans avoir compaſſion de l'état où ils ſe trou-vent,

vent, les Eſpagnols les ſurchagent de travaux extraordinaires, & leur reprochent d'être des lâches, qui ſont les malades pour ne point travailler. Mais enfin ſi le mal redouble, & s'ils deviennent inutiles à leurs Maîtres, ils les renvoyent à leurs Terres, qui ſont quelquefois éloignées de quarante ou de cinquante lieuës, & leur donne pour ſe nourrir ſur les chemins, quelques mauvaiſes racines; de ſorte qu'ils meurent en deſeſperez, ſans pouvoir achever leur voyage. Nous en trouvons quelquefois ſur les chemins, qui ſont aux derniers abois; d'autres à qui les douleurs de la mort font pouſſer de triſtes gemiſſemens; d'autres qui ont déja expiré: ceux qui ont encore la force de parler ne repetent que ces triſtes paroles: La faim, la faim. Vôtre Majeſté peut voir par ce recit, que le Gouverneur du nouveau Monde a bien mal executé les ordres que vous lui aviez donnez, de traiter les Indiens comme des perſonnes libres, ſans permettre qu'on leur fit aucun dommage, ni aucune injuſtice.

On avoit encore declaré expreſſément à ce Gouverneur de ne rien faire aux Indiens qui pût les empécher d'être inſtruits des principes de la Religion Chrétienne, ou qui pût préjudicier à leur ſanté ou à leur vie; parce qu'on ne vouloit en aucune maniere détruire les Peuples du nouveau Monde:

ce-

cependant cet homme voyoit perir à ſes yeux une multitude infinie de ces miſerables qui étoient employez à fondre l'or: les travaux qu'il en exigeoit étoient comme une peſte violente, qui déſoloit ces Peuples, & qui les faiſoit mourir en peu de temps, ſans que ce triſte ſpectacle pût l'obliger à revoquer ſes ordres, ou à les adoucir: cependant il ſçavoit aſſez qu'il ne pouvoit les excuſer ni devant Dieu ni devant le Roi, puiſqu'ils étoient formellement contraires à ceux qu'on lui avoit donné: mais il uſa de tant d'adreſſe, & de tant de détours, qu'on ne ſçût rien en Eſpagne des mauvais traitemens qu'il fit aux Indiens durant les ſept années qu'il tyranniſa le nouveau Monde en qualité de Gouverneur. Ceux qui ſont venus aprés lui ont marché ſur ſes traces, & ont ſuivi ſes exemples pour la deſtruction des Indiens; quoi-que le Roi Catholique leur eût tres-expreſſement recommandé d'attirer par tous les moyens poſſibles, & par toutes ſortes de bons traitemens, les Indiens à la Foi Catholique, ſans permettre qu'on leur fit la guerre pour cela, & qu'on les contraignit de force à embraſſer la Religion Chrétienne: & ainſi qu'il étoit plus à propos de les traiter comme des ſujets legitimes du Roi, & de leur impoſer un tribut déterminé, comme à ſes autres vaſſaux. Tout cela étoit exprimé dans les inſ-

instructions, que l'on donna à Pedrarias, quand on le fit Gouverneur des Indes: mais il y entra comme un loup affamé, qui se jette de furie sur un troupeau de moutons; & il fit par-tout des carnages si horribles, il y exerça des cruautez si inoüies, tant de violences, tant de brigandages avec les Espagnols qu'il y avoit menez, que toutes les Histoires n'ont jamais raconté rien de si étrange: on auroit pû le regarder comme le fleau de Dieu envoyé dans sa colere, pour exterminer tous les Indiens. Cet homme, & ceux qui l'accompagnoient, ont volé à Vôtre Majesté plus de cinq ou six millions d'or, & les ravages qu'ils ont faits dans les Indes sont inestimables. Ils ont dépeuplé plus de quatre cens lieuës d'un Pays le plus riche, le plus fertile, & le plus heureux qui soit au monde. Ils exerçoient ces tyrannies sur les Indiens, pour les obliger à leur livrer tout l'or qu'ils avoient: Mais comme Dieu est juste, ils ne profiterent point de leurs brigandages: il auroit même été de leurs interests de laisser vivre les Indiens, pour en retirer de grands services & de grandes utilitez. Si l'on vous racontoit en particulier tous les desordres qu'ils ont commis dans la belle Province de Nicaraqua, Vôtre Majesté en seroit épouvantée; & s'ils ne continuoient tous les jours à tyranniser ces pauvres gens, à les massacrer pour les détruire,

nous

nous ne nous ſerions pas expoſez aux fatigues d'un ſi long & ſi penible voyage, pour en informer Vôtre Majeſté. Quand Elle ſçaura qu'on a dépeuplé de ſi beaux & de ſi vaſtes Royaumes, & que l'on continuë encore à détruire ce qui eſt échapé à la fureur des premiers Gouverneurs; quand Elle ſçaura qu'on a porté le fer & le feu dans ſept Royaumes plus grands que toute l'Eſpagne, Elle ſera perſuadée que ce n'eſt point par exageration que nous lui parlons de la ſorte. Nous avons vû de nos yeux ces Royaumes remplis de Peuples, comme les ruches ſont remplies d'abeilles: mais maintenant on n'y trouve perſonne; parce que les Eſpagnols en ont maſſacré tous les Habitans: de ſorte qu'on ne trouve plus dans les Villes, que les murailles toutes nuës, & les maiſons vuides. Les ordres que la tres-Catholique Reine Iſabelle avoit donnez au Commandeur De-Larés étoient tres-ſages, & tres-utiles; mais il ne les a point obſervez: & les Relations qu'il a envoyées à leurs Majeſtez, ſont peu conformes à la verité, quoi-qu'elles ſoient appuyées du témoignage de pluſieurs Indiens: il a fait tout le contraire des inſtructions qu'on lui avoit donné, violant toutes les regles de la Loi naturelle, de la juſtice, & de la droite raiſon: & par conſequent il eſt aiſé de voir qu'il a paſſé les bornes de ſon pouvoir, & que

les lettres qu'il a adreſſées au conſeil d'Eſpagne ſont ſubreptices & obreptices; c'eſt à-dire, qu'il y a mêlé des fauſſetez, & qu'il y a déguiſé la verité. Il eſt évident, que ſi Vôtre Majeſté eût été informée de la maniere cruelle, injuſte, tyrannique, condamnée de Dieu & des hommes, dont ce Gouverneur traitoit les Indiens, Elle n'eût jamais confié ſon autorité entre les mains d'un homme de ce caractere; & par conſequent Vôtre Majeſté eſt obligée de declarer, qu'Elle comdamne & qu'Elle deteſte le procedé de ce Gouverneur, & qu'Elle le trouve injuſte & tyrannique; qu'Elle caſſe & annulle tout ce qu'il a fait, & qu'Elle n'y donne aucun conſentement; qu'Elle declare encore, que les Peuples des Indes n'ont pû être aſſujetis à la domination particuliere des Eſpagnols; que tous les torts qu'on leur a fait ſont contre le droit divin, naturel, canonique & Imperial. On les a tourmentez & inquietez dans leurs biens, & dans leur liberté; on les a condamnez à perdre la vie contre toute juſtice. Vôtre Majeſté eſt obligée, comme un Prince tres-équitable, & qui a horreur de l'injuſtice, de reprimer les vexations que l'on fait aux Indiens,& de les délivrer de la cruelle tyrannie des Eſpagnols, qui les oppriment & qui les maſſacrent impunément.

Si Vôtre Majeſté neglgie de les affranchir

de

de ce joug tyrannique, ils periront tous infailliblement; ce beau Païs qui eſt naturellement fertile & tres-peuplé, deviendra en peu de temps comme une campagne deſerte & une vaſte ſolitude; parce que les Eſpagnols qui vont aux Indes, n'y vont pas pour peupler le Pays, ils n'y vont que pour piller & pour s'enrichir, dans l'intention de s'en retourner bien-tôt en Eſpagne, pour y joüir du fruit de leurs travaux & de leurs larcins. Ceux qui ſont allez depuis peu dans la petite Eſpagne & dans les autres lieux qu'on a dépeuplé, & qui y ont porté des denrées d'Europe, n'ont pû en faire de l'argent, parce qu'ils n'ont pas trouvé à qui les vendre. Il eſt évident que ce deſordre eſt directement oppoſé aux intereſts de Vôtre Majeſté : Car quelle utilité pourroit-Elle retirer d'une ſi grande deſtruction ? & que diroit-on dans tout le monde d'un Prince auſſi juſte que vous l'êtes, ſi ayant été informé des maux que ſes ſujets font dans ces vaſtes Royaumes, & parmi ces Nations nombreuſes, il ne ſe mettroit pas en peine d'y apporter les remedes convenables, & qui ſont en ſon pouvoir? On ne ſçauroit croire que Vôtre Majeſté, qui a un ſi grand fond de douceur & d'équité, & tant de zéle pour la juſtice, puiſſe tolerer des vexations ſi cruelles.

J'ajoûte à tout ce que je viens de dire, que

que le pouvoir qu'on laiſſe aux Eſpagnols ſur les Indiens eſt tres-préjudiciable à la Couronne d'Eſpagne. La preuve en eſt évidente ; puiſque par ce moyen Vôtre Majeſté perd une infinité de vaſſaux, que l'on égorge tous les jours impunément, ſans aucun pretexte légitime : au lieu que ſi on les laiſſoit vivre, ils ſe ſoûmettroient avec beaucoup de joie à vôtre empire, en voyant la difference de vôtre domination, & de l'eſclavage où les tiennent les Maîtres particulieurs qui les tyranniſent. Si vous les aviez receus au nombre de vos ſujets ; & ſi on les garantiſſoit des maux qu'on leur fait ſouffrir tous les jours avec tant d'inhumanité ; ils aimeroient & ſerviroient Vôtre Majeſté avec un zéle incroyable ; parce qu'ils ſont naturellement tres-obéïſſans à leurs Seigneurs.

Il faut encore que Vôtre Majeſté conſidére, qu'Elle perd des richeſſes immenſes qu'Elle pourroit avoir juſtement, ſi l'on ne dépeuploit pas les Indes, comme l'on fait avec tant de cruauté ; car comme nous l'avons déja dit, il eſt impoſſible que les Eſpagnols ſubſiſtent long-temps dans les Indes, ſi l'on extermine les naturels du Pays. Ces treſors dont vous pouviez enrichir l'Eſpagne, vous ſeroient d'un grand ſecours pour vos deſſeins, & pour reſiſter à vos ennemis. S'il ne vient point d'argent des Indes,

des, & si on laisse tarir cette source, il faut necessairement que l'Espagne en soufre de grandes incommoditez par la disette d'argent : nous voyons déja par experience, que les Indes vous en fournissent moins que par le passé ; & ce sera toûjours en diminuant à l'avenir. Outre que de la maniere qu'on l'exige, en maltraitant, en faisant soufrir toutes sortes de maux aux Indiens, en les massacrant, il est impossible que cela puisse durer ; parce que cette conduite est trop violente. L'Isle de la petite Espagne nous fournit un exemple irreprochable de ce que je dis : on en tiroit dans les commencemens plus de trois millions d'or tres-fin ; elle n'en fournit pas maintenant la dixiéme partie. Pour peu que Vôtre Majesté y veüille faire de reflexion, Elle s'appercevra aisément combien ses revenus diminuent chaque jour. Vous n'avez rien de seûr ni de stable dans toutes les Indes, si l'on ne cultive la terre, & si l'on ne conserve les Indiens, pour les travaux dont vous retirez de si grands avantages. Il ne vous reste maintenant qu'un fort petit nombre d'Indiens dans toute la nouvelle Espagne, dont vous pouviez tirer par chaque année un million de Ducats de revenu, si l'on y avoit conservé les Indiens, & si on y avoit eu soin de vos interests dés le commencement. La confusion & le desordre sont encore plus grands

grands dans le Perou ; le mal y croît tous les jours ; vous en pourriez tirer chaque année deux ou trois millions d'or d'un revenu bien asseuré, si l'on n'inquiétoit pas les Indiens comme on a fait jusqu'à-maintenant, & si l'on ne les traitoit pas avec tant d'injustice & d'inhumanité : & si l'on n'y avoit pas fait mourir contre toutes les Loix, & contre le droit leur grand Roi & Seigneur Tabalida ; tout l'or que les Chrétiens ont volé dans le Perou vous appartiendroit legitimement ; parce que ce Prince se seroit donné volontairement à Vôtre Majesté avec tous ses tresors. L'Eglise en a encore receu un dommage considerable : car si Vôtre Majesté a été frustrée de ces richesses immenses, l'Eglise a perdu un nombre infini d'ames, qui ont peri dans l'ignorance, & que l'on auroit pû instruire des Mysteres de nôtre Foi. Ces pertes sont irreparables pour la Religion & pour l'Etat.

Les Royaumes d'Espagne que Vôtre Majesté gouverne avec tant d'équité sont entourez d'ennemis, & en danger d'être opprimez, desolez, ruïnez par les Turcs & par les Maures, ennemis declarez de la Foi Catholique ; parce que Dieu qui est un juste Juge, & le souverain Maître de l'Univers, est grievement offensé des injustices, des voleries, des brigandages, des massa-

cres, que les Espagnols vos sujets commettent dans les Indes, en opprimant, tyrannisant & faisant mourir des Nations innombrables. Tous ces hommes ont des ames raisonnables creées à l'image & à la ressemblance de Dieu, & rachetées par le precieux Sang de son Fils, qui en tient compte, & qui ne les méprise point quelque abandonnées qu'elles paroissent : il a même choisi l'Espagne pour porter dans ce nouveau Monde la lumiere de l'Evangile, & pour attirer ces Nations à la Foi Chrétienne. Il semble encore que Dieu ait découvert aux Espagnols tant de richesses temporelles pour les récompenser des richesses spirituelles qu'ils doivent porter aux Indes: il leur a ouvert l'entrée de ces Terres si vastes, si riches, si fertiles, si agreables, remplies de Mines d'or, d'argent, de pierres precieuses; mais au lieu de le remercier de tant de biens qu'il leur abandonnoit si liberalement, ils ont commis une infinité de crimes énormes. Dieu a de coûtume d'observer cette regle dans la distribution de ses châtimens, de proportionner la peine à la nature de l'offense. Si les hommes pechent par orgueil, il les couvre de confusion; s'ils volent par avarice, il permet qu'ils perdent leurs biens propres, & d'autres les volent à leur tour; s'ils oppriment les autres, & s'ils les égorgent, il permet

aussi qu'on les maltraite, & qu'on leur fasse des violences; s'ils enlevent & s'ils deshonorent les femmes de leurs voisins, on fait les mêmes outrages à leurs femmes; s'ils usurpent des Royaumes qui ne leur appartiennent pas, Dieu permet que les ennemis fassent aussi des invasions dans leurs Royaumes: il en est de même des autres châtimens qui répondent à la differente espece des pechez. La sainte Ecriture & les autres Histoires sont remplies d'exemples pareils. L'experience nous fait encore voir chaque jour de ces traits des jugemens de Dieu. Les Maures ont détruit une fois l'Espagne; on dit que ce fût en punition du crime du Roi Dom Rodrigue, qui viola la fille du Comte Dom Julien; mais il est plus croyable que ce fut pour punir les crimes que commettoient les Peuples d'Espagne, & les injustices qu'ils faisoient à leurs voisins; & que le crime du Roi fut comme le comble de la mesure que Dieu attendoit pour punir tant de coupables.

Il faut informer Vôtre Majesté de ce que les personnes les plus sensées pensent & disent sans aucun préjugé; mais seulement par la compassion que leur donnent les maux que les Espagnols ont fait souffrir aux Indiens: nous en avons entendu plusieurs qui disoient: Plût à Dieu que les excez qu'on a

commis dans les Indes ne retombent point ſur l'Eſpagne ! Peut-être que ces paroles qui échapent à ces perſonnes ſages ſont des avertiſſemens & des menaces de Dieu, que tant de crimes ont irrité contre ce Royaume. Nous voyons déja par experience, que l'Eſpagne eſt reduite à de grandes extrémitez, & que l'argent y eſt tres-rare : & cependant on y a apporté plus de treſors, que n'en poſſedoit Salomon dans ſa plus grande magnficence : mais la plûpart de ceux qui ont enlevé ces richeſſes des Indes ont fait une fin malheureuſe, & leurs enfans ſont dans une extréme neceſſité, pour juſtifier cette maxime, que le troiſiéme heritier ne ſe réjoüira point des biens malacquis ; & cette autre Sentence de l'Ecriture, que ceux qui prennent injuſtement le bien d'autrui, ſont toûjours dans la pauvreté ; dautant que les châtimens de Dieu ont quelque proportion avec les crimes que l'on commet. Si Vôtre Majeſté avoit la curioſité de s'informer plus en détail de toutes ces choſes, on pourroit lui faire voir une Liſte des principaux Tyrans qui ont commis plus de deſordres dans les Indes, en pillant & maſſacrant les Indiens, & qui ſont tous morts d'une mort funeſte & deſeſperée ; parce que ces violences, ces injuſtices, ces cruautez, tant de ſang répandu, tant de maſſacres, tant d'actions énormes, notoires

&

& publiques, dont on voit encore les triſtes effets, crient vengeance au Tribunal de Dieu; les larmes, les gemiſſemens, les imprecations de tant d'innocens, ont monté juſqu'au Ciel, & retombent ſur la terre, & s'étendent par tout le monde pour frapper les yeux & les oreilles de toutes les Nations, qui ſont épouvantées, en entendant les recits de ces cruautez ſi étranges & ſi inoüies, & qui paſſent toute vrai-ſemblance, & excitent l'horreur & l'indignation, à la honte & au ſcandale de toute la Nation Eſpagnole & des Rois de Caſtille; ce qui peut leur cauſer des torts ineſtimables. Et ainſi, puiſqu'il ne dépend que d'eux de couper la racine de tous ces deſordres, & de faire juſtice à ces Peuples affligez, il eſt de leur ſageſſe & de leur équité, d'employer leur pouvoir pour délivrer les Indiens de la cruelle tyrannie où ils gemiſſent, & des calamitez qu'ils ſouffrent ſi injuſtement.

Vôtre Majeſté doit encore remarquer, que ſi l'on donne de l'autorité aux Eſpagnols ſur les Indiens, de quelque nature que ſoit ce pouvoir, ils en abuſeront infailliblement; car comme ils ſont naturellement ſuperbes, ils en deviendront moins ſouples & moins obéiſſans aux ordres de Vôtre Majeſté; ils pourront même avec les ſommes immenſes qu'ils tireront des Indes, engager d'autres Nations dans leur parti, & ſe

ſouſtraire entierement dans la ſuite de l'obéïſſance qu'ils doivent à Vôtre Majeſté, & ſe liguer même enſemble, pour ſe maintenir les uns les autres dans leur revolte. On voit déja que les plus riches, & qui ſe flattent du titre de Conquerans, ont tant de préſomption, & une vanité ſi inſupportable, qu'ils ſe mettent au-deſſus de toutes les Loix, & qu'ils ne veulent point ſe ſoûmettre à la juſtice. Le Vice-Roi mit ces jours paſſez dans l'une de ſes Lettres ces paroles: que les Indiens ne devoient point reconnoître d'autre Dieu ni d'autre Roi que lui: Vôtre Majeſté doit établir comme une maxime indubitable, qu'il ne faut point pour la ſeûreté de ſes Etats, qu'il y ait aucun grand Seigneur dans la Terre-ferme des Indes, qui ait aucune juriſdiction ſur les Indiens: ce pouvoir doit être tout attaché à vôtre ſeule Perſonne: ne donnez point à l'avenir aucun titre de Comte, de Marquis, ni de Duc ſur les Indiens ni ſur les Eſpagnols établis dans les Indes; parce que ce ſeroit une tentation pour leur donner de plus hautes penſées, & pour leur inſpirer le deſſein de s'élever au-deſſus de leur état; ce qui pourroit être dans la ſuite une ſource de grands deſordres: en un mot ce ſeroit peut-être leur fraier le chemin à ſe faire Rois des Indes, & à dépoüiller Vôtre Majeſté du droit qu'Elle s'y eſt acquis.

Il

Il n'y a pas plus de ſeûreté à confier ce pouvoir entre les mains des perſonnes dont vôtre Conſeil des Indes eſt composé, pour les inconveniens qui en pourroient arriver : il eſt impoſſible que les affaires des Indes ſoient jamais bien adminiſtrées, ſi ceux qui compoſent le Conſeil ſont les Maîtres & les Seigneurs des Indiens : les Rois d'Eſpagne ne pourront jamais ſçavoir la verité de ce qui s'y paſſe : ce ſera une ſource d'une infinité de fraudes & d'impoſtures ; ce ſeroit un moyen infaillible pour achever de détruire le reſte des Indes, ſans que vous puſſiez être informé du mal pour y remedier : & que quand même vous le ſçauriez, tout vôtre pouvoir ne ſeroit pas aſſez grand pour y apporter du remede. Ceux qui gouvernent dans les Indes, emploient toute leur induſtrie pour empêcher que la Cour d'Eſpagne ne connoiſſe ce qui s'y paſſe, afin qu'ils puiſſent piller impunément, & y commettre tous les deſordres qu'ils voudront. Ils ſe ſont oppoſez de toute leur force aux Religieux de ſaint François & de ſaint Dominique, que leur zéle avoit conduits dans les Indes, & ils ont empêché par leurs perſecutions le fruit qu'ils y euſſent pû faire. Les Juges, les Officiers, les perſonnes conſtituées en quelque dignité, eurent peur que la converſion des Indiens ne fût préjudiciable à leurs intereſts

temporels : leur avarice l'emporta ſur le zéle qu'ils devoient avoir pour la converſion de ces Infidéles. Dieu eſt témoin que nous diſons la verité ; & il ne nous ſeroit pas difficile de le prouver par des témoignages irreprochables. La perſecution dura juſqu'à-ce que l'un de ces Religieux touché de compaſſion du malheur de ces Idolâtres, vint informer le Roi d'Eſpagne des deſordres que ſes Officiers commettoient dans les Indes, & des obſtacles qu'ils apportoient à la publication de l'Evangile. Le Cardinal Ximenés gouvernoit alors les affaires d'Eſpagne, lequel bien informé de ce qui ſe paſſoit dans les Indes, prit ſur le champ la réſolution d'ôter à ceux du Conſeil la juriſdiction qu'ils avoient ſur les Indiens, comme tres-pernicieuſe à leur ſalut, & à la conſervation des Indes. Comme les Rois d'Eſpagne en ſont éloignez par une diſtance infinie, ils ne peuvent remedier de bonne heure aux maux preſſants dont les Indiens ſont ſans ceſſe affligez. Les Loix & les ordres qui ſe donnent de ſi loin, ne ſont pas d'une grande efficace ; il eſt preſque impoſſible qu'ils ſçachent jamais bien la verité des perſecutions que l'on fait ſouffrir aux Peuples de ce nouveau Monde, en toutes ſortes de façons ; & quand ils en ſeroient pleinement informez, ils ne peuvent donner
que

que des ordres generaux, ſans pouvoir deſcendre dans le détail des maux en particulier, que l'on ne connoît que ſur les lieux. Souvent même ceux à qui ces ordres ſont adreſſez les diſſimulent, ou different de les executer, ou quand ils ſe mettent en devoir de le faire; c'eſt trop tard, & les remedes qu'on y applique hors de ſaiſon ſont inutiles: ils ont même ſouvent la malice de faire tout le contraire de ce qu'on leur commande, ſe flattant de l'impunité, à cauſe de la diſtance des lieux.

Si Vôtre Majeſté ſe réſerve à Elle ſeule tout le Domaine des Indes, ſans le partager aux Eſpagnols, ce ſeroit le plus grand bonheur qui pût arriver aux Indiens, & rien ne ſeroit capable de les conſoler davantage: ils verroient alors qu'ils ne ſeroient plus expoſez aux inſultes, ni aux perſecutions de leurs Tyrans, & que leur vie ſeroit en ſeûreté; ils auroient pour Vôtre Majeſté tant de reſpect, & une obéïſſance ſi aveugle, un amour ſi ſincere, qu'ils ſeroient toûjours prêts de voir répandre leur ſang, & de ſacrifier leur vie pour ſon ſervice, & pour défendre ſes droi s. Il n'y a point de commandement qu'on leur faſſe de vôtre part, qu'ils n'accompliſſent aveuglement & avec joye; parce qu'ils ſe ſentent portez naturellement à ſe ſoû-

mettre à vôtre Couronne Royale : au contraire, si on les livre aux Espagnols, & à des Maîtres particuliers, comme leur obéïssance sera forcée; elle ne pourra durer longtemps, & ils mettront tout en œuvre pour s'affranchir d'un joug si rude.

Il faut ajoûter, que quand les Indiens seront persuadez qu'ils sont sous la protection de Vôtre Majesté, qu'ils peuvent vivre en seûreté dans leurs maisons; qu'ils n'ont plus rien à craindre pour leurs biens ni pour leurs personnes, ils reviendront tous des montagnes où ils se sont retirez, & ils habiteront à l'ordinaire dans les plaines. Le nombre est presque infini de ceux qui se sont cachez pour éviter les mauvais traitemens, & les vexations des Espagnols. Ils aiment mieux s'exposer à être devorez par les tygres sur les montagnes, que de tomber entre les mains de leurs persecuteures, quoique ce soient des Chrétiens. Ces malheureux soufirent mille incommoditez dans ces retraites affreuses, où ils manquent de toutes les choses necessaires à la vie, & où il est impossible d'aller les chercher pour les instruire dans la Foi Chrétienne : de sorte qu'ils perissent selon l'ame & selon le corps; au lieu que s'ils étoient ramassez dans les Bourgs & dans les Villages, on pourroit aisément les instruire, & établir parmi-eux une espece de police, les façonner & les

ap-

apprivoiſer au ſervice du vrai-Dieu: la terre ſe cultiveroit, les chemins ſeroient plus ſeûrs; le Païs ne ſeroit pas deſert, & abandonné comme il eſt; les Eſpagnols trouveroient dequoi manger, & des lieux où ſe retirer quand ils feroient voyage, & mille autres commoditez dont ils ſont privez, par la deſertion des Indiens.

Vôtre Majeſté peut encore ſe reſſouvenir, qu'aprés avoir fait meûrement examiner cette affaire dans ſon Conſeil, compoſé de perſonnes ſçavantes, & de Theologiens tres-habiles, ils déclarerent tout d'une voix, qu'on ne pouvoit ſans injuſtice donner à des particuliers le Domaine des Indiens, ni les démembrer de vôtre Couronne Royale. Cette déciſion fut ſignifiée à Fernand Cortez, avec ordre de la mettre en execution. Vôtre Majeſté fit encore aſſembler pour le même ſujet pluſieurs perſonnes d'une grande doctrine & d'une grande vertu, leſquelles aprés avoir diſputé long-temps ſur cette matiere, pour s'en inſtruire plus à fond, déclarerent qu'on ne pouvoit en bonne conſcience établir les Eſpagnols en qualité de Seigneurs des Indes: & ſur cela, Vôtre Majeſté donna des ordres tres-exprés pour le défendre; révoquant toutes permiſſions données au contraire ſur de faux avis qui déguiſoient la verité: il fut ordonné au Gouverneur de la Floride

ride, de tenir la main à l'execution de ces Edits, comme on le peut encore voir par ſes inſtructions. On voit parmi les principaux articles de ces Ordonnances, que les Indiens ſelon le droit & la raiſon, doivent être libres ; qu'ils ne ſont point obligez à d'autres ſervices, que le reſte de vos ſujets, & les autres perſonnes libres de vos Roïaumes ; qu'ils doivent païer les dixmes à Dieu, ſi ce n'eſt qu'on les leur remette pour quelque temps ; qu'ils païent de même à Vôtre Majeſté les tributs qu'on leur impoſera legitimement, & proportionnez aux biens qu'ils poſſedent, & à la qualité de leurs terres, ſelon ce que ceux qui les gouvernent, en jugeront conformément à l'équité & à la raiſon.

Si l'on ſouhaite que le Indiens ſoient inſtruits dans la Foi Catholique, & qu'ils prennent nos coûtumes, en obſervant quelque police parmi-eux : Vôtre Majeſté ne doit point les donner en qualité de vaſſaux perpetuels, ou pour un temps limité à quelque perſonne que ce puiſſe être ; parce que ce ſeroit les réduire ſous la même ſervitude, & les expoſer aux mêmes maux qu'ils ont ſoufferts juſqu'à préſent, & les plonger peut-être dans des malheurs encore plus grands : car il ne faut point faire fonds ſur les ordres & ſur les defenſes que l'on fera

en faveur des Indiens ni ſurles peines qu'on attachera aux Ordonnances, pour en faciliter l'execution; toutes celles qu'on a faits jusqu'à-preſent ſont fort ſages, & ſeroient tres-utiles, ſi on les mettoit en pratique. Une des raiſons principales qui doit encore empêcher qu'on ne donne pour vaſſaux les Indiens aux Eſpagnols, eſt qu'ils font ſi peu de cas de la vie de ces pauvres gens, qu'il eſt impoſſible de croire le mépris qu'ils en ont, ſi on ne l'a vû de ſes propres yeux. L'avarice extrême dont ils ſont poſſedez, fait qu'ils les emploient à des exercices au-deſſus de leurs forces ne ſe mettant gueres en peine qu'ils periſſent, pourvû qu'ils en retirent quelque utilité. Si quelqu'un parle autrement à vôtre Majeſté, ou lui donne des avis contraires, Elle doit les regarder comme des ennemis de l'Etat, ou comme des perſonnes tres-mal intentionnées, & mal affectionnées à vôtre ſervice: ce ſont des gens qui ne ſongent qu'à ravager les Indes pour contenter leur deteſtable avarice.

Si Vôtre Majeſté ſe rend aux raiſons que je viens de déduire, Elle exemptera les Eſpagnols d'une infinité de crimes, de vols, de tyrannies, de violences, d'homicides, qu'ils commettent chaque jour, en opprimant, pillant, maſſacrant les Peuples du nouveau Monde; Elle garantira même l'Eſpagne

de

de cette contagion, en empêchant que ſes ſujets ne participent aux crimes de leurs Confreres, ni aux richeſſes qu'ils ont volées avec tant d'injuſtice. Tous les Sçavans avoüent que les crimes que les Eſpagnols commettent dans les Indes attirent la malediction de Dieu ſur toute l'Eſpagne, & que cette maniere de s'enrichir eſt injuſte & illicite; que cet or & cet argent qu'on apporte des Indes eſt volé, & qu'on eſt obligé à reſtitution, parce que c'eſt priver injuſtement un legitime poſſeſſeur d'un bien qui lui appartient : ce qui ſuffit pour conclure que tous ceux qui ont eu quelque part à ces richeſſes uſurpées, les poſſedent de mauvaiſe foi ; qu'il ne leur eſt pas permis d'avoir aucun commerce avec ces voleurs publics, ni de leur vendre des marchandiſes en échange de cet or qu'ils ont volé, ni de recevoir d'eux des preſens, ni d'être leurs heritiers. Il s'enſuit de ce principe, que toute l'Eſpagne devient coupable des crimes de quelques particuliers, & qu'il eſt peu d'Eſpagnols qui ne doivent avoir de grands ſcrupules, & qui ne ſoient en danger de ſe perdre, puiſqu'il n'en eſt preſque point qui n'ait participé aux voleries de ceux qui ſont revenus du nouveau Monde.

Les Eſpagnols objectent deux raiſons que l'on vient d'alleguer; que s'ils n'ont point

de jurisdiction sur les Indiens, & si on ne les leur abandonne en qualité de vassaux, il leur sera impossible de vivre dans les Indes, & que par consequent Vôtre Majesté ne pourra conserver les Roïaumes qu'on y a conquis en son nom, ni prêcher la Foi Catholique selon son intention aux Habitans de ce nouveau Monde; car si les Espagnols ne peuvent pas subsister dans les Indes, le Roi d'Espagne ne pourra en être le Seigueur, ni entretenir des Religieux pour instruire les Indiens, qui seront privez par consequent des lumieres de l'Evangile; & ceux qui les ont déja receuës, les perdront peu-à-peu, faute d'instruction, & retourneront à leur Idolâtrie, & à leurs crimes.

Ceux qui raisonnent de la sorte, le font bien moins par un veritable zéle, & par la compassion qu'ils ont de la perte de tant d'ames; que par le desir d'opprimer les Indiens, pour assouvir leur avarice, & pour s'enrichir en les dépoüillant: ce n'est que leur interest particulier qui les fait parler de la sorte; ils ne se mettent gueres en peine des interests de Vôtre Majesté, ni du salut des Indiens: ce n'est pas le bien public, ou la gloire de Dieu qui les touche; ils font assez voir par leur conduite, le peu de respect qu'ils ont pour la Loi de Dieu, qui défend expressément de faire le moindre mal

mal à qui que ce ſoit, quand même on en devroit retirer de grands avantages Ces gens-là doivent ſçavoir s'ils ont les veritables ſentimens du Chriſtianiſme, que quand Vôtre Majeſté devroit perdre tout ce qu'Elle a conquis dans les Indes; quand on ſe mettroit dans l'impoſſibilité de prêcher la Foi aux Indiens, il vaudroit mieux renoncer à tous ces grands avantages, que de les obtenir par les maſſacres & par la deſtruction des Habitans du nouveau Monde, comme on l'a pratiqué juſqu'à maintenant. Ce ne ſeroit pas un grand malheur pour Vôtre Majeſté, quand ſon Empire ne s'étendroit pas juſqu'aux Indes; & c'eſt mal s'y prendre d'y vouloir établir la Foi par des voyes ſi criminelles. La raiſon en eſt évidente; parce que la Loi Chrêtienne défend de faire le mal pour procurer le bien: Dieu ne veut point qu'on lui offre des ſacrifices, quelque grands qu'ils puiſſent être, s'ils ſont infectez de quelque peché; il réprouve & il a en horreur de tels ſacrifices. C'eſt un crime énorme, & digne de la damnation éternelle, de maſſacrer les Infidéles ſous pretexte d'introduire la Foi Chrétienne parmi-eux, & d'exterminer les uns, pour ſauver les autres: Dieu ne veut point faire recevoir ſa Loi à des conditions ſi onereuſes; il nous défend d'avoir un pareil

zé-

zéle, ni accompagné de telles circonſtances pour le ſalut des ames : il ne veut point que nous aïons plus d'inquiétude & plus d'empreſſement pour le ſalut d'autrui, qu'il n'en a lui-même : c'eſt aſſez pour nous qui ſommes les diſciples, de reſſembler à nôtre Maître. Ce qu'il nous demande, c'eſt que nous nous tenions dans les termes de ſa Loi, & que nous ne paſſions pas les bornes qu'il nous a preſcrites ; ce ſeroit un tres-grand aveuglement, & un crime tres-grief, de précipiter un enfant dans un puits pour le baptiſer, & de le faire mourir pour ſauver ſon ame ; parce qu'il n'eſt pas permis de faire un mal pour procurer un bien. Ne ſera-ce pas un plus grand crime ; plus horrible & plus abominable aux yeux de Dieu, de ſcandaliſer, de détruire, de maſſacrer tant de milliers de perſonnes, ſous pretexte d'en ſauver une partie ? Faiſons tout le bien que nons pouvons, en nons conformant aux ordres de Dieu, & ſans paſſer les limites de ſa Loi, & Dieu fera le reſte de ſon côté. C'eſt un faux pretexte dont ſe ſervent les Eſpagnols, pour couvrir leur avarice ; ce n'eſt pas le ſalut des Indiens qui les inquiéte ; ils ne cherchent autre choſe, que de les opprimer, & de les ruïner, & d'en faire des eſclaves, au lieu de les faire Chrétiens. Et ainſi malgré tou-

toutes ces fausses raisons, nous asseurons Vôtre Majesté, que si Elle se reserve à Elle seule le Domaine des Indes, sans y admettre les Espagnols, comme Seigneurs particuliers; c'est le moïen le plus seûr & le plus infaillible, d'établir la Foi Catholique parmi les Peuples du nouveau Monde, & d'en faire de bons Chrétiens. Les Espagnols pourront commodément vivre parmi-eux en plus grande quantité, qu'ils n'ont encore fait jusqu'à-present; tous les autres inconveniens cesseront à la plus grande gloire de Dieu, à l'avantage des Indiens, à l'agrandissement de vôtre Empire, & au grand bien de toute l'Espagne.

FIN.



TABLE DES MATIERES.

Du

Dis-

Fin de la Table.



RELA-

A AMSTERDAM,

De l'Imprimerie de DANIEL BOULESTEYS DE LA CONTIE, dans l'Eland-ſtraat.

M. D. XCVIII.

RELATION
DU
VOYAGE
DU SIEUR
DE
MONTAUBAN

CAPITAINE DES FILBUSTIERS en Guinée, en l'Année 1695.

Avec une Description du Roïaume du Cap de Lopez, des mœurs, des coûtumes, de la & Religion du Païs.



A AMSTERDAM,

Chez J. LOUIS DE LORME Libraire sur le Rockin.
M. DC XCVIII.

LETTRE

A

MONSIEUR ***.

J'Ai enfin receu, Monſieur, la Relation du voyage du Capitaine Montauband, qu'on appelle communément Montauban; & je vous l'envoye imprimée. Vous admirerez ſans doute, auſſi bien que moi, comment ſa ſageſſe & ſon courage l'ont pu délivrer de pluſieurs fâcheux accidens, où un autre auroit infailliblement peri. Vous vous ſouviendrez en liſant le commencement, d'avoir veu de ſes gens à Bordeaux en mille ſix cens quatre-vingt-quatorze, c'eſt de-là qu'il partit l'année ſuivante, pour entreprendre le voyage qu'il nous donne ici. Il donne la chaſſe à pluſieurs Vaiſſeaux qu'il rencontre ſur ſa route, il ſe bat au Cap Verd contre une Fregate de trente-quatre pieces, il rencontre au Cap Saint Jean un Anglois de vingt pieces qu'il prend aprés un petit combat. Enſuite il prend un Câpre de Brandunbourg, & fait route vers Angola. Il rencontre prés de Terre la Garde-côte des Anglois armée de cinquante quatre pieces de Canons. Il ſe bat avec ce

Vaiſſeau pendant cinq ou ſix heures , & en viennent tous deux à l'abordage fort vigoureuſement. Dans le temps qu'il alloit s'en rendre le Maître , le Capitaine Anglois mit le feu à ſes poudres, & les deux Vaiſſeaux ſauterent en l'air avec un fracas effroyable.

Vous aurez le plaiſir de contempler dans ce Livre, comme ſur le bord de la Mer, un naufrage ſi affreux ; & vous verrez comment ſe ſauve le Sieur Montauban avec quinze ou ſeize hommes des ſiens. Il ſouffre la faim pendant plus de trois jours: enfin il arrive au Cap de Lopez où il va voir le Roi du Païs. Il fait la deſcription de la Cour de ce Prince, & de ſon Royaume. Il parle de ſa Religion : & fait un projet pour établir la Catholique en ce Païs. Il tient a Baptême le Fils du Prince Thomas frere du Roi. Il s'embarque ſur un Vaiſſeau Portugais pour revenir en Europe. Un Anglois de ſes amis le prend ſur ſon bord , & le porte aux Barbades, où il eſt gardé dans une chambre, par ordre du Sieur Ruſſel General des Iſles Angloiſes. Il eſt delivré de cette Priſon, & paſſe à la Martinique où il voit mourir Monſieur de Frontenac General des Iſles Françoiſes. De-la il paſſe en France fort incertain s'il retournera ſur Mer. Mais tout cela, Monſieur, eſt raconté d'un ſtile ſi naïf & ſi naturel, que vous y appercevrez infailliblement la ſincerité & la generoſité de l'Autheur. Les gens de mer ne ſont pas a beaucoup prés ſi

polis

polis que ceux de terre, à cause qu'ils n'ont pas tant de societé, & qu'ils ne voyent pas tant de beau monde; mais en recompense, ils sont cent fois plus sinceres.

Ainsi ne craignez point qu'un homme de Mer vous en impose. D'ailleurs je l'ai même oüi plusieurs fois faire le récit de ce même voyage; mais je n'ai point apperceu qu'il variat jamais en aucun endroit, & l'air franc & libre, dont il racontoit les plus belles actions qui s'étoient faites dans les combats, vous auroit persuadé qu'il disoit la verité. Ce n'est point aussi par ostentation qu'il a écrit cette Relation; il déclare assez au commencement qu'il ne l'a fait que pour rendre compte à un Ministre d'Etat de sa campagne. Enfin si vous doutez du combat dans lequel le Sieur de Montauban fit naufrage, vous vous souviendrez de l'avoir leu dans les Gazettes du mois de Septembre ou d'Octobre de la présente année.

Je suis

MONSIEUR,

Vôtre trés-humble, & trés obéïssant Serviteur B**.



RELATION DU VOYAGE DU SIEUR DE MONTAUBAN.

CAPITAINE DES FILBUSTIERS en Guinée, en l'Année 1695.



Prés avoir ressenti si souvent les influences malignes de l'Etoile, qui préside sur la mer; & avoir perdu par un revers de fortune tous les biens que j'avois ramassez avec tant de soins & de travail : je ne me plairois point à rappeller ici le souvenir des malheurs qui ont fini m'a derniere campagne, si le désir de servir encore le public & le particulier, & de faire connoître à Sa Majesté

jesté l'affection & l'attachement que j'ai eu pour son service, ne me faisoit prendre la plume pour rendre compte à Monseigneur de Phelipeaux, des observations que j'y ai faites; dans lesquelles il pourra encore voir, avec qu'elle ardeur j'ai penetré jusques dans les colonies les plus reculées de nos Ennemis, pour les détruire, & ruïner leur commerce.

Je n'ai pas voulu grossir cette Relation du récit de tous les voïages que j'ai faits, & de toutes les avantures particulieres qui me sont arrivées sur les Côtes de la nouvelle-Espagne, Cartagene, Mexique, Floride, nouvelle Jorc, nouvelle-Angleterre, Terre-neuve, dans les Isles Canaries, & le Cap verd, où j'ai été depuis vingt-ans en ça, ayant commencé à naviger à l'âge de seize ans.

J'aurois pû encore y ajoûter la campagne de mille six cens quatre-vingt-onze, où commandant le Vaisseau la Machine, je fus ravager les Côtes de Guinée, j'entrai dans la grande riviere de Serrelion, je m'emparai de la Forteresse des Anglois, où il y avoit vingt-quatre pieces de Canon, & la fis sauter, afin qu'ils ne pussent pas s'y rétablir.

Mais je me veux borner au récit de mon dernier voïage, parce que c'est le plus nouveau, & celui dont le public se souvient

encore, en ayant été averti & instruit par le bruit qu'on fait en France & ailleurs, l'incendie de mon Vaisseau, & le saut prodigieux que je fis en l'air.

En mille six cens quatre-vingt-quatre, aprés avoir ravagé la Côte de Carraque, je montai au vent vers Sainte Croix, où j'appris qu'il devoit partir des Isles Barbades & Nieve, un convoi de Vaisseaux pour venir en Angleterre. C'est ce qui me fit aller à la hauteur des Bermudes, dans le dessein d'enlever cette petite Flote, & dans l'esperance de faire une bonne prise. Je n'y fus pas arrivé que je la vis paroître, venant droit à moi, sans rien craindre: mais j'attaquai l'escorte nommée le Loup & je l'enlevai, avec deux autres Vaisseaux marchands chargez de Sucre, le reste ayant pris la fuite durant le combat. Emmenant cette prise en France, je trouvai un autre Vaisseau Anglois monté de seize pieces qui venoit d'Espagne, & qui alloit aussi en Angleterre, il se rendit aprés un leger combat, & je le conduisis à la Rochelle, où l'Amirauté me le jugea de bonne prise. Aprés l'avoir vendu, je menai mes autres trois Vaisseaux à Bordeaux, où j'arrivai au mois de Septembre mille six cens quatre-vingt-quatorze, ils m'y furent aussi jugez de bonne prise, & je cherchai d'abord des Marchands qui les voulussent achepter.

Ce-

Cependant mes Filbuſtiers qui n'avoient pas veu la France depuis longtemps, ſe trouvant dans une grande Ville où régnent le plaiſir & l'abondance, voulurent ſe reparer des fatigues qu'ils avoient endurées durant une ſi longue abſence de leur patrie. Ils y firent de terribles dépenſes & de plus grandes folies. Les Marchands & les Aubergiſtes ne faiſoient point difficulté de leur avancer ou de leur prêter tout ce qu'ils demandoient, ſur la réputation de leurs richeſſes, & ſur le bruit que faiſoient par la Ville les groſſes priſes auſquelles ils avoient part. Toutes les nuits ſe paſſoient en divertiſſements, & les jours à courir en maſque par la Ville; ſe faiſant porter en chaiſe avec des Flambeaux allumez en plein midi, ces débauches en firent crever quelques-uns, quatre autres me déſertérent; & voyant que je perdois mon monde, malgré tous les ſoins que j'en priſe, & toutes les défenſes que je peuſſe donner, je ſongeai à me retirer au plû-tôt de cette Ville, pour conſerver le reſte.

Je remplaçai premierement le nombre de ceux que j'avois perdus, par autant de jeunes gens de Bordeaux, qui en peu de tems firent auſſi bien que les plus vieux. Auſſi ai-je toûjours eu un ſoin particulier d'apprendre mes gens à tirer, & le fréquent exercice que je leur donne, les rends en

peu de tems auſſi habiles à tirer droit & à ſe ſervir de leurs armes, que les plus anciens Filbuſtiers de la mer, & les meilleurs chaſſeurs de la Terre.

Aprés avoir ravitaillé mon Vaiſſeau, qui n'avoit que trente-quatre pieces de Canons, je ſortis de Bordeaux au mois de Février de l'année mille ſix cens quatre-vingt-quinze, dans le deſſein d'aller croiſer ſur la Côte de Guinée en Afrique. Je paſſai aux Iſles Açores qui ſont au trente-ſeptiéme degré de Latitude, & j'y croiſai huit jours durant, ſans rien voir. De-là je fus aux Iſles Canaries, qui ſont au vingt-cinquiéme degré. On apperçoit de fort loin le Pic de Teneriffe, qui eſt dit-on la plus haute montagne du monde. On dit que ces Iſles ont reçû le nom des Chiens, que les Latins appellent *Canis*, & que les Portugais trouverent en quantité dans ces Iſles, Je croiſai autour pendant quatorze jours, pour attendre quelques Vaiſſeaux Hollandois, que j'avois appris y devoir venir. Ils y vinrent en effet, mais ils entrérent dans le Port, plûtôt que je ne puſſe les atteindre, c'eſt ce qui m'obligea de faire route vers le Cap Blanc & vers les Iſles du Cap verd, qui ſont entre le quatorze & le dix-huitiéme degré de Latitude. Je trouvai en arrivant deux Vaiſſeaux Anglois moüillez dans la rade de l'Iſle de Mai: j'envoyai ma Chaloupe pour les reconnoître;

tre; & comme elle me rapporta que c'étoit des Armateurs ou interlopers d'environ de trente pieces de Canons chacun, je résolus de les enlever à l'abordage. Pour cela, je louvoïai pour aller à eux; mais pendant que je courois une bordée sur une des pointes de l'Isle; ces Vaisseaux n'attendirent pas que j'eusse reviré de bord, & connoissant mon dessein, ils appareillerent, & abandonnerent leurs Cables & les ancres dans la Rade, sur lesquels ils laisserent leurs Chaloupes.

Je les poursuivis toute la journée; mais la nuit étant survenuë, je les perdis de veuë, & je revins à la rade d'où ils étoient partis, pour faire lever les Cables & les Ancres, & couler à fonds les Chaloupes, qui y étoient attachées Ensuite je fis route vers l'Isle Saint Vincent pour y spalmer mon Vaisseau, & y faire de l'eau & du bois. Cette Isle est encore une de celles du Cap verd; j'y demeurai pendant huit jours, & au bout de ce tems-là, ayant appris par une Barque Portugaise qu'il y avoit deux Armateurs Anglois de vingt ou trente pieces à l'Isle de Fogo, dont un se radouboit, à cause d'un combat qu'il avoit donné à quelqu'autre Armateur; je levai d'abord l'ancre, & je fus à cette Isle qui n'est pas fort éloignée de celles de Saint Vincent, dans l'esperance d'y rencontrer les

Ennemis; mais en y arrivant j'appris des Portugais que quatre ou cinq jours auparavant, ils étoient partis pendant la nuit sans dire leur route, de l'Isle de Fugo, ou Isle de Feu. Je fis route vers les Côtes de Guinée, & je fus atterrer premierement au Cap de trois pointes, où je rencontrai la Garde-Côte qui étoit une Fregate Hollandoise de trente-quatre pieces de Canon, qui croisoit au large. Elle ne manqua pas de m'apercevoir, & d'abord s'en vint droit à moi pour me reconnoître: comme je l'avois aussi apperçeuë, & que j'esperois pouvoir la combattre, je fis mettre pavillon Hollandois, pour ne la point épouvanter, & pour lui laisser la liberté de s'approcher à la portée de mon Canon. Quand je vis qu'elle étoit assez prez, je mis pavillon François, & lui fis signe d'amener ses voiles, elle me donna aussi-tôt sa bordée fort courageusement & essuïa la mienne de même. Nous continuâmes à nous battre de cette maniere; depuis le matin jusques à quatre heures du soir, sans que je peusse jamais gagner le vent, ni la joindre d'assez prez, pour me servir avantageusement de mes fusils boucaniers, qui sont la principale force de nos armemens: ni empêcher qu'à la faveur du vent, qu'elle avoit sur moi, elle n'allat moüiller sous la Forteresse du Cap des trois pointes: où il y avoit encore deux autres

Vaif-

Vaiſſeaux Hollandois armez en guerre, dont l'un étoit de quatorze pieces & l'autre de vingt-huit.

Je crus d'abord que ces trois Vaiſſeaux ſe joindroient enſemble pour me venir chercher, je louvoyai par-là autour, pendant tout un jour pour les attendre, je moüillai même à une lieuë de la Rade, eſperant qu'à la fin, le dépit de ſe voir inſultez de cette maniere, leur donneroit l'envie de ſe venger; mais inutilement, & apparemment la Garde-Côte ſe trouva aſſez maltraittée, pour n'avoir pas beſoin d'un ſecond combat. Un petit Vaiſſeau Portugais qui paſſa bien-tôt aprés, m'apprît que ces Vaiſſeaux étoient les mêmes qui avoient obligé le Sieur Roi Commandant la Flute du Roi nommée la profonde, d'abandonner la Côte; ce que le Sieur Roi même me confirma dans la ſuite, à l'Iſle du Prince où je le rencontrai.

Voyant donc que les Ennemis ne vouloient point ſe battre, & jugeant qu'il me ſeroit déſavantageux de les aller attaquer ſous le Canon de la Forterefſe: je réſolus d'aller au Cap de Lopez, & aux Iſles du Prince & de Saint Thomé, je fut reconnoître en paſſant, le Cap St. Jean qui eſt dans la terre ferme de Guinée, auſſi bien que le Cap de trois pointes: & j'y rencontrai par bonheur un Vaiſſeau Anglois de vingt pieces de

Ca-

Canon, chargé de trois cens cinquante Negres, de dents d'Elephant, & de Cire. Il ne m'en coûta pas beaucoup à le prendre, & le Capitaine me dit qu'il venoit d'Ardre, où il avoit chargé cinq cens cinquante Negres, dont il en avoit fait tüer quelques-uns, parce qu'ils s'étoient révoltez contre l'Equipage, & quelques autres s'étoient sauvez à Terre dans sa Chaloupe qu'ils avoient enlevée. Ardre est une des principales Villes de Guinée, située sur le bord de la Mer, & la résidence ordinaire d'un Prince qui gouverne une grande Region de ce Pays-là.

De-là je fus à l'Isle du Prince, à la veuë de laquelle je pris un petit Capre de Brandebourg armé de huit pieces de Canon, & de soixante-dix hommes. Il croisoit à cette hauteur, & enlevoit les petites Barques qui passoient sans distinction de Nation ni de Pavillon. Aprés cela j'entrai dans le Port, pour faire netoyer mon Vaisseau qui étoit fort sale; & pour expédier la prise Angloise que je venois de faire, je l'envoyai à Saint Domingue en Amerique, pour y être ajugée, sous la conduite du Sieur de Nave, avec un nombre suffisant d'hommes que je tirai de mon équipage. J'appris quelque tems aprés qu'elle avoit été reprise par des Vaisseaux de guerre Anglois, qui se trouverent devant le petit *Goare*.

Ce-

Cependant pour ne laisser pas mes gens inutiles, je donnai ordre à mes Officiers de faire carener mon vaisseau, & avec le Capre de Brandebourg que j'avois pris, & quatre-vingt-dix hommes que je mis dessus, je fus en course, où je demeurai pendant un mois & demi, croisant sur les Côtes de Guinée, ou autour des Isles du Prince & de Saint Omer, sans rencontrer aucun ennemi. Je revins ensuite dans la rade de la premiere de ces Isles, où je fis ravitailler mon Vaisseau le plûtôt qu'il me fut possible; & aprés que tout fut prêt, je levai l'Ancre, & fus droit à l'Isle de S. Thomé pour y vendre ou troquer le Capre que j'avois pris. Je le troquai en effet pour des vivres, n'en ayant pas suffisamment pour aller croiser le long des Côtes d'Angola, où j'avois résolu d'aller passer cinq ou six mois, pour éviter l'armement des Anglois qu'ils faisoient à la même Ville de Guinée. Ils y armoient trois Vaisseaux de guerre & un Brulot, pour me venir chercher dans les croisiéres de St. Thomé, où ils croyoient que je devois rester.

En partant de Saint Thomé, je vis à l'ancre un Vaisseau, sur lequel aiant couru, je lui donnai la chasse pendant long-tems; mais je ne pûs empêcher qu'il ne gaignât terre, & qu'il ne fut échoüer à l'Isle St. Omer. Je manquai en ne le prenant point, cent cinquante livres de poudre d'or, que cét Interloper Hollandois avoit traité à la côte. Je

Je fus enſuite vers les Côtes d'Angola qui ſont par delà la ligne à plus de deux cens cinquante lieuës. J'y arrivai le vingt-deux de Septembre, j'appris à trois lieuës du Port de Cabinde, qu'il y avoit deux Vaiſſeaux Anglois qui étoient chargez de Negres. Comme j'étois ſous le vent de ce Port, je courus une bordée au large, dans l'eſperance que le lendemain le vent du Sud-Oüeſt qui vient ordinairement du large, me feroit gagner le Port. Le jour étant venu, je vis venir à moi un Vaiſſeau portant Pavillon Anglois, je ne le crûs pas d'abord Vaiſſeau de Guerre; mais quelque têms aprés je découvris qu'il avoit cinquante-quatre pieces de Canon. Je fis toutes les manœuvres imaginables pour ne le point effaroucher, je mis Pavillon Hollandois pour m'approcher de lui, avec plus de facilité, lui de ſon côté faiſoit à peuprez la même manœuvre que moi, & par des coups de Canon d'aſſûrance, qu'il tiroit de tems en tems il tâchoit de s'approcher de moi. Ayant reconnu ſon deſſein je feignis de l'attendre, ne marchant que fort lentement, pour lui faire croire que mon Vaiſſeau étoit fort chargé, ou que j'étois embaraſſé, comme ſi je manquois de voiles ou d'équipage. Nous allames de cette maniere depuis le point du jour juſqu'à dix heures avant midi. Il m'aſ-

m'aſſûroit de tems en tems ſon Pavillon par des coups de Canon ſans bale; mais voyant à la fin que je n'en faiſois pas de même, pour aſſûrer le mien, & que nous étions déjà à la portée de l'un & de l'autre; il me tira un coup de Canon à bale, ce qui m'obligea de mettre Pavillon François, & de lui répondre. A la veuë de ce Pavillon, l'Anglois, ſans vouloir venir dans mon travers m'envoya deux bordées de ſon Canon, que je reçeus ſans tirer un coup, quoi qu'il m'eut tué ſept hommes. J'eſperois qu'étant un peu plus prés de lui, je pourrois le mettre dans un état, à ne pouvoir m'échaper. Je tâchois de m'approcher de lui à la portée des Fuſils boucaniers, & je voulois bien lui donner la hardieſſe de m'aborder, ne pouvant pas moi-même l'aborder, à cauſe que j'étois ſous le vent. Enfin m'étant peu à peu approché, & l'ayant veu à la portée de mes Fuſilliers, que j'avois tenu couchez ſur le ventre au deſſus du Pont, je les fis lever, & ils firent un ſi grand feu, qu'ils ralentirent bien-tôt celui des Ennemis.

Cependant comme leur équipage étoit de plus de trois cens hommes, & qu'ils voyoient que par le feu de leur Canon, ils ne pouvoient pas venir à bout de leur entrepriſe: ils réſolurent d'en venir à l'abordage, ce qu'ils firent avec de grands cris,

&

& des grandes menaces de ne faire aucun quartier, si nous ne nous rendions. Leurs grapins n'ayant pas pû prendre derriere mon Navire, le leur courut d'une maniere, qu'il vint abatre son derriere sur mon Beau-pré qu'il cassa.

Ce fut pour lors que profitant de l'embaras où étoit sa manœuvre, mes gens ne perdirent aucun de leurs coups, & firent un feu si terrible pendant une heure & demie, que les Ennemis n'y pouvant resister, & ayant perdu beaucoup d'hommes, abandonnérent leur Gaillard, & se retirérent au dessous entre les Ponts. Je m'apperçeus presque aussi-tôt qu'avec leurs Chapeaux ils me faisoient signe de leur donner quartier. Je fis cesser le feu de mes gens, & commandai aux Anglois de s'embarquer dans leurs Chaloupes pour venir se rendre à mon Bord. A même tems, je faisois sauter de mes gens dans le Vaisseau Ennemi pour s'en saisir, & empêcher toute surprise. Je me réjoüissois déja d'une prise si considerable; d'autant mieux que j'esperois qu'ayant pris ce Vaisseau qui étoit la Garde-Côte d'Angola, & le plus gros que les Anglois eussent dans ces Mers, je me trouvois en état de faire encore de meilleures prises, & d'attaquer quelque Vaisseau de guerre que ce fut. Mes gens avoient aussi la même joye que moi, & ils désabordoient

doient ou filoient les bosses, avec beaucoup de plaisir. Mais le feu ayant pris tout à coup aux poudres de la Sainte-Barbe, par le moyen d'une méche que le Capitaine y avoit laissé, esperant de se sauver avec ses deux Chaloupes; les deux Vaisseaux étant accrochez, sauterent tous deux en l'air, & firent le plus terrible bruit qu'on ait jamais ouï. Il est impossible de faire une peinture de cét affreux spectacle; les spectateurs étant eux-mêmes les Acteurs d'une si sanglante Sçene, ne sçachant s'ils l'ont veuë, ou s'ils ne l'ont pas veuë, & ne pouvant juger que de ce qu'ils ont ressenti eux-mêmes. C'est pourquoi laissant au Lecteur à s'imaginer l'horreur que peut donner la veuë de deux Vaisseaux que la poudre enleve en l'air à plus de deux cens toises, faisant comme une montagne d'eau, de feu, de débris de Vaisseau, de Cordages, de Canons, d'Hommes, avec un fracas épouvantable, ou parmi le bruit des Canons qui tirent en l'air, & des vagues qui s'élevent; on entend des Mats & des Tables qui se brisent, des voiles & des cordes qui se déchirent, des hommes qui crient, des os qui se cassent: laissant dis-je au Lecteur à s'imaginer tout cela, je dirai ici seulement ce qui m'arriva & par quel bonheur je me sauvai.

Quand le feu prît, j'étois sur le Pont de mon Vaisseau au devant, où je donnois les

ordres. Je fus enlevé ſur une partie de ce Pont, ſi haut, que ce fut, je penſe, la hauteur où j'allai qui empêcha que je ne fuſſe mêlé dans les débris des Vaiſſeaux, où j'aurois été infailliblement moulu & réduit en mille pieces. Je retombai dans la Mer tout étourdi, & je demeurai un aſſez long-tems ſous l'eau ſans pouvoir me remettre. A la fin me débatant avec l'eau comme un homme qui craint de ſe noyer, je revins au deſſus, & je m'attrapai à une piece de Maſt qui ſe trouva prez de moi. Je criai à quelques-uns de mes gens que je vis nager autour de moi, & les exortai à avoir bon courage, eſperant que nous nous ſauverions, ſi nous pouvions trouver quelques-unes des nos Chaloupes. Mais ce qui m'affligeoit encore plus que mon malheur, étoit de voir deux demi corps, qui ayant encore quelque reſte de vie, ſe levoient de temps en temps ſur l'eau, & laiſſoient le lieu où ils ſe renfonçoient teint de leur ſang. C'étoit auſſi de voir autour de moi un nombre infini de membres & de parties ſeparées de leurs Corps, & embrochées la plûpart dans des éclats de bois. Un de mes gens enfin ayant trouvé une Chaloupe entiere parmi les débris qui nageoient ſur l'eau, me vint dire qu'il faloit eſſayer d'en fermer quelque trou, & de tirer le Canot qui étoit enchaſſé dedans. Nous nous rendîmes quinze ou ſeize qui nous

étions

étions ſauvez auprés de la Chaloupe, chacun ſur ſon morceau de bois, & primes tant de peine à dégager nôtre Canot, qu'à la fin nous y réüſſimes. Nous montames tous dedans, & quand nous y fûmes, nous ſauvames nôtre maître Canonnier qui dans le combat avoit eu une jambe coupée. Nous attrapames trois ou quatre avirons ou morceaux de planches qui nous ſervirent à cét uſage. Enſuite nous cherchames dequoi faire une voile & un petit Maſt, & aprés nous être accommodez de la meilleure maniere qu'il nous fut poſſible : nous nous confiames à la Providence, qui ſeule pouvoit nous donner le ſalut & la vie.

Auſſi-tôt que j'eus ceſſé de travailler, je me ſentis tout couvert de ſang, qui couloit d'une bleſſure que j'avois à la tête, & qui s'étoit faite dans mon ſaut. On me fit du charpi avec mon mouchoir, & une bande avec une piece de ma chemiſe, ayant premierement lavé la playe avec de l'urine. On en fit de même à ceux qui ſe trouvérent bleſſez, & cependant nôtre Chaloupe alloit ſans voir de Terre, ni ſans ſçavoir où nous allions, ce qui étoit encore de plus facheux, nous n'avions aucuns vivres, & nous avions déja paſſé trois jours ſans boire, ni manger. Un de mes gens preſſé de la faim & de la ſoif tout enſemble, beüt tant d'eau ſalée qu'il en cré-

creva. La plûpart des nôtres rendoient continuellement, ſoit qu'ils euſſent été incommodez de l'eau qu'ils avoient beuë en tombant dans la Mer, comme il m'arriva: ſoit par celle qu'ils beuvoient par neceſſité. Pour moi, j'en fus fort long-tems incommodé. J'enflay extraordinairement dans la ſuite, il me ſortit quantité de petits boutons par le corps; & je crois devoir à une fiévre quarte, qui me prît bien-tôt aprés, la gueriſon de mon hydropiſie & la ſanté que j'ai un peu recouvrée, & qui ſe repare de plus en plus. Je ne conte point les autres incommoditez que me cauſa le ſaut perilleux que je fis, étant impoſſible qu'elles n'arrivent à un homme qui ſe trouve dans un tel feu. Le feu de la poudre me brûla tous les cheveux, tout le viſage, & tout un côté, & il m'arriva ce qui eſt ordinaire aux Bombardiers qui ſervent ſur Mer, c'eſt à dire que je rendis le ſang par le nez, par les oreilles & par la bouche. Je ne ſçai ſi c'eſt le feu de la poudre qui cauſe cét effet, en enflant extraordinairement les vaiſſeaux qui contiennent le ſang dans nôtre corps, de ſorte que les bouts des rameaux s'ouvrant le laiſſent aller; ou ſi c'eſt le grand bruit & le grand mouvement qu'il cauſe dans ces organes, qui oblige les veines à s'ouvrir. Mais de quelque maniere qu'il en ſoit, puiſque ce n'eſt point ici le lieu de faire

une

une consulte de Medecins, tandis que nous mourons de faim ; ni de chercher dequoi sont devenus tous les Anglois, quand nous avons de la peine à nous sauver nous-mêmes. Nous continuames nôtre route en remontant le courant à force de rames, parce que nous sçavions qu'il venoit du Port de Cabinde. Mais comme nous avions le vent contraire, nous ne pûmes jamais y arriver, & il nous falut contenter de gagner le Cap de Corse si nous pouvions, lequel est à douze lieuës de celui de Cathersne, où nous ne pouvions aborder à cause d'une barre qui en rend la Côte inaccessible. C'étoit-là nôtre dessein, mais la faim nous empécha de l'executer, & il nous falut vaincre les obstacles que la nature nous opposoit, en abordant la la Terre malgré la barre: c'est ce que nous fimes aprés bien de la peine, dans l'esperance de trouver-là quelque Negre qui nous donneroit des vivres. Aussi-tôt un de nous fut chercher à terre dequoi soulager nôtre faim. Il trouva par bonheur dans un étang que la Mer à formé assez prez de là des huitres attachées à des branchages, & il nous en vint d'abord avertir. Nous y fûmes tous en remontant le Canal de la Mer jusques à cét étang, où étant arrivé nous mangeames des huitres de tres-bon appetit Que nous ouvrions avec les coûteaux qui s'étoient trouvez dans nos

po-

poches: nous les prétant les uns aux autres, fort charitablement & de tres-bon cœur. Aprés avoir là passé deux jours, je separai mes gens en trois petites troupes, & les envoyai chercher des vivres & des habitations dans la Terre, avec ordre de revenir le soir à la Chaloupe. J'y fus aussi comme les autres; mais nous ne trouvames aucune habitation, ni aucun vestige d'hommes. Nous vîmes seulement des grandes troupes de Bufles de la grandeur d'un Bœuf, qui nous fuyoient à mesure que nous nous approchions d'eux. Ainsi tout le jour s'étant passé sans avoir rien trouvé, nous revinmes tous à la Chaloupe manger des huitres, & resolumes de partir de cét endroit le lendemain, pour aller au Cap de Corse, sous le vent duquel il y a un grand Port, où les Vaisseaux qui viennent de faire leur course, vont faire de l'eau & du bois. Les Negres qui demeurent dans la Terre avertis de l'arrivée des Vaisseaux par des coups de Canon qu'on tire, y viennent aussi apporter des vivres, & les changent pour de l'Eau de vie, des couteaux & des haches. Ils sont obligez de demeurer loin de la Mer, à cause que toute cette Côte est marécageuse. Dés que nous fûmes arrivez à ce Cap, nous entendimes un grand bruit que faisoient les Negres, qui venoient vendre du bois aux Vaisseaux ancrez dans le Port. Je cherchai parmi-eux si

je n'en trouverois point quelqu'un de ma connoiſſonce, car comme ils m'avoient apporté fort ſouvent des rafraichiſſemens & du bois dans mes autres voyages, j'eſperois en trouver quelqu'un qui me reconnoîtroit, mais quoi que j'en reconnuſſe pluſieurs, il me fut impoſſible de leur perſuader que j'étois le Capitaine Montauban, tant j'étois defiguré: & ils me prenoient tous pour un homme qui leur en vouloit faire accroire. J'eus beau leur dire en leur langue, que je ſçavois un peu, que je mourois de faim, & que je les priois de me donner à manger: rien pour cela: & il falut que je les priaſſe de me mener chez le Prince Thomas qui eſt le fils du Roi du Païs, eſperant qu'il ſe ſouviendroit des plaiſirs que je lui ai fait quelques-fois.

Je menai toute ma troupe avec moi chez ce Prince. Nous paſsames premierement par les habitations où ces Negres demeuroient, & là commançant à s'aprivoiſer, ils nous donnerent des Bananes, qui ſont une eſpece de figues plus longues que la main. Le lendemain nous arrivames à l'habitation du Prince Thomas, & j'étois en ſi méchant équipage qu'il ne put jamais me reconnoître à tous les ſignes que je lui donnois, ſoit en langue Negre, ſoit en langue Portugaiſe, qu'il parle aſſez bien. Comme en ſe baignant un jour avec moi il m'avoit veu la cicatrice d'un coup de mouſquet que

j'avois reçû à la cuisse; il me dit qu'il faloit tout à l'heure sçavoir, si j'étois le Capitaine Montauban, & que si je n'étois pas lui, il vouloit me faire couper la tête. Il me demanda si je n'avois point à la cuisse la cicatrice d'une blessure faite par un coup de mousquet: Et la lui ayant fait voir, aussitôt il m'embrassa, & me dit qu'il étoit bien fâché de me voir dans un si triste état. Il fit d'abord distribuer des vivres à tout mon monde, & les fit separer en diverses habitations, avec ordre aux Négres, chez qui ils les avoient mis, d'en avoir le plus de soin qu'ils pourroient. Pour moi, il me retint chez lui, & me fit toûjours manger à sa Table. Quand je fus un peu remis, il me dit qu'il vouloit me mener voir le Roi son Pere, qui demeuroit à cinq ou six lieuës de-là, c'est à dix ou douze lieuës de la Mer. Je lui fis connoître le plaisir & l'honneur qu'il me feroit, & je le priai en même-tems de permettre que j'amenasse avec moi mes Filbustiers, & de nous donner quelques pieces d'étoffes pour nous mettre un peu en état de paroître devant un si grand Prince, il m'accorda tout ce que je lui demandai; & trois jours aprés nous partîmes tous ensemble dans un grand Canot, & nous remontames la riviere du Cap de Lopez, à cause que le Païs est trop marécageux pour pouvoir aller par Terre.

Etant

Etant arrivez à l'habitation du Roi, qui eſt un Village de trois cens cabanes couvertes de feüilles de Palmiſte, dans leſquelles ce Roi tient ſes femmes, ſa famille, ſes parentes, & quelques autres familles de Négres qu'il aime le plus : je fus loger dans les maiſons du Prince Thomas, & tous mes gens furent diſtribuez dans d'autres. Nous trouvames les habitans en grand deüil & en grande triſteſſe, parce que le Chef de leur Religion, qu'ils appellent Papa, venoit de decéder ce jour-là, & qu'on en devoit commencer la Pompe Funebre, qui dure ordinairement ſept jours, pour des Prêtres de ce rang. Celui-ci étoit en grande veneration & en grande eſtime parmi ces peuples, qui le regardoient comme un Saint homme : & comme pendant tout le tems que dure cette lugubre ceremonie, le Roi eſt en deüil, & ne voit perſonne : le Prince Thomas me dît de prendre patience, & de ne ſortir point du logis que pour voir le Roi ; parce que c'étoit la coûtume de ſa Nation.

Toute-fois je ne pus m'empêcher d'aller voir le convoi funébre, dont je ne vis autre choſe qu'un grand concours de monde qui étoit autour de ce mort. Cependant je fus aſſez bien nourri par l'ordre du Prince Thomas, qui étoit allé voir ſon Pere. On ne me laiſſa pas manquer de *Bananes*, de chair d'Elephant, & de Poiſſon de Riviere :

le tout ſans pain & ſans vin, comme on peut ſe l'imaginer. Mes gens furent traitez de même dans leurs habitations, pendant tout le tems que nous demeurames-là.

Au bout de huit jours le Prince Thomas, nous vint chercher, & nous preſenta au Roi. C'eſt un grand Négre aſſez bien fait d'environ cinquante ans, qui pour me faire plus d'honneur, ſur le récit que ſon fils lui avoit fait de moi, ſortit de ſa maiſon pour me recevoir, & vint quelques pas au devant de moi. Il étoit appuyé ſur quatre ou cinq femmes qui le ſoûtenoient, ſe donnant certains airs de grandeur d'une maniere aſſez embaraſſée & aſſez bizarre. Il étoit entouré de pluſieurs Négres armez de lances & de fuſils, dont ils faiſoient de tems en tems des décharges avec fort peu d'ordre. Pluſieurs Trompétes & Tambours marchoient devant lui, & on portoit auſſi à la tête de cette troupe pluſieurs Etendards de la couleur de ceux de Hollande. Il n'avoit d'autre habit qu'une piece de toile de Coton, rayée de blanc & de bleu, de laquelle il étoit couvert en partie, par divers tours qu'il en avoit fait autour du corps.

Il me fit beaucoup de demonſtrations d'amitié, il me tendit même la main, me diſant que c'étoit la premiere fois qu'il l'avoit donnée à un homme. Etant arrivé à ſa maiſon, il s'aſſit ſur la porte,

me

me faiſant mettre à un de ſes côtez, & ſon fils à l'autre. Il m'interogea ſur la grandeur & ſur la puiſſance du Roi mon maître, & aprés lui avoir dit que lui ſeul ſoûtenoit preſentement la guerre contre les Anglois & les Hollandois qu'il connoiſſoit lui-même, en ayant veu ſouvent au Cap de Lopez; qu'il la ſoûtenoit auſſi contre les Allemands & les Eſpagnols, qui ſont encore des Nations plus puiſſantes que celles des Anglois & des Hollandois; il me dît que ce recit lui faiſoit plaiſir, & qu'il vouloit boire à la ſanté du Roi de France. Auſſi-tôt on lui apporta du vin de Palme qui n'eſt pas trop deſagréable à boire, & ſes femmes lui en ſervirent dans un grand verre de Criſtal. Dés qu'il commença à prendre le verre, les Négres & les Négreſſes qui étoient-là en grand nombre, levérent le bras droit, & le tinrent toûjours élevé en grand ſilence, juſques à ce qu'il eut achevé de boire. Aprés quoi il ſe fit un grand bruit de Trompetes & de Tambours, & une décharge de Mouſqueterie, ou pour mieux dire Fuſilerie, ſi l'on veut me ſouffrir ce mot.

Le Prince Thomas me demanda enſuite, comment s'appelloit le Roi de France; & lui ayant répondu qu'il s'appelloit Loüis le Grand, il me dit qu'il vouloit que je tinſſe à Baptême un enfant qu'il avoit de ſept ou huit

huit mois, & que je l'appellasse Loüis le Grand, ce qui me fit un peu sou-rire. Il me promit aussi qu'au premier voyage que je ferois en son Païs, il me le donneroit pour le porter en France & le presenter au Roi, au service duquel il le déstinoit: étant bien aise qu'il fut élevé à la mode de la Nation, & à la Cour d'un aussi grand Prince. Je lui promis aussi de mon côté que la premiere fois que je reviendrois en Guinée, je ne manquerois pas de venir le faire souvenir de sa promesse, afin qu'étant de retour en France, je pusse faire au Roi le plus grand present qu'il fut possible de lui faire, en lui presentant le fils du Prince Thomas. Et assûrez-le, dit ce Prince, que je suis de ses amis, & que s'il a besoin de mes services, je passerai moi même en France, avec toutes les Lances & tous les Fusils du Roi mon Pere: pour dire avec toutes les forces du Royaume. Le Roi prït la parole, & m'asfûra qu'il y passeroit lui-même s'il le faloit; & d'abord tous les Négres & toutes les Négresses firent un si grand cri que j'en fus tout surpris. Ce cri ne fut pas fini, que les Fusiliers firent une décharge de toutes leurs armes. Les Trompetes & les Tambours reprirent; & ceux qui portoient des Lances, se mirent à courir d'un côté & d'autre, allant & venant, avec de grandes huées qui me faisoient

ſoient peur. Je ne ſçavois pas en effet ce que tout cela vouloit dire, & je ne me raſſûrai que lors que le Roi bût une ſeconde fois à la ſanté du Roi de France, avec les même ceremonies que la premiere fois, que le Prince Thomas y but auſſi, & qu'il fut ordonné que nous la boirions tous. Ce qui étant fait, le Roi ſe fit aporter deux pains de Cire dont il me fit preſent, me priant de les recevoir comme une marque de ſon amitié, & enſuite il entra dans ſa maiſon.

Cette audience ayant fini de cette maniere, le Prince Thomas me mena avec lui dans tous les endroits du Village, où il alloit voir ſes amis : & les jours ſuivants, nous allames voir divers autres Villages qui ſont dans la terre, & qui ſont éloignez les uns des autres de cinq ou ſix lieuës.

Ces peuples, dont la plûpart n'étant jamais allez au bord de la Mer, n'avoient jamais auſſi veu de Blancs, accouroient de tous côtez pour nous voir, & nous portoient plus de fruits, & de viandes de Bufles & d'Elephants, que nous n'en pouvions manger. Au reſte les Elephants de ce Païs-là ne ſont pas tout-à-fait ſemblables à ceux des Indes Orientales. Ils n'en ſont qu'une eſpece, comme auſſi ceux de Coſala prez du Zanguebar, dans les Côtes Orientales de

l'Ethiophie. Les Négres en mangent avec beaucoup de plaisir, & en estiment plus la chair qu'aucune autre autre. Ils en font leurs plus beaux Festins, & ceux qui nous vouloient faire plus d'honneur, nous en apportoient au lieu le Bufles, que j'aurois plus estimé.

Comme ils ne pouvoient comprendre la difference de la couleur de nôtre visage d'avec la leur, ils nous venoient passer la main sur le visage pour voir si la couleur blanche s'en iroit; & il arriva à plusieurs de nous, d'avoir les mains raclées avec des coûteaux; tellement que quelque-fois ils nous faisoient mal, dont nous n'osions pas pourtant nous plaindre. Le Prince Thomas appercevant cela, commanda à ses gens de ne permettre pas qu'on nous vint ainsi froter & ratisser les doigts, & il disoit tout haut à ce peuple qui couroit aprés nous, que tous les Etrangers étoient ainsi Blancs; & que si les Négres alloient en d'autres Pays, ils paroîtroient aussi nouveaux que nous le paroissions en Guinée. Il rioit même de tems en tems de voir ainsi courir le monde aprés nous; comme si nous eussions été quelque animal inconnu: & je ne sçai s'il étoit fâché de nous voir ainsi accablez par l'importunité de ces Négres, ou s'il prenoit quelque plaisir à voir la sottise de ces gens-là, comme j'en avois quelques-fois à voir toutes leurs extravagances. En-

Enfin aprés trois jours de voyage & de divertiſſemens tout enſemble, ce Prince m'emmena par une autre route, prendre congé de ſon Pere. Ce Roi me fit mille careſſes, qui étoient fort obligeantes à la mode de ſa Nation, & me fit promettre de l'aller voir la premiere fois que je retournerois en Guinée. Enſuite nous nous embarquames dans ſes Canots, & nous arrivames le lendemain à la Bourgade du Prince Thomas, où il nous continua les bons traitemens qu'il avoit accoûtumé de nous faire. Il me dît qu'il vouloit que je tinſſe ſon fils à Baptéme: & je le fis d'autant plus agréablement, que j'allois contribuer à faire un Chrétien, & à ſanctifier une ame.

Mais comme je doutois que le Prêtre du Village ſçeut Baptiſer, ou qu'il ſe ſouvint des paroles qu'on doit prononcer dans l'adminiſtration de ce Sacrement; je priai le Prince de faire venir quelque Prêtre de ceux qui étoient dans les Vaiſſeaux Portugais, & il en envoya chercher un au Cap de Lopez, qui arriva deux jours aprés. Ce ſont les Portugais qui ont porté en ce Pays la Religion Chrétienne. Il eſt vrai qu'ils ne l'y maintiennent pas autant qu'il en ſeroit beſoin; mais la difficulté de l'y bien établir vient, ſans doute, de celle qu'il y a d'habiter dans un Pays preſque ſauvage, où l'air & les vivres ne ſont pas naturels

aux étrangers. Il faudroit pour bien établir la Religion en ce Pays-là, que les Européens y eussent des habitations établies, ou qu'ils y bâtissent des Villes ; qu'ils instruisissent les Négres des veritez de la Foi, & qu'ils y fissent de tems en tems des Missions. Ce qui seroit fort facile à faire, à cause que ce peuple est assez docile, & assez susceptible des veritez qu'on voudroit leur enseigner, vivant sans aucune créance, & sans aucune idée d'une autre Religion depuis long-temps. Ces Négres étant Chrétiens, on en pourroit faire des Prêtres, ausquels on donneroit des livres pour les ceremonies de l'Eglise, & un Catéchisme pour régle de leur Foi, jusques à ce qu'ils fussent capables de lire le Nouveau Testament: il faudroit même établir un Evêque dans cette Ville, lequel auroit le soin d'envoyer des Prêtres dans les habitations que les Négres ont dans la Terre, & de bâtir des Oratoires dans les endroits les plus peuplez. De cette maniere la Religion Chrétienne s'établiroit dans la Guinée, & seroit moins sujette à être renversée par les Guerres qu'y font les étrangers. On pourroit encore reformer les Chrétiens qui sont dans les Royaumes de Fez & de Maroc, & établir un commerce entre les Prêtres de cette Nation, & ceux de Guinée ; afin qu'ils s'entre-aidassent à la conservation de la Re-

li-

ligion dans toutes les Côtes de l'Afrique. C'eſt à peu prez de cette maniere que le Chriſtianiſme s'eſt établi parmi les Gentils, qui avoient cent fois plus d'oppoſition à nôtre croyance, que n'en ont les Négres de Guinée. Les Prêtres qui ſont ici dans la Terre, ne ſont pas la plûpart veritablement Prêtres, n'ayant jamais été ordonnez par aucun Evêque; & s'étant mis eux mêmes à la place de ceux qui étoient morts en leur Pays. Auſſi n'ont-ils conſervé rien qui ſente tant ſoit peu le Chriſtianiſme, quoi qu'ils faſſent aſſez de ceremonies, & qu'ils ayent quelque apparence de Sacrifice.

Mais pour revenir à nôtre Baptême, le Prêtre Portugais étant arrivé, le fils du Prince Thomas fut Baptiſé, & appellé Loüis le Grand, ſuivant l'intention de ſon Pere. Une Négreſſe de ſes parentes ſervit de Maraine, & moi de Parain, on me dît que cette Dame s'appelloit Antonia, & qu'elle avoit été ainſi nommée par la femme d'un Capitaine Portugais, qui l'avoit tenuë à Baptême.

Deux ou trois jours aprés cette ceremonie qui fut faite avec toute la magnificence Négreſſe; des Gardes du Prince Thomas, qu'il tient au Cap de Lopez, pour l'avertir de l'arrivée des Vaiſſeaux, vinrent lui dire qu'il y étoit arrivé un Vaiſſeau Anglois,

glois. Je le priai de permettre que je m'embarquasse dedans pour retourner en mon Pays me remettre des incommoditez que je ressentois encore. Mais il ne voulut pas que je me misse parmi mes ennemis, & il me pria d'avoir un peu de patience, jusques à ce qu'il arrivat quelques Portugais, avec lesquels il me laisseroit aller. Cependant il s'en alla au Cap de Lopez pour y changer des dents d'Elephant, de la Cire, & des Négres, avec du fer, des armes, & de l'Eau-de-vie, & il fut de retour aprés dix ou douze jours.

Etant arrivé, il me dît qu'un Navire Portugais venoit de moüiller au Cap de Lopez; & qu'il faloit que je m'y fisse porter dans des Canots, pour m'y embarquer: qu'il m'avoit recommandé au Capitaine, & que je ne manquerois de rien de tout ce qui me seroit necessaire pour faire mon voyage en Europe.

Je rassemblai d'abord mes gens, exceptez deux que je ne jugeai pas devoir attendre; parce qu'ils étoient allez se promener dans les Terres depuis cinq ou six jours, & que je ne sçavois où les prendre. Nous nous embarquames donc dans les Canots de ce Prince, aprés luy avoir fait mes adieux. En arrivant au Cap de Lopez, je trouvai que le Commandant Portugais étoit un de mes amis, avec qui j'avois lié amitié à l'Isle

Saint

Saint Thomé. Je m'embarquai avec lui, & trois jours aprés nous fûmes moüiller à cette même Isle, dont le Gouverneur me fit mille honnêtez, & à tout mon monde pendant tout un mois que nous fûmes obligez de rester dans le Port. Au bout de ce tems-là il vint un Vaisseau Anglois qui venoit de faire sa course à la Côte d'Or. Je fis connoissance avec le Capitaine, & nous fûmes si bons amis, que je crûs qu'il étoit de mon honneur d'accepter les offres qu'il me faisoit. Il me pria de m'embarquer avec lui, & m'assûra qu'aux Barbades où il vouloit aller, je trouverois tous les secours necessaires pour rétablir ma santé, parce qu'il y avoit de bons Medecins Juifs qui étoient de ses amis. Je montai donc dans son Vaisseau, avec tout mon monde, nonobstant toutes les raisons que pût me dire le Gouverneur de l'Isle, pour me rendre l'Anglois suspect, qui étoit sans doute le plus honnête homme de sa Nation. Il me fit des honnétetez, jusques à me ceder sa chambre, & à me donner tous les plaisirs & tous les divertissements qu'il pouvoit s'imaginer, pour soulager les douleurs que je souffrois de tems en tems.

Dix jours aprés nôtre départ de Saint Thomé, un coup de tems, nous fit perdre le Gouvernail du Vaisseau, & nous fûmes obligez de mettre à sa place un Mast

de Hune, que nons passâmes par les Sabords de la Sainte Barbe, & il nous falut ainsi gouverner pendant trois mois que dura nôtre traversée.

Les vivres commençoient à nous manquer, quand nous arrivames aux Barbades & nous n'en avions plus que pour trois jours: de sorte que le Capitaine fort chagrin de s'être chargé de mes gens, avoit ordonné qu'on nous diminuat la portion de trois quarts. Quand nous fumes arrivez au Port, le Capitaine alla saluër Monsieur Russel, qui en est le General, lui conta toute l'avanture que j'avois euë avec la Garde-Cote d'Angola, & fut fort blamé de m'avoir porté aux Barbades. Le Capitaine étant revenu à son Bord, me raconta tout ce que lui avoit dit le General, qui lui avoit dêfendu sur peine de la vie de me laisser aller à terre. Il ne me dit pas pourtant cette défense: mais il se contenta de me prier seulement de n'aller point à terre, afin de ne donner aucun soubçon à Monsieur Russel: ce que je lui promis d'observer exactement, ne me souciant pas de reconnoître de nouveau, un endroit que je connoissois depuis long-tems, & ne voulant pas donner le moindre chagrin à mon Capitaine.

Le lendemain plusieurs Juifs qu'on avoit chassé de la Martiniqne, vinrent me voir

ſur le bruit de mon arrivée; & me voyant fort incommodé, & fort défait, ils m'envoyerent des Medecins de leur Nation, qui me dîrent que je ne pourrois point guérir, ſi l'on ne me portoit à terre. Ils m'offrîrent même de ſolliciter Monſieur le General, afin qu'il permit que je fuſſe porté dans une maiſon du Port: de ſorte que je dreſſai une Requête à Monſieur Ruſſel, où je le priois de me donner cette liberté, lui promettant que je ne ſortirois point de la chambre où je ſerois mis, que pour me rembarquer, & me faire porter à la Martinique.

Il falut que les Medecins mêmes ſerviſſent de caution pour moi, & je fus enfin porté chez le Sieur Jacob Loüis, où je fus aſſez bien ſoigné pendant tout le tems que j'y reſtai. Trois jours aprés que j'y eus été porté, Monſieur le Major General me vint voir de la part de Monſieur Ruſſel. Il me promît fort honnêtement ſa protection, & m'offrit ſes ſervices & les choſes qui me ſeroient neceſſaires pour le rétabliſſement de ma ſanté. J'étois pourtant viſité de tems en tems par le même Major, & tous les jours par un Capitaine de la Garniſon: qui ne venoient ſçavoir l'état de ma ſanté, que pour voir, ſi je ſerois bien-tôt en état d'être tranſporté hors de cette Iſle. Monſieur Ruſſel vint auſſi lui même dix ou douze jours aprés mon arrivée, pour voir s'il

étoit vrai que je fusse si mal qu'on lui disoit. Il vint aussi sept ou huit jours aprés sur le soir, & me fit transporter de la maison du Juif où j'étois, chez un Marchand Anglois. Il me dit que j'y serois mieux que je n'avois été chez Jacob Loüis; mais c'étoit en effet afin que je fusse mieux gardé, & que je ne parlasse pas à tant de gens. Le lendemain il me vint voir, & me demanda si j'étois bien commodément dans cette nouvelle Auberge. Je le remerciai des services & des bons offices, qu'il me rendoit, & afin qu'il n'eût pas sujet de soupçonner mes gens, je le priai de les faire renfermer dans sa Citadelle pour les empêcher de courir par l'Isle, & pour pouvoir empêcher qu'ils ne m'échapassent.

Il me dit qu'il le vouloit bien; mais que je devois sçavoir qu'ils étoient prisonniers de Guerre, aussi-bien que moi. Je lui répondis que je le sçavois, & que je m'estimois heureux d'être tombé entre ses mains: mais que le Capitaine Anglois qui m'avoit apporté aux Barbades, m'avoit donné sa parole que je ne serois point retenu, ni aucun de mes gens: que sur la foi qu'il m'avoit donnée & sur les offres de service qu'il m'avoit fait je m'étois embarqué me fiant aux marques d'amitié qu'il m'avoit données: que je le priois de m'accorder la liberté & celle de mes gens,

lui

lui promettant que je me ſouviendrois du plaiſir qu'il me feroit, ſoit en lui rendant les priſonniers que je pourrois faire dans les Iſles, ſi j'armois, ſoit en lui païant la rançon qu'il me demanderoit.

Non, dit le General Ruſſel, je ne veux ni vôtre rançon, ni vos priſonniers; & vous êtes un trop brave homme, pour n'avoir pas compaſſion de vôtre mal-heur & de vôtre mal, je vous prie au contraire de prendre quarante piſtoles dont je vous fais preſent, pour ſubvenir à ce qui vous ſera neceſſaire. Il me les donna dans une bourſe qu'il avoit apportée ſans doute, pour me la donner; & en me quittant il me dit qu'il alloit donner ordre que mes gens fuſſent raſſemblez. Le lendemain il m'en envoya deux qui me dirent ne ſçavoir pas dequoi les autres étoient devenus: & avoir ordre du General de demeurer auprés de moi. J'avois la liberté de les envoyer dehors chercher ce qui m'étoit neceſſaire; & enfin me ſentant un peu fortifié par les ſoins que mon hôte prenoit de moi, je dis à l'officier qui venoit me voir tous les jours, que je priois Monſieur le General de me faire embarquer dans le premier Vaiſſeau qui iroit à la Martinique.

Trois jours aprés il arriva une Barque, que Monſieur le Comte de Blenac Gene-

ral des Isles Françoises, envoyoit pour échanger des prisonniers. Monsieur Russel me fit dire qu'elle étoit arrivée, & que je me préparasse à partir avec elle. Pour lors j'eus la liberté d'aller chez lui le remercier de toutes les honnétetez qu'il m'avoit faites. Il me dit qu'il étoit fâché d'avoir été obligé par les loix de la guerre de ne me donner pas plus de liberté que j'en avois eu ; & qu'il me prioit de faire un bon traitement aux Anglois qui tomberoient entre mes mains. Ensuite je fus m'embarquer sur la Barque Françoise, qui étoit commandée par le Sieur Courpon, cy-devant habitant de Saint Christofle: & je ne pus recouvrer aucun de mes Filbustiers, que les deux que le General Russel m'avoit envoyez, comme j'ai dit.

Nous débarquames au Fort Royal de la Martinique, & je fus avec mes deux hommes au Bourg pour voir Monsieur de Blenac. Il étoit malade de la maladie dont il est mort. Je lui fis le récit de toutes mes aventures, & je connus qu'il étoit surpris d'entendre raconter de si grands malheurs. Comme il voulut que je demeurasse chez lui tout le tems que je resterois à la Martinique, il me faisoit faire tous les jours le recit de mon combat avec le Vaisseau Anglois ; & enfin ayant trouvé l'occasion de me faire porter en France, il envoya chercher

cher

cher le Capitaine du Vaiſſeau qui y devoit aller, & me recommanda à lui. Il voulut auſſi me donner des Letres pour Mr. de Phelypeaux, afin que je puſſe obtenir de l'emploi : mais le jour avant mon depart de ſi grandes foibleſſes le prirent, qu'il fut hors d'état d'écrire, & qu'il mourut ſur le ſoir du dix de Juin. Sa mort me donna beaucoup de chagrin par pluſieurs raiſons. C'étoit un homme qui ſe plaiſoit à rendre ſervice à tout le monde, qui avoit compaſſion de ceux qui étoient perſecutez par une mauvaiſe fortune, comme j'étois, qui alloit au devant des beſoins qu'il connoiſſoit, qui offroit lui même les graces qu'il vouloit faire avant qu'on les lui demandat ; & qui au reſte étoit brave de ſa perſonne, bon homme de Mer, entendant tres bien la Marine, connoiſſant toutes les côtes & toutes les hauteurs des Terres de l'Amerique, fort eſtimé du Roi pour ſon integrité, ſa juſtice, ſa ſageſſe, & pour tous les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Eſtat dans le commerce, & la découverte des Iſles.

Le lendemain de ſa mort, je m'embarquai ſur la Vierge Vaiſſeau de Bordeaux, & qui y a été conſtruit. Aprés un trajet de peu de jours, j'arrivai enfin dans le Port de cette Ville, avec pluſieurs ſentiments differens & contraires. Je ne ſçai ſi je dirai

rai adieu à la Mer, tant mon dernier malheur m'à épouvanté: ou si je remonterai, pour me vanger des maux que les Anglois m'ont fait souffrir : ou si j'irai recourir les Mers, pour ramasser un peu de bien; ou si je demeurerai en repos, en mangeant celui que mes parens m'ont laissé. Il en est de la passion que donnent les voyages Maritimes, comme de celle du jeu. Quelque malheur qu'on ait, on ne croit pas être toûjours malheureux, & on veut toûjours joüer. Quelque accident aussi qui nous soit arrivé en Mer, on espere trouver une occasion favorable qui nous dédommagera de toutes les pertes. Je crois qu'en quelques mains que tombe ma Relation, on seroit bien embarassé à me donner conseil, & à en prendre lui-même.

FIN.

A AMSTERDAM,

De l'Imprimerie de DANIEL BOULESTEYS DE LA CONTIE, dans l'Eland-straat.

M. D. XCVIII.

CATALOGUE
DE
LIVRES NOUVEAUX
Qui se trouvent chez
J. L. DE LORME,
Libraire à Amsterdam sur le Rockin prés de la Bourse, à l'enseigne de la Liberté.

LEttres du Cardinal d'Ossat nouvelle édition augmentée de plusieurs Lettres qui n'ont point encore été imprimées, avec des Notes Politiques & Historiques de Mr. Amelot de la Houssaie. 4. 2. vol. Paris 1697.

——— Pastorales sur le renouvellement de la Persecution 4. tous les 15. jours.

L'Iconologie de Ripa nouvelle édition 12. 2. vol. fig.

Theâtre Italien 12. 3. vol. Le 4. vol. sous presse.

Histoire des Dietes de Pologne pour les Elections des Rois 12.

——— de la Conquete du Perou, Traduite de l'Espagnol de Zarate 12. fig. sous presse.

Religion Ancienne & moderne des Moscovites 8. fig.

Rhétorique d'Aristote traduite par M. Cassandre 12.

Nouveaux Memoires sur l'Etat present de la Chine par le R. P. L. le Comte Jesuite. nouv. édition reveuë & corrigée 12. 2. vol. fig.

——— Voyage Autour du Monde par Guillaume Dampier 12. 2. vol. fig. traduit de l'Anglois.

Caracteres de Theophraste nouv. édition augmentée sur la derniere de Paris avec la clef 12. 3. vol.

Histoire des Tromperies de Moines 8. 2. vol. nouv. édition.

Oeu-

Oeuvres de St. Evremont nouvelle Edition augmentée 8. 8. vol.

——— de Mont-Fleuri 12. 2. vol. fig.

——— de Don Franciſco de Quevedo nouvellement traduites 12. 2. vol. fig.

Methode facile pour apprendre l'Hiſtoire d'Angleterre par le Noble 12.

Generation de l'homme n. Ed. 12. fig.

Metamorphoſe d'Ovide en vers par Corneille. 8. 2. vol. fig. ſous preſſe.

Traité de Paix de Ryſwick 12.

Relation de la Paix de Ryſwich 8, 2. vol. fig.

Sermons & Inſtructions Chretiénnes, ſur Diverſes matieres, par le P. d'Orleans Jeſuite 12, 2. vol.

——— ſur les plus importantes matiéres de la Morale chretiénne, mis en meilleur ordre, à l'uſage de ceux qui s'apliquent aux miſſions, & de ceux qui travallent dans les paroiſſes. Par un Prêtre de l'oratoïre de Jeſus. 12. 6. vol.

Reçeuil curieux d'un grand nombre d'actions fort édifiantes des ſaints & d'autres perſonnes diſtinguées qui ont vecu dans ces deux derniers ſiecles 4.

Nouvel Abbregé des meditations du P. Louïs du Pont Jeſuite, par le P. d'Orleans de la comp. de Jeſus. 8.

Reflexions Morales pour chaque jour de l'Année ſur 366. verſets tirés des Pſeaumes de David 8.

Conference tenuë dans l'Academie de Peinture, par Mr. le Brun, ſur les paſſions 12. fig. 1698.

Le Heros parfait 12. ſous preſſe.

Manlius Capitolinus, Tragedie par Mr. de la Foſſe 12. ſous preſſe.

On trouve chez le même Libraire, toutes ſortes des Livres François imprimés en ce païs, & pluſieurs antres des païs étrangers, le tout à juſte prix.


CH





